

Université de Montréal

**Déplacements forcés et contre-réforme agraire en Colombie :
Territoires, agro-industrie de la palme africaine et résistance civile
afro-colombienne au Choco**

par
Tania Hallé

Département d'anthropologie
Faculté des arts et sciences

Mémoire présentée à la Faculté des Études Supérieures
en vue de l'obtention du grade de
M.Sc. en Anthropologie

Avril 2007

©, Tania Hallé, 2007



6N

4

USY

2007

v.020

AVIS

L'auteur a autorisé l'Université de Montréal à reproduire et diffuser, en totalité ou en partie, par quelque moyen que ce soit et sur quelque support que ce soit, et exclusivement à des fins non lucratives d'enseignement et de recherche, des copies de ce mémoire ou de cette thèse.

L'auteur et les coauteurs le cas échéant conservent la propriété du droit d'auteur et des droits moraux qui protègent ce document. Ni la thèse ou le mémoire, ni des extraits substantiels de ce document, ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans l'autorisation de l'auteur.

Afin de se conformer à la Loi canadienne sur la protection des renseignements personnels, quelques formulaires secondaires, coordonnées ou signatures intégrées au texte ont pu être enlevés de ce document. Bien que cela ait pu affecter la pagination, il n'y a aucun contenu manquant.

NOTICE

The author of this thesis or dissertation has granted a nonexclusive license allowing Université de Montréal to reproduce and publish the document, in part or in whole, and in any format, solely for noncommercial educational and research purposes.

The author and co-authors if applicable retain copyright ownership and moral rights in this document. Neither the whole thesis or dissertation, nor substantial extracts from it, may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

In compliance with the Canadian Privacy Act some supporting forms, contact information or signatures may have been removed from the document. While this may affect the document page count, it does not represent any loss of content from the document.

Université de Montréal
Faculté des études supérieures

Ce mémoire intitulé :
**Déplacements forcés et contre-réforme agraire en Colombie :
Territoires, agro-industrie de la palme africaine et résistance civile
afro-colombienne au Choco**

présenté par :
Tania Hallé

a été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

Bernard Bernier
président-rapporteur

Pierre Beaucage
directeur de recherche

Jorge Pantaleón
membre du jury

RÉSUMÉ

Ce mémoire porte sur la Colombie, un pays où un conflit armé interne qui oppose des guérillas communistes au gouvernement colombien, fait rage depuis 1964. Dans le département du Choco, la stratégie paramilitaire de l'État colombien a provoqué le déplacement forcé des communautés paysannes afro-colombiennes et métisses du Jiguamiando et du Curvarado. Malgré la répression, elles sont retournées sur leurs terres et ont développé diverses stratégies de résistance civile, avec l'appui d'organisations nationales et internationales, afin de protéger leur vie et de défendre leur territoire. Elles font aujourd'hui face à l'implantation sur leurs territoires collectifs d'un projet agro-industriel de palme africaine, qui vise la fabrication de biodiesel. Le déplacement forcé est une stratégie utilisée par l'État colombien qui, articulée aux intérêts du capital global, vise à opérer une contre-réforme agraire et à anéantir la paysannerie autonome afin de la convertir en main d'œuvre bon marché dans des projets agro-industriels.

Mots clés : Colombie, conflit armé, paramilitaires, déplacements forcés, paysans, Choco, agro-industrie, palme africaine, afro-colombiens, résistance civile.

ABSTRACT

This thesis concerns Colombia, a country wherein an armed conflict has raged since 1964. In the region of Choco, the paramilitary strategy of the colombian State provoked the forced displacement of the Afro-Colombian and Métis peasant communities of Jiguamiando and Curvarado. Despite the repression, and with the support of both national and international organizations, the communities returned to their lands and developed a range of civil resistance strategies in order to protect their lives and to defend their land. Today, they face the implementation on their collective lands of an agro-industrial project of African palms which aims for the production of bio-diesel. Forced displacement is a utilized strategy of the State of Colombia which, geared towards the interests of global capital, intends to effectuate an agrarian counter-reform and to annihilate autonomous peasantry in order to create a cheap labor market which will then foster the economic growth of agro-industrial projects.

Keywords: Colombia, armed conflict, paramilitaries, forced displacement, peasants, Choco, African palm, Afro-Colombians, civil resistance.

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ.....	i
ABSTRACT.....	ii
TABLE DES MATIÈRES.....	iii
LISTE DES SIGLES.....	viii
REMERCIEMENTS.....	x

CADRE THÉORIQUE.....	1
1. LE NIVEAU GLOBAL.....	6
1.1 Wolf et la classification de la paysannerie.....	6
1.2 Kearney : la mondialisation et la fin des paysans.....	7
1.3 Droits-humains et « éco-politique » : reconfiguration des luttes paysannes.....	15
1.4 Castells : l'émergence de « l'identité de résistance ».....	17
1.5 La « globalisation de la résistance » à l'ère de l'information.....	21
2. LE NIVEAU NATIONAL.....	25
2.1 Colonialisme interne et néocolonialisme.....	25
2.2 Beltran : les « régions de refuge ».....	27
3. LE NIVEAU LOCAL.....	29
3.1 Les deux volets de la « mobilité tactique » des paysans.....	29
3.2 Scott : survie, désobéissance, rébellion ou résistance ?.....	31
3.3 Wolf : le rôle des acteurs externes dans les soulèvements populaires.....	32
4. PLAN D'ANALYSE.....	35
5. METHODOLOGIE.....	38

CHAPITRE 1

COLOMBIE : CONFLIT ARMÉ ET CONTRE-RÉFORME AGRAIRE.....	43
1. LE CONFLIT ARMÉ COLOMBIEN : ACTEURS ET INTÉRÊTS.....	43
1.1 Les acteurs du conflit.....	43
1.2 Naissance de la stratégie paramilitaire et idéologie contre- insurrectionnelle.....	49
1.3 Des étapes clés dans le développement de la stratégie paramilitaire.....	54
1.3.1 Puerto Boyaca : Une expérience pilote du paramilitarisme.....	54
1.3.2 L'empire paramilitaire des frères Castaño Gil : des « ACCU » aux « AUC ».....	56
1.3.3 Alliance entre narcotraffic et paramilitarisme.....	57

1.3.4	Le Général Rito Alejo del Rio et la Brigade XVII dans l'Uraba.....	59
2.	LA SITUATION AGRAIRE COLOMBIENNE.....	61
2.1	Historique et tentatives de réformes agraires.....	61
2.1.1	Les lois de réforme agraire : échecs, absence de volonté politique et corruption.....	63
2.1.2	Situation agraire actuelle : distribution de la terre et usages productifs des sols.....	66
2.1.3	Déplacement forcé et contre-réforme agraire.....	67
3.	LA CONJONTURE SOUS LE GOUVERNEMENT DE URIBE VELEZ.....	69
3.1	« Sécurité démocratique » et « État communautaire ».....	69
3.2	Négociation avec les paramilitaires : le pacte de l'impunité.....	70

CHAPITRE 2

	LA COLOMBIE À L'ÈRE DU NÉOCOLONIALISME.....	82
1.	LE PROJET AGRO-INDUSTRIEL DE LA PALME DANS LE MONDE.....	89
1.1	La fièvre de l'Or Vert.....	92
2.	TLC, PLAN PUEBLA-PANAMA ET PLAN COLOMBIE.....	98
2.1	Le nouveau modèle de développement économique pour la Colombie.....	98
2.2	Agro-industrie et « alliances stratégiques » dans le Plan Colombie.....	101
2.3	L'agro-industrie de la palme africaine et le bio-diesel en Colombie.....	105
3.	VIOLENCE POLITIQUE ET INTÉRÊTS ÉCONOMIQUES.....	108
3.1	La face cachée des investissements étrangers.....	110

CHAPITRE 3

	CHOCO : INTÉRÊTS ÉCONOMIQUES ET RÉSISTANCE AFRO-COLOMBIENNE.....	116
1.	LE PEUPLE AFRO-COLOMBIEN DU CHOCO : colonialisme, esclavage et libération.....	116
2.	NÉOCOLONIALISME DANS LE BAJO ATRATO : projets économiques et militarisation.....	122
2.1	Intérêts économiques et méga-projets dans le « bio-pacifique » colombien.....	122
2.2	Militarisation et paramilitarisation du Bajo Atrato.....	123
2.3	Guerre et titularisation collective des territoires au Choco.....	125
2.4	L'arrivée de la violence au Bajo Atrato : le massacre de Brisas et l'Opération « Génesis ».....	128
2.5	La Brigade XVII et le paramilitarisme dans le Bajo Atrato.....	130
3.	LE CAS DES COMMUNAUTÉS DES BASSINS DU JIGUAMIANDO ET DU CURVARADO.....	132

3.1	De 1996 à aujourd'hui : un bref survol.....	133
3.2	La vie avant le déplacement forcé.....	135
3.3	Le déplacement forcé de 1997.....	137
3.4	L'expérience des « Communautés de Paix ».....	138
3.5	Les « Résistants » (<i>Los resistentes</i>).....	140
3.6	Le retour des déplacés.....	142
3.7	« Et le Territoire nous a réunis ».....	144
3.8	2001 : La nouvelle vague d'incursions paramilitaires.....	147
3.9	Identités et relations inter-ethniques.....	151

CHAPITRE 4

IMPLANTATION DU PROJET DE PALME AFRICAINE SUR LES TERRITOIRES COLLECTIFS DU JIGUAMIANDO ET DU CURVARADO.....

		157
1.	BREF SURVOL DE LA SITUATION.....	157
2.	LES ENTREPRISES DE PALME AU CURVARADO ET AU JIGUAMIANDO.....	159
2.1	Urapalma S.A.....	160
2.2	Palmas S.A.....	161
2.3	Inversiones Agropalma y Cia Ltda.....	161
2.4	Palmas del Curvarado S.A.....	161
3.	DE PARAMILITAIRES À PALMICULTEURS : PRISE 1.....	162
4.	LES FAITS.....	165
4.1	Février 2004 : Première commission de vérification.....	165
4.2	Octobre 2004 : Deuxième Commission de Vérification.....	167
4.3	Mars 2005 : Le rapport de l'Incoder.....	168
4.4	Octobre 2005 : premier communiqué de presse du ministre de l'Agriculture.....	170
4.5	Juillet 2006 : deuxième annonce du ministre de l'Agriculture aux médias.....	171
4.6	Décembre 2006 : l'Incoder émet deux nouvelles résolutions.....	172
5.	STRATÉGIES D'APPROPRIATION.....	174
5.1	Contrats d'achats de titres de propriété privée.....	174
5.2	Contrats d'achats « d'améliorations ».....	176
5.3	Contrats d'Usufruit.....	177
5.4	Accords signés avec la participation des Forces armées.....	179
5.5	Falsification de documents et supplantation de personnes.....	180

5.6	Tentatives de réforme de la loi 70 et « alliances stratégiques ».....	182
5.7	La Loi de Développement Rural ou « Loi des Terres ».....	185
6.	DE PARAMILITAIRES À PALMICULTEURS : PRISE 2.....	185
6.1	De révélation en révélation.....	185
7.	CONCLUSION.....	189

CHAPITRE 5

LES VOIES DE LA RÉSISTANCE : ARTICULATION DES STRATÉGIES LOCALES ET GLOBALES.....

1.	NOUVEAUX MÉCANISMES DE RÉPRESSION.....	201
1.1	La troisième offensive paramilitaire.....	201
1.2	Consolidation du contrôle de l'Armée dans la région.....	203
1.3	Criminalisation de la résistance : la spirale des montages judiciaires.....	204
2.	LA CONTRE-OFFENSIVE: NOUVELLES STRATÉGIES DE RÉSISTANCE AU JIGUAMIANDO ET AU CURVARADO.....	207
2.1	Le refuge dans la forêt et les déplacements au sein du territoire : Résistance ou Survie ?.....	207
2.2	De la « mobilité tactique » à la « visibilité » : la création des Zones Humanitaires au Jiguamiando.....	210
2.3	De la défensive à l'offensive : création des Zones Humanitaires au Curvarado.....	215
3.	LE RÔLE DES ACTEURS EXTERNES DANS LA RÉSISTANCE DES PAYSANS.....	220
3.1	Justicia y Paz et l'Église catholique.....	221
3.2	Justicia y Paz et « l'accompagnement intégral ».....	225
3.2.1	Travail de terrain permanent.....	226
3.2.2	Stratégies politico-juridiques.....	229
3.2.3	Stratégies politico-symboliques.....	232
3.3	Accompagnement international sur le terrain et mécanismes de pression.....	235
	CONCLUSION.....	241
1.	VIOLENCE DU CAPITALISME ET DÉPLACEMENTS FORCÉS.....	241
1.1	La menace verte.....	242
2.	IDENTITÉS PORTEUSES DE RÉSISTANCE ET DÉFIS À SURMONTER.....	247
3.	POSSIBILITÉS ET LIMITES DE LA « GLOBALISATION DE LA RÉSISTANCE ».....	252

BIBLIOGRAPHIE.....	256
---------------------------	------------

ANNEXES

ANNEXE 1.....	i
Figure 1 : La Colombie	
ANNEXE 2.....	ii
Figure 2 : Les déplacements forcés en Colombie de 1995 à 2005	
ANNEXE 3.....	iii
Figure 3 : Municipalités et sous régions du Choco	
ANNEXE 4.....	iv
Figure 4 : La région du fleuve Atrato et ses municipalités	
ANNEXE 5.....	v
Figure 5 : Nord du département du Choco	
Figure 6 : Nord-ouest du département d'Antioquia	
ANNEXE 6.....	vi
Figure 7 : Les bassins des rivières Jiguamiando et Curvarado	
ANNEXE 7.....	vii
Figure 8 : Région du Bajo Atrato	
ANNEXE 8.....	viii
Figure 9 : Tracé prévu de l'autoroute panaméricaine Colombie-Panama dans le Tapon del Darien	

LISTE DES SIGLES

ACAT : *Asociacion Campesina del Atrato*

ACCU : *Autodefensas Campesinas de Cordoba y Urabá*

ACNUDH : *Alto Comisionado de la Naciones Unidas para los Derechos Humanos*

ALÉNA : *Accord de Libre-Échange Nord Américain*

ARD : *Associates in Rural Development*

ASCOBA : *Asociacion de las Comunidades del Bajo Atrato*

AUC : *Autodefensas Unidas de Colombia*

BEC : *Bloc Elmer Cardenas*

BID : *Banque Interaméricaine de Développement*

CAFTA : *Central America Free Trade Agreement*

CAPP : *Colombia Agribusiness Partnership Program*

CCCN : *Consejo Comunitario de las Comunidades Negras*

CENIPALMA : *Centro de Investigacion sobre la Palma*

CIA : *Central Intelligence Agency*

CIDH : *Cour Interaméricaine des Droits Humains*

CINEP : *Centro de Investigación y de Educacion Popular*

CTI : *Cuerpo Tecnico de Investigación*

DANE : *Departamento Administrativo Nacional de Estadística*

DAS : *Departamento Administrativo de Seguridad*

DIH : *Derecho Internacional Humanitario*

DHI : *Droit Humanitaire International*

DIJIN : *Direccion de Investigación Judicial y de Inteligencia Nacional*

ELN : *Ejercito de Liberacion Nacional*

EPL : *Ejercito Popular de Liberacion*

FARC - EP : *Fuerzas Armadas Revolucionarias de Colombia - Ejercito del Pueblo*

FIDH : *Fédération Internationale des Droits Humains*

FINAGRO : *Fondo de Inversion Agricola*

FMI : *Fond Mondial International*

ICR : *Incentivo de Capitalización Rural*

IGAC : *Institut de Géographie Agustin Codazzi*

INCORA : *Instituto Colombiano de Reforma Agraria* (aujourd'hui devenu INCODER)

INCODER : *Instituto Colombiano de Desarrollo Rural*

IRSA : *Integración Regional de SurAmerica*

MAPP – OEA : *Mision de Apoyo al Proceso de Paz* (en Colombie) *de la OEA*

OEA : *Organisation des États Américains*

OIT : *Organisation Internationale du Travail*

OMC : *Organisation Mondiale du Commerce*

ONG : *Organisation Non Gouvernementale*

ONU : *Organisation des Nations-Unies*

PASC : *Projet Accompagnement et Solidarité Colombie*

PASO : *Proyecto de Alternatividad Social*

PDAPP : *Programa de Desarrollo Alternativo del Plan Colombia*

PND : *Plan Nacional de Desarrollo*

PPP : *Plan Puebla-Panama*

PROAGRO : *Programa de Ofertas Agroproductivas*

SIJIN : *Servicio de Investigacion Judicial y de Inteligencia Nacional*

TLC : *Tratado de Libre Cambio*

USAID : *United States Agency of International Development*

USO : *Union Sindical Obrera*

ZLÉA : *Zone de Libre Échange des Amériques*

REMERCIEMENTS

Je tiens d'abord à remercier, les communautés du Jiguamiando et du Curvarado qui m'ont si chaleureusement accueillie chez elles. Je les remercie pour leur courage, pour l'espoir incroyable qu'elles transmettent, pour leurs sourires malgré la terreur et l'adversité. J'ai partagé avec elles des peurs, des angoisses, des tristesses, mais aussi beaucoup de rires et de joies. Elles sont la motivation principale derrière ce mémoire, qui j'espère, contribuera à faire vivre la mémoire de l'histoire de ces communautés et à transmettre la parole de ceux qui m'ont livré leur message et qui depuis sont morts.

Je remercie également la *Comision Intereclesial de Justicia y Paz*, qui m'a permis de connaître ces communautés. Je les remercie pour le travail acharné et sans relâche qu'ils font au quotidien, souvent au péril de leur vie, pour appuyer les communautés du Jiguamiando et du Curvarado, dans la défense de leur vie et de leur territoire ancestral.

Je veux aussi remercier énormément mon père, sans qui la réussite de ce mémoire aurait peut-être été impensable. Il a su me soutenir dans toutes les étapes et être toujours là dans les moments difficiles. Merci au grand intérêt qu'il a porté à ma passion, la Colombie. Merci pour m'avoir tant aidée dans l'achèvement de ce mémoire.

Je tiens de plus à remercier mes amies, qui m'ont épaulée dans cette épreuve et qui ont su me rassurer quand j'en avais besoin. Je remercie ceux et celles qui ont fait la leur, ma passion pour les communautés du Jiguamiando et du Curvarado. Je les remercie aussi pour leur soutien dans la révision de ce long mémoire et dans l'aide de dernière minute qu'elles m'ont apportée et dont j'ai eu grandement besoin!

Enfin, un merci très spécial à mère, décédée le 23 mai 2005, qui m'a tellement encouragée à débiter ma scolarité de maîtrise et qui m'a toujours énormément soutenue dans mes projets entourant la Colombie. Elle a su partager mes angoisses, mes rages, mes passions et mes rires, depuis le retour de mon premier séjour en Colombie. Elle a été une partie essentielle à la réalisation du mémoire qui voit aujourd'hui le jour ; c'est pourquoi je lui dédie ce mémoire.

CADRE THÉORIQUE

En ce monde globalisé du début du XXIème siècle, nous assistons à une néo-colonisation des espaces qui se cache sous des discours de développement, de croissance et de progrès, au sein de laquelle la réussite des empires économiques dépend de leur capacité à s'accaparer des territoires stratégiques, avec l'accord des États et la protection de leurs armées. Ainsi la conquête des territoires qui passe par l'appropriation des terres, des populations, des eaux, des forêts et autres richesses du patrimoine de l'humanité, est devenue pour les élites du capitalisme international une forme de contrôle global des enjeux économiques locaux, des peuples et des ressources naturelles. Les entreprises multinationales, souvent appuyées par les agences de coopération gouvernementales de l'Occident, cherchent à s'approprier à la fois main-d'œuvre et richesses tout en prenant soin de se libérer des responsabilités face aux catastrophes écologiques et humaines qu'engendrera leur passage. Dans ce contexte, le déploiement de l'agro-industrie rase les campagnes et anéantit l'agriculture de subsistance, expulse les petits paysans pour ensuite les transformer en « esclaves modernes » sur leurs propres terres. Cependant, des attitudes prédatrices d'une telle envergure ne peuvent éviter de générer des réactions et des confrontations tant à l'échelle globale que locale. Les communautés paysannes dépossédées, exclues et humiliées chercheront des stratégies de résistance adaptées à leur situation, à leurs possibilités et à leur histoire particulière.

En Colombie, le même modèle se déploie, avec la particularité de se dérouler dans un contexte de guerre interne engendrée par un profond conflit social et politique qui dure depuis plus de 40 ans. La stratégie militaire utilisée par l'État colombien répond à des objectifs politiques, économiques et géostratégiques. L'ampleur que prend aujourd'hui la stratégie paramilitaire de l'État colombien laisse entrevoir la tentative désespérée de l'État de s'accaparer des territoires stratégiques, peu importe les coûts en vies humaines, afin que les grands propriétaires terriens et les élites nationales puissent les offrir sur un plateau d'argent aux investisseurs étrangers dans un effort ultime pour attirer le capital international, malgré la menace que représentent pour ceux-ci la présence des plus vieilles guérillas communistes d'Amérique latine, la FARC et l'ELN, sur tout le territoire national. Avec l'arrivée du Plan Colombie, la Maison Blanche, visiblement préoccupée par l'instabilité politique de la région andine et de l'Amérique du Sud en général, est venue se

positionner sur le « meilleur coin de rue des Amériques », sous la bannière de la lutte contre le « narco-terrorisme ». Ainsi en Colombie, l'appropriation des terres et des richesses passe, entre autres, par le déplacement forcé des populations rurales et la mise en place de projets agro-industriels sur les terres abandonnées par ces dernières. Le « développement agraire » orienté vers l'exportation sous-tend l'extermination des populations paysannes qui s'opposent à ce modèle. Il y a une articulation claire entre répression et agro-industrie, entre contrôle social et maximisation des profits, entre « progrès » et impunité.

Dans le département du Choco, province du nord de la Colombie située à la frontière du Panamá, qui donne accès aux océans Atlantique et Pacifique, les communautés afro-colombiennes et métisses des bassins hydrographiques du Jiguamiando et du Curvarado ont été victimes d'un déplacement forcé en décembre 1997 lors de l'*Operacion Genesis*, une vaste opération militaire lancée dans la région sous le prétexte de combattre la guérilla des FARC-EP. En décembre 1999, elles se sont organisées afin de retourner collectivement sur leurs terres et en 2000, le Conseil Communautaire Majeur du Jiguamiando et celui du Curvarado ont obtenu chacun leur titre de propriété collective sur leur territoire ancestral, en tant que populations *afro-descendientes* (comme on désigne en Colombie les communautés noires, aussi appelées « afro-colombiennes »). Elles sont aujourd'hui organisées en deux Conseils Communautaires Majeurs qui regroupent vingt-trois Conseils Communautaires Mineurs vivant ensemble dans le Bassin du Jiguamiando, soit quatorze communautés du Jiguamiando et neuf originaires du Curvarado. De 2001 à aujourd'hui la répression a continué de sévir contre ces communautés et elles font face à l'implantation illégale d'un projet agro-industriel de palme africaine sur leurs territoires collectifs. Elles ont donc dû développer des stratégies de lutte et des mécanismes de protection pour survivre et se sont déclarées « en résistance civile pour la Vie et le Territoire ».

Je devrai donc analyser trois niveaux de phénomènes, afin de situer ma recherche dans le contexte global actuel, de disséquer les rouages du conflit armé colombien et de comprendre l'histoire et la dynamique du processus de résistance des communautés paysannes afro-colombiennes de la région du Choco que j'ai étudiées. Il sera donc important d'analyser tout d'abord brièvement comment s'opère le redéploiement actuel du capital au niveau mondial pour le contrôle des richesses naturelles, des territoires et de la

main d'œuvre. Plus précisément j'exposerai quels impacts a le déploiement grandissant du phénomène de l'agro-industrie sur la paysannerie en général. Ensuite il sera nécessaire de faire une analyse qui permettra une compréhension de la dynamique interne du conflit armé colombien qui dure depuis plus de 40 ans. Je tenterai de démontrer comment en Colombie, le phénomène du déplacement forcé fait principalement partie d'une stratégie étatique, articulée aux intérêts du capital étranger, qui vise à opérer une contre réforme agraire. Pour étayer cette hypothèse principale, ma recherche se concentrera sur une région du pays et sur un moment historique précis : la situation de la région du Bajo Atrato dans le département du Choco de 1997 à aujourd'hui. D'une part, je devrai considérer la Loi 70 qui protège les territoires collectifs ancestraux des communautés afro-colombiennes. D'autre part, j'examinerai les relations entre les intérêts économiques qui existent sur ces territoires et la dynamique du conflit armé dans cette région. Je vais me pencher plus spécialement sur le déplacement forcé massif provoqué dans toute la région par l'Opération *Genesis* en 1997, et sur le vaste projet agro-industriel de plantations de palme africaine qui entraîne des conflits fonciers importants dans la région et affecte directement les communautés du Jiguamiando et du Curvarado. Enfin, j'analyserai la réponse des communautés paysannes afro-colombiennes et métisses des bassins du Jiguamiando et du Curvarado, en étudiant leur processus de résistance et d'accommodement en tant que population civile vivant au sein du conflit armé. J'exposerai les diverses stratégies et mécanismes de protection qu'elles construisent, avec l'appui d'organismes nationaux et internationaux, afin de protéger leur vie et de défendre leur territoire. Nous verrons donc tout au long de mon mémoire comment les tendances globales actuelles du capitalisme néolibéral se traduisent au niveau régional et local dans un guerre de conquête des territoires des communautés et comment se construit la réponse de ces dernières face à ces politiques « néo-coloniales ». Nous analyserons donc comment le territoire représente un espace stratégique qui devient « l'arène du lutte » où s'affrontent et s'articulent les diverses forces locales et globales au plan économique, politique, militaire, idéologique, discursif et identitaire.

Dans le Chapitre 1, j'expliquerai dans un premier temps la dynamique du conflit armé en Colombie, en faisant un retour sur l'historique de ce conflit. Je tenterai de démontrer dans ce chapitre le rôle qu'a joué l'État colombien dans la mise en place de la stratégie paramilitaire et j'analyserai les différentes étapes importantes de l'histoire du paramilitarisme en Colombie de sa naissance à aujourd'hui. Je ferai également un bref

survol historique de la situation agraire colombienne et des différentes tentatives de réformes agraires que la Colombie a connues depuis la deuxième moitié du 19^{ème} siècle. Je dresserai donc ici un portrait des liens qui existent entre la situation agraire et le conflit armé en Colombie. Enfin nous étudierons la conjoncture actuelle, sous le gouvernement de Uribe Velez. (voir annexes 1 et 2)

Dans le Chapitre 2, je me pencherai sur la situation actuelle de la Colombie dans le contexte global, à l'ère du « néo-colonialisme ». J'exposerai ici brièvement les modalités d'implantation des projets agro-industriels de palme africaine dans le monde et l'impact de l'agro-industrie sur la paysannerie. Ensuite, j'analyserai divers programmes liés au Plan Colombie qui sont orientés vers l'agro-industrie de la palme africaine (*Elaeis guineensis*), ainsi que divers méga-projets d'infrastructures qui sont prévus dans la région du Bas Atrato, au Choco. Nous verrons ici les liens qui existent entre la militarisation des régions stratégiques, la répression politique qui sévit dans ces régions et la mise en place de « projets de développement » dans ces même régions.(voir annexe 8)

Dans mon Chapitre 3, nous allons tout d'abord relater l'histoire des afro-colombiens depuis la colonisation jusqu'à l'époque de la libération de l'esclavage et leur entrée dans la région du Bajo Atrato. Nous allons également présenter les grands traits de la situation actuelle de la province du Choco et de la région du Bas Atrato, ainsi que de sa population afro-colombienne¹ et l'existence de la Loi 70 qui protège leurs territoires ancestraux. Par la suite, je vais ici présenter l'histoire des communautés du Jiguamiando et du Curvarado sur lesquelles porte principalement le présent mémoire : le déplacement forcé dont elle furent victimes en 1997, leur retour collectif en 1999-2000, l'obtention de leurs Titres de propriété collective sur le territoire et la répression dont elles furent victimes jusqu'en 2001.(voir annexes 3 à 7)

Au chapitre 4, je vais présenter le projet agro-industriel de palme africaine qui s'implante illégalement sur les territoires collectifs des communautés du Jiguamiando et du Curvarado depuis 2001. Nous verrons les acteurs impliqués dans ce projet, les modalités de son implantation et les diverses stratégies utilisées par les compagnies et l'État colombien pour imposer le projet aux communautés. Je vais alors présenter l'implication du paramilitarisme et du narcotrafic dans ce projet agro-industriel et tenter d'analyser les liens qui existent entre le déplacement forcé de 1997 au Bajo Atrato, la répression qui a continué à sévir

contre les communautés qui sont retournées sur leurs terres et la contre-réforme agraire qui s'opère dans cette région. Ce tour d'horizon nous permettra de démasquer les intérêts économiques et politiques qui se cachent derrière le déplacement forcé des communautés et le projet de palme.(voir annexes 4 à 7)

Dans la cadre de mon Chapitre 5, je vais d'abord relater l'histoire des communautés de 2003 à aujourd'hui et je vais par la suite analyser la réponse des communautés afro-colombiennes et métisses du Jiguamiando et du Curvarado à ces agressions militaires, économiques et politiques en examinant la consolidation de leur processus de « résistance civile pour la Vie et le Territoire ». Nous verrons d'une part les nouvelles stratégies qui sont utilisées par l'État colombien et les compagnies pour imposer le projet agro-industriel de la palme africaine et d'autre part nous analyserons comment les communautés sont organisées, quel est l'impact des acteurs externes sur leur résistance et quels sont les divers mécanismes de protection et stratégies de résistance qu'elles et leurs alliés ont mis en place à travers le temps.(voir annexes 4 à 7)

En conclusion je vais analyser les nouveaux rapports de force qui se construisent, les nouvelles identités qui émergent à travers la résistance et ce qui motive les communautés à entrer dans cette lutte. Nous verrons aussi les contradictions qui émergent au sein des communautés déplacées et les défis qui les attendent. Je vais alors revenir à mes trois hypothèses de départ en partageant divers éléments de discussion et de conclusions par rapport à ces dernières. Enfin, je ferai un retour sur la pénétration des forces du marché global dans le conflit armé colombien, ainsi que sur la question des territoires, de l'agro-industrie et des résistances paysannes locales qui s'articulent dans les réseaux de la « globalisation de la résistance ».

1. LE NIVEAU GLOBAL

1.1 Wolf et la classification de la paysannerie

En premier lieu, il est nécessaire d'examiner les impacts qu'a le développement de l'agro-industrie sur la paysannerie en général, dans le contexte historique global actuel du capitalisme néolibéral. Vers la fin des années 60, Eric Wolf définissait dans son livre *Peasants* quatre « domaines » comme étant ceux qui organisent l'incorporation des paysans dans des contextes plus larges et qui affectent le transfert des surplus de leur production : *patrimonial domain*, *prebendal domain*, *mercantile domain*, *administrative domain*. On a le domaine « patrimonial » lorsque les paysans qui occupent les terres se trouvent placés sous le contrôle d'un seigneur ou d'un souverain, qui hérite des droits sur ce domaine foncier en tant que membre d'une lignée. Dans ce type de domaine, les paysans doivent verser des redevances au seigneur, en échange du droit à occuper et cultiver les terres de son domaine. Ici les paysans transfèrent leurs surplus aux seigneurs, soit sous forme monétaire, matérielle ou en force de travail. Dans le domaine de « prébende », les domaines fonciers sont attribués par le pouvoir central au lieu d'être transmis par héritage. Ici les redevances sont versées par les paysans à un agent de l'État qui contrôle un domaine foncier au service du pouvoir central. Cet agent est soit engagé par l'État pour collecter les taxes et impôts en tant que salarié, soit autorisé à garder une partie des sommes récoltées aux paysans pour l'État (par exemple, sur les terres attribuées à l'Église). Dans le domaine dit « mercantile », la terre est une propriété privée qui peut être achetée et vendue afin d'obtenir du profit. C'est le mode de propriété terrienne propre au système capitaliste. Enfin, dans le domaine « administratif » c'est l'État qui possède la terre en dernière instance, tout comme dans le domaine de « prébende », mais ici l'État décide de la production agricole et de la distribution des surplus, laissant très peu de place à l'initiative individuelle des familles paysannes. C'est le modèle de propriété foncière prôné par le socialisme, qui a été notamment mis en place en Union Soviétique, en Chine et dans les Pays de l'Est.² Bien que la typologie des domaines proposée par Wolf soit très pertinente pour analyser les différents modes de propriété foncière et système de production agricoles, sa perspective plutôt statique et macro-historique doit être complétée puisqu'elle n'explique pas les transformations de ces rapports et donc, de la paysannerie elle-même.

1.2 Kearney : la mondialisation et la fin des paysans

Face aux récentes tendances internationales d'organisation de l'agriculture, Michael Kearney propose d'ajouter à cette classification un 5^{ème} domaine : l'agro-industrialisation. Celui-ci définit le phénomène de l'agro-industrialisation de la manière suivante :

« agroindustrialization combines an increased role of transnational corporations in the financing, production, distribution, marketing, and consumption of agricultural products with increased use of petrochemicals and other advanced technologies, increased environmental damage, and an increase in complex forms of subsumption of 'peasant labor' in agricultural production so organized ». ³

J'ajouterais à cette définition l'importance du rôle des grandes institutions internationales (comme la Banque Mondiale) ainsi que des agences de coopération internationale des gouvernements occidentaux, dans le financement des projets agro-industriels dont bénéficieront leurs multinationales.

Les pressions exercées sur la paysannerie à l'échelle de la planète par les différents projets économiques agro-industriels représentent une menace du plus en plus forte pour les populations rurales qui vivent toujours d'agriculture de subsistance. Shelton Davis, dans son étude sur l'Amazonie brésilienne⁴, souligne que trois facteurs principaux ont contribué à l'avancée des méga-projets économiques, tels l'agro-industrie et l'élevage extensif, dans cette région au cours des années 70. Premièrement, le rôle stratégique des politiques de l'État dans la création de programmes de développement et d'incitations fiscales. Deuxièmement, le rôle économique important que les multinationales et les grandes sociétés d'État ont joué dans l'exploitation des ressources minières, forestières et agricoles de la région. Finalement, l'importance croissante des prêts accordés par les grandes institutions financières internationales et les banques étrangères privées pour des projets d'infrastructures et de développement dans la région de l'Amazonie. Nous verrons, au cours de ce mémoire, que le projet agro-industriel de la palme africaine, qui s'implante actuellement dans plusieurs régions du monde, a suivi un modèle similaire. Je ferai un bref survol de ce projet agro-industriel dans le monde, puis en Colombie et enfin au Choco, ce qui nous aidera à cerner les différents acteurs nationaux et étrangers qui y sont impliqués, les intérêts en jeu et le discours par lequel on justifie son implantation. Nous serons alors en mesure de comparer le rôle de l'État, des multinationales, des institutions financières internationales et des agences de coopération des gouvernements occidentaux, lors de la

colonisation des territoires qui eut cours en Amazonie brésilienne dans les années 70 et leur rôle dans le néo-colonialisme qui se déploie actuellement dans la région du Choco, en Colombie.

Kearney affirme que le développement de l'agro-industrie fait en sorte que l'on doit reconsidérer le rôle et l'identité des paysans et de l'État, traditionnellement conçus comme étant les acteurs principaux dans la production agricole. Selon lui, les propriétaires des multinationales de l'agro-industrie ne sont pas aussi intéressés à posséder la terre que ne le sont les fermiers capitalistes nationaux ou locaux. La tendance de l'agro-industrialisation semble indiquer un changement dans les modes de contrôle de la production, qui s'illustre par le passage de la propriété de la terre comme moyen de production à d'autres aspects de la production, particulièrement le financement et l'expertise technique. De cette façon, la partie la plus risquée, celle de la production même, est transférée au paysan.⁵ Il est vrai que cette tendance est présente surtout lorsque la terre existe sous forme de petite propriété privée. Dans le chapitre 2 de ce mémoire, je vais me pencher sur le concept « d'alliances stratégiques » au sein du Plan Colombie, dont le but serait d'établir un « partenariat » direct entre le secteur privé et les communautés paysannes propriétaires des territoires. Nous analyserons alors les objectifs réels de ce type d'alliances productives et les conséquences sur les populations rurales. Cependant, lorsque la terre existe sous forme de propriété collective, il devient impossible d'effectuer ce type d'alliance productive parce que la vente de la terre d'une famille à un particulier est illégale. Ces formes de propriétés collectives sont normalement protégées par un cadre légal, qui a généralement été obtenu dans un contexte de réforme agraire, souvent au profit de groupes ethniques minoritaires, ce qui rend cette terre collective « inaliénable, indivisible, et insaisissable ». La terre ici n'est pas perçue comme un bien commercialisable mais comme la garante du mode de vie et de la survie d'un groupe social et ethnique donné. Ainsi, pour les multinationales de l'agro-industrie, les agences de coopération qui travaillent à leur service, et les oligarchies nationales, la terre collective est un obstacle important au « libre marché » ainsi qu'à l'accumulation du capital et doit, par conséquent, être éliminée. Dans ces cas, l'objectif numéro un, pour l'État et les compagnies, est donc de convertir la propriété collective en propriété privée. Ici, il faut donc faire une nuance à ce qu'affirme Kearney, puisque s'il est vrai que cet objectif peut parfois être atteint sans que les compagnies n'aient nécessairement besoin de s'approprier elles-même de la terre, dans d'autres cas il devient

très important pour les multinationales ou pour les compagnies nationales sous-traitantes d'obtenir des titres de propriété privés sur les terres qu'elles convoitent. J'analyserai donc, au chapitre 4, les différentes stratégies politiques, juridiques et militaires qui sont utilisées par le secteur privé et par l'État colombien pour contourner la propriété collective et réussir à s'approprier soit directement ou indirectement des terres en son sein.

D'autre part, Kearney affirme que traditionnellement, au XXe siècle, l'État était responsable de distribuer les intrants nécessaires à la production agricole au sein du contexte national, alors qu'aujourd'hui, étant donné le désengagement de l'État et l'avancée de l'agro-industrie, les multinationales remplacent l'État dans ce rôle. Par conséquent, il expose que la dynamique des questions agraires est déplacée du contexte national, où l'État est l'acteur principal, vers le contexte international, au sein duquel les corporations sont les principaux acteurs.⁶ Il est vrai que le rôle de l'État, du point de vue de son implication économique dans le développement agricole, tend à diminuer avec l'arrivée de l'agro-industrie, bien que de nombreux programmes de soutien à la paysannerie demeurent, d'une part, et que des crédits agricoles et des incitations fiscales soient mis en place afin d'attirer l'investissement des grands propriétaires terriens nationaux et du capital étranger dans les secteurs privilégiés par l'agro-industrie. Il me semble alors erroné de dire que les multinationales tendent à remplacer le rôle de l'État. En effet, l'État se retire et les multinationales s'accaparent l'industrie agricole, sans pour autant distribuer les intrants nécessaires aux petits et moyens producteurs à l'échelle nationale, puisqu'elles fournissent uniquement les intrants à leur propre production. En outre, il me semble important de souligner que le rôle de l'État en tant qu'agent responsable de garantir la sécurité des investissements étrangers tend à augmenter. On assiste, dans de nombreuses régions de l'Amérique latine visées par les projets agro-industriels, à une militarisation de ces régions et à l'augmentation de la répression étatique contre les communautés rurales qui s'opposent à la mise en place de tels projets. Ainsi, plutôt que de parler d'un déplacement des questions agraires du contexte national vers le contexte international, je parlerais plutôt d'une « réingénierie » des questions agraires. On peut observer une tendance globale : a) un processus de militarisation opéré par les États, sous forme régulière et/ou irrégulière, des régions où se déploie l'agro-industrie, surtout lorsque celle-ci est implantée dans des zones où la paysannerie communautaire est forte et où la propriété collective de la terre existe et b) un déplacement des programmes de crédits agricoles et d'incitations fiscales de l'État

traditionnellement dirigé vers les paysans, qui sont progressivement redirigés vers les promoteurs de projets agro-industriels.

Par ailleurs, Kearney fait valoir que les complexes traditionnels de savoirs, de pratiques et de technologies autour des semences indigènes sont déplacés par la pénétration de l'agro-industrie, qui crée une dépendance accrue des petits producteurs locaux envers l'industrie et a souvent pour conséquence l'extinction des semences traditionnelles et des ressources génétiques locales. Il note par ailleurs, qu'alors que l'agro-industrie déplace les paysans et s'approprie leurs terres, elle dépend de la force de travail de ces derniers dans les immenses plantations. Ainsi selon Kearney, il y aurait actuellement une tendance historique qui fait que l'agriculture moderne détruit la paysannerie et les sociétés paysannes « traditionnelles ». Cette tendance entraînerait la formation de nouvelles identités complexes, qu'il regroupe sous le thème de « *post-peasants identities* » et de nouvelles formes de communautés dans des « réseaux transnationaux ». Il résume cette tendance comme suit :

« (...) an historical trend for a decline in reproduction by peasants by means of their own small-scale agricultural production *and* an increase of their reproduction from nonself-directed agricultural or nonagricultural production. This threshold (...) signals the tendency of modern agriculture and modern economies in general to destroy peasantry. (...) they do not annihilate them entirely (...) they perpetuate traces of the peasantry conserved as aspects of more complex identities and communities. »⁷

Selon Kearney, cette transition serait donc graduelle et n'impliquerait pas de confrontation. Les paysans, en tant que classe sociale, auraient tendance à disparaître progressivement alors que les nouvelles identités des « post-paysans » seraient porteuses de différenciations internes plus importantes que les différenciations externes qui permettaient traditionnellement d'identifier les « paysans » comme un groupe social défini par rapport aux autres classes et groupes sociaux. Kearney va même jusqu'à remettre en question la pertinence, au XXI^{ème} siècle, du concept de « paysans » en tant que classe sociale contemporaine et tente de démontrer que les « paysans », telle que traditionnellement définis par l'anthropologie, sont disparus ou sont en train de disparaître. En s'inspirant, sans doute trop exclusivement, du cas mexicain, il argumente que les migrations transnationales, et l'agro-industrie sont des forces puissantes qui dissolvent les distinctions de classes sociales et d'espaces géographiques, et qui remettent en question les catégories et concepts conventionnels tels que rural/urbain, paysan/prolétaire, autonomie/dépendance, traditionnel/moderne. Il stipule que le « paysan » en tant qu'identité sociale et en tant que

catégorie anthropologique dépend de ces distinctions, ce qui expliquerait la disparition des « paysans ». Kearney s'attaque au dualisme et tente de démontrer, sans être absolument convaincant, que la terre, la force de travail, le capital financier, les familles, les transnationales et les personnes sont désormais tous articulés de façon complexe dans des espaces transnationaux qui ne correspondent pas aux anciennes catégories. Il dit que les liens entre les petits producteurs et l'agro-industrie, l'impact des migrations massives, la diversité des occupations, ainsi que la production et la consommation de la culture de masse, se combinent ensemble afin de promouvoir la différenciation interne qui érode la possibilité d'une position unique et unitaire du sujet comme base d'une identité de classe subjective pour les paysans.⁸

Ainsi, Kearney propose le développement d'une nouvelle théorie pour penser la paysannerie actuelle : *The Reticula theory* (« la théorie des réseaux »). Selon cette théorie, une perspective globale doit voir la production agro-industrielle et la production de subsistance « traditionnelle » comme différents aspects d'un même système transnational qui possède une dynamique de différenciation qui défie la distinction conventionnelle entre « paysan-traditionnel-subsistance » et « fermier-moderne-commercial ». Selon lui, l'agro-industrialisation génère une auto-déconstruction de ces paires opposées et constitue de nouvelles identités inscrites dans des systèmes de différences et de distinctions qui sont situées dans un continuum transnational.⁹

Je crois que cette affirmation de Kearney n'a pas la valeur universelle qu'il lui attribue, et qu'au contraire l'agro-industrialisation qui s'impose sur les communautés rurales et s'approprie souvent de force les terres fertiles des paysans, plutôt que de dissoudre ces paires opposées en les articulant dans un réseau global, peut aussi polariser les distinctions entre ces catégories sociales et engendrer des confrontations de classe parfois très violentes. Les matériaux que j'ai recueillis en Colombie démontreraient plutôt, au contraire de ce qu'affirme Kearney, que l'agro-industrie et les forces qui l'accompagnent, plutôt que de tendre à dissoudre ces distinctions, les accentuent. Je reviendrai plus loin sur ce point, en expliquant la polarisation grandissante qui s'effectue entre les différentes classes sociales lorsque l'agro-industrie entre dans les campagnes où vit une paysannerie communautaire. Alors qu'il est vrai que dans certains cas, la transformation progressive des petits paysans propriétaires de la terre en travailleurs agricoles saisonniers et leur participation dans

l'économie informelle, peut se faire de manière graduelle et entraîner une diminution de l'identité de classe chez ces « post-paysans », dans plusieurs régions de l'Amérique latine actuelle, les paysans se voient forcés de construire des « tranchées de résistance », sociopolitiques sinon matérielles. C'est à partir de ces « tranchées » qu'ils défendront leur identité et leur mode de vie propre en tant que groupe social, combinant souvent l'identité ethnique et l'identité de classe, afin de ne pas être anéantis par l'agro-industrie ou d'autres méga-projets sur leurs terres et d'éviter d'être convertis en « esclaves modernes ». Cette polarisation grandissante des intérêts de l'élite nationale alliée aux compagnies transnationales face à ceux de la population rurale pauvre, entraîne le durcissement des identités particulières et l'augmentation des confrontations.

Par ailleurs, les matériaux recueillis tendent à montrer que le concept de « paysan », en tant que classe sociale, est encore très valide, mais que les groupes sociaux qu'il désigne ne sont évidemment pas figés dans le temps, ni immuables. Les communautés paysannes dites « traditionnelles » ou vivant d'agriculture de subsistance doivent être situées dans leur contexte historique et non en dehors de celui-ci, soit dans le contexte global actuel. Je crois que les luttes paysannes ne sont pas de simples réactions à des problèmes locaux ; elles sont plutôt des réactions locales aux dislocations sociales majeures dues aux bouleversements de la société qu'entraînent l'expansion du marché et les politiques économiques néolibérales du capitalisme global. C'est pourquoi, tout en évitant de tomber dans le piège de la dichotomie entre « tradition » et « modernité » comme substances, j'adopterai une perspective historique qui permet de comprendre la résistance des communautés comme un processus qui se développe en fonction d'une expérience historique concrète, qui se poursuit dans le présent et qui génère un processus d'adaptations et d'ajustements.

Il m'apparaît que le problème majeur dans l'analyse de Kearney réside dans le fait qu'il base toute la démonstration de sa théorie sur l'exemple des travailleurs migrants mexicains, mais prétend que celle-ci s'applique comme théorie générale à la situation de la paysannerie actuelle dans le monde. Donc, à partir de l'observation de paysans mexicains qui vont aux États-Unis pour travailler dans les grandes plantations agro-industrielles et reviennent quelques mois par année dans leur communauté d'origine où ils continuent de pratiquer l'agriculture de subsistance en y introduisant des techniques et produits provenant de l'agro-industrie, Kearney stipule que l'agro-industrialisation et la migration font qu'on

doit reconsidérer la catégorie « essentialiste » de « paysans ». Ceux-ci feraient aujourd'hui partie, selon lui, d'une « communauté transnationale » ayant un niveau élevé de différenciation sociale interne. Cependant la situation des travailleurs migrants mexicains est très particulière. Le Mexique d'ailleurs, de par sa situation géographique qui lui fait partager une frontière avec les États-Unis, est en soi un cas assez spécifique. Je ne crois pas que les paysans boliviens ou colombiens, par exemple, possèdent beaucoup de chances d'aller un jour travailler aux E.U. ou même de se rendre jusque dans les pays voisins. La réalité d'une très grande majorité de paysans de l'Amérique latine est qu'il s'avère même ardu de sortir de leur région natale pour aller vivre ailleurs dans leur propre pays. Ainsi, il m'apparaît aventureux d'affirmer qu'à l'échelle globale, la paysannerie actuelle est poussée par l'agro-industrie sur des réseaux transnationaux de migrations qui la font traverser les frontières des catégories classiques, provoquent un processus de différenciation sociale interne grandissante des « paysans » qui conduit à leur disparition en tant que classe sociale, ainsi qu'à la reformulation de leur identité commune en de multiples identités complexes en tant que « post-paysans ».

D'autre part, pour la paysannerie communautaire, la communauté locale assure protection et refuge, contre l'hostilité d'un système de plus en plus vorace. Combien de fois ai-je entendu des membres des communautés du Jiguamiando me dire :

« Qu'est-ce qu'un paysan comme moi va faire en ville ? Aller mourir de faim ou être obligé de mendier ! Ce que je sais faire c'est travailler avec la machette, travailler la terre, alors qu'est-ce que je vais faire dans ces villes ? Et qu'est-ce qui va arriver à mes enfants ? Si je vend ou j'abandonne ma terre, qu'est-ce que je vais laisser à mes enfants ? Ici, je sais que mes enfants pourront élever leurs enfants et avoir de quoi manger. Ils vivront peut-être pauvres, mais pas dans la misère. Non ! Je préfère qu'ils me tuent ici, que de finir comme « déplacé » en ville ou comme esclave dans ces plantations ! Ici au moins sur notre terre nous avons la liberté. »¹⁰

Le fait d'être propriétaire de la terre est source de liberté et de dignité, deux valeurs qui font l'orgueil de nombreux paysans. En général, les paysans n'apprécient guère l'idée de devoir être soumis à un patron alors qu'il ont toujours pris leurs propres décisions et mené leur vie de façon autonome. Ici, Kearney dirait que l'autonomie dans la prise de décision en ce qui a trait à la production est une caractéristique fondamentale dans la définition du paysan et qu'actuellement, sous la pression de l'agro-industrialisation, la diminution de cette autonomie entraîne le déclin des paysans. Les décisions concernant la production sont de plus en plus contrôlées par les acheteurs et par les agences et/ou banques qui financent les

coûts de production. Sur ce point, il a raison, et c'est justement là, un des principaux enjeux des luttes paysannes actuelles.

Kearney fait une analyse juste lorsqu'il explique comment les mécanismes économiques du marché mondial tendent à détruire les paysans comme groupe social, parce que l'agro-industrie tend à transformer les paysans en main-d'œuvre, à provoquer leur migration vers le milieu urbain et modifier leur milieu d'origine. Cependant il me semble que son analyse perd de la rigueur, lorsqu'il conclut que ces pressions mènent inévitablement vers la disparition des paysans en tant que classe sociale et vers leur intégration graduelle dans l'économie de marché du capitalisme néo-libéral. Selon Kearney, l'inclusion forcée des paysans dans la « mondialisation », bien qu'ayant des conséquences brutales, implique généralement une transition progressive qui n'implique pas de confrontation.

Alors que Kearney considère essentiellement la dimension économique du processus pour en arriver à cette conclusion, je mettrai de mon côté l'accent sur la violence qu'impliquent les forces de la mondialisation capitaliste. Je vais tenter de démontrer, à la lumière de l'expérience des communautés afro-colombiennes du Jiguamiando et du Curvarado, les modalités de déploiement de cette violence par laquelle on essaie d'inclure de force les paysans dans le « développement ». Pour ce faire, je vais, d'une part, tenter d'établir clairement les liens qui existent entre la stratégie paramilitaire de l'État colombien, les déplacements forcés et la contre-réforme agraire qui est en train de s'opérer, et d'autre part, les liens qui existent entre le projet agro-industriel de la palme et des programmes du Plan Colombie qui bénéficient de l'investissement d'agences de développement international. Enfin, je compte exposer comment l'imposition du modèle agro-industriel sur les communautés paysannes implique l'éclatement au grand jour d'importantes contradictions du système, notamment au sein de l'État et d'une démocratie qui demeure formelle. Ces contradictions font apparaître aux yeux des paysans un État « schizophrène » et ouvrent les failles du système. L'agro-industrialisation qui vise l'anéantissement des communautés, non seulement en tant que classe paysanne mais souvent aussi en tant que peuple, devient source de confrontations. D'autre part, je démontrerai au cours de ce mémoire, que les luttes dans lesquelles s'engagent les paysans n'impliquent pas nécessairement une diminution de l'identité de classe au profit d'une identité ethnique. Au contraire dans de nombreux cas, les luttes paysannes actuelles, comme celles des paysans afro-colombiens

du Choco, articulent fortement ces deux facettes identitaires dans la construction de leur processus de résistance, dans la formulation de diverses stratégies défensives et offensives, ainsi que dans leur recherche d'appuis internationaux.

1.3 Droits-humains et « éco-politique » : reconfiguration des luttes paysannes

Kearney soulève cependant un point important lorsqu'il affirme que la mondialisation des droits humains et de « l'éco-politique » entraîne une reconfiguration politique des luttes paysannes au sein de laquelle on peut identifier deux types de déplacements : un déplacement discursif et un déplacement géopolitique. Le déplacement discursif consiste en la redéfinition des enjeux agraires, traditionnellement pensés en terme de propriété terrienne et contrôle d'autres aspects de la production, qui aujourd'hui sont incorporés à des champs plus larges tels que les droits humains des populations rurales et l'écologie des régions où ils vivent. Le déplacement géopolitique, quant à lui, est provoqué par le caractère transnational des droits humains et des mouvements environnementaux. En plaçant dans un contexte international les tensions qui existent entre les groupes subalternes et les États-nations quant aux politiques nationales, en termes de droits humains et d'environnement, on opère une redéfinition des rapports de force, qui ont alors plus de chance de pencher en faveur des groupes subalternes. Ce déplacement aurait, selon Kearney, reconfiguré l'identité des « post-paysans » en tant que membres de la communauté globale, définie comme telle et protégée par les traités internationaux. Ces nouveaux champs politiques ont émergé avec la prolifération des mouvements environnementalistes et de défense des droits humains, qui ont surtout pris comme forme organisationnelle les « ONG » - Organisations Non Gouvernementales. Ces dernières constituent « un vaste champ politique en réseaux » qui ont des buts politiques qui se trouvent en partie au dessus de l'hégémonie économique, politique et culturelle des États-nations.¹¹

Ainsi, ce phénomène contribue à une redéfinition des enjeux et des identités paysannes, qui passent de la sphère nationale à la sphère internationale. Au départ, les enjeux de la question agraire étaient principalement centrés sur l'accès et le contrôle de la terre comme moyen de production ; les luttes de la paysannerie étaient surtout constituées autour de la « terre » comme valeur première. Aujourd'hui, l'élargissement des réclamations paysannes à propos de la terre en tant que bien économique, à la terre en tant que composante d'un

écosystème global et la reformulation des enjeux productifs au sein de l'espace des droits humains conçus intégralement (droits économiques, sociaux et culturel, en plus des droits civils et politiques), a de profondes implications puisque la relation entre l'État et ses citoyens est internationalisée. Ainsi, soutient Kearney, de l'identité sociale restrictive du « paysan » d'une nation X, ce dernier devient un citoyen global. Selon lui, l'ethnicité devient la fabrique la plus commune de cette nouvelle identité inclusive, alors que les droits humains constituent l'enjeu politique commun qui permet de mobiliser les différentes communautés ethniques dans une nouvelle construction culturelle de la personne.

Dans ce mémoire j'essaiera de démontrer, d'abord, comment la relation entre ethnicité, appartenance à un territoire ancestral et mémoire collective est un des éléments qui permet aux communautés d'établir en quelque sorte ce qu'Aguirre Beltran a appelé une « région de refuge »¹², à partir de laquelle elles se défendent des attaques extérieures et construisent la résistance. Je reviendrai plus loin à l'articulation qui existe entre le phénomène de « colonialisme interne », analysé par Pablo Gonzalez Casanova¹³, et l'existence de « régions de refuge ». En deuxième lieu, je vais analyser comment l'appartenance de classe, reflétée dans l'identité paysanne, est au centre de ce qui mobilise les acteurs sociaux dans la lutte et permet d'unir Afro-colombiens et métis, autour d'objectifs politiques communs. J'avance l'hypothèse que la volonté de défendre le « territoire » chez les communautés en résistance du Jiguamiando se traduit concrètement par la volonté de défendre un mode de vie et de production dont ils assurent eux-mêmes le contrôle, qui fournit une sécurité alimentaire et une certaine liberté à leur famille et aux générations futures.

Par ailleurs, nous verrons qu'une autre identité, nouvelle, mais très puissante, existe chez les communautés du Jiguamiando et du Curvarado et qu'elle est un facteur très important dans l'unité des Afro-colombiens et métis au sein d'un même processus de résistance : l'identité en tant que « population civile », face aux groupes armés de toute sorte. Nous verrons comment cette identité est très importante dans le contexte du conflit armé colombien et comment elle permet l'émergence de la « résistance civile ». Enfin, à partir de l'exemple des communautés que j'ai étudiées, je compte démontrer comment l'ethnicité, la classe, les droits humains et l'éco-politique sont tous fortement inter-reliés dans les principaux enjeux des luttes paysannes actuelles. J'examinerai comment s'articulent l'identité ethnique et l'identité de classe chez les paysans afro-colombiens et métis du

Jiguamiando et du Curvarado et comment ces identités une fois projetées sur l'« arène de lutte » des droits humains et de l'éco-politique contribuent à la consolidation d'un nouveau rapport de force entre les communautés et l'État.

Par ailleurs, j'ai trouvé chez Manuel Castells des éléments théoriques intéressants pour analyser les mouvements sociaux. Pour ce faire, il procède à deux opérations: caractériser la dynamique spécifique du mouvement social ainsi que son interaction avec les processus plus amples qui provoquent son existence et terminent modifiés eux-mêmes par celui-ci. Cette méthode d'analyse sera utile à mon étude du processus de résistance des communautés afro-colombiennes et métisses du Jiguamiando et du Curvarado. D'autre part, Castells affirme que les pratiques discursives des organisations sociales doivent être comprises comme l'auto-définition de leur mouvement et que les paroles de celles-ci sont aussi importantes à analyser que leurs actions ou leurs idées.¹⁴ Je suis d'accord avec Castells sur ce point, et contrairement à Kearney, je crois que si un mouvement s'identifie comme « paysan », ce n'est pas parce que cette catégorie a été historiquement imposée sur les communautés qu'elle représente, mais bien parce que les acteurs sociaux de ce mouvement se reconnaissent dans cette identité. Cependant, il est important de reconnaître que les catégories avec lesquelles un groupe s'identifie varient en fonction de la conjoncture, des intérêts du groupe et des stratégies utilisées par celui-ci pour atteindre ces objectifs, et que par conséquent elles ne peuvent être considérées de manière absolue ou essentialiste. Par exemple, un même groupe social peut s'identifier tantôt comme paysan, tantôt comme afro-descendant, selon les circonstances et les interlocuteurs. Le discours d'un groupe social ou d'une organisation vise souvent à mobiliser ses membres et à intervenir dans la lutte symbolique pour faire avancer sa cause et c'est pourquoi l'analyse de leur discours est importante pour comprendre non seulement les identités qui se construisent et se déconstruisent, mais aussi les idéologies et les objectifs de ces groupes. Enfin, puisque Kearney suppose la disparition des mouvements paysans, alors que j'ai pourtant constaté leur existence sur le terrain, il m'apparaît nécessaire d'examiner l'analyse de Castells à propos des identités des mouvements sociaux.

1.4 Castells : l'émergence de « l'identité de résistance »

Castells affirme que l'émergence de ce qu'il appelle « l'identité de résistance » serait générée par les acteurs sociaux qui se trouvent dans des positions dévalorisées ou

stigmatisées par la logique de la domination, et qui construisent des tranchées de résistance et de survie en se basant sur des principes différents ou opposés à ceux des institutions de la société. Selon Castells, l'identité de résistance conduit à la formation de communes ou communautés qui procèdent à *l'exclusion de ceux qui excluent par les exclus*.¹⁵ Si l'on suit ce raisonnement, Castells serait donc d'accord avec mon affirmation selon laquelle il y a actuellement un processus de polarisation des acteurs au sein de la société qui engendre des confrontations entre les différents groupes sociaux ou groupes d'intérêts, autour d'une frontière de plus en plus rigide. En Colombie par exemple, on assiste à une polarisation croissante de la société, particulièrement entre la ville et la campagne. Pour la majorité de la population des grandes villes colombiennes, la guerre se vit telle une télé-réalité ; elle ne les affecte pas directement, mais tous les jours les grands médias en parlent et martèlent le discours officiel selon lequel la « narco-guérilla » est l'unique responsable du drame que vit le pays et que l'investissement dans la militarisation est la seule solution possible contre le « terrorisme »¹⁶. Une des conséquences de cette propagande médiatique est que les gens des villes ont peur d'aller à la campagne et d'être attaqués par la guérilla, ce qui fait qu'ils ne connaissent pas la réalité rurale. Ainsi, la population urbaine ne connaît que très peu la face cachée du conflit armé¹⁷ : les atrocités commises par les groupes paramilitaires mais surtout, l'étroite collaboration entre l'Armée et les paramilitaires qui est une réalité uniquement visible dans les campagnes. D'autre part, la majorité des petites et moyennes municipalités sont sous le contrôle social de la stratégie paramilitaire. Quant aux résultats électoraux, ils en disent bien peu sur la fissure sociale qui existe puisque lors des deux dernières élections présidentielles, les paramilitaires menaçaient les gens des municipalités et villages afin que ceux-ci votent pour Uribe Velez. De plus, à six semaines du scrutin présidentiel pour les élections de 2006, lors duquel était prévue comme assurée la réélection d'Uribe, un grand scandale éclata suite à des déclarations d'un ancien membre des services secrets, qui mit à jour une importante fraude électorale qui aurait eu lieu lors des élections de 2002 qui amenèrent Alvaro Uribe au pouvoir, le tout dans le cadre d'une étroite collaboration entre le DAS¹⁸ (Services de renseignements colombiens) et les paramilitaires.¹⁹ On assiste actuellement en Colombie à une véritable « para-militarisation » de la société, qui est en train de s'opérer autant au niveau de la politique que de l'économie. À l'opposé, la population des campagnes vit en chair et en os les atrocités de la guerre et est victime des attaques systématiques de l'Armée et des paramilitaires tout comme du vol de leurs terres par ces derniers et par les compagnies que ceux-ci protègent. Les communautés

paysannes sont accusées d'être des collaboratrices de la guérilla, d'une part parce qu'elles dénoncent féroce­ment l'État et l'armée pour toutes les violations de droits humains commises contre elles et d'autre part, parce que la guérilla est présente dans les régions rurales. Ainsi, les populations rurales et urbaines vivent dans des situations radicalement distinctes et les gens des villes ont très peu conscience de la réalité de leur pays. Cette situation entraîne une polarisation si grande des opinions politiques, que l'envergure de la fracture sociale semble souvent irréparable. Les communautés paysannes qui refusent d'abandonner leurs terres doivent se construire des tranchées de résistance pour survivre et se défendre face à une société de plus en plus pénétrée par le projet paramilitaire.

Par ailleurs, Castells affirme que les processus contemporains de reconstruction de l'identité collective sont basés sur la "résistance communale". Cependant, il soutient également que même si la race est peut être plus importante que jamais en tant que source d'oppression et de discrimination, l'ethnicité est en train de se fragmenter comme source de sens et d'identité, non pas pour se fondre avec d'autres identités, mais plutôt sous des principes plus amples d'auto-définition culturelle comme la religion, la nation ou le genre. En prenant l'exemple des Afro-américains des grandes villes des États-Unis, il conclut que l'ethnicité ne donne pas de base suffisante pour la construction de "paradis communaux" au sein de la société-réseau, parce les liens primordiaux sur lesquels elle est fondée se perdent lorsqu'ils sont séparés de leur contexte historique. Ainsi les matériaux ethniques seraient soit intégrés au sein de communes culturelles plus vigoureuses et définies de manière plus ample que l'ethnicité, comme la religion ou le nationalisme, soit ils deviendraient le ciment de "tranchées défensives" qui se « territorialisent » ensuite en communautés locales pour la défense de leur "territoire". Il souligne qu'au sein des communes culturelles et des unités territoriales d'autodéfense, les racines ethniques se tordent, se divisent, se reforment et se mélangent. Ainsi selon lui, la race à elle seule ne construit pas suffisamment de "sens" pour faire émerger l'identité de résistance.²⁰ Pourtant, dans divers pays d'Amérique latine, on assiste actuellement au renforcement des luttes autochtones où l'ethnicité est un élément central dans la revendication du droit à l'autodétermination, un des principaux fers de lance de ces mouvements. Cependant, il est également vrai que l'ethnicité est dans la plupart des cas articulée dans la lutte à des sphères plus larges qui englobent par exemple la protection de l'environnement et des droits humains.

D'autre part, Castells argumente que la « communauté locale », construite à travers l'action collective et conservée par la mémoire collective, est source d'identité, mais d'une identité généralement défensive contre le désordre global et le changement de rythme rapide et incontrôlable de la société-réseau. Les gens, résistant au processus d'individualisation et d'atomisation sociale, auraient tendance à se regrouper en organisations territoriales (mon quartier, ma ville, ma communauté, mon village, mon fleuve, ma forêt) qui avec le temps, génèrent un sentiment d'appartenance et dans plusieurs cas une identité culturelle et communale.²¹ « Les communes culturelles basées sur la religion, la nationalité ou le territoire, semblent apporter la principale alternative pour la construction de sens dans notre société ». ²² Castells explique que ces « communes » sont constituées par la culture, c'est à dire par un ensemble de valeurs dont la signification est marquée par des codes spécifiques d'auto-identification : la communauté des croyants, les icônes du nationalisme, la géographie de la localité. Selon lui, la construction de ces communes utilise les matériaux primaires de l'histoire, de la géographie, de la langue et du milieu environnant. Elles sont en général des réactions défensives contre la mondialisation et la domination historique et sont donc des espaces de prédilection pour la naissance de « l'identité de résistance ». ²³ Je crois qu'il est juste de dire que « la communauté locale », d'où émerge en premier lieu la résistance face à une situation d'oppression et d'exploitation quotidienne ou à une menace au mode de vie, de production et de reproduction de la communauté, devient le noyau à partir duquel se construisent les réseaux globaux de la résistance. L'expérience vécue de la communauté locale est l'expression concrète de ce que dénoncent divers groupes politiques de manière abstraite ; elle fournit donc l'exemple qui donne de la légitimité au discours de ces organisations qui contestent le système sur la scène internationale. Castells tente donc de démontrer que les « communes culturelles » qui organisent les nouvelles formes de lutte, se séparent de la société civile et des institutions étatiques afin de faire émerger cette « identité de résistance ». L'analyse de Castells quant aux « communes culturelles » de nature territoriale, qui consolident leur cohésion à travers « l'identité de résistance » en articulant des éléments historiques, géographiques, linguistiques et environnementaux, afin d'ancrer dans la localité les racines de leur lutte et de construire des tranchées de résistance défensives contre l'imposition de méga-projets d'exploitation économique chez eux, est très pertinente pour mon objet d'étude.

1.5 La « globalisation de la résistance » à l'ère de l'information

Dans un autre ordre d'idées, Castells, dans le cadre de son étude des mouvements sociaux contemporains, particulièrement du mouvement zapatiste, souligne qu'on assiste actuellement à l'organisation de réseaux mondiaux de groupes de solidarité grâce à internet. Il explique que l'utilisation intensive d'Internet a permis aux zapatistes de diffuser l'information et de faire appel instantanément au monde entier. Elle leur a permis d'établir un réseau de groupes d'appui qui ont aidé à créer un mouvement d'opinion publique internationale, qui a rendu littéralement impossible au gouvernement mexicain l'utilisation de la répression à grande échelle contre les communautés zapatistes. La modification du rapport de force au profit des communautés a forcé le gouvernement à négocier et a projeté le thème de l'exclusion sociale des autochtones et de la corruption politique sur la scène nationale et internationale.

Un phénomène similaire peut être observé en Colombie, où l'existence d'un réseau international d'appui au processus de résistance civile des communautés, articulée à la présence physique « d'observateurs internationaux » dans les villages, freine la répression contre les communautés et permet à ces dernières d'établir un rapport de force. La vigilance des organisations internationales qui suivent de près la situation des communautés et les agissements de l'État exerce une pression réelle sur le gouvernement colombien parce qu'elle augmente considérablement la « visibilité » de leur processus de résistance, de leurs revendications et de leurs dénonciations.

Castells attire l'attention sur le fait que dans le monde globalisé contemporain, les économies nationales qui sont souvent dépendantes des investissements étrangers (surtout celles du Sud), sont aussi dépendantes du facteur de « confiance ». Cela a comme conséquence que l'information et les moyens de communication comme Internet peuvent influencer ce facteur de « confiance » et deviennent donc des armes puissantes, puisque la perte de contrôle des États sur l'image de l'apparente stabilité politique de leur pays sur la scène internationale entraîne une perte de « sécurité » et donc de « confiance » pour les investissements étrangers et peuvent par conséquent faire fuir le capital étranger et faire tomber les économies. Ainsi pour le mouvement zapatiste, la circulation de l'information dans la « société globale » et la consolidation de réseaux de solidarité à l'échelle internationale, devient un outil de lutte plus dangereux pour le pouvoir en place que le fait

même d'avoir pris les armes. Castells affirme donc que les nouveaux mouvements de contestation lancent leurs messages et projettent leurs revendications sous la forme de politiques symboliques caractéristiques de la société de l'information. Les nouvelles technologies de communication et la prolifération de médias alternatifs sont fondamentales pour l'existence de ces mouvements : ils sont leur infrastructure organisationnelle. Ces mouvements, affirme-t-il, recherchent « l'action exemplaire » ou « spectaculaire », afin d'attirer l'attention envers leurs revendications et d'éveiller la population, manipulée par la propagande des grands médias et parfois soumise à la répression. Ainsi, les zapatistes seraient la première « guérilla informationnelle »; l'utilisation des armes par le mouvement zapatiste qui aurait essentiellement servi à attirer l'attention nationale et internationale, tout comme le fait qu'ils ne les ont que très peu utilisées par la suite, auraient contribué à ce qu'ils deviennent des « rebelles légitimes » bénéficiant d'un appui considérable dans l'opinion publique et provoquant le rajustement du rapport de force historique entre les autochtones et l'État mexicain.²⁴ Dans cette situation comme dans plusieurs cas, la *visibilité* est devenue une stratégie importante pour la lutte de ces communautés géographiquement isolées, maintenant connectées sur le monde soit directement soit par l'entremise d'une ONG. Nous verrons, au chapitre 5, comment les communautés afro-colombiennes et métisses du Jiguamiando et du Curvarado, qui avaient tout d'abord opté pour des stratégies plus "clandestines", ont élaboré avec l'ONG *Justicia y Paz*, qui travaille auprès d'elles depuis plusieurs années, divers mécanismes de protection et des stratégies de résistance qui misent essentiellement sur le facteur de *visibilité* et pour lesquels l'activation des réseaux internationaux de solidarité est essentielle.

Castells conclut que :

« Les mouvements sociaux que j'ai analysés (...) sous des formes distinctes qui reflètent leurs racines sociales et culturelles diverses, défient tous les processus actuels de la mondialisation au nom de leurs identités construites, affirmant représenter les intérêts de leur pays ou même de l'humanité ».²⁵

Il soutient donc que la consolidation de ces réseaux internationaux, qui articulent des luttes locales aux enjeux globaux, fait partie du phénomène contemporain de la « globalisation de la résistance » qui transforme le rapport de force entre les citoyens et leurs États, en permettant l'émergence de nouveaux mouvements sociaux qui inter-relient des groupes sociaux divers auparavant séparés par les frontières ou par l'identité. Je crois d'ailleurs que

les principes véhiculés dans le cadre de « l'identité de résistance » permettent à ces communautés d'affirmer défendre non seulement leur territoire, leurs richesses naturelles et leur mode de vie, mais également le « patrimoine de l'humanité ». Les communautés du Jiguamiando et du Curvarado, en essayant d'arrêter la déforestation de la forêt tropicale humide du Choco pour la mise en place des plantations de palme, affirment défendre la biodiversité d'un écosystème faisant partie du patrimoine de l'humanité. Sous cette perspective, la « communauté internationale » a aussi le devoir de se battre au côté des communautés afin de freiner cet écocide. D'autre part, les crimes commis par l'État colombien à l'encontre des communautés sont présentés comme des « crimes contre l'humanité » selon le Droit International Humanitaire – DIH²⁶. Enfin, *Justicia y Paz*, l'ONG colombienne qui « accompagne » ces communautés dans leur lutte, exprime dans ses communiqués publics les liens entre la situation vécue par les communautés et le modèle néolibéral prédateur, non respectueux des principes de base de l'humanisme. Ces discours seront ensuite repris par les divers groupes au niveau international. Ainsi, j'analyserai au cours de ce mémoire les différentes stratégies de résistance et mécanismes de protection qui seront employés dans le cadre du processus de résistance civile des communautés, qui se construit avec l'appui d'ONGs nationales et internationales.

Enfin il est donc possible de démontrer, en prenant l'exemple des communautés que j'ai étudiées et en situant leur situation dans le contexte global actuel, que l'avènement de l'agro-industrie représente une grave menace au mode de vie et à la survie de la petite paysannerie en tant que classe sociale. Le modèle agricole néo-libéral vise à transformer les paysans propriétaires de leurs terres en ouvriers agricoles, afin d'avoir accès à la fois aux terres de ces derniers ainsi qu'à une force de travail bon marché. Le paysan moyen risque donc de perdre son statut et de descendre dans l'échelle des classes sociales. De plus, on peut observer que les États, les multinationales, les institutions financières internationales et les grandes agences de développement, participent tous à la mise en place des projets agro-industriels. L'arrivée de ces projets est d'ailleurs souvent accompagnée de la militarisation des régions rurales, afin de protéger les investissements et de réprimer le mécontentement social. La violence avec laquelle on tente d'inclure de force les paysans dans le soi-disant « développement rural » entraîne par conséquent dans bien des cas une polarisation grandissante entre les classes, principalement là où existe une paysannerie communautaire, puisque l'existence et le mode de vie des paysans en tant que groupe social sont

brusquement mis en péril. Cette situation favorise l'émergence de mouvements de résistance paysanne. Les luttes paysannes sont donc des réactions locales aux politiques globales qui viennent reconfigurer les campagnes au profit de groupes non paysans. Ainsi, l'appartenance de classe est au centre de ce qui motive les paysans dans la lutte, puisque ce qui est en jeu est justement l'accès à leur moyen de production et de subsistance et donc leur survie sociale et physique. D'autre part, l'ethnicité, elle, puisqu'elle est dans la majorité des cas liée à un territoire ancestral et à la mémoire d'un passé collectif, est propice à la création de « tranchées de résistance ». L'existence d'une communauté qui partage une histoire commune, un ensemble de valeurs et un espace géographique au sein duquel elle peut se défendre des attaques extérieures, le territoire ancestral, est propice à la consolidation d'une identité collective défensive et à l'existence d'une forte cohésion au sein du groupe face à ceux qui leur ont infligé des souffrances. Cependant, dans le cas des paysans afro-colombiens et métis du Jiguamiando et du Curvarado, ce territoire, qui est source de subsistance pour tous, favorise l'émergence d'une identité collective pluri-ethnique, celle de « l'identité de résistance ». Face à l'arrivée de l'agro-industrie de la palme sur leurs terres, la menace réside, autant pour les uns que pour les autres, dans la possibilité de se faire expulser du territoire et la possibilité de voir sa communauté fragmentée et dispersée dans les villes.

Par ailleurs, la mondialisation contemporaine des droits humains et de l'éco-politique entraîne effectivement une reconfiguration des luttes paysannes, puisque les enjeux agraires sont incorporés dans des domaines plus larges qui concernent également les non-paysans à l'échelle globale. De plus, la diffusion de l'information sur les réalités paysannes et leurs luttes par le biais de l'utilisation des outils de communication modernes tels qu'Internet, permet la création de réseaux internationaux de solidarité avec ces luttes.

En augmentant la visibilité de leurs situations et de leurs revendications, les communautés paysannes font augmenter la pression sur leur gouvernement respectif, ce qui modifie le rapport de force qu'ils ont face à leur État. Ainsi l'articulation de leurs luttes locales aux enjeux globaux permet aux paysans de faire en sorte que leur lutte se transforme progressivement en un maillon fort d'une lutte globale contre l'agro-industrie et le droit à l'autodétermination des peuples. Au cours du mémoire, nous observerons comment l'articulation que font les paysans et leurs alliés, entre des stratégies politiques, juridiques et

symboliques, au niveau local, national et international, constitue ce que Castells a appelé la « globalisation de la résistance ».

2. LE NIVEAU NATIONAL

2.1 Colonialisme interne et néocolonialisme

En Colombie, le phénomène de concentration des terres aux mains de quelques grands propriétaires terriens s'est accentué fortement avec les déplacements forcés de population, qui ont obligé plus de trois millions de personnes à abandonner leurs terres de 1985 à 2004, dont plus de deux millions depuis 1994. La grande majorité de ces déplacements forcés ont été provoqués par les groupes paramilitaires, en complicité avec l'Armée nationale.²⁷ Selon la *Contraloría General de la República* et l'Université des Andes, les paramilitaires se seraient appropriés plus de quatre millions d'hectares de terres à l'échelle nationale. On constate que de nombreux projets agro-industriels, d'élevage extensif, d'exploitation minière, pétrolière et forestière voient actuellement le jour sur ces terres qu'on a usurpées aux paysans. En 2001, on calculait que 1,1% des propriétaires de terre possèdent déjà plus de 55% du territoire cultivable à l'échelle nationale et on sait que cette tendance s'est accélérée sous le gouvernement d'Uribe.²⁸

Le concept de « colonialisme interne » développé par Pablo Gonzalez Casanova me semble donc pertinent pour décrire ce qui se passe en Colombie et plus particulièrement au Choco. Nous pourrions résumer ce qu'il entend par « colonialisme interne » comme un phénomène s'appliquant à l'intérieur d'un contexte national aux groupes qui : 1) proviennent d'une ethnie différente du groupe dominant, 2) font l'objet d'une distinction spatiale qui a un effet de ségrégation, comme les réserves indiennes, 3) sont administrés par un appareil bureaucratique gouvernemental particulier, 4) sont assujetties à une série de lois qui leur donne un statut légal différent de celui du groupe dominant ou un système foncier de terres communales.²⁹

Effectivement, la population du Choco est majoritairement de descendance africaine et la création de la loi 70, qui est entrée en vigueur en 1993 et reconnaît aux communautés noires le droit ancestral à des « territoires collectifs », a pour effet de faire de la catégorie « population noire », tout comme des peuples autochtones, déjà reconnus, une catégorie à part du reste de la population colombienne, avec des droits et des caractéristiques

spécifiques. Ainsi la notion de colonialisme interne pourra être appliquée dans le cadre de mon étude où j'analyserai la situation géographique et le contexte historique spécifique de la province du Choco par rapport au reste du pays. J'analyserai aussi l'impact de la Loi 70 sur les communautés afro-colombiennes actuelles, sur leur structure organisationnelle et sur les possibilités et limites qu'elle offre pour la défense du territoire.

En fait, je tenterai de démontrer l'articulation qui existe entre « colonialisme interne » et « colonialisme externe ». C'est cette articulation, dans le contexte du capitalisme global actuel, qui forme ce que j'appelle le « néo-colonialisme ». D'un côté l'oligarchie nationale des grands propriétaires terriens, dont plusieurs ont comme activité officielle l'élevage bovin extensif et comme activité illicite le narcotrafic et le financement du paramilitarisme, possède également nombre de compagnies et contrôle certains secteurs clés du pouvoir politique. Cette oligarchie utilise la stratégie paramilitaire de l'État, afin de s'appropriier les terres et les richesses des populations rurales. De l'autre côté, le capital international qui provient des institutions multilatérales, des banques privées, et des agences de coopération gouvernementales des pays occidentaux, finance des projets d'infrastructures liés à l'implantation de méga-projets économiques et investit dans des programmes de « développement » qui bénéficient aux entreprises de l'oligarchie nationale. Ces dernières s'installent illégalement sur les terres des communautés paysannes, alors que les multinationales deviennent les clients de ces compagnies protégées par les paramilitaires qui commettent les pires atrocités et détruisent l'environnement. Ainsi le capital international est dirigé vers les secteurs contrôlés par l'oligarchie nationale, dans les régions « sécurisées » par les paramilitaires et l'Armée. Nous verrons donc comment ce « néo-colonialisme à deux visages » affecte les populations de la région du Choco et quelle est l'articulation entre les acteurs nationaux et internationaux qui y sont impliqués.

Dans cet ordre d'idées, il est également intéressant de s'arrêter un instant sur la théorie marxiste du « développement du sous-développement », que l'on attribue à André Gunder Frank³⁰. L'auteur l'a appliquée principalement à l'analyse des relations entre les pays du « tiers-monde » et les pays riches, qui stipule que les pays « développés » parasitent les pays « sous-développés », principalement à travers la division internationale du travail, et que cette relation asymétrique provoque la dépendance des pays pauvres et a comme effet de les maintenir dans la pauvreté. Selon cette perspective, les sociétés du « tiers-monde »

ne sont pas « sous-développées » parce qu'elles sont en marge de l'économie mondiale dominante mais bien parce qu'elles sont intégrées à l'économie dominante en tant que source de main-d'œuvre et de matières premières bon marché. En fait, cette même relation asymétrique peut exister entre différentes régions d'un même pays et avoir sensiblement les mêmes conséquences.³¹ Dans le cas de la Colombie, on tente d'intégrer la région du Choco et sa population à l'économie nationale en tant que source de matières premières et de main-d'œuvre bon marché. Si l'on observe précisément la situation des communautés du Jiguamiando, ceux-ci étaient des paysans moyens qui, avant le déplacement forcé de 1997, avaient une économie locale fonctionnelle. Cependant toute leur économie a été détruite, parce qu'elles sont victimes d'un blocus économique depuis qu'elles sont retournées sur leurs terres en 2000, ce qui étouffe les possibilités de commercialisation de leurs produits agricoles. La prise de contrôle des routes terrestres qui menaient aux centres urbains et aux autoroutes commerciales par les paramilitaires puis par l'Armée, a eu pour effet d'étouffer l'économie des communautés et de les isoler. De plus, le projet de palme africaine parasite les terres des communautés et empêche celle-ci d'avoir un développement économique autonome, comme c'était le cas avant le déplacement forcé. Dans cette optique, je crois qu'il est juste d'avancer que le développement et le sous-développement sont deux facettes d'une même médaille.

2.2. Beltran : les « régions de refuge »

J'aimerais également m'arrêter sur le concept de « région de refuge » développé par l'anthropologue mexicain Gonzalo Aguirre Beltran. Nous pourrions résumer le concept qu'il développe comme étant une aire généralement pauvre en ressources naturelles et difficile d'accès à cause de son altitude élevée, de la pauvreté de ses voies de communications avec le reste du pays et de sa topographie montagneuse, où le reste des autochtones conquis se sont retirés, afin d'échapper à certains effets de la domination et du contrôle. Malgré le fait que leur marginalité économique leur permette de maintenir une certaine autonomie, ces régions sous-développées sont dominées par le marché et les centres administratifs situés en leur sein.³²

Bien que cette définition ne s'applique pas entièrement au cas du Choco et de la Colombie, puisqu'elle fut formulée en fonction des peuples autochtones du Mexique, le concept pris dans son sens général peut être très intéressant pour l'analyse du cas du Jiguamiando. Malgré le fait que la région du Jiguamiando soit très riche en ressources naturelles, elle est effectivement une région montagneuse et marécageuse très difficile d'accès et isolée du reste du pays à cause du peu de voies de communication terrestre qui la relie aux grands centres urbains et aux routes principales du pays. Ce phénomène, combiné au blocus économique, a eu comme conséquence de confiner les communautés à la région pauvre et marginalisée du Choco. L'effet du blocus économique a réduit énormément leurs possibilités de commercialisation des surplus agricoles, notamment de la banane plantain. De plus nous verrons qu'à cet isolement géographique s'ajoute le fait que les communautés sont confinées au territoire situé sur la rive sud de la rivière Jiguamiando, puisque le territoire situé sur la rive nord est sous domination paramilitaire, justement où se déploie le projet agro-industriel de palme africaine. L'existence d'une barrière invisible entre la rive sud et la rive nord de la rivière a contribué à repousser les communautés vers la région la plus montagneuse de leur territoire. Ainsi, la région où vivent les communautés correspond environ à la notion de « région de refuge » développée par Beltran. Cet isolement leur a permis de conserver une relative autonomie économique et d'ainsi préserver leur mode de vie traditionnel qui s'articule principalement autour de l'agriculture de subsistance, bien que la région du Bas Atrato soit en proie à la poussée de la frontière agro-industrielle et à l'expansion de projets macro-économiques. Par ailleurs je propose une légère adaptation de ce concept, puisque dans le cas des communautés vivant au Jiguamiando, cette « région de refuge » est en quelque sorte un îlot de sauvetage qui leur permet de continuer à résister contre vents et marées. Nous verrons comment cette « zone de refuge », au sein du territoire, contient deux éléments essentiels pour leur survie et leur résistance : la terre et la forêt. La terre leur fournit la garantie de l'autonomie alimentaire, puisqu'ils sont eux-mêmes propriétaires des terres et maîtres de leur production, tandis que la forêt leur offre ses ressources en même temps que la protection physique lors des agressions armées.

Ainsi, l'existence de cette « région de refuge », articulée aux diverses stratégies politiques, juridiques et symboliques dans les réseaux de la globalisation de la résistance, permet aux communautés d'être l'un des ultimes bastions de résistance civile dans la région du Bas-Atrato, situé dans la partie nord du Choco. Pourtant, les forces néo-coloniales développent

elles aussi toute une gamme de stratégies militaires, politiques et économiques, afin d'étouffer cette résistance. Il s'établit ainsi un rapport de force en constante redéfinition, qui maintient suffisamment de pression d'un côté comme de l'autre pour permettre un équilibre fragile qui empêche de déclarer un gagnant et un vaincu, dans cette lutte des fourmis contre l'éléphant.

3. LE NIVEAU LOCAL

3.1 Les deux volets de la « mobilité tactique » des paysans

Eric Wolf a développé, dans son livre « les luttes paysannes du XX siècle », le concept de « paysannerie tactiquement mobile ». ³³ Selon lui, le facteur décisif qui rend possible ou non une rébellion paysanne se trouve dans la structure de pouvoir qui entoure le paysan. Il explique que les paysans pauvres ou sans terre qui sont dépendants d'un seigneur ou d'un grand propriétaire terrien ont très peu de chance de s'engager dans un mouvement de résistance paysanne parce qu'ils ne possèdent pas « la liberté tactique minimum » qui leur permettrait de le faire. En d'autres mots, cela signifie que le paysan qui n'est pas propriétaire de la terre et qui par conséquent ne peut subvenir aux besoins de sa famille de manière autonome n'a pas le « pouvoir tactique » qui lui serait nécessaire afin de se permettre d'entrer en confrontation avec la classe sociale supérieure, puisqu'il dépend de celle-ci quotidiennement pour sa survie. De la même manière, il est peu probable que le paysan riche s'engage dans une lutte contre le pouvoir établi puisque son propre pouvoir sur les secteurs paysans pauvres, comme les travailleurs agricoles, dépend de cette structure de pouvoir qui existe dans le reste de la société. Ainsi, les paysans les plus susceptibles de s'engager dans une rébellion ou dans un processus de résistance seraient, d'après Wolf, les paysans moyens qui sont propriétaires de la terre et dont le travail de la famille permet d'assurer leur production agricole de façon autonome : ils sont selon Wolf les « paysans tactiquement mobiles ».

Cependant, Wolf soulève également un paradoxe : alors que ces paysans moyens sont les principaux porteurs de la tradition paysanne et qu'il seraient, de ce fait, le secteur le plus conservateur de la paysannerie, ce sont aussi eux qui sont le plus susceptibles d'entrer dans une lutte révolutionnaire ou progressiste, quand ils voient leur mode de vie menacé. Wolf explique cette réalité par le fait que le paysan moyen est également celui qui est le plus menacé par les changements économiques qui arrivent avec l'industrialisation de

l'agriculture. Ils risquent en fait de perdre leur statut social, en passant de petits propriétaires terriens à prolétaires ruraux. Enfin, il ajoute que les paysans pauvres ou moyens vivant dans les régions périphériques, hors du contrôle normal du pouvoir central du pays, voient leur mobilité tactique augmenter en fonction de leur emplacement géographique. De plus, il souligne que ce pouvoir tactique augmente encore si la population de ces régions retirées est d'une ethnie ou d'une langue différente à celle de la population majoritaire, parce que ceci renforce la solidarité entre les rebelles.³⁴ Il sera donc possible de faire le lien entre cette affirmation de Wolf et la « région de refuge » de Beltran.

Au sein des chapitres 3 et 5 de ce mémoire, nous allons donc étudier comment cette mobilité tactique s'applique aux communautés en résistance du Jiguamiando et du Curvarado. Par la suite, je compte démontrer que dans le cas de ces paysans, on pourrait parler d'une « paysannerie tactiquement mobile », non seulement au sens de la paysannerie propriétaire de ses terres qui, selon le concept développé par Eric Wolf, possède la « liberté tactique minimum » pour s'engager dans une lutte de pouvoir, mais également au sens littéral d'une stratégie de mobilité spatiale adoptée par les paysans pour survivre et pour résister au sein du territoire.

Lorsque j'analyserai, dans le cadre de ces chapitres, la dynamique du phénomène du déplacement forcé, nous verrons qu'alors que celui-ci fait partie d'une stratégie de répression utilisé par l'État pour s'appropriier des terres et des richesses, les « déplacements internes » au sein du territoire sont devenus pour les communautés un mécanisme de protection et de résistance. D'un côté, on peut supposer qu'un des objectifs visés par la répression et les « déplacements forcés externes » est que les populations paysannes vivant d'agriculture de subsistance quittent le territoire afin de laisser place aux méga-projets économiques et à l'agro-industrie ; par la suite, ces mêmes populations, désormais sans ressources, reviendraient s'intégrer en tant que main d'œuvre bon marché aux nouveaux projets de développement, une fois ceux-ci implantés par la force. De l'autre côté cependant, les « déplacements internes » volontaires constituent une stratégie de mobilité qui permet aux communautés de rester à l'intérieur du territoire, soit en se protégeant momentanément des attaques en se réfugiant dans la forêt, soit en planifiant continuellement des déménagements et en choisissant des lieux de résidence situés hors des corridors militaires stratégiques. Nous verrons d'abord comment une partie des

communautés du Jiguamiando et du Curvarado, surnommés les « résistants », n'ont pas abandonné le territoire suite à l'*Operacion Genesis* et ont survécu de la fin de l'année 1997 au début de l'année 2000 en se déplaçant constamment dans la forêt par petits groupes de quelques familles. Ensuite, nous verrons qu'après le retour des gens des communautés qui s'étaient déplacés hors du territoire à Pavarando en 1997, les communautés ont effectué douze déplacements internes collectifs de 2001 à aujourd'hui au sein de leur territoire. Je crois donc être en mesure, à l'aide de l'exemple de la « mobilité tactique » de ces communautés, de donner un nouveau sens au concept développé par Wolf sur la « paysannerie tactiquement mobile ».

Nous allons donc voir que la mobilité au sein de la « région de refuge » a été une des premières et des plus importantes stratégies de résistance utilisée par les communautés, afin de protéger leur vie lors des incursions paramilitaires et d'éviter un déplacement forcé vers l'extérieur du territoire. C'est en fait ce mécanisme de « déplacements internes » qui leur a permis de continuer à vivre à l'intérieur de leur territoire collectif, malgré les agressions armées continues depuis 2001.

3.2 Scott : survie, désobéissance, rébellion ou résistance ?

Selon la réflexion qu'aborde James Scott dans son livre *Weapons of the Weak : Everyday forms of Peasants Resistance*, nous pourrions nous demander si l'action des paysans consistant à se sauver dans la forêt et à s'y réfugier consiste en un « acte de survie » ou en un « acte de résistance » ou bien s'il peut s'agir des deux à la fois ? Observons d'abord la définition que fait Scott de la résistance :

« La résistance de classe inclut *toute* action réalisée par un ou des membres d'une classe inférieure dont *l'intention* est soit de mitiger ou de refuser des exigences que les classes dominantes désirent imposer sur la classe inférieure, soit de faire avancer leurs propres exigences vis-à-vis de ces classes dominantes ». ³⁵

Cependant, je crois que cette définition soulève des questionnements, particulièrement en ce qui concerne la question des actes individuels. Alors que Scott avance qu'un acte individuel, comme celui du vol de riz sur le lieu de travail ou du refus de payer des taxes par exemple, est une forme de résistance au quotidien, je qualifierais plutôt ces agissements d'actes de « désobéissance ». Je crois personnellement que, pour entrer dans le concept de « résistance », les actions, bien qu'elles peuvent avoir des objectifs de gains autant individuels que collectifs, doivent avoir obligatoirement un caractère collectif, soit dans la

planification ou dans la réalisation de celles-ci. Mon affirmation suppose également qu'un acte de résistance implique nécessairement une préméditation. Les soulèvements populaires spontanés, comme certaines émeutes par exemple, n'entreraient pas dans la définition de « résistance » que je propose ; nous pourrions les qualifier de « rébellions spontanées » par exemple. La résistance serait plutôt un *processus* qui se déploie dans le temps et qui implique l'organisation d'actions planifiées collectivement. En ce sens, la rébellion armée des mouvements de guérilla entrerait dans cette définition de la résistance, tout comme le processus de résistance civile des communautés paysannes que j'ai étudié. Par contre, je suis d'accord avec Scott sur le fait que le gain recherché dans la résistance peut être autant individuel que collectif, et est d'ailleurs le plus souvent les deux à la fois. De la même manière, comme l'affirme Scott, il est impossible de diviser la lutte pour les besoins matériels de la lutte pour les valeurs.

En m'inspirant du débat qu'ouvre Scott sur ce sujet et en approfondissant les éléments d'analyse précédents, je pousserai cette réflexion dans le cadre de mon chapitre 5 pour tenter de déterminer si l'action des habitants du Jiguamiando qui consiste à se réfugier dans la forêt lors des agressions militaires devrait être considérée comme un « acte de survie » ou un « acte de résistance ».

3.3 Wolf : le rôle des acteurs externes dans les soulèvements populaires

Par ailleurs, alors que pendant plusieurs années la meilleure stratégie fut celle d'être une « paysannerie tactiquement mobile », utilisant la forêt comme refuge clandestin et le transfert des villages d'un endroit à l'autre comme une forme de « nomadisme sédentaire », il est arrivé un moment où cette stratégie à elle seule s'est révélée insuffisante. Suite aux dix-huit incursions paramilitaires dont furent victimes les communautés en 2002 et 2003, d'autres mécanismes devaient être mis sur pied, qui permettraient non seulement de défendre la vie des habitants et de dénoncer les attaques contre eux, mais aussi de dénoncer le projet agro-industriel de palme africaine et de réclamer l'immense portion de territoire progressivement volé par les palmiculteurs. Depuis 2001, la *Comision Intereclesial de Justicia y Paz*, une ONG de défense des droits humains colombienne regroupant des religieux, des croyants issus du courant de la théologie de la libération et des non-croyants issus de la gauche colombienne, a commencé à « accompagner » les communautés du Jiguamiando et du Curvarado. Cette organisation pratique ce qu'elle appelle

« l'accompagnement intégral » auprès de différentes communautés paysannes « en résistance civile » à travers le pays.³⁶

Eric Wolf a étudié les réseaux qui relient la paysannerie au reste de la société et le rôle joué par les acteurs externes au sein des soulèvements paysans. Selon lui, les intellectuels et les petits fonctionnaires qui travaillent dans le domaine social se retrouvent face au dilemme de devoir soigner les symptômes reliés aux problèmes sociaux sans avoir de contrôle sur les conditions qui produisent ces problèmes. En plus de leur pouvoir d'action limitée par la structure bureaucratique de la société, ils ont souvent du mal à trouver un emploi stable à temps plein, et doivent compléter leur activité professionnelle par d'autres activités afin de subvenir aux besoins de leur famille. Par contre, leur éducation et l'accès à l'information dont ils bénéficient leur permettent d'analyser avec une certaine profondeur les problèmes de leur société. De plus, ils ont accès à un réseau de communication beaucoup plus ample que les couches sociales plus pauvres. Ainsi, de cette couche sociale émergeraient ce que Wolf appelle les « hommes marginaux » pour qui les mouvements politiques offrent un refuge, où ils peuvent exprimer leurs idéaux de changements et faire pression sur les détenteurs du pouvoir économique et politique. Cependant, ils ont besoin d'une base sociale d'appui et ils la trouveraient, selon Wolf, chez les travailleurs industriels et les paysans mécontents qu'a créés le règne du marché, pour lesquels la société n'a pas mis en place de mesures sociales adéquates à leurs besoins et à leur situation de pauvreté.³⁷ Plusieurs critiques pourraient être faites à cette partie de l'analyse de Wolf. Celle-ci prise intégralement ne peut pas s'appliquer à la situation actuelle, puisque lorsqu'il parle des intellectuels, il se réfère aux cadres du parti communiste qui « doivent » diriger la paysannerie afin de conduire la révolution et il a tendance à infantiliser les paysans dans son discours. Cependant, si l'on enlève du portrait que dresse Wolf la notion « d'élite éclairée », les éléments de son analyse que j'ai soulignés ci-haut, quant à la participation dans les luttes paysannes d'intellectuels mécontents du système, sont encore très pertinents.

J'analyserai donc, au chapitre 5, le rôle que les ONG's nationales et internationales jouent dans le processus de résistance des communautés du Jiguamiando et du Curvarado. Plus précisément, je me pencherai sur le travail que réalise l'ONG colombienne Justicia y Paz auprès des communautés depuis 2000. J'étudierai le concept « d'accompagnement intégral » que ceux-ci ont développé comme méthode de travail auprès de communautés en

résistance civile qui consiste en la mise en place de diverses stratégies, qui vont de l'éducation populaire à la protection par une présence physique permanente dans les villages, au travail juridique en droit national et international, aux dénonciations publiques, aux pressions politiques grâce à la consolidation d'un réseau d'appui international aux processus de résistance des communautés paysannes qu'ils accompagnent. Nous verrons donc l'impact qu'a cette ONG sur le processus de résistance des communautés et comment elle permet à ces dernières de s'inscrire dans les réseaux de la « globalisation de la résistance » dont parlait Castells.

Je porterai une attention particulière à la stratégie des « zones humanitaires », nouveau mécanisme de protection que Justicia y Paz a proposé aux communautés en 2002. Ainsi en avril 2004, les vingt-trois Conseils Communautaires vivant dans le bassin de la rivière Jiguamiando ont procédé à la création de trois Zones Humanitaires. Celles-ci sont des villages physiquement délimités par une clôture, où plusieurs communautés se regroupent pour vivre ensemble. Elles sont identifiées par de grandes bannières où l'on peut lire « Lieu exclusif de Population Civile : l'entrée d'acteurs armés est interdite »³⁸ Elles permettent de distinguer clairement la population civile au milieu du conflit armé, afin de ne pas être impliquée dans celui-ci par aucune des parties. Dans un contexte de guerre, la présence d'un acteur armé à l'intérieur des villages des communautés les convertit en objectif militaire de l'autre partie en conflit. Ainsi, s'inspirant du droit de toute population civile vivant au sein d'un conflit armé au « Principe de Distinction » selon le Droit International Humanitaire³⁹, Justicia y Paz a inventé le concept des Zones Humanitaires. Cependant, je démontrerai comment, outre un outil de protection physique en cas d'incursions armées, les Zones Humanitaires sont des lieux hautement symboliques qui ont comme rôle principal d'augmenter la *visibilité* du processus de résistance civile des communautés.

J'analyserai donc comment la combinaison du concept de Zone Humanitaire et des réseaux d'appuis internationaux a contribué à ce que la *visibilité* soit devenue l'élément principal autour duquel s'articulent dorénavant les stratégies de lutte des communautés. Finalement, je compte analyser brièvement le travail que réalise le PASC – Projet Accompagnement et Solidarité Colombie⁴⁰ - un collectif de solidarité basé à Montréal, qui a développé le concept de « solidarité directe » comme une alternative à la vision traditionnelle véhiculée par plusieurs grandes ONG de « coopération internationale ». Le travail de ce groupe

consiste à appuyer le processus de résistance des communautés du Jiguamiando et du Curvarado, principalement par l'envoi « d'accompagnateurs internationaux » dans les Zones Humanitaires et par la réalisation « d'actions urgentes » grâce à Internet.⁴¹ Ce groupe me servira donc d'exemple concret pour illustrer les nouveaux mécanismes que permettent la « globalisation de la résistance », qui peuvent modifier les rapports de force traditionnels et même inquiéter les gouvernements... En prenant l'exemple de l'expansion de l'agro-industrie afin d'exposer la violence des pratiques néo-coloniales du capitalisme, je tenterai de démontrer que les luttes paysannes sont des réactions locales aux bouleversements globaux de la société. Mon application de la « globalisation de la résistance » ne doit pas être perçue comme une affirmation optimiste voulant que la résistance soit en train de naître partout et de mettre en péril le système capitaliste mondial. Ce concept me permet simplement d'analyser l'apparition de nouvelles formes de construction politique de la résistance, qui étaient encore impossible il n'y a de cela qu'une dizaine d'années, et d'étudier les nouvelles possibilités qui en surgissent, ainsi que les nouvelles contradictions qui apparaissent.

4. PLAN D'ANALYSE

Afin de guider ma réflexion sur la problématique que j'ai choisi d'aborder, j'ai élaboré trois hypothèses et une série de questions qui correspondent aux trois niveaux d'analyse que je vais étudier durant ce mémoire : le niveau global, national et local. La question transversale de mon mémoire pourrait être présentée comme suit : Face au phénomène du déplacement forcé et aux tentatives pour déposséder les communautés du Jiguamiando et du Curvarado de leur territoire, quelle est leur réponse et comment se construit-elle de 1997 à aujourd'hui ?

Ainsi, dans une première étape, je vais me pencher sur le phénomène du déplacement forcé en Colombie et sur le lien entre ce phénomène et la situation agraire au niveau national. Ensuite je me pencherai sur le cas précis du déplacement forcé dont ont été victimes les communautés du Jiguamiando et du Curvarado, ainsi que sur leur situation foncière avant et après le déplacement forcé. J'observerai également quels intérêts, au niveau national et international, bénéficient de la contre-réforme agraire qui a été créée *de facto* avec le déplacement forcé de ces communautés rurales et l'implantation du projet agro-industriel de palme africaine sur les terres abandonnées par ces dernières. À travers ces différents étapes d'analyse, je tenterai de confirmer ma première hypothèse :

Le déplacement forcé est une stratégie utilisée par l'État colombien ; articulée aux intérêts actuels du capital global, elle vise à opérer une contre-réforme agraire. Il s'agit de s'accaparer des terres fertiles afin de mettre en place des projets agro-industriels qui remplacent graduellement l'agriculture de subsistance considérée comme étant un « obstacle au développement » dans le cadre du système capitaliste néolibéral. En bref, la stratégie consiste à supprimer la « paysannerie communautaire » en la transformant en une masse d'ouvriers agricoles, éliminant du même coup un adversaire politique tenace.

Pour essayer de confirmer cette hypothèse, je tenterai de répondre aux questions suivantes :

- Quelle est la dynamique sous-jacente au phénomène du déplacement forcé en Colombie et quels impacts a-t-il sur la situation foncière des communautés rurales ?
- Quels liens structurels se dessinent entre le déploiement de l'*Operacion Genesis* de 1997 et l'implantation du projet agro-industriel de palme africaine dans le Bas Atrato ?
- Quels acteurs nationaux et étrangers sont impliqués dans le projet agro-industriel de la palme africaine ?
- Quelles sont les diverses stratégies et mécanismes qui ont été et sont actuellement utilisés pour imposer le projet de palme africaine aux communautés du Jiguamiando et du Curvarado ?

Par la suite, je me pencherai plus particulièrement sur la réponse des communautés du Jiguamiando et du Curvarado au phénomène du déplacement forcé et sur la consolidation de leur processus de résistance civile de 1997 jusqu'à aujourd'hui.

Dans un premier temps, j'essaierai d'analyser ce qui motive fondamentalement les communautés à résister malgré les énormes risques que cela implique, en observant les valeurs, les identités et les idéologies qui apparaissent et semblent jouer un rôle important dans la cohésion du processus organisationnel des communautés. Je tenterai ici de confirmer l'hypothèse suivante :

La stratégie de « résistance civile pour le territoire » crée une nouvelle identité collective qui devient le moteur de leur lutte, où s'articule identité de classe et identité ethnique. Pour les paysans afro-colombiens et métis du Jiguamiando, cette résistance se traduit concrètement par la volonté de défendre un mode de vie et de production dont ils assument

eux-mêmes le contrôle, qui leur fournit une sécurité alimentaire et qui leur garantit une certaine liberté pour leur famille et les générations futures. Cet enjeu semble jouer comme élément unificateur et central de leur processus de résistance.

Pour tenter de confirmer cette deuxième hypothèse, je m'inspirerai des questions suivantes :

- Quels sont les principaux éléments qui permettent de comprendre la survie des communautés sur leur territoire ? Qu'est-ce qui motive fondamentalement leur résistance ? Comment s'articulent les différentes facettes du « territoire » en tant qu'« arène de lutte » ?
- Comment les nouveaux modes d'organisation collective qui apparaissent au sein des communautés, modes générés par le conflit armé et la volonté de défendre le territoire, impliquent-ils une redéfinition de l'espace, une certaine réorganisation du système de valeurs, et l'émergence de nouvelles identités collectives ?

Dans un deuxième temps, j'analyserai les différentes stratégies utilisées à travers le temps par les communautés pour essayer de défendre leur territoire, et l'impact qu'ont les acteurs externes sur le choix et l'efficacité de ces stratégies. J'observerai comment les réseaux de solidarité qui se construisent au niveau international, notamment grâce à l'utilisation des nouvelles technologies de communication comme l'Internet, contribuent à créer un nouveau rapport de force au profit des communautés locales. Ici, j'essaierai de confirmer ma troisième hypothèse selon laquelle :

Le processus de « résistance civile » des communautés s'appuie sur les différentes forces qui s'articulent dans les nouveaux réseaux de la « globalisation de la résistance » qui permet l'internationalisation de luttes locales et la redéfinition des rapports de force entre l'État et les paysans. Il est un exemple des nouvelles formes de résistance qui émergent dans l'Amérique latine contemporaine, qui s'articulent autour de la recherche de l'autodétermination, du contrôle sur les ressources naturelles locales et de la défense de l'environnement, face aux pressions des méga-projets économiques sur leurs territoires.

Afin de tenter de démontrer cette affirmation je m'inspirerai des questions suivantes :

- Comment les principaux enjeux économiques, politiques, militaires, ethniques, identitaires et symboliques s'affrontent-ils et s'articulent-ils au sein du Territoire ?
- Quels sont les différents types de stratégies utilisées par les communautés pour défendre « la Vie et le Territoire » et quel est l'impact des acteurs externes sur le choix et l'efficacité de ces stratégies ? a) mécanismes de protection (survie physique), b) mécanismes politico-symboliques, c) mécanismes politico-juridiques.

5. METHODOLOGIE

En 2003, j'ai travaillé auprès de l'ONG colombienne *Justicia y Paz* et j'ai séjourné durant six mois en Colombie, dont quatre mois dans les communautés du Jiguamiando et du Curvarado, dans la région du Bajo Atrato (Choco), en tant qu'accompagnatrice internationale. Pendant ce temps, j'ai réalisé sept entrevues formelles au magnétophone, surtout avec des hommes. J'ai aussi eu d'innombrables échanges avec des gens des différents villages sur l'histoire, le vécu et la lutte des communautés et j'ai pu observer le mode de vie et les pratiques quotidiennes des métis et des Afro-colombiens. J'ai également tenu un journal personnel quotidien dans lequel j'ai pris de nombreuses notes. Par ailleurs, j'ai été témoin de plusieurs incursions paramilitaires/militaires dans les villages des communautés, lors desquelles mon rôle consistait à exiger leur retrait des villages et le respect de la population civile. En 2004, j'ai fait un séjour de huit mois en Colombie, lors duquel je suis retournée vivre dans les communautés pendant une période totale de six mois (deux fois trois mois) pour compléter mon terrain. Lors de ce 2^{ème} séjour, j'ai réalisé seize entrevues vidéos de type semi-dirigé et de type « séquences d'histoires de vie », avec des petits groupes d'hommes et des petits groupes de femmes, entrevues d'une durée moyenne d'une heure et demie chacune. D'autre part, pendant des mois, j'ai fait de l'observation participante et j'ai pris des notes de terrain. Étant donnée la relation de confiance qui s'était alors établie entre les habitants et moi, ce 2^{ème} séjour m'a permis d'atteindre une compréhension beaucoup plus intégrale et plus « interne » de la situation des communautés et de la dynamique du conflit dans la région. J'ai également effectué des entrevues avec des membres de diverses ONG colombiennes et de l'Église catholique, qui travaillent avec ces communautés : particulièrement avec ceux de l'ONG *Justicia y Paz* qui a une équipe permanente dans les villages. J'ai d'ailleurs été présente dans diverses réunions et ateliers

que réalisent les membres de Justicia y Paz avec les communautés, ainsi que dans des réunions internes de Justicia y Paz, en tant qu'observatrice invitée. J'ai aussi été observatrice de plusieurs réunions entre des membres du gouvernement colombien et des représentants des communautés. Enfin, j'ai également eu quelques échanges avec des représentants du gouvernement. Je crois que les nombreuses entrevues que j'ai réalisées, les diverses réunions auxquelles j'ai eu l'occasion de participer et surtout, la durée mes deux séjours en Colombie, m'ont fourni les outils et éléments nécessaires pour analyser en profondeur la problématique que j'étudie et de pouvoir transmettre à travers ce mémoire une radiographie assez juste de cette réalité extrêmement complexe.

¹ Le moteur de l'occupation espagnole dans le Choco fut la richesse aurifère, qui a entraîné l'introduction croissante d'esclaves africains, que l'on amenait du Congo, de l'Angola et de la Côte de la Guinée. C'est en 1851 que l'esclavage fut aboli en Colombie. Aujourd'hui la province du Choco est celle où l'on retrouve la plus forte proportion de population afro-colombienne, où ils représentent plus de 90% des habitants. Pour de plus amples informations sur l'histoire du peuple afro-colombien, allez voir au Chapitre 3, section 1.

² Wolf, Eric R., 1966, *Peasants*, Foundation of Modern Anthropology Series, Marshall D. Sahlins, Editor, Englewood Cliff, New Jersey, Prentice Hall, Inc., p. 50-59.

³ Kearney, Michael, 1996, *Reconceptualizing the Peasantry : Anthropology in global perspective*, Critical Essays in Anthropology, Boulder, Colorado, Westview Press, p.127.

⁴ Davis, Shelton H., 1977, *Victims of the Miracle : Development and the Indians of Brazil*, Cambridge, Cambridge University Press.

Press, Part 3.

⁵ Kearney, Michael, op. cit..

⁶ Idem.

⁷ Idem., p.58-59.

⁸ Idem.

⁹ Idem.

¹⁰ Tiré d'une entrevue réalisée en 2004 avec un paysan de la communauté de Nueva Esperanza, dans le Bassin du Jiguamiando, Choco, Colombia. La traduction est la mienne.

¹¹ Kearney, Michael, op. cit., p.182-185.

¹² Beltran, Aguirre G., 1967 *Regiones de Refugio*, Instituto Indigenista Interamericano, Mexico, Ediciones Especiales 46, primera edicion.

¹³ Casanova, Gonzales P., 1970, *Sociologia de la explotacion, Siglo Veintiuno*, Mexico, Editores, S.A., segunda edicion, p.239-250.

¹⁴ Castells, Manuel, 2002, *La era de la informacion : economia, sociedad y cultura, Vol. 2 : El poder de la identidad*, version castellana de Carmen Martinez Gimeno, Madrid, Alianza Editorial, sexta reimpression.

¹⁵ Castells, Manuel, op. cit..

¹⁶ Le discours d'Uribe Velez selon lequel en Colombie il n'y a pas de conflit armé mais une « menace terroriste », vise à enlever le statut d'acteur politique à la guérilla, afin de lui faire perdre les droits qui lui sont conférés en vertu du droit humanitaire international concernant les mouvements d'insurrection armés. De plus nier l'existence d'un conflit armé interne, permettrait à l'État colombien de se soustraire à plusieurs obligations en vertu du DIH, dont celle de garantir à la population civile le droit au « principe de distinction », c'est à dire son droit à ne pas être impliquée dans le conflit armé par aucune des parties en conflit. Le Bureau de l'ACNUDH en Colombie s'est d'ailleurs prononcé à cet effet, en rappelant à l'État colombien que selon les critères de droit international, il existe bel et bien un conflit armé interne en Colombie et que l'État doit se conformer aux obligations dictées par le DIH. Voir Bureau colombien du haut commissaire des Nations Unies pour les droits, 30 juin 2003, *Sobre la importancia del principio humanitario de distincion en el conflicto armado interno*, communiqué de presse disponible sur www.hchr.org.co.

¹⁷ Il est cependant à noter qu'il y a plus de 3 millions de déplacés internes en Colombie, et que la grande majorité d'entre eux sont des paysans qui ont été forcés d'abandonner leurs terres et d'aller vivre en ville. Ceux-ci connaissent bien la réalité des campagnes, mais ils sont très marginalisés dans la société urbaine et forment des souvent des quartiers à part aux périphéries des grandes villes. D'autres se déplacent vers les municipalités les plus proches, qui sont le plus souvent sous contrôle paramilitaire.

¹⁸ DAS – Departamento Administrativo de Seguridad – (équivalent du SCRS – Service Canadien de Renseignement et Sécurité - au Canada.)

¹⁹ Benito Juarez, 13 avril 2006, « Alvaro Uribe affronte sa pire crise à six semaines du scrutin présidentiel », Genève., www.lecourrier.ch / aussi sur www.risal.collectifs.net ; Nous examinerons plus en détail ce dossier dans le cadre du Chapitre I, lorsque nous étudierons les liens structurels qui existent entre l'État colombien et la stratégie paramilitaire.

²⁰ Castells, Manuel, op. Cit., p.80-83.

²¹ *Idem.*, p.83.

²² *Idem.*, p.88.

²³ *Idem.* P.88-90.

²⁴ *Idem.*

²⁵ *Idem.*, p.132.

²⁶ Le concept de « crime contre l'humanité » est un concept ancien, mais il apparaît pour la première fois en tant que notion proprement juridique en 1945 dans le statut du Tribunal militaire international de Nuremberg (art.6, c). Cette apparition est la conséquence de la volonté de juger les responsables des atrocités exceptionnelles commises pendant la Seconde Guerre mondiale (la Shoah avant tout). Le concept est donc fortement ancré dans un contexte historique particulier. Aujourd'hui, le crime contre l'humanité est devenu un chef d'accusation beaucoup plus large et mieux défini grâce à l'article 7 du statut de Rome de la Cour pénale internationale, mais il demeure sujet à controverses. Cependant on s'entend généralement pour dire qu'un « crime contre l'humanité » est un crime qui, par l'ampleur du mal qu'il cause, offense la conscience générale de la race humaine, en plus d'affecter les droits fondamentaux des personnes.

L'article 7 de la Cour pénale internationale définit onze actes constitutifs de crimes contre l'humanité, lorsqu'ils sont commis « dans le cadre d'une attaque généralisée ou systématique dirigée contre toute population civile et en connaissance de l'attaque » : le meurtre ; l'extermination ; la réduction en esclavage ; la déportation ou le transfert forcé de population ; l'emprisonnement ou autre forme de privation grave de liberté physique en violation des dispositions fondamentales du droit international ; la torture ; le viol, l'esclavage sexuel, la prostitution forcée, la grossesse forcée, la stérilisation forcée ou toute autre forme de violence sexuelle de gravité comparable ; la persécution de tout groupe ou de toute collectivité identifiable pour des motifs d'ordre politique, racial, national, ethnique, culturel, religieux ou sexiste, ou en fonction d'autres critères universellement reconnus comme inadmissibles en droit international, en corrélation avec tout acte visé dans le présent paragraphe ou tout crime relevant de la compétence de la Cour ; la disparition forcée de personnes ; le crime d'apartheid ; d'autres actes inhumains de caractère analogue causant intentionnellement de grandes souffrances ou des atteintes graves à l'intégrité physique ou à la santé physique ou mentale.

À la lumière de l'article 7 et des textes qui le précèdent, trois grands principes de droit international peuvent être dégagés qui régissent le crime contre l'humanité : il peut être commis en tout temps (en temps de guerre extérieure ou intérieure comme en temps de paix) ; il est imprescriptible (*c'est à dire que le temps qui s'est écoulé depuis qu'il a été commis ne compte pas, pour que puisse être effectué son jugement ou que s'exécute sa peine*) ; personne ne peut échapper à la répression, des chefs de l'État aux exécutants (article 27 du Statut). On s'entend aussi généralement sur les principes suivant concernant la punition des « crimes contre l'humanité » : a) ils ne peuvent être considérés comme des délits politiques et par conséquent ne peuvent bénéficier des privilèges associés à ceux-ci, comme la non extradition de certains pays, b) ses auteurs ne peuvent bénéficier d'amnistie, de grâce ou de remise de peine, c) ses auteurs doivent être jugés par des tribunaux de la justice ordinaire et ne peuvent en aucun cas être jugés par des tribunaux spéciaux tels que ceux de la Juridiction Pénale Militaire, d) ces délits engagent la responsabilité civile et pénale de ses auteurs, ainsi que la responsabilité de l'État qui organise ou permet que soient commis de tels crimes.

Source : www.fr.wikipedia.org et Statut de Rome de la Cour pénale internationale (http://www.icc-cpi.int/library/about/officialjournal/Statut_du_rome_120704-FR.pdf)

²⁷ Ibañez, Saul Antonio, 11 octobre 2005 *Principales aspectos de la coyuntura nacional colombiana*, Informe de Codhes, p.7.

²⁸ Garay Luis José., 2001, *Colombia Diálogo Pendiente*, p20. Cité dans Guerrero Eugenio dans *El cinismo de la impunidad*, Corporación de Apoyo a las Comunidades Populares.

²⁹ Casanova, Gonzales P., *op. cit.* p.239-250.

³⁰ Frank, André Gunder, 1970, *Le développement du sous-développement*, Paris, Maspéro.,

³¹ Casanova, Gonzales P. *op. Cit.* ,p.221-250.

³² Beltran, Aguirre G., 1967, *Regiones de Refugio*, Instituto Indigenista Interamericano, Mexico, Ediciones Especiales 46, primera edicion.

³³ Wolf, Eric R., 1974, *Las luchas campesinas del siglo XX, 3a edicion*, Mexico, Siglo Veintiuno Editores, S.A., p.394-399.

³⁴ *Idem.*

³⁵ Scott, James C., 1985, *Weapons of the Weak : everyday forms of peasant resistance*, London, Yale University Press, p.290.

³⁶ « L'Accompagnement intégral » est la méthode et la philosophie de travail qui sont mises de l'avant par Justicia y Paz auprès des communautés paysannes, afro-descendantes et autochtones ayant été victimes de déplacement forcé. Ce travail d'appui aux communautés peut être classé en 3 grands volets : l'accompagnement juridique, l'accompagnement physique permanent sur le terrain, l'accompagnement politique. Pour de plus amples détails sur la notion « d'accompagnement » voir chapitre 5 section 4.1.2.

³⁷ Wolf, Eric R, *op.cit.*, p.391-393.

³⁸ Le terme « acteur armé » est couramment utilisé en Colombie, afin de se référer à tous les groupes qui utilisent les armes au sein du conflit armé : l'Armée Nationale, les paramilitaires et la guérilla. Cependant, il est particulièrement utilisé par le gouvernement et par les grands médias qui parlent sans cesse des « acteurs armés illégaux » plaçant ainsi dans un même sac les paramilitaires et la guérilla. Cette stratégie vise à faire croire qu'il existe trois « acteurs armés » dans le conflit et que l'État colombien est pris au milieu des groupes armés d'extrême gauche (la guérilla) et d'extrême droite (les paramilitaires) qui sont des groupes illégaux sur lesquels il n'a pas le contrôle. Ainsi le concept « acteurs armés illégaux » sert de voie d'évitement et a comme objectif de camoufler le fait que la stratégie paramilitaire est une stratégie de l'État colombien. Dans le cadre du Chapitre 1, nous allons démontrer qu'il n'y en réalité que deux acteurs armés qui s'affrontent dans le conflit armé colombien : d'un côté l'État, avec son armée régulière et son bras clandestin - la stratégie paramilitaire - de l'autre côté les guérillas communistes qui s'opposent à l'État, soit la FARC et l'ELN. D'autre part, au sein de la population civile, le concept « acteurs armés » a été fortement intégré et est couramment utilisé par les victimes de la violence du conflit ainsi que par plusieurs ONG et représentants du clergé de l'Église catholique. Dans ces cas, il s'agit plutôt d'une stratégie de non-alignement qui permet de ne pas nommer qui est le véritable responsable des violations de droits humains. J'ai remarqué lors de mon terrain que les paysans, lorsqu'ils ne vous connaissent pas encore assez bien, ont tendance à parler « d'acteurs

armés » lorsqu'ils vous racontent une situation où ils ont été victimes. Ce n'est que lorsqu'il y a un solide lien de confiance qu'ils mentionnent quel acteur armé précisément les a attaqués. De plus, le concept d'« acteurs armés » est si intégré dans les discours sur le conflit colombien, que plusieurs études universitaires parlent « d'acteurs armés » dans leur analyse du conflit ou même de « la violence des acteurs armés » comme responsable des déplacements forcés, par exemple, ce qui à mon sens manque de rigueur scientifique et tombe dans le piège du discours officiel. Enfin, j'ai noté que Justicia y Paz, dans ses ateliers d'éducation populaire dans les communautés, a beaucoup insisté sur l'importance de ne pas utiliser ce terme flou et de nommer chacun des acteurs par son nom afin d'identifier et de dénoncer clairement qui est le responsable de la violation de droits humains dont on parle. Ainsi, il est maintenant rare que les habitants du Jiguamiando parlent « d'acteurs armés » ; ils ont plutôt tendance à mentionner directement l'Armée, les paramilitaires et la guérilla. Cependant ils utilisent l'expression « ils sont entrés comme paramilitaires » ou « ils sont entrés en tant qu'Armée » puisqu'ils nous disent que l'Armée et les paramilitaires sont « les mêmes » qui se présentent parfois comme Brigade XVII de l'Armée, parfois comme *Bloque Elmer Cardenas* des AUC – Autodéfenses Unies de Colombie-, qui est le bloc paramilitaire qui agit dans la région de l'Uraba et du Bas Atrato au Choco. Cette situation sera examinée plus en détail au chapitre 4.

³⁹ Le « Principe de Distinction » est inscrit à l'article 3 commun aux quatre Conventions de Genève et au Protocole additionnel II.

⁴⁰ Pour en savoir plus sur le PASC : www.pasc.ca

⁴¹ Le PASC est un groupe dont je suis une des membres fondatrices.

CHAPITRE 1

COLOMBIE : CONFLIT ARMÉ ET CONTRE-RÉFORME AGRAIRE

1. LE CONFLIT ARMÉ COLOMBIEN : ACTEURS ET INTÉRÊTS

1.1 Les acteurs du conflit

La Colombie souffre depuis plus de 50 ans d'une grave crise politique et sociale qui se reflète par le niveau extrêmement élevé de violence politique qui caractérise l'histoire de ce pays. En effet, bien que la dynamique du conflit armé tel qu'il existe aujourd'hui ait commencé à se configurer dans le milieu des années 60 avec l'apparition des guérillas marxistes, ce conflit avait été précédé de la période qu'on a appelé l'époque de « La Violencia », qui s'étendit de 1948 à 1958. Ce premier cycle important de guerre civile en Colombie a débuté avec l'assassinat d'un grand leader populaire du parti libéral du nom de Jorge Eliécer Gaitán suite à son arrivée au pouvoir en 1948. Face à cette impossibilité d'atteindre par la voie démocratique les espaces de pouvoir politique, le pays a vu naître les premières guérillas libérales. En réaction à ce phénomène, l'oligarchie colombienne a commencé à former des milices armées au service du régime conservateur en place, afin de combattre les guérillas libérales. On dit de « La Violencia » qu'elle fut l'époque la plus sanglante de l'histoire de la Colombie puisqu'on calcule que, sur cette courte période de 10 ans, plus de 2 millions de paysans furent déplacés et environ 200 000 personnes furent tuées. En 1958, un accord fut signé entre le parti libéral et le parti conservateur, qui se répartirent le pouvoir politique. (voir annexe 1)

Cependant, il résulta de ces accords politiques entre les libéraux et conservateurs un grand mécontentement chez les paysans qui avaient joint les guérillas libérales; ils sentaient qu'ils avaient été manipulés par le parti libéral qui les avait utilisés pour mener une guerre pour ses propres intérêts. La situation de pauvreté et du manque de terres des colons et petits paysans dans les régions rurales est restée inchangée. Ainsi, après seulement quelques années de répit, la Colombie a vu naître en 1964 deux mouvements d'insurrection armés à tendance marxiste. Les FARC - Forces Armées Révolutionnaires de Colombie, et l'ELN – Armée de Libération Nationale – deux guérillas qui existent encore aujourd'hui, ont pour objectif de renverser l'État « contrôlé par l'oligarchie nationale », et d'instaurer un régime à tendance socialiste. Ces deux guérillas, les plus vieilles d'Amérique latine, ont par contre

de profondes différences idéologiques. Les FARC, dont les membres de la base sont en grande majorité des paysans, tirent principalement leur influence du Parti Communiste et de l'expérience historique de l'Union Soviétique. L'ELN, dont la base est principalement issue du milieu universitaire, tire son influence de la révolution cubaine et du rêve guévariste et elle est particulièrement influencée par la théologie de la libération, qui a inspiré tant de mouvements d'insurrection en Amérique latine. Entre le milieu des années soixante et le milieu des années 80, la Colombie a vu naître plusieurs autres mouvements de guérilla, qui sont par contre aujourd'hui tous défunts. Ainsi, l'EPL – Armée Populaire de Libération - est né en 1966 et le M-19, un mouvement de guérilla urbaine, qui s'est démarqué pour ses actions militaires à haut capital symbolique, est apparu en 1972. Le pays a aussi connu une guérilla autochtone, le Quintin Lame (1984-1991) et une guérilla afro-colombienne, le Menco Biojo. On estime que les FARC, qui sont actuellement la guérilla la plus forte militairement, seraient passé de 3600 combattants répartis sur 32 fronts en 1986, à environ 7000 combattants en 1995 et on estime qu'elles compteraient aujourd'hui au moins 16 000 combattants répartis sur 60 fronts. Ce nombre extrêmement élevé de combattants dans leur rang fait que leur action militaire combine des stratégies de « guerre de guérillas » et des stratégies de « guerre régulière ». Quant à l'ELN, qui a la réputation d'avoir mis plus d'énergie au travail politique qu'à la consolidation militaire de ses forces, elle posséderait actuellement entre 6000 et 8000 combattants.

Par ailleurs, il y a lieu de mettre des bémols et de donner des compléments d'informations quant aux idées diffusées dans les grands médias à propos de l'existence en Colombie de guérillas « narco-terroristes ». D'une part l'ELN refuse toute participation avec le narcotrafic qu'elle rejette totalement pour des raisons éthiques et politiques. Quant aux FARC, elles ne participent généralement que dans l'étape de la production et de la vente de la feuille de coca avant sa future transformation. Elles jouent un rôle d'intermédiaire entre les narcotrafiquants qui achètent la base de coca et les paysans qui produisent la feuille en fixant un prix minimum et en chargeant ce qu'elle appelle un « impôt révolutionnaire ». Il est donc vrai que la production et la vente de la feuille de coca contribue au financement de cette guérilla, qui encourage fortement les paysans des régions sous son contrôle de la semer. Cependant, les FARC ne contrôlent pas les maillons les plus importants de la chaîne du narcotrafic, c'est à dire les laboratoires de transformation et l'exportation. C'est en fait l'extrême-droite qui semble aujourd'hui jouer un rôle de premier plan dans le commerce

des stupéfiants : en 1997 l'Observatoire géopolitique des drogues, de Paris, informait que : « la majorité de la cocaïne arrivant dans les ports espagnols, belges et hollandais provenait des zones côtières colombiennes contrôlées par les AUC (Autodefensas Unidas de Colombia) ». ¹ Les laboratoires de transformation et le commerce à l'étranger sont essentiellement contrôlés par les paramilitaires au service des narcotrafiquants (les chefs paramilitaires étant souvent eux-même de grands narcotrafiquants), avec la complicité de l'Armée et des secteurs politiques officiels. En fait, les AUC sont devenus les principaux exportateurs de cocaïne au monde.

La stratégie paramilitaire de l'État colombien, qui a également vu de le jour au milieu des années 60, a vraiment pris de la force dans les années 80 et ne cesse de s'amplifier depuis. On calculait, il y a de cela quelques années à peine, que les paramilitaires regroupés au niveau national sous le nom d'« Autodéfenses Unies de Colombie » possédaient entre 13 000 et 20 000 membres actifs (selon les sources), répartis sur 49 Blocs et effectuant une présence dans 26 des 32 départements du pays. Pourtant en 2006, on a annoncé qu'environ 30 000 paramilitaires se seraient « démobilisés » dans le cadre du processus de « paix » qu'ils ont entamé avec le gouvernement de Uribe Velez. Malgré cela, nous verrons au cours de ce chapitre que cette prétendue démobilisation des paramilitaires n'est que poudre aux yeux, puisque dans les faits ceux-ci continuent actuellement d'être actifs dans presque toutes les régions du pays. Plusieurs analystes du conflit estiment que le pays fait plutôt face à une ingénieuse « réingénierie » de la stratégie paramilitaire.

En Colombie, le discours officiel avance qu'il existe trois acteurs armés au sein du conflit armé colombien : à l'extrême gauche les guérillas, à l'extrême droite les groupes paramilitaires et au centre l'État. Ce dernier, impuissant avec son Armée prise entre deux feux, tente depuis plus de 40 ans de rétablir l'ordre public dans le pays. Nous allons pourtant démontrer tout au long de ce mémoire que la thèse des trois acteurs armés est une fiction et qu'il n'y a en réalité que deux acteurs armés dans le conflit colombien ; d'un côté les guérillas (FARC, ELN) et de l'autre l'État avec ses forces régulières et irrégulières, soit l'Armée et les paramilitaires.

D'un côté, pour les FARC et l'ELN, les modalités de la « guerre de guérillas » s'expriment à travers des mécanismes et une philosophie qui font référence à la population pauvre, exclue et marginalisée et aux changements structurels du système politique, économique et

social qu'elle dit vouloir opérer au terme de sa lutte. Elle prétend vouloir remplacer le système capitaliste par un système de type socialiste qui opérerait une répartition des richesses plus équitable au sein de la société. Elle obtient inévitablement le financement de son armement, de la technologie qui lui est nécessaire, et du maintien de son personnel combattant par des moyens illégaux divers. Les méthodes et stratégies militaires de la « guerre de guérillas » sont principalement les actions surprises, les pièges, les affrontements directs de courte ou moyenne durée et les opérations de sabotage des infrastructures de l'État et de compagnies privées nationales ou multinationales, symbolisant l'exploitation capitaliste et le système qu'on prétend détruire. Certaines guérillas possèdent des cadres « militaires » et des cadres « politiques » (modèle des FARC) alors que dans d'autres guérillas, tous les cadres doivent être à la fois dirigeants politiques et militaires dans l'organisation (modèle de l'ELN). Les FARC possèdent par ailleurs des dirigeants de structures strictement « économiques », dont la seule fonction est de contribuer au financement de l'organisation.

De l'autre côté, pour l'État, la guerre implique tous les mécanismes et méthodes de contrôle et de répression mis de l'avant par ses forces régulières (l'armée, la police, les organismes de sécurité de l'État et les services de renseignements), ainsi que par le biais de ses forces irrégulières qui opèrent de manière clandestine (les civils armés de la stratégie paramilitaire). Ses forces de combat et de répression possèdent des supports juridiques légaux et d'exception, tandis qu'elles s'appuient sur des sources de financement à la fois légales (impôts des citoyens, appuis financiers des pays occidentaux) et illégales (extorsions, contributions volontaires de compagnies privées, d'entrepreneurs, de grands propriétaires terriens et de narcotrafiquants). Ce modèle utilise des réseaux d'informateurs parmi les civils et procède à l'entraînement militaire de civils pour le déploiement de techniques de guerre irrégulière (para-militaire). L'État justifie son action par la doctrine idéologique de la « Sécurité Nationale » qui prétend officiellement se porter à la défense de la démocratie, de la civilisation chrétienne et du capitalisme et s'opposer au communisme, au narcotrafic et au terrorisme.

Les modalités de la guerre livrée par l'État colombien sont très bien exprimées dans un « Règlement de combat anti-guérilla » (EJC 3-10, Réserve, 1987) de l'Armée qui stipule que les forces subversives se divisent en deux camps : a) le groupe armé, b) la population

civile insurgée. Selon cette logique, que l'on a aussi appelée – depuis le Vietnam - la stratégie « de l'eau et du poisson », la population civile est l'eau dans laquelle nage le poisson, soit la guérilla ; pour tuer le poisson, on doit assécher l'eau. Cette idéologie qui guide la guerre contre-insurrectionnelle a eu pour conséquence un terrorisme d'État qui a fait près de 15 000 victimes de 1988 à 2003, incluant disparitions forcées, tortures et exécutions extrajudiciaires.² De plus on compte que plus de 3 millions de personnes ont été victimes de déplacement forcé de 1985 à 2004 et vivent actuellement dans le pays comme des « réfugiés internes ». Ironiquement, la Colombie est souvent citée comme étant la plus vieille démocratie de l'Amérique latine et le seul pays latino-américain qui n'a jamais connu de dictature. Nous verrons pourtant au cours de ce mémoire que bien que la Colombie possède une des Constitutions les plus progressistes du continent et des institutions démocratiques apparemment bien consolidées, la démocratie et l'État de droit ne sont dans ce pays que des masques qui cachent le véritable visage d'un État corrompu et paramilitarisé, qui agit au service d'une oligarchie puissante dominée par des narcotrafiquants et de grands propriétaires terriens, de connivence avec d'importants intérêts étrangers, tant politiques qu'économiques.

Au début des années 80, la FARC et le gouvernement de Belisario Betancur s'entendent pour négocier une solution politique au conflit. La FARC crée alors un parti politique, « l'Union Patriotique » pour participer dans la vie institutionnelle et démocratique du pays. Selon des documents militaires : « Les efforts pour chercher une solution non violente ou politique au conflit interne ont été perçus par le Haut Commandement Militaire comme des avancées de la guérilla communiste vers le pouvoir ».³ Ainsi la stratégie paramilitaire a redoublé sa répression envers les dirigeants populaires, syndicaux et paysans, de gauche. L'Union Patriotique, formée pour obtenir des changements par la voie démocratique, a vécu l'assassinat de plus de 3000 de ses militants et sympathisants et est aujourd'hui défunte. Ironiquement durant cette même période, la guérilla a presque doublé ses effectifs militaires.

En 1999, une nouvelle période de négociation de paix a débuté, cette fois entre le gouvernement de Pastrana et la FARC. Cependant, alors que la FARC réclame une profonde réforme sociale et politique, le gouvernement n'offre essentiellement aux FARC qu'une « reddition dans l'honneur » et des postes au Congrès. Le 20 février 2002 il y aura

rupture des négociations et ce, dans le contexte où Washington vient de s'entendre avec le gouvernement colombien pour l'implantation du Plan Colombie. Parallèlement, la violence paramilitaire a augmenté durant les négociations et l'AUC a commencé à étendre plus solidement son contrôle dans diverses régions du territoire colombien. Lors de la rupture des négociations, la FIDH – Fédération Internationale des Droits Humains - note :

« Durant les 40 mois et 17 jours écoulés depuis le début du processus de paix avec la FARC, la Colombie a connu plus de 1000 massacres et dénombré plus de 1 million de déplacés. De juin 2000 à juin 2001, une moyenne de 20 assassinats politiques par jour a pu être comptabilisée. Ces chiffres sont attribuables pour les 2/3 à l'État ainsi qu'aux groupes paramilitaires.»⁴

En 2002, avec l'arrivée au pouvoir du Président Uribe, considéré d'extrême droite, toute possibilité de négociation politique avec la guérilla est écartée alors que l'écrasement militaire de la guérilla est présentée comme l'unique solution possible au conflit. Le gouvernement d'Uribe a mis en place sa politique de « Sécurité Démocratique et État communautaire » qui vise une collaboration active de la population civile avec la Force Publique pour combattre le « terrorisme ». Cette politique a entraîné une intensification du conflit et de graves conséquences pour la population civile. Entre juillet 2002 et juin 2003, 69,58% des violations de droits humains et des infractions au Droit Humanitaire International (DHI), survenues en dehors d'opération de combats et pour lesquelles on connaît l'auteur présumé, ont été attribuées à des agents de l'État : 7,71% par perpétration directe (152 victimes), et 61,87% par omission, tolérance et/ou complicité avec les violations commises par les groupes paramilitaires (1220 victimes). On attribue la présumée responsabilité de 30,43% des cas (600 victimes) aux guérillas, qui se financent essentiellement avec les enlèvements ciblés et la demande de rançons. On perçoit une relative diminution (30%) des crimes directement attribuables aux paramilitaires, qui étaient un an auparavant les présumés responsables de 1882 des violations enregistrées. Parallèlement, à la même période, on remarque une augmentation des violations, perpétrées contre des leaders, des activistes sociaux, des syndicalistes et des défenseurs de droits humains, dont on ne connaît pas les présumés responsables, bien que l'on sache que ces personnes sont traditionnellement persécutés par les paramilitaires. Ceci s'inscrit dans une conjoncture politique particulière, puisque les paramilitaires sont actuellement en « négociation » avec le gouvernement Uribe, qui a ouvert le 27 novembre 2002 des pourparlers avec ces derniers.⁵ Il y a lieu de croire que le nombre des cas attribués à un

« groupe armé non identifié » correspond à des actions réalisées par les paramilitaires mais non revendiquées, dans le but de faire croire qu'ils ont réduit leurs crimes.⁶

1.2 Naissance de la stratégie paramilitaire et idéologie contre-insurrectionnelle

Les paramilitaires sont particulièrement actifs dans la zone où j'ai effectué ma recherche. Pour comprendre la naissance du paramilitarisme en Colombie ainsi que ses modalités d'action, on doit faire un retour au contexte international de l'époque de la Guerre Froide. Avec le triomphe de la révolution cubaine en 1959, plusieurs mouvements d'insurrection armée à tendance socialiste naissent dans divers pays d'Amérique latine. Les Etats-Unis, qui veulent à tout prix contrer l'avancée communiste, élaborent la « doctrine de la sécurité nationale », qui définit comme but ultime de l'activité des États la lutte contre l'ennemi interne. Il n'est aujourd'hui plus un secret pour ceux ayant étudié de près l'histoire de l'Amérique latine et de ses mouvements sociaux, que la stratégie paramilitaire est née dans les Manuals de contre-insurrection de la CIA et de l'École des Amériques. Cette école est reconnue pour avoir entraîné des hauts officiels militaires de plusieurs pays d'Amérique Latine sur la stratégie de contre-insurrection et la création de groupes de civils armés pour la guerre de basse intensité. C'est notamment grâce à cette école que sont nés les « Escadrons de la Mort » au Honduras dans les années 80 et les « Contras » lors de la révolution sandiniste au Nicaragua. En outre, dix dictateurs latino-américains, tels que Hugo Banzer en Bolivie, Lucas Garcia au Guatemala et Pinochet au Chili, y ont reçu leur « formation politique »⁷... D'ailleurs en 1996, l'organisme américain Human Rights Watch a démontré dans son rapport que la CIA et le Pentagone ont contribué à la réorganisation des systèmes de renseignements pour aboutir à la création de réseaux de surveillance identifiant et assassinant les civils suspectés d'aider la guérilla.⁸

En février 1962, la Mission Yarborough de l'armée américaine effectue une visite en Colombie et donne des directives secrètes à l'État colombien, qui dès lors mettra en place une stratégie contre-insurrectionnelle paramilitaire, soit avant même la naissance des premières guérillas communistes en Colombie qui n'arrivent en scène qu'en 1964 et 1965. Ainsi dès 1962, des Manuals de contre-insurrection commencent à faire partie de la Bibliothèque des Forces Armées avec des textes d'étude et d'entraînement militaire. Si l'on observe le contenu de six de ces Manuels (1962, 1963, 1969, 1979, 1982 et 1987) on obtient un portrait de la conception que cette doctrine se fait de la population civile et de

son rôle dans la guerre : soit elle s'implique aux côtés de l'État dans la guerre en étant reliée directement ou indirectement à la stratégie paramilitaire, soit elle devient l'objectif principal de la guerre de contre-insurrection.⁹ Selon ces Manuels, l'ennemi est qualifié de « force irrégulière » et identifié comme étant : « la manifestation externe d'un mouvement de résistance contre le gouvernement local de la part d'un groupe de la population. » (Manual de 1962 : 34)¹⁰ Ainsi, la philosophie de cette doctrine militaire ne conçoit pas l'ennemi comme étant strictement le groupe qui a pris les armes contre l'ordre établi, mais plutôt comme étant tous les secteurs de population qui partagent une idéologie contraire aux objectifs de l'État et du système en place : « La limite entre amis et ennemis est au sein même de la nation (...) il s'agit d'une frontière idéologique immatérielle » (Manual de 1963 : 32)¹¹ Cette doctrine avance donc la thèse selon laquelle : « c'est dans la population civile que les groupes subversifs trouvent le fondement de leur existence » (Manual de 1979 : 32, 59 et 159 / Manual de 1987 : 35)¹² Suivant cette logique on affirme que : « On peut distinguer deux grands groupes au sein des forces insurrectionnelles : la population civile insurgée et le groupe armé. » (Manual de 1987 : 19). Ainsi on considère les manifestations, les grèves, les organisations syndicales et paysannes, les associations étudiantes, les organismes de défense des droits humains, les partis politiques d'opposition et toute autre forme de contestation ou d'organisation sociale autonome, comme faisant partie des stratégies de la lutte révolutionnaire de la guérilla. (Manual de 1979 : 195).

Pour bien comprendre comment se déploie la stratégie paramilitaire de l'État colombien, on doit ne pas perdre de vue qu'il s'agit d'une lutte fondamentalement idéologique ; c'est une guerre qui vise à défendre un système politique et économique, le système capitaliste. Le General Fernando Landazabal Reyes, qui fut Ministre de la Défense de 1982 à 1983 affirme en ce sens :

« Avec le passage du temps, la pensée militaire en est venue à prendre conscience de manière de plus en plus forte de l'identité politique de ses propres objectifs. (...) elle est arrivée à l'endoctrinement idéologique des armées, qui devant le combat des grandes puissances et devant la recherche par celles-ci de la prédominance mondiale, a entraîné les armées des pays en développement, à ne plus défendre ou disputer telle ou telle autre position, tel ou tel autre secteur du terrain, sinon que tel ou tel autre système (...) »¹³

Dans le même ordre d'idées, le Général Juan Salcedo Lora, ex-directeur de l'École Supérieure de Guerre et directeur actuel de la « Défense Civile », a écrit un article sur les « Aspects Psychologiques de la Confrontation que vit le pays » où il affirme :

« Le contrôle sur la population est un véritable bastion et celui qui le possède assurera la réussite (...) Si comme il a été proposé, l'idéologie est « injectée » au peuple et la « juste cause » aux forces combattantes, le résultat sera une série de confrontations où le changement de mentalité de la masse populaire est indispensable dans la recherche d'une supériorité écrasante sur la force ennemie. L'offensive idéologique est et doit être plus intense et soutenue que l'offensive de type belliqueuse. (...) La victoire de la lutte contre la guérilla s'obtient avec le renseignement et de bons renseignements dépendent de l'appui du peuple. Dans une démocratie il est difficile d'émettre cet objectif et encore plus de le développer (...) les nouvelles dispositions constitutionnelles et autant de mécanismes externes de contrôle opérationnel se convertissent à long terme en un obstacle. Tous ces droits demandés par le pays, qui apparaissent comme des mines anti-personnelles, les nouvelles tutelles, les procureurs, les observateurs, les commissions de vérification et l'innovatrice présence d'observateurs internationaux, affectent le déroulement normal des opérations »¹⁴

Lire ces textes rédigés par de hauts dirigeants militaires nous permet de comprendre que la violence paramilitaire sera dirigée contre tous ceux qui critiquent ouvertement le système ou les politiques du gouvernement. Le prétexte qui sera utilisé consiste à accuser ces personnes et leurs organisations d'être « le bras politique des subversifs », d'être des « collaborateurs de la guérilla » ou encore des « organisations civiles au service de l'insurrection armée ». A ce titre les affirmations du Général Alvaro Valencia Tovar qui fut ministre de la défense de 1973 à 1975 sont assez révélatrices :

« Oui. Nous affrontons une guerre de multiples facettes (...) Son essence cependant est révolutionnaire. (...) Elle commence par un indétectable processus d'infiltration de l'État et du corps social. Ils implantent des cellules expansives dans des points névralgiques : syndicats, centrales ouvrières, corps professoral, universités, médias de communication, appareil judiciaire et si cela est possible, Forces Armées et Église. Ils ont créé des organismes de façade au sein et à l'extérieur du pays, qui ont comme objectif d'orchestrer des campagnes de discrédit contre le régime qu'ils cherchent à démolir, et de justification de la lutte armée. (...) Ils ont recours à toutes sortes de stratégies. Marches paysannes, actes de vandalisme dans les universités, grèves ouvrières (...) »¹⁵

Même les organismes de défense des droits humains ne sont pas épargnés par les accusations. Le Général Rito Alejo del Rio, qui était Commandant de la Brigade XVII de l'Armée nationale lors du déploiement de l'Opération Genesis dans le Bas Atrato (voir section 1.3 du présent chapitre), affirme à propos d'eux :

« Comme il est connu, la subversion possède une partie armée et une partie politique qui réunit toute la gauche et est appuyée par différents organismes qu'ils contrôlent, spécialement dans les aires d'influence comme le sont les bureaux de droits humains, lesquels sont à leur tour appuyés par des organisations non gouvernementales nationales et internationales. »¹⁶

En violation flagrante du droit au « principe de distinction » dicté par le Droit International Humanitaire (DIH), qui définit le droit des populations civiles vivant au sein d'un conflit armé à ne pas être impliqué dans celui-ci par aucune des parties en conflit¹⁷, la doctrine

contre-insurrectionnelle affirme donc que la population civile doit être l'objectif militaire principal de la stratégie :

« C'est entre les habitants que se déploieront les opérations de guerre ; les activités de la population civile se verront limitées dans tous les champs d'action » (Manual de 1963 : 51).
 « La population civile est donc un des objectifs fondamentaux des unités de l'Armée (...) la conquête de l'esprit des hommes, le contrôle de ses activités, l'amélioration de ses conditions de vie et son organisation pour se défendre des menaces, sont respectivement les objectifs des opérations psychologiques, de contrôle, d'action civique et d'organisation, qui se développent à travers toutes les phases de contre-guérilla » (Manual de 1987 : 147).

La population civile ne peut donc pas être neutre, elle est traitée comme un sujet de responsabilité collective et est identifiée en tout temps comme étant soit « auxiliaire des bandits ou fidèle aux troupes ». (Manual de 1979 : 29). Selon cette logique, la population civile est la cible fondamentale de l'État et de toutes ses stratégies de contrôle et de harcèlement. Elle est considérée comme suspecte, du fait que sa situation de pauvreté pourrait lui inspirer de la sympathie pour ceux qui ont choisi de prendre les armes pour essayer d'obtenir des transformations structurelles. Le Manuel de 1963 recommande donc comme méthode d'action :

« Pour extirper l'organisation terroriste du sein de la population, cette dernière sera durement frappée, réunie, interrogée et fouillée. Autant de jour que de nuit, des soldats armés feront des incursions surprises dans la maison des habitants pacifiques afin de procéder à effectuer les arrestations nécessaires ; il pourra même se produire des combats dont tous les citoyens devront souffrir (...) Mais sous aucun prétexte un gouvernement peut en cette matière permettre que surgisse une polémique contre les forces de l'ordre qui ne ferait que favoriser notre adversaire (...) L'opération policière sera pour autant une véritable opération de guerre » (Manual 1963 : 50)

En 1965 l'État décrète des règlements spéciaux qui permettent à l'armée la création de troupes de « civils armés » ou « paramilitaires », aujourd'hui connus sous le nom de « AUC ». Le Décret 3398 de 1965 autorise les Forces armées à : « armer des civils avec du matériel habituellement réservé aux Forces armées. » En 1968, ce Décret se transforme en législation permanente, avec la Loi 48. Tous les Manuels d'origine nationale rédigés entre 1969 et 1987 comprennent des dispositions visant à former des groupes de civils armés appelés « d'autodéfense », et connus aujourd'hui comme « paramilitaires ». En 1976, la revue no 83 des Forces armées affirmait que « si une guerre circonscrite et non-conventionnelle entraîne trop de risques, les techniques paramilitaires sont une force sûre, utile et nécessaire aux objectifs politiques ».¹⁸ Ces Manuels décrivent ainsi la stratégie paramilitaire :

« La junte d'autodéfense est une organisation de type militaire qui est composée de personnel civil sélectionné de la zone de combat, que l'on entraîne et équipe afin de faire des actions contre les groupes guérilleros qui menacent la région et pour opérer en coordination avec les troupes d'actions de combat. » (Manual de 1969 : 317). « Un réseau de juntas d'autodéfense, contrôlées par le Commandant militaire, représente un instrument puissant pour la défense de la nation. Par conséquent, son organisation sera à tout moment sous le contrôle militaire. » (Manual de 1969 : 318) « La Défense Civile à l'échelle nationale doit être sous la direction du haut commandement militaire ». (Manual de 1987 : 324)

La guerre de contre-insurrection doit : « employer des actions de type politique, économique, psychologique, sociologique, militaire et paramilitaire ». (Manual de 1897 : 26-27) Parmi les diverses stratégies que doit utiliser la « Guerre Psychologique » on mentionne :

« Envoyer des messages aux personnes de la liste grise et noire qui ne veulent pas collaborer avec la troupe (...) les terroriser en leur faisant croire qu'ils sont impliqués et qu'ils doivent abandonner la région ». Dans cette section, on incite à trouver le point de vulnérabilité psychologique des personnes afin de les soumettre. Parmi les points de vulnérabilité communs dans la population civile on mentionne entre autres « la violence, les vols, la perte des récoltes ». (Manual de 1987 : 307).

D'autre part, ces Manuels vont même jusqu'à justifier et prescrire l'utilisation de la torture en parlant des prisonniers de guerre :

« Lors de ce type d'interrogatoire, il ne sera pas assisté par un avocat. S'il donne sans difficulté les informations demandées, l'interrogatoire se terminera immédiatement sinon ; Des spécialistes devront, par tous les moyens, lui arracher le secret. Il devra alors (...) affronter les souffrances et sûrement la mort qu'il avait pu éviter jusqu'à maintenant. (Manual de 1963 : 29) Puis se référant à un des objectifs de ces interrogatoires on mentionne : « faire qu'ils dénoncent les membres de leur organisation qu'ils connaissent, en particulier leurs chefs et subordonnés. A partir de ce moment, il n'aura plus l'opportunité de nous trahir et il collaborera avec nous qui sommes les seuls capables d'assurer sa protection ». (Manual de 1963 : 40)

Le 25 mai 1989, soit 24 ans plus tard, la Loi 48 sera déclarée inconstitutionnelle par la Cour Suprême de Justice. Cependant les groupe paramilitaires, bien que depuis lors camouflés d'une apparence illégale et considérés comme « acteurs armés autonomes », ne sont en aucun cas l'organisation politique autonome comme ils prétendent le faire croire à l'opinion publique. Les « AUC », se revendiquant de l'extrême-droite, ne sont rien d'autre que le bras clandestin de l'État colombien destiné à faire la sale besogne que l'Armée ne peut faire, au risque de ternir démesurément son image. Selon un témoignage qu'un officier de l'Armée, Luis Antonio Meneses Baez, a rendu à la DIJIN (service de renseignements de la Police), à partir de 1989 lorsque les paramilitaires deviennent « illégaux », les contacts entre les « autodéfenses » et l'État Major de l'Armée ne sont plus directs ; dorénavant ils

passent par des intermédiaires.¹⁹ Nous allons voir dans la section suivante les différentes étapes qu'a traversé le déploiement de la stratégie paramilitaire jusqu'à aujourd'hui.

On comprend donc pourquoi la confrontation entre les Forces armées et les AUC est inexistante. D'ailleurs Carlos Castaño, le chef « politique » des AUC – Autodéfenses Unies de Colombie - a même affirmé publiquement : « Sur le terrain personne ne pourra jamais diviser des frères unis contre un même ennemi. Je n'ai pas peur de l'Armée puisqu'elle ne peut rien me faire ».²⁰ Même la Commission des Droits de l'homme de l'ONU confirme dans son rapport de 2001 : « Le bureau a été témoin de déclarations des autorités de l'Armée indiquant que le mouvement paramilitaire n'attente pas à l'ordre constitutionnel et que par conséquent, l'Armée n'a pas à le combattre. »²¹

1.3. Des étapes clés dans le développement de la stratégie paramilitaire

1.3.1 Puerto Boyaca : Une expérience pilote du paramilitarisme...

Entre 1982 et 1989 Puerto Boyaca est devenue l'épicentre du déploiement de la stratégie paramilitaire à l'échelle nationale. Le 10 mai 1988, des agents du DAS élaboraient un important document, basé sur les confessions de Diego Viafara Salinas, qui a été impliqué avec les Autodéfenses (lire paramilitaires) depuis 1983. Il révèle dans sa déclaration de nombreux détails quant à la participation de la Brigade 14 de l'Armée nationale, à l'appui du ministre du gouvernement de l'époque, M. Jaime Castro, et à la participation de narcotrafiquants reconnus dans le projet paramilitaire, tels que Rodriguez Gacha, Fabio Ochoa, Fidel Castaño, Victor Carranza et Pablo Escobar. Il relate les circonstances dans lesquelles a débuté en 1985 l'alliance entre les Autodéfenses et le narcotrafic et les différentes régions du pays où les premiers groupes d'Autodéfenses se sont constitués. Enfin, il mentionne que des mercenaires israéliens et anglais étaient engagés afin d'entraîner les paramilitaires.²²

En novembre 1989, les fonctionnaires de la DIJIN²³ (Direction de la Police Judiciaire) de Bogota interrogèrent Luis Antonio Meneses Baez qui livra alors un témoignage extrêmement révélateur. Celui-ci raconte comment, alors qu'il était un officier de l'Armée, les commandants de la Brigade 14 du Bataillon Barbula le firent entrer dans les Autodéfenses de Puerto Boyaca en 1981. Il affirme que : « Les autodéfenses paysannes sont une politique du gouvernement pour la lutte anti-subversive ».²⁴ Par la suite, la Brigade

No. 2 de l'Armée lui commanda de créer d'autres groupes d'Autodéfenses dans le sud du département de Bolivar ; le B-2 de la Brigade 2 effectuait le pont entre les Autodéfenses et les hiérarchies militaires. Il raconte également qu'en 1987, la nécessité se fit sentir d'intégrer au niveau national tous les groupes d'Autodéfenses :

« Le Bataillon Charry Solano, responsable des services de renseignements militaires, a agglutiné les mouvements d'autodéfense paysanne sous son contrôle et pour ce faire a organisé une réunion avec les leaders régionaux dans les installations du Charry, d'où est née la Junta Nacional de Autodefensas (Junte Nationale des Autodéfenses), composée de leaders d'environ 8 régions, dont la fonction était de promouvoir le système d'autodéfenses et coordonner avec l'Armée les opérations de renseignements. »²⁵

Il explique également que l'organisation des Autodéfenses au niveau national (qui s'appellera par la suite AUC – Autodéfenses Unies de Colombie) possède un chef militaire qui « coordonne les opérations mixtes de type militaire avec les Forces armées »²⁶ et énumère aux pages 15 à 16 de sa déclaration 22 « fronts d'Autodéfenses », qui opèrent dans différentes régions du pays. Dans chaque front : « un Commandant Militaire (...) coordonne avec la Junta de Autodefensas et les Forces armées les actions qui doivent être menées ».²⁷ Il affirme même que les activités de patrouillage sont normalement mixtes (Autodéfenses et Forces armées) et qu'en cas de patrouillage « solitaire » (Autodéfenses seules) « les unités militaires ou de la Police sont informées des mouvements (...) ».²⁸ Enfin, il mentionne que les relations entre les Autodéfenses et les Forces armées ont été modifiés à partir de 1989 : « Jusqu'au début de 1989, les contacts se faisaient avec l'état-major de l'armée et actuellement on utilise des intermédiaires ».²⁹

En 1989, un scandale éclata suite à la découverte de la présence en Colombie de mercenaires étrangers, protégés par les forces de l'ordre, qui venaient entraîner les paramilitaires près de Puerto Boyaca. Le Colonel Luis Arcenio Bohorquez Montoya, commandant du Bataillon Barbula de Puerto Boyaca, qui fut alors appelé à rendre compte de ses activités dans le cadre de son service, rédigea une lettre au ministre de la Défense, lettre qu'il rendit publique où il faisait référence à de vieilles directives provenant des plus hauts officiels militaires des Forces armées qui dictaient la création des autodéfenses, directives qui continuaient d'être transmises par ces derniers supérieurs hiérarchiques. Il demandait pourquoi il faisait l'objet d'une sanction, puisqu'il n'avait fait que suivre les instructions de ses supérieurs.³⁰

Au cours de l'année 1995, Alfonso de Jesus Baquero, un chef paramilitaire qui opérait dans les régions Magdalena Medio et du Nord-est Antioqueño et qui fut par la suite détenu, livra plusieurs déclarations à la Fiscalia³¹ déléguée devant le CTI – Corps Technique d'investigation, depuis la prison de la Palmira. Dans sa déclaration il décrit comment pour les opérations des paramilitaires, la Brigade 14 ainsi que les Bataillons Calibio, Barbula et Rafael Reyes, fournissaient les armes à partir d'une réserve souterraine d'armes récupérées lors de combat contre la guérilla, prêtaient ou vendaient à prix réduit des fusils et mitraillettes M-60, faisaient cadeau des munitions et des uniformes, fournissaient le transport en hélicoptère et le transport aquatique, payaient l'essence des avionnettes, envoyaient des provisions alimentaires, envoyaient de l'argent destiné à payer des informateurs. Enfin, dans une de ses déclarations rendue le 28 novembre 1995, Baquero confesse :

« À cette époque, il y avait un empressement pour sortir la guérilla de quelque manière que ce soit de tout le Magdalena Medio et les militaires nous ont organisés afin que nous fassions ce qu'eux ne pouvaient pas faire ; tuer les gens et commettre des massacres. »³²

1.3.2 L'empire paramilitaire des frères Castaño Gil : des « ACCU » aux « AUC »

De 1995 à 2004, le paramilitarisme en Colombie avait un visage public central, Carlos Castaño Gil, que l'on reconnaissait comme étant le Commandant national en chef des Autodéfenses Unies de Colombie – AUC. En fait celui-ci a commencé par apparaître comme chef des ACCU – Autodefensas Campesinas de Cordoba y Uraba – en 1995, suite à l'étrange disparition de son frère Fidel Castaño lors d'un voyage au Panama, qui avait été jusque là, le leader paramilitaire le plus reconnu. Fidel Castaño venait d'être condamné par la Cour Suprême de Justice à 20 ans de prison pour un massacre de 20 paysans qu'il avait dirigé le 4 mars 1988. Curieusement en 2004, Carlos Castaño, après avoir lancé publiquement l'idée du « dialogue-monologue » qui allait s'initier entre le gouvernement et les AUC, a été semble-t-il victime de disparition forcée dans des circonstances nébuleuses de disputes entre paramilitaires et son corps n'a jamais été retrouvé. Plusieurs autorités judiciaires et d'amples secteurs de l'opinion publique nationale croient que les deux frères Castaño sont encore en vie et que la simulation de leur « disparition » fut organisée par des agents de l'État colombien, afin de les protéger.

En 1981, les frères Castaño commencent à travailler en tant que « guides » du Bataillon Bombona de l'Armée nationale qui avait commencé à organiser les premiers groupes d'Autodéfenses civiles. Fidel Castaño fut le fondateur des groupes d'autodéfenses dans les régions de Cordoba et de l'Uraba (Nord-est d'Antioquia et Choco), appuyé par les dirigeants de Puerto Boyaca. Quant à Carlos Castaño, il relate dans son livre *Mi confesión* (« Ma confession »), que lorsqu'il eût atteint l'âge de 18 ans en 1983, il fit un voyage en Israël afin de suivre des cours d'entraînement militaire. Dans divers reportages et entrevues de Carlos Castaño à la presse nationale en 1996, il réitère que les forces qu'il commande combattent pour l'État et bien qu'avec beaucoup de précautions il fait allusion à ses contacts avec des hauts fonctionnaires du gouvernement. Il informe même que : « Dans les statuts des ACCU, il est inscrit que nous éviterons tout affrontement avec les forces régulières de l'État. Parce nous respectons l'État légitime »³³. Dans une autre entrevue il affirme : « Les résultats des AUC sont précisément parce qu'elles sont en marge de la loi. L'efficacité des autodéfenses serait réduite si on les encadre à l'intérieur du concept de loi. »³⁴ Enfin, à propos des territoires qu'ils s'approprient à feu et à sang il déclare : « (...) ces territoires nous les appelons récupérés pour l'État. (...) Je clarifie que les territoires que nous contrôlons, nous ne les contrôlons pas pour nous, c'est l'État qui les contrôle. »³⁵ Il est plus qu'évident que Carlos Castaño n'a jamais été poursuivi par l'État colombien. Le pays entier sait qu'il a reçu dans les dernières années des délégations de journalistes nationaux et internationaux, des parlementaires, des industriels, des commerçants, des évêques, des leaders politiques et des représentants d'ONG's internationales, dans son quartier général de Necocli et de San Pedro de Uraba.³⁶ Si tant de gens ont eu l'occasion de connaître si facilement le lieu où il réside et travaille, comment peut-on croire que l'État n'a jamais réussi à le trouver pour l'arrêter ?

1.3.3 Alliance entre narcotrafic et paramilitarisme

Au cours des années 80, la Colombie voit se consolider fortement l'alliance entre les structures paramilitaires de l'État et les barrons de la drogue. Cette alliance s'est d'abord concrétisée dans la région des Llanos Orientales (qui couvre principalement les départements du Meta et de Guaviare) où le phénomène des cultures illicites de coca prenait de l'ampleur. En 1983, une réunion aurait eue lieu entre le puissant narcotrafiquant Rodriguez Gacha et un membre du Secrétariat des FARC, semble-t-il Jacobo Arenas, lors

de laquelle Gacha demandait aux FARC de lui permettre de construire une piste d'atterrissage privée sur un site qui se trouvait être à l'arrière du campement central du Secrétariat des FARC. Arenas refusa tout type d'accord sur le sujet, ce qui donna origine à ce que Gacha décide de s'allier à l'Armée pour combattre les FARC. Une guerre féroce s'amorça dans la région, qui causa la destruction de plusieurs laboratoires de grands narcotrafiquants, parmi lesquels le laboratoire de Camilo Rivera Gonzalez, lequel fut démonté et transporté par l'Armée en Amazonie, à la frontière du Brésil. Le Général Luis Eduardo Roca Maichel, commandant de la Brigade 7, envoya les Forces Spéciales de l'Armée afin de procéder à ce « déménagement ». ³⁷ Rodriguez Gacha possédait d'immenses champs de coca dans le département de Boyaca en partenariat avec les commerçants d'émeraudes Victor Carranza et Gilberto Molina. Molina fut assassiné, apparemment suite à des conflits entre eux, et Carranza, à la tête du Cartel de Cali, devint le narcotrafiquant le plus puissant de la région des Llanos orientales. Selon les témoignages d'officiers militaires qui participèrent au déploiement de la stratégie paramilitaire dans diverses régions du pays à partir de Puerto Boyaca, Carranza fut le plus important promoteur de la stratégie paramilitaire dans la région. ³⁸ Un des paramilitaires de Carranza, dans une déclaration qu'il rendit à partir de la prison de Villavicencio en 1995, affirme à propos de l'articulation entre les paramilitaires et l'Armée :

« Les Autodéfenses ou le commandant de celles-ci informent la police ou l'armée sur le type de « travail » qui sera réalisé, le tout en détail, et donc au jour et à l'heure prévus, les hommes en uniformes (se référant aux agents de l'État) se retirent dans leurs garnisons ; lorsque l'on va réaliser un travail dans une autre localité (...) alors un officiel de la police vient et s'en va à l'avant des véhicules des autodéfenses (...) dans les postes de contrôle il n'y a aucun problème pour passer ; dans les véhicules des autodéfenses, il va de soi, sont les armes. » ³⁹

Ainsi l'alliance entre l'Armée et les narcotrafiquants prenait son envol et aurait comme objectif commun principal la lutte contre-insurrectionnelle, pour laquelle les structures paramilitaires seraient mises en place. D'ailleurs, une enquête menée par la Revue Cambio en 2000 révèle que les paramilitaires bénéficieraient de revenus annuels d'environ 150 000 millions de pesos colombiens, soit environ 75 millions de dollars canadiens. La principale source de financement des paramilitaires provient du narcotrafic ; Carlos Castaño a reconnu publiquement qu'au moins 70 % des revenus monétaires du groupe proviennent de manière directe et indirecte du commerce de narcotiques. Par ailleurs, les secteurs de l'agro-industrie, de l'élevage bovin, du transport, de la foresterie, ainsi que divers commerçants, industriels et grands conglomérats économiques nationaux tels que Ardila Lule, le Groupe

Santo Domingo, et le Groupe empresarial antioqueño, contribuent au financement des paramilitaires. Ils fourniraient entre eux environ 1000 millions de pesos mensuels aux escadrons de la mort. Dans la région bananière de l'Uraba, les compagnies bananières, qui exportent environ 21 millions de caisses de bananes annuellement, donnent aux AUC 10 sous d'un dollar pour chaque caisse d'une valeur de 18 dollars, probablement pour les remercier des tristement célèbres massacres qu'ils ont commis contre les travailleurs de la région qui tentaient de se syndicaliser entre 1988 et 1990. Un autre type de financement que celui des « impôts » consiste à établir des ententes régionales entre les entrepreneurs, les grands propriétaires terriens et les narcotrafiquants d'une région afin de financer la constitution d'un front paramilitaire en entier. Enfin, on sait que plusieurs compagnies multinationales, dont des compagnies pétrolières et minières, paient les paramilitaires afin qu'ils protègent leurs installations des attaques de la guérilla, ou encore pour faire taire l'opposition locale contre certains de leurs projets.⁴⁰

1.3.4 Le Général Rito Alejo del Rio et la Brigade XVII dans l'Uraba

Le Général Rito Alejo Del Rio Rojas fut un des plus importants promoteurs de la stratégie paramilitaire en Colombie, et par conséquent un des plus grands responsables de crimes contre l'humanité que le pays ait connus. Nous allons revenir plus en détail sur sa « feuille de route » au cours du chapitre 3, lorsque nous parlerons de l'opération Genesis, opération militaire déployée par la Brigade XVII qui était à cette époque sous le commandement du Général del Rio, et qui provoqua le déplacement forcé de milliers de paysans afro-colombiens, autochtones et métis du Bas Atrato au Choco, dont les communautés du Jiguamiando et du Curvarado sur lesquelles ce mémoire porte son attention. Pour l'instant, nous nous arrêterons uniquement sur un des nombreux témoignages qui mettent en lumière comment fonctionne la stratégie paramilitaire de l'État colombien dans la région de l'Uraba, ainsi que sur le rôle qu'a eu le Général del Rio dans sa consolidation en 1996 et 1997. Gilberto Cardenas Gonzales, ancien capitaine de la Police nationale, aujourd'hui à la retraite, fut chef de la SIJIN⁴¹ de l'Uraba de 1996 à 1998. En septembre 1998, il fut démis de ses fonctions et fut par la suite victime de 3 attentats contre sa vie, ce qui le poussa à chercher refuge hors du pays et à dénoncer en novembre 2002, devant les organismes de contrôle de l'État et les organes des Nations Unies, ce qu'il a vu et vécu personnellement lorsque le Général Rito Alejo del Rio était à la tête de la Brigade XVII.

Dans son témoignage, il relate comment tous ses efforts pour combattre les paramilitaires dans l'Uraba se heurtèrent sans arrêt contre le pouvoir du Général del Rio qui promouvait et protégeait la stratégie paramilitaire. Il raconte également comment toutes les sphères des pouvoirs publics et privés de la région étaient complices des structures paramilitaires : les chefs de la police, les enquêteurs judiciaires, les juges, les procureurs, les maires, jusqu'aux entrepreneurs nationaux et étrangers. Au début de sa déclaration il affirme :

« Les paramilitaires ont été créés par le propre Gouvernement colombien afin qu'ils fassent le travail sale, c'est à dire, pour qu'ils tuent tous les gens qui selon l'Armée et la Police sont des guérilleros. Mais pour faire cela, ils devaient créer un groupe en marge de la loi pour que personne ne soupçonne le Gouvernement de Colombie et ses Forces Militaires. C'est comme cela que les paramilitaires sont entraînés par l'Armée et la Police et sont appuyés et aidés par ces derniers. Jusqu'à des membres de l'Armée et de la Police qui patrouillent épaule à épaule avec les paramilitaires (...) Les paramilitaires favorisent aussi les intérêts des multinationales qui ont des intérêts en Colombie, étant donné qu'ils se chargent de leur nettoyer le terrain des personnes contraires à leurs intérêts, comme des syndicalistes ou des leaders populaires, qu'ils font disparaître ou assassinent, prétextant qu'ils sont guérilleros. »⁴²

Le 12 avril 1997, alors que le Capitaine Cardenas suivait secrètement le Général del Rio, il put observer ce dernier en réunion avec 11 chefs paramilitaires de la région.⁴³ D'autre part, Cardenas raconte comment à quatre occasions, il réalisa d'importantes opérations d'arrestations de paramilitaires, suite auxquelles ses supérieurs l'obligèrent, suivant les ordres du Général del Rio, à laisser le dossier des détenus dans les mains du Colonel Plazas, qui libérait immédiatement les paramilitaires.⁴⁴ Enfin, Cardenas dénonce comment même les organismes de contrôle de l'État, tels que la Procuraduria et la Fiscalia, agissent en tant que collaborateurs des paramilitaires dans la région.⁴⁵

Ainsi à la lumière des évidence présentées tout au long de la section 1 du présent chapitre, je considère que nous pouvons affirmer sans l'ombre d'un doute que la stratégie paramilitaire est une stratégie de l'État colombien et qu'il n'y a par conséquent que deux acteurs armés qui s'affrontent dans le conflit colombien : d'un côté l'État avec ses troupes régulières (l'Armée nationale) et irrégulières (les paramilitaires) et de l'autre les mouvements d'insurrection armée communistes (la FARC et l'ELN). Maintenant nous allons nous attarder à la situation de la répartition de la terre en Colombie et observer dans un premier temps les liens entre le problème agraire et la naissance de l'insurrection armée dans ce pays. Puis dans une deuxième temps, nous allons étudier les phénomènes qui ont contribué à la concentration de la propriété de la terre et allons démontrer, au cours de ce chapitre et tout au long du présent mémoire, comment l'État colombien a utilisé la stratégie

paramilitaire pour opérer une contre-réforme agraire et anéantir la paysannerie autonome, afin de permettre la mise en place de projets agro-industriels qui répondent à de puissants intérêts économiques et politiques tant nationaux qu'étrangers.

2. LA SITUATION AGRAIRE COLOMBIENNE

2.1 Historique et tentatives de réformes agraires

En Colombie, l'occupation du territoire national porte encore des traces des formes d'appropriation privée du territoire de l'époque de la colonisation espagnole, qui se sont perpétuées à travers le temps en faveur des secteurs économiques puissants de l'oligarchie nationale. En outre, depuis la deuxième moitié du 19^{ème} siècle, l'État a donné d'énormes étendues de terre en concession à des particuliers, ce qui a généré d'importants conflits avec ceux qu'on appelait « les colons », petits paysans qui défrichaient de nouvelles régions auparavant inoccupées et s'y installaient pour y pratiquer l'agriculture. Les colons ont donc dû aller de plus en plus loin pour acquérir des terres, poussant la frontière agricole jusqu'aux régions montagneuses et de forêt tropicale.⁴⁶ Vers la fin du 19^{ème} siècle, l'interrelation entre les forces économiques et politiques du pays a été en partie reconfigurée et a trouvé son expression dans la Constitution de 1886. Cette dernière portait des signes marqués d'autoritarisme qui permettent, entre autres, de comprendre la structure actuelle de l'Armée nationale. Le recrutement des officiers militaires s'effectua principalement dans les couches sociales de la classe moyenne des régions rurales, caractérisée par leur conservatisme politique, religieux et culturel. Cela facilita la consolidation des liens entre militaires et grands propriétaires terriens. Dans les années 1950, époque de la « Grande Violence », les jeunes militaires étaient recrutés par les propriétaires terriens qui facilitaient aux officiers l'obtention de terre et de bétail, en échange de la protection militaire de leurs domaines. Le conflit armé qui faisait rage à cette époque a provoqué les premiers déplacements forcés massifs de population. Ces considérations expliquent aussi un phénomène qui a pris de l'ampleur dans la deuxième moitié du 20^{ème} siècle : la formation d'une nouvelle classe sociale d'ex-Général propriétaires fonciers et éleveurs.⁴⁷ Par ailleurs, cette politique intérieure, conduisant à l'établissement d'une armée colombienne loyale aux intérêts des pouvoirs économiques régionaux, fut contemporaine de la doctrine de sécurité nationale qui fut exporté en Amérique latine par les États-Unis à l'époque de la guerre froide. Ainsi l'État colombien,

suivant cette doctrine à la lettre et s'inspirant de pratiques qu'il avait déjà utilisées dans le contexte de la « Grande Violence » avec la création des pajaros ou chulavitas⁴⁸, procéda à la création des premiers groupes paramilitaires du nouveau cycle de conflit armé qui débuta au milieu des années soixante.

Vers la fin des années soixante, la crise de l'agriculture paysanne colombienne a graduellement entraîné les petits paysans à abandonner leur production agricole traditionnelle pour se tourner vers les cultures illicites. Les paysans commencèrent à cultiver la coca pour les grands narcotrafiquants qui, appuyés par l'Armée, avaient mis en place un régime de terreur dans les régions rurales récemment colonisées et obligeaient les paysans à leur vendre leur production à des prix dérisoires. Suivant des tendances que l'on retrouve dans plusieurs régions du monde, la concentration de la propriété rurale et l'exclusion des petits paysans de l'accès à la terre ont converti les territoires périphériques de la « frontière agricole » en régions marginalisées peuplées par les populations pauvres expulsées des meilleures terres, créant ainsi les conditions propices à la naissance de mouvements d'insurrection contre le gouvernement central.⁴⁹ Ce fut dans ces conditions, liées à la répression brutale des colons libéraux par l'Armée et les groupes irréguliers conservateurs, que les FARC sont nées en 1964. Par la suite, la guérilla a commencé à jouer le rôle de médiateur en faveur des paysans colons – sa propre strate sociale – face aux narcotrafiquants, en exigeant de ces derniers le paiement d'un prix de base minimum pour l'achat de la base de coca.

Autant narcotrafiquants que grands propriétaires terriens (la plupart du temps éleveurs bovins) ont donc rapidement trouvé leur intérêt à s'allier à la force publique et à financer les groupes paramilitaires afin de tenter d'exterminer la guérilla et les paysans qui s'opposaient à leur contrôle territorial et économique. Cette politique, basée essentiellement sur la volonté d'étendre leur contrôle territorial et de consolider leur pouvoir économique et politique, fût fortement soutenue par tous les secteurs de l'oligarchie nationale, farouchement opposée à toute tentative de réforme agraire. Nous pouvons donc observer un continuum qui débute dans les alliances des années 1920 entre les grands propriétaires terriens et les institutions armées de l'État contre les petits paysans colons, se prolonge avec la formation des groupes para-policiers au service du régime conservateur dans les années 1950, et se perpétue depuis la création des groupes paramilitaires qui, nés dans les années

1960, ont pris énormément d'ampleur dans les années 1980 suite à leur alliance stratégique avec les narcotrafiquants. Ce bref rappel historique nous permet de mieux comprendre l'appui inconditionnel que les institutions militaires colombiennes donneront aux diverses stratégies qui seront utilisées par la suite, tel que les déplacements forcés massifs de population, pour mener à bien une réelle contre-réforme agraire.

Par ailleurs, après 1990, le gouvernement de Cesar Gaviria, suivant les recommandations du FMI – Fond Monétaire International – de la Banque Mondiale et de l'OMC – Organisation Mondiale du Commerce – a commencé à implanter de manière plus agressive les politiques néolibérales. Il a diminué l'investissement public destiné aux régions agricoles en même temps qu'il réduisait les protections à la production agricole nationale.⁵⁰ Les politiques d'ouverture commerciale ont eu des conséquences néfastes sur la petite paysannerie et la tentative de réforme agraire de 1961 s'est avérée complètement inefficace⁵¹. La concession de titres de propriété sur les terrains « en friche » (terrains non cultivés et sans propriétaire) n'a fait que faciliter la reproduction du modèle de propriété latifundiste en permettant aux grands propriétaires terriens de s'approprier de plus en plus de terre qui avait en fait été graduellement intégrée par les colons à la frontière agricole en expansion. De plus, le développement de la « narco-économie » et ses mécanismes de blanchiment d'argent sale, ainsi que les pratiques systématiques de suppression des organisations paysannes et des opposants, ont également contribué, selon l'Enquête agricole de 1995, à consolider les tendances de concentration de la terre.⁵² Ainsi, un changement profond de la situation agricole s'est opéré, dont les composantes les plus marquées sont la perte d'emplois dans le secteur agricole, les migrations rurales-urbaines et rurales-rurales, l'expansion de la frontière agricole qui en 12 ans est passé de 35,4 millions d'hectares en 1984 à 50,7 millions d'hectares en 1996, la diminution de la superficie totale cultivée face à l'augmentation de la superficie dédiée à l'élevage extensif au sein de la frontière agricole, l'augmentation du nombre de très grandes propriétés, la recomposition de la production agricole suite à l'augmentation des cultures commerciales, de type permanent, au détriment des productions vivrières, de type saisonnier.⁵³

2.1.1 Les lois de réforme agraire : échecs, absence de volonté politique et corruption

La Colombie possède une longue tradition législative en matière de réformes agraires, mais la mise en pratique de ces réformes fut extrêmement limitée. On retrouve une des premières

tentatives de réforme agraire dans loi 200 de 1936 qui établit la juridiction agraire et l'existence de juges spécialisés pour traiter des conflits agraires. Cette loi a également mis sur pied la figure juridique de « l'extinction de propriété », qui permet la possibilité de perte de la propriété si celle-ci ne remplit pas sa fonction sociale, c'est à dire lorsque le propriétaire ne procède à aucune exploitation économique de sa terre durant une période de temps donnée. Cette figure juridique est aujourd'hui extrêmement contestée puisqu'elle peut dans le contexte actuel s'avérer un mécanisme qui favorise la contre-réforme agraire, étant donné l'énorme quantité de petits paysans déplacés ayant été forcés d'abandonner leur terre et ne pouvant y retourner depuis plusieurs années à cause de la présence persistante dans ces régions des groupes armés qui les ont déplacés. Cependant, dans le contexte où elle a été promulguée, elle représentait une menace pour l'oligarchie colombienne qui en 1944 a fait voter la loi 100, ayant comme objectif principal de neutraliser les effets de l'application de la loi 200, en restituant la légalité des contrats de métayage, qui jusque là avaient toujours prédominé quant aux relations entre petits paysans et grands propriétaires terriens. En 1961, une nouvelle tentative de réforme voit le jour avec la loi 135 par le biais de laquelle on désirait faire pression sur les grands propriétaires terriens afin que ces derniers modernisent leurs exploitations agricoles et permettent un usage plus adéquat des sols. Cependant la lenteur de l'application de cette réforme conduisit à la formulation de la Loi 1 de 1968 qui mit l'accent sur l'affectation des terres exploitées de manière inadéquate en fonction de leur potentiel agraire, ainsi que sur la possibilité pour les métayers de se voir donner les droits de propriété sur les terres qu'ils travaillaient. La mise en pratique de cette réforme est brutalement freinée en 1973 par la signature du « Pacte de Chicoral », accord politique entre les partis traditionnels (conservateurs et libéraux) et les associations de grands propriétaires terriens, qui met fin aux précaires tentatives de réformes agraires qui avaient eu lieu jusqu'alors. Afin de rendre effectif les accords de ce pacte, on promulgua la Loi 6 de 1975 avec laquelle les contrats de métayage furent nouvellement légalisés et légitimés, après avoir été proscrits par la législation antérieure.⁵⁴ On peut donc observer que la décision des secteurs politiques au pouvoir fut de rejeter constamment la réforme agraire et de prétendre résoudre le problème des demandes croissantes de terre par des politiques incitant à la colonisation, déplaçant ainsi de facto les paysans ayant été expulsés de leurs terres vers les limites de la frontière agricole.

Depuis cette loi de 1975, la législation agraire s'est concentrée sur l'acquisition de terres par l'INCORA – Institut Colombien de Réforme Agraire (aujourd'hui devenu INCODER – Institut Colombien de Développement Rural), sur la régularisation des terres colonisées, et plus tard sur la mise en place de programmes d'éradication des cultures illicites. Avec la promulgation de la loi 35 de 1982, les achats de terres par l'INCORA ont augmenté significativement leur cadence et ont été accompagnés de phénomènes notoires de corruption : plusieurs grands propriétaires terriens et hauts fonctionnaires, voulant se débarrasser de terres improductives, trouvaient dans les mesures incitatives mises en place par INCORA l'occasion d'une bonne affaire. Tant la loi 35 de 1982 que la loi 30 de 1988 ont conduit à ce que l'on a appelé « la réforme agraire par le biais du marché de la terre », concept plus acceptable pour les propriétaires terriens et les secteurs politiques intéressés. Ce concept est d'ailleurs explicitement intégré dans la loi 160 de 1994, qui allait dans l'esprit des politiques néolibérales prôner un retrait de l'État de certaines fonctions pouvant, selon cette doctrine, être acquittées directement par le marché. Ainsi cette loi proposait une redistribution des terres au moyen de négociations individuelles entre les grands propriétaires terriens et les petits paysans sans terre, avec la plus faible intervention possible de l'État dans le processus. Avec un rapport de force inégal au niveau des négociations, puisque celles-ci avaient souvent lieu entre d'anciens travailleurs agricoles et leur patron, les prix des ventes étaient souvent élevés et 70% du montant de la vente était couvert par une subvention de l'INCORA. Pour couvrir l'autre 30% nécessaire à l'achat, les paysans devaient se faire accorder un crédit par la Banque Agraire, à condition de présenter un « projet productif » qui seraient financé par un deuxième crédit accordé également par la Banque Agraire. Cette situation fit en sorte que la plupart des demandes de crédit faites à la Banque Agraire par les paysans étaient refusées, et que ceux qui se voyaient accorder le crédit étaient incapables de s'acquitter de leurs dettes. Ce programme de réforme agraire s'était fixé comme objectif de faire bénéficier 721 000 familles sans terre en 16 ans, soit de 1994 à 2010, par l'achat de 4,5 millions d'hectares de terres nécessitant un investissement total de 3000 millions de pesos (de 1994). Pourtant en l'an 2000, l'INCORA avait acquis seulement 1 700 000 hectares de terres, équivalent à un peu plus de 3% de la superficie totale des exploitations agricoles du pays. Selon l'expert Dario Fajardo :

« Si la volonté politique qui jusqu'à maintenant a alimenté le processus de réforme agraire ne change pas, et si le nombre de familles sans terre se maintient constant et si l'INCORA leur permet l'obtention de parcelles au rythme actuel, l'objectif de la réforme serait atteint dans 110 ans (...) Cette estimation n'est cependant pas réaliste, parce qu'elle ne tient pas compte de l'augmentation du nombre de famille sans terre comme résultat des faillites et saisies qui sont inhérentes au capitalisme, ni des déplacements causés par le conflit armé. »⁵⁵

2.1.2 Situation agraire actuelle : distribution de la terre et usages productifs des sols

La période 1984-1996 a été caractérisée par une augmentation de la concentration des terres, l'avancée de grandes propriétés, la détérioration et la fragmentation des petites et moyennes exploitations agricoles. À ces phénomènes s'ajoutent ceux du déplacement forcé des populations rurales et des massacres, qui ont permis aux chefs paramilitaires et à leurs complices d'accumuler d'immenses quantités de terres.⁵⁶ De plus, l'Institut de Géographie Agustin Codazzi (IGAC) soulignait dans une étude que 45% des sols en Colombie sont utilisés de manière inadéquate : bien qu'il existe 9 millions d'hectares de terres aptes à l'agriculture, seulement 5 millions d'hectares sont utilisés à cette fin, tandis que 40 millions d'hectares de terres sont utilisés pour l'élevage extensif alors que seulement 19 millions d'hectares sont considérés comme aptes à l'élevage. En outre, selon l'Enquête agricole réalisée en 1996 par le Département administratif national de statistique (DANE), les propriétés de moins de 5 hectares, qui représentent 46,8% des fermes et ne contrôlent que 3,2% de la terre en Colombie, occupent 38,6% de leur superficie à des activités agricoles, tandis que les propriétés de plus de 200 hectares, qui représentent 2,8% du total des fermes et contrôlent 39% de la terre en Colombie, n'occupent que 2,5% de la superficie de leurs terres à des fins agricoles.

Par ailleurs, l'expansion du phénomène du narcotrafic en Colombie depuis la deuxième moitié des années 1970 est allée de pair avec la diminution tendancielle des prix des produits d'exportations agricoles, particulièrement du café. Les petits et moyens producteurs, et surtout les paysans sans terre qui n'ont pas accès aux subventions agricoles et aux technologies nécessaires, ont été incapables d'entrer en compétition avec les exportations agricoles des pays occidentaux qui ont inondé l'économie nationale, ce qui a poussé nombre d'entre eux à produire des cultures illicites afin d'éviter la faillite et la perte de leurs terres.⁵⁷ À partir des années 1980, la tendance à la concentration des terres a été stimulée par l'investissement de capital provenant du narcotrafic ; l'achat de propriétés terriennes servant de mécanisme pour blanchir l'argent et l'incorporer à l'économie

formelle. En 2001, on calculait que 130 000 hectares de terre en Colombie étaient dédiées à la culture de la feuille de coca, 10 000 à 12 000 hectares à la culture de pavot et de 8000 à 10 000 hectares à la culture de la marihuana.⁵⁸

2.2 Déplacement forcé et contre-réforme agraire

La majorité des études réalisées sur le thème du déplacement forcé en Colombie proposent une relation de cause à effet entre l'existence d'un « conflit armé » ou de la « violence » de celui-ci et le phénomène du déplacement forcé. Ces études débouchent généralement sur une analyse simpliste qui se limite au moment immédiat du déplacement forcé et ne tient pas compte des dynamiques globales du conflit. Souvent le type de formulation utilisée ne permet pas d'identifier avec précision quel « acteur armé » est responsable et encore moins d'analyser quels objectifs sont poursuivis par ces « acteurs armés » lorsqu'ils forcent les gens d'une région à abandonner leur village. En fait, en postulant que les confrontations armées inhérentes au conflit provoquent inévitablement des déplacements de populations « prises entre deux feux », on associe invariablement tous les déplacements forcés à cette cause, sans chercher plus loin. Ainsi on se réfère souvent au déplacement forcé dans les termes suivants :

« Les exodes de populations entières, qui sont déracinées de leur lieux d'origine et de résidence pour des raisons belliqueuses et se voient forcées à chercher des nouveaux endroits de refuge afin de se sauver et de reconstruire leurs vies en dehors des gronements des batailles et loin du contrôle autoritaire de gouvernements ou de groupes armés qui cherchent l'exclusivité du pouvoir sur leurs territoires (...) »⁵⁹

Un autre élément commun de plusieurs de ces analyses est de considérer que la conquête strictement militaire des territoires est l'objectif final de tous les acteurs armés indistinctement, et donc ne s'attardent pas sur ce qui suit les conquêtes militaires des territoires afin de démontrer à qui profite en bout de ligne ce contrôle territorial ou quelle sera la gestion qui sera faite de ce territoire après sa conquête achevée.

« (...) le déplacement interne en Colombie s'est converti en une stratégie de guerre pour les acteurs armés. (...) La dispute de territoires a converti la population civile en objectif militaire, puisqu'en déplaçant les habitants traditionnels, ils peuvent conquérir ces territoires ». ⁶⁰

La « guerre » est ainsi identifiée comme la grande responsable, évitant toute analyse en profondeur du contexte économique, social, politique et militaire des régions où se produisent les déplacements forcés, analyse qui est pourtant essentielle afin de mettre en

lumière la réelle dynamique du conflit armé qui permet de découvrir les intérêts et objectifs qui se cachent derrière le phénomène du déplacement forcé.

En Colombie, le phénomène de concentration des terres aux mains de quelques grands propriétaires terriens s'est accentué fortement avec les déplacements forcés de population, qui ont obligé plus de 2 480 000 paysans à abandonner leurs terres de 1994 à 2003, d'un total de plus de 3 250 000 déplacés de 1985 à 2004. (voir annexe 2) La grande majorité de ces déplacements forcés ont été provoqués par les groupes paramilitaires, avec l'omission, l'acquiescement et même la participation de l'Armée nationale.⁶¹ D'ailleurs dans le Manuel de 1987 des Forces armées on recommande d'effectuer : « des opérations d'inspection avec évacuation transitoire de la population » (Manual de 1987 :191) et « des isollements par la force » lors desquels « l'unité militaire en charge (...) évacue vers des régions extérieures de la zone la totalité de la population civile qui y vit ou la concentre dans des villages pour le temps nécessaire afin de conduire les opérations de destruction ». (Manual de 1987 : 197) On y énumère également parmi les mécanismes de contrôle de régions les « concentrations » et « relocalisations » de population. (Manual de 1987 : 181-207). C'est ainsi que, selon la *Controlaria General de la Republica*⁶² et l'Université des Andes, les paramilitaires se seraient approprié de plus de 4 millions d'hectares des meilleures terres du pays au long de leur histoire.⁶³ De plus, une étude publiée en 2000 par le Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies pour la Paix mentionne que les achats de terres par les narcotrafiquants, achats qui s'élèvent à plus de 4 millions d'hectares dans 409 municipalités, ont pu être réalisés grâce à l'appui, au soutien et à la protection des paramilitaires.⁶⁴ En 2001, on calculait que 1,1% des propriétaires de terre possèdent plus de 55% du territoire cultivable à l'échelle nationale et que dans 30% à 35% des terres où sont implantés des projets agro-industriels, ceux-ci seraient financés par des capitaux de provenance douteuse, liée au narcotrafic. En fait, il semble que les narcotrafiquants, alliés des paramilitaires et des secteurs politiques qui appuient le gouvernement d'Uribe, possédaient déjà en 2001 un total de 48% des meilleures terres du pays, alors que 68% des propriétaires (de petits paysans), possèdent seulement 5,2% des terres cultivables.⁶⁵

En fait, la *Contraloria General de la Republica* dit dans son dernier rapport de 2005 :

« par le biais de l'achat ou de l'appropriation illégale de terres par les narcotrafiquants et les groupes armés illégaux, on a réalisé dans les 20 dernières années, la plus aberrante concentration de terres dans le pays. Une authentique contre-réforme agraire ». ⁶⁶

Selon un rapport de la Procuraduría émis en octobre 2005, cette tendance s'est accentuée dans la période du gouvernement actuel de Alvaro Uribe Velez ; dans les quatre dernières années, les paramilitaires se sont accaparé plus d'un million d'hectares de terres fertiles à coup de déplacements forcés.⁶⁷ Ce processus d'acquisition et de concentration des terres semble passer par quatre étapes principales : identifier les régions économiques stratégiques étant sous le contrôle de la guérilla, expulser les habitants de ces régions à l'aide de la stratégie paramilitaire, dominer militairement ces régions puis remplacer la présence des troupes paramilitaires par celle de l'Armée régulière, faire augmenter la valeur des terres dans ces régions en attirant l'investissement de compagnies privées ou de riches éleveurs bovins. Sur ces terres volées aux paysans partout au pays, se déploie actuellement une vaste gamme de projets agro-industriels, d'élevage extensif, d'exploitation minière, pétrolière et forestière. Nous verrons donc au cours de ce mémoire que le phénomène du déplacement forcé, bien qu'il soit parfois la conséquence de confrontations armées entre la guérilla et l'armée régulière ou irrégulière de l'État colombien, est le résultat dans la majorité des cas d'une stratégie utilisée de manière systématique par l'État contre les populations rurales, afin de s'approprier leurs terres par la force et d'ainsi pouvoir mettre des territoires stratégiques au service des intérêts économiques de secteurs puissants de l'oligarchie nationale et de compagnies multinationales.

3. LA CONJONTURE SOUS LE GOUVERNEMENT DE URIBE VELEZ

3.1 « Sécurité démocratique » et « État communautaire »

La politique du Président Alvaro Uribe Velez arrivé au pouvoir pour la première fois le 7 août 2002, puis réélu le 28 mai 2006, est celle de « l'État communautaire » et de la « sécurité démocratique ». La constitution de « l'État communautaire » génère par le biais de politiques telles que les 250 000 « soldats-paysans » et le « réseau d'un million d'informateurs », l'implication croissante de la population civile dans les hostilités et entraîne par le fait même, la décomposition du tissu social en favorisant un climat de méfiance entre les citoyens. Le principe du « soldat-paysan » consiste à donner trois mois d'entraînement militaire à des gens des communautés rurales, qui retourneront ensuite vivre dans leur village avec une arme et un uniforme. Dans une logique de guerre, aucune politique n'est plus perverse que celles-ci ; le « soldat-paysan » tout comme « l'informateur » ne peuvent plus être considérés comme « population civile non impliquée ».

dans le conflit », puisqu'ils collaborent activement avec une des parties en conflit, ce qui les convertit automatiquement en objectif militaire de la guérilla et par extension met tous les habitants du village où ces derniers résident en danger. L'« État communautaire » se caractérise donc essentiellement par le transfert de certaines fonctions de l'État aux communautés en matière de sécurité, ainsi que par l'annulation des éléments essentiels de l'État social de droit, tels que l'indépendance du pouvoir judiciaire, ainsi que la garantie des droits-humains et des libertés fondamentales.

Quant à la « sécurité démocratique », elle se fonde sur la « co-responsabilité de l'État et des citoyens en matière de sécurité ». ⁶⁸ Selon cette politique, la population n'est pas conçue comme créancière de droits ni comme destinataire de la protection de l'État, mais perçue avant tout comme un instrument de guerre. Un des piliers de cette politique est la non-reconnaissance du « principe de distinction » entre combattants et population civile dictée par le Droit International Humanitaire (DIH). ⁶⁹ Le programme-clé du gouvernement a consisté en la création d'un réseau d'un million d'informateurs « sous le contrôle, la supervision, et l'évaluation des commandants militaires, policiers et des organismes de sécurité de l'État ». ⁷⁰ D'ailleurs, le Président a déclaré publiquement qu'il ne croit pas que le principe de distinction entre combattants et population civile doit être en vigueur en Colombie puisque selon lui il n'existe pas de conflit armé interne à caractère politique, il n'existe qu'une « menace terroriste ». La gravité de ces affirmations a conduit le Bureau de l'ACNUDH en Colombie à expédier un communiqué de presse clarifiant que, en accord avec le DIH, il existe en Colombie un conflit armé interne et que le principe de distinction entre la population civile et les groupes armés dans le conflit est applicable. ⁷¹ Pourtant selon les politiques d'Uribe, les citoyens ont des devoirs quant à la sécurité publique, c'est à dire que tout citoyen qui refuse de collaborer directement ou indirectement dans les activités militaires de la force publique sera considéré comme « suspect » et présumé auxiliaire de la guérilla. En fait, le régime de la pensée unique établit tranquillement son règne, suivant la logique de Washington de l'après 11 septembre 2001 selon laquelle « qui n'est pas avec moi est contre moi »...

3.2 Négociation avec les paramilitaires : le pacte de l'impunité

En décembre 2002, le gouvernement colombien est entré dans un processus de « conversations et négociations » avec les autodéfenses, en tant qu'acteurs armés illégaux

indépendants, afin d'en arriver à des « accords de paix » avec ces derniers dans le cadre de leur « démobilisation ». Dans les faits, on assiste à un « monologue » qui aura comme résultat la « réingénierie » de la stratégie paramilitaire et son « institutionnalisation ». Tout ce processus est probablement le cirque médiatique et politique le plus macabre qu'a connu le pays à travers son histoire, pourtant assez terrible. Le 29 novembre 2002, les « AUC » rendaient publique une déclaration dans laquelle ils résumaient en 12 points leur proposition de négociation avec le gouvernement. Ils affirmaient alors qu'ils entreraient en « cesser le feu » à partir du 1^{er} décembre et qu'ils désiraient débiter immédiatement les négociations avec le gouvernement, avec l'observation de la Mission d'Appui au Processus de Paix en Colombie de la OEA, la MAPP/OEA, et de l'Église Catholique. Ils demandaient alors officiellement d'être reconnus comme « acteurs politiques » du conflit armé. Cette proposition de négociation était appuyée par 80% des groupes paramilitaires des AUC, tandis que le Bloc Metro de Antioquia, les Autodéfenses Paysannes du Casanare et le Bloc Elmer Cardenas (qui opère dans le Bas Atrato au Choco) restèrent d'abord en dehors du processus, bien qu'ils décidèrent par la suite de se « démobiliser » également.⁷² Le 15 juillet 2003, un accord préliminaire est signé entre le gouvernement d'Uribe Velez et les chefs paramilitaires, accord qui stipule que les AUC seront totalement démobilisés d'ici 2005. En février 2005, bien que de nombreux blocs paramilitaires étaient déjà « démobilisés », la Loi « Justicia y Paz », destinée à encadrer le processus de négociation et de démobilisation des paramilitaires, venait juste d'être présentée par Uribe et devait encore passer par diverses instances avant d'être définitivement approuvée. À la même période, la Controlaria General de la Republica publiait un rapport dans lequel elle affirmait que le gouvernement avait investi quatre fois plus d'argent pour les « démobilisés » qu'il en avait investi pour offrir des services à seulement 30% des déplacés du pays.⁷³

Le 13 mai 2004, « l'Accord de Tierra Alta » est signé entre le Gouvernement National et les AUC, qui décrivait les lignes de fonctionnement de la « zone de concentration » à Santa Fe de Ralito, Tierra Alta, dans le département de Cordoba, où se réunirent 19 chefs paramilitaires ainsi que 400 hommes pour leur protection, autorisés à porter des armes dans la zone (El Tiempo, 29/11/2002). Puis le 1^{er} juillet 2004, ont installa officiellement la « table de négociation » et le gouvernement « suspendit » (SIC) les mandats d'arrestation contre les paramilitaires présents dans la zone. Il est intéressant de noter que 10 des 19 chefs paramilitaires formant l'équipe de « négociateurs » figurent aux États-Unis sur la liste

des grands narcotrafiquants et que plusieurs d'entre eux sont demandés en extradition. Afin de garantir la légalisation définitive du modèle paramilitaire, le Gouvernement national a implanté une série de mesures législatives et pénales destinées à amnistier les responsables des crimes commis et à consolider l'impunité au profit de ce qui est devenu un véritable « empire paramilitaire ». La première étape fut celle d'obtenir la modification de la loi 418 de 1997 qui donnait le cadre légal permettant de procéder à des négociations avec les groupes de guérilla reconnus comme « délinquants politiques ». La modification qui fut entérinée avec la loi 782 de 2002, en éliminant l'énoncé qui stipule que le caractère politique du groupe armé est une condition nécessaire pour pouvoir entrer en processus de « négociations de paix » avec le Gouvernement et obtenir les bénéfices juridiques qui y sont associés, permettait désormais la négociation avec les groupes paramilitaires.⁷⁴ Durant tout ce processus de « paix », les paramilitaires n'ont jamais respecté le « cessez le feu » et des rapports d'organisations de défense des droits humains ont dénoncé que près de 2000 personnes civiles ont été assassinées ou victimes de disparitions forcées aux mains des paramilitaires de 2002 à 2004. Les paramilitaires ont d'ailleurs affirmé à plusieurs reprises qu'ils continuaient à être actifs sur tous « leurs » territoires. Malgré cela, les représentants de la MAPP/OEA ont continué à appuyer le processus de « paix »...

Le gouvernement colombien, afin d'alimenter le cirque médiatique de cette « négociation-monologue », est même allé jusqu'à inviter le 28 juillet 2004 trois chefs paramilitaires, dont le sanguinaire Salvatore Mancuso, à participer à une audience du Congrès de la République. Ainsi ces derniers purent exprimer à l'opinion publique nationale leurs honteuses prétentions : pas un jour de prison, protection de leur économie et constitution de leurs propres mouvements politiques. Ils ont même osé exiger de la nation qu'elle exprime sa gratitude et sa reconnaissance « pour les services prêtés en défense des institutions ».⁷⁵ Puis, pour continuer l'amère parodie, en septembre 2004, eut lieu la première cérémonie officielle de « démobilisation », où 874 prétendus membres du Bloc Cacique Nutibara devaient rendre les armes à Medellín. On s'aperçut alors que plusieurs d'entre eux n'avaient jamais fait partie des autodéfenses et que c'étaient des délinquants communs que l'on avait recrutés dans les quartiers pauvres de Medellín, pour gonfler les chiffres. Face à cette bavure impressionnante, le Haut Commissaire de Paix affirma :

« Malgré le caractère atypique du processus de Medellin, où ils nous ont mêlé des délinquants de la rue, 48 heures avant et nous les ont mis dans le paquet des démobilisés, malgré toutes ces irrégularités qui se sont présentées, nous validons le processus parce que nous croyons qu'il est une méthode effective de récupérer l'institutionnalité ». ⁷⁶

Enfin, le comble de l'ironie se trouve dans le fait que la grande majorité des actes de « démobilisation », où les paramilitaires rendaient leurs armes devant les caméras, se sont faits alors que la Loi qui devait encadrer et réglementer le processus de démobilisation et de réinsertion des paramilitaires, en stipulant quels seraient les mécanismes de justice appliqués, n'avait pas encore été approuvée!

En fait, le plus grave de ce processus de « négociation » est que le cadre juridique qui mènera à la « démobilisation et réinsertion » des paramilitaires ne garantit pas le droit des victimes et de la société à l'éclaircissement de la vérité, à l'exercice réel de la justice, à la punition des coupables et à la réparation intégrale. La Loi 975, appelée loi de « Justicia y Paz », qui a remplacé le défunt projet de loi « de Alternatividad Penal », n'a été présentée par le Gouvernement de Uribe qu'en février 2005. Évidemment, elle ne permet pas de faire la lumière sur l'implication de l'État colombien dans la création, la protection et l'appui de la stratégie paramilitaire. De plus, en échange de leurs « confessions », les paramilitaires obtiendront des réductions de peines, mais ils ne pourront pas être punis s'ils omettent de mentionner des informations. C'est pourquoi plusieurs l'ont surnommée en Colombie la « loi du pardon et de l'oubli ».

Le 30 décembre 2005, le Gouvernement a expédié le Décret 4760 qui venait réglementer la Loi de « Justicia y Paz » et lui donner une base juridique. Le décret stipule que la Fiscalía va appeler les démobilisés inclus dans la liste qu'elle aura reçue du gouvernement à rendre une « version libre » :

« Le Fiscal, avertira le démobilisé qu'il est libre de contraintes, qu'il n'est pas obligé de déclarer contre lui-même, ni contre son conjoint, compagnon permanent ou parents (...) et il l'informera de tout ce qu'il considère pertinent pour garantir son consentement (...) Le démobilisé pourra renoncer au droit de ne pas s'auto-incriminer ». ⁷⁷

Cet article cherche en réalité à protéger, non seulement l'ensemble des paramilitaires qui ont commis des crimes, mais particulièrement ceux qui ont joué un rôle dans la création et le déploiement de la stratégie paramilitaire, ainsi que ceux qui ont bénéficié de l'accumulation de richesses et de terres qui ont permis les déplacements forcés. L'Article 13 vient quant à lui renforcer cette tendance en stipulant que :

« Pour ce qui est du tiers externe au groupe armé organisé en marge de la loi qui a participé exclusivement dans les conduites reliées avec l'acquisition, la possession, la tenue, le transfert et en général à l'obtention de titres pour les biens illicites qui seront donnés pour la réparation des victimes, la Fiscalía General de la Nación pourra appliquer le principe d'opportunité ». ⁷⁸

Ce que cette mesure signifie en réalité c'est qu'il est laissé au jugement subjectif des membres du système judiciaire de décider s'ils entameront ou non des procédures pénales contre les véritables bénéficiaires du paramilitarisme. De plus, selon l'Article 14 du décret, il incombe aux victimes de la violence paramilitaire la responsabilité de démontrer qu'ils furent dépossédés de leurs biens par les paramilitaires et d'identifier à travers l'imbroglio des surnoms paramilitaires quelles sont les véritables noms des personnes directement responsables de ces vols de propriétés. Pour couronner le tout, en ce qui a trait à la réparation des victimes, l'Article 12 laisse sous-entendre que les terres qu'ont volées les paramilitaires aux paysans pourront être destinées à des projets agro-industriels qui serviront à « apporter le développement » dans les régions pauvres et qui permettront la « réconciliation » des victimes avec les assassins en fournissant une source d'emploi où ils pourront travailler ensemble :

« Sera entendue comme mesure de réparation collective la donation, de la part des démobilisés, de biens destinés à des projets productifs dans des zones affectés par la violence, qui bénéficieront aux déplacés, paysans et réinsérés qui manquent de moyens économiques pour leur subsistance. » ⁷⁹

Par ailleurs, la loi de « Justicia y Paz » ne contemple aucun mécanisme sérieux qui garantit aux victimes de déplacement forcé que les millions d'hectares de terres volées à feu et à sang par les paramilitaires leur seront remises. En fait malgré que l'opinion publique et même les grands médias de communication colombiens aient fortement dénoncé cette situation, ce thème est pratiquement ignoré par le gouvernement visiblement embarrassé par cette question extrêmement épineuse. En fait, on constate que les immenses fortunes et propriétés accumulées par les paramilitaires grâce aux massacres, assassinats sélectifs, disparitions et déplacements forcés seront laissées intactes, ce qui explique que l'étape historique actuelle a été caractérisée par plusieurs analystes du conflit comme étant celle de la consolidation du paramilitarisme.

Force est de constater que la « réingénierie » de la stratégie paramilitaire possède ses volets politiques, économiques et militaires : elle consiste en la formation de mouvements et partis politiques légaux, la mise en place de projets agro-industriels et autres projets dits « de

développement » sur les terres volées, leur intégration dans les organismes de sécurité privés, dans la police, dans l'armée et dans de nouvelles structures paramilitaires qui continueront d'être indispensable pour semer la terreur. Les récents scandales de l'administration Uribe quant aux relations entre de hauts cadres d'entités gouvernementales et des chefs paramilitaires ont permis d'entrevoir ce nouvel ordre des choses en construction. Cependant, contrairement à ce qu'ont véhiculé les grands médias, il ne s'agit pas d'une simple « infiltration paramilitaire » dans les organes de l'État, sinon de l'ascension et la légitimation du pouvoir narco-paramilitaire au sein des sphères de pouvoirs publics et de la consolidation d'un projet politique et économique qui combine des schèmes d'exploitation de type féodal avec des politiques de privatisations et de mercantilisation de type néolibérales. Le processus de « démobilisation » des 30 400 paramilitaires (bien qu'il n'y a que quelques années on considérait qu'ils n'étaient pas plus de 20 000) s'est en fait converti en un processus de « remobilisation » : transfert d'hommes, de structures militaires, recomposition des cadres militaires et politiques, formation d'associations et de coopératives de production agricole et de sécurité dans le cadre des « alliances stratégiques » et de la « réconciliation » avec les victimes. Les programmes de réinsertion tels que *Empresarios exitosos para la Paz*⁸⁰ et les peines alternatives à la prison s'insèrent dans les grands projets agro-industriels : les paramilitaires démobilisés au lieu d'aller en prison devront travailler dans des projets de développement qui « bénéficieront aux victimes ». ⁸¹ En d'autres mots, ils pourront fournir leur force de travail dans les « coopératives de sécurité productives » aux entreprises de palme africaine, de bananes baby, ou autres, qui se sont installés illégalement sur les terres des paysans qui ont été déplacés par les paramilitaires. En guise de « réparation » les victimes auront le « privilège » de s'associer à ces entreprises et de travailler côte à côte avec ceux qui les ont déplacés et terrorisés des années durant, et ils pourront même s'endetter auprès de ces derniers afin de devenir eux aussi des entrepreneurs... C'est ce que le Président Uribe et sa CNRR entendent par « réconciliation » ; celle-ci se convertit alors en un commerce profitable. Les barons de la drogue et les grands chefs paramilitaires sont la nouvelle classe sociale en ascension, qui blanchissent leurs gains du trafic de la drogue en les investissant dans les projets agro-industriels et dans le secteur financier et qui, avec leur pouvoir grandissant au Congrès pourront, à partir de juin 2006, faire approuver de nouvelles lois qui restreignent les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels telle que la nouvelle loi sur les terres, la loi sur l'eau, la limitation aux actions de Tutelle, et d'autres

encore. Les chefs paramilitaires ne sont plus de simples gardiens des richesses et privilèges des autres, ils sont maintenant devenus des chefs d'orchestres... La Loi « Justicia y Paz » est une loi à la mesure du narco-paramilitarisme ; ces derniers pourront devenir d'honorables associés des grands investisseurs étrangers.

En réalité, on assiste à une pacification forcée du pays, plutôt qu'à un processus de paix, où les principes de vérité, justice et réparation ont été totalement sacrifiés, au profit d'une prétendue « démobilisation » qui n'est que visible sur papier et dans les médias. La Colombie vit actuellement une nouvelle phase de la stratégie paramilitaire ; celle de sa consolidation finale à travers son institutionnalisation dans différentes sphères d'activités économiques, politiques et sécuritaires du pays, et la remobilisation de certains groupes sous de nouveaux noms tels que « Autodefensas Nueva Generacion » ou « Autodefensas Unidas Independientes ». Les paramilitaires exercent actuellement un contrôle sur la majorité des administrations locales et régionales (où ils arrivent par exemple à drainer l'argent destiné à la santé et autres services sociaux vers la guerre), ils exercent une forte influence sur l'économie, notamment à travers leur investissement provenant de l'argent du narcotrafic dans les grands projets agro-industriels mais aussi dans plusieurs autres secteurs, et ils contrôlent des secteurs politiques clés en ayant leurs propres membres du Congrès et leur candidat favori à la Présidence – Alvaro Uribe Velez – qui a été élu en 2002 et réélu en 2006 malgré les scandales de fraude électorale.

Le 25 avril 2006, Caracol Noticias, une importante chaîne radiophonique et télévisée colombienne, révélait que des nouveaux « groupes armés illégaux d'extrême-droite » étaient en train d'être formés dans les départements du Cauca, Antioquia, Cordoba et du Choco. Parallèlement, le chef de la Mission de vérification de l'OEA, Sergio Caramanga, a affirmé qu'effectivement se réorganisent de nouveaux groupes de délinquants composés de membres des autodéfenses démobilisés et d'autres qui n'ont pas voulu laisser les armes. « Pour le moment, nous savons que ces nouveaux groupes surgissent dans les régions de Norte de Santander, Nariño, Antioquia et dans les zones rurales de Cordoba ». Il a cependant averti que cela ne signifiait pas que le processus de paix du Président Uribe qui venait de se terminer avec les AUC avait échoué. Évidemment ! C'est précisément ce qui est très inquiétant : les nouvelles structures paramilitaires qui ont été ainsi « remobilisées » seront présentées comme « indépendantes », « délinquantes », « incontrôlables », celles qui

ont échappé au processus de paix et ont préféré continuer à exercer leur profession illégale... Cela laisse présager un paysage extrêmement sombre, puisque ces nouvelles structures de la stratégie paramilitaire de l'État colombien pourront commettre d'abominables massacres tandis qu'il sera dorénavant plus facile qu'avant pour l'État de déclarer qu'il n'a pas le contrôle sur ces groupes. Les « bons » paramilitaires sont ceux qui se sont « intégrés à la société » tandis que les « mauvais » seront ces groupes rebelles indépendants qui n'ont pas voulu rendre les armes, qui continueront pourtant d'agir dans l'ombre des structures militaires officielles. L'information obtenue par Caracol Noticias révèle que ces nouveaux groupes commenceront à agir après l'élection présidentielle de 2006 et lorsque le processus de démobilisation avec les actuelles AUC sera conclu. Carlos Jose Herrera, directeur du département de « résolution de conflits » de l'Universidad Javierana, a dit dans son entrevue à Caracol que les résultats réels de ce processus de paix sont loin d'être clairs, et qu'il y a actuellement des milliers d'hommes et de femmes armés qui attendent un ordre, on ne sait de qui, pour commencer à agir...⁸²

¹ Hernando Calvo Ospina, Avril 2003 « Un mariage de convenance sanguinaire : les paramilitaires au cœur du terrorisme d'État colombien », *Le Monde Diplomatique*

² CINEP Banco de Datos de Violencia Política Diciembre de 2004, *Colombia : Deuda con la Humanidad - Paramilitarismo de Estado 1988-2003*, Noche y Niebla - Panorama de Derechos Humanos y Violencia Política en Colombia, Bogota, Impresion Editorial Codice Ltda., p.492.

³ Hernando Calvo Ospina, *Loc. cit*

⁴ Maurice Lemoine, Avril 2003 « Un mariage de convenance sanguinaire : Dangeureuse Escalade », *Le Monde Diplomatique*.

⁵ Voir la section 3.2 du présent chapitre : « Négociation avec les paramilitaires : le pacte de l'impunité ».

⁶ Comisión Colombiana de Juristas, 4 juillet 2003, *Alerta frente a las cifras gubernamentales sobre derechos humanos en Colombia*, Bogota ONG con status consultivo ante la ONU, Filial de la Comisión Andina de Juristas (Lima) y de la Comisión Internacional de Juristas (Ginebra)

⁷ Voir le site web de *School of the Americas Watch* : www.soaw.org/new/

⁸ Voir le site web de Human Rights Watch : www.hrw.org/americas/

⁹ CINEP Banco de Datos de Violencia Política Diciembre de 2004, *Colombia : Deuda con la Humanidad - Paramilitarismo de Estado 1988-2003*, Noche y Niebla - Panorama de Derechos Humanos y Violencia Política en Colombia, Bogota, Impresion Editorial Codice Ltda.

¹⁰ Armée des États-Unis, *Operaciones Contra Fuerzas Irregulares*, traduction espagnole du Manuel FM-31-15 de l'Armée des États-Unis, Bibliothèque de l'Armée (colombienne), septembre 1962, cité dans CINEP *op.cit.*

¹¹ Forces armées colombiennes, 1963, *La Guerra Moderna*, Bibliothèque de l'Armée #12, cité dans CINEP *op.cit.*

¹² Forces armées colombiennes 1979, *Instrucciones Generales para Operaciones de contraguerrillas*, impreso por Ayudantia General del Comando del Ejército, et Forces armées colombiennes 1987 *Reglamento de Combate de Contraguerrillas - EJC-3-10*, aprobado por Disposición 036 del Comando General de las Fuerzas Militares, del 12 de noviembre de 1987; cité dans CINEP *op.cit.*

- ¹³ General Fernando Landazabal Reyes 1982, *El Conflicto Social*, Tercer Mundo, Bogota, p.156-157 et 175. cité dans CINEP *op.cit.*
- ¹⁴ General Juan Salcedo Lora, mars 1997, *Aspectos Psicologicos de la Confrontacion que vive el pais*, Revista de las Fuerzas Armadas, Vol. LII, No. 162. p.33 et ss. cité dans CINEP *op.cit.*
- ¹⁵ General Alvaro Valencia Tovar, 3 juin 1988, « Ante la cruda realidad », *El Tiempo*, Bogota.
- ¹⁶ Rito Alejo del Rio, août 1997, rapport dirigé au Directeur Régional des *Fiscalias* (organe judiciaire) de Medellin. cité dans CINEP *op. cit*
- ¹⁷ Le « principe de distinction » est inscrit à l'article 3 commun aux quatre Conventions de Genève et au Protocole additionnel II.
- ¹⁸ Hernando Calvo Ospina *loc. cit.*
- ¹⁹ CINEP, *op. cit*, p.20.
- ²⁰ Hernando Calvo Ospina, *loc. cit*
- ²¹ Id.
- ²² CINEP, *op. cit*, p.108.
- ²³ DIJIN : Direction d'Investigations Judiciaires et de Renseignements de la Police nationale
- ²⁴ CINEP, *op. cit*, p.108.
- ²⁵ *Idem.*
- ²⁶ *Idem.*
- ²⁷ *Idem*
- ²⁸ *Idem.*
- ²⁹ *Idem.*
- ³⁰ Ib, p.109. Sa lettre fut publiée dans le journal *La Prensa*, Bogota, 15 octobre 1989, p.5
- ³¹ Organe de justice chargé des enquête criminelles en Colombie. L'équivalent de notre bureau du Procureur.
- ³² CINEP, *op. cit* p129.
- ³³ *El Colombiano*, 11 décembre 1996, p7a.
- ³⁴ *El Colombiano*, 15 décembre 1996, p.6a.
- ³⁵ *El Colombiano*, 8 décembre 1996, p.2^E.
- ³⁶ CINEP, *op. cit*, p.146.
- ³⁷ Castillo Fabio, 1987, «los Jinetes de la Cocaína», Bogota, *Editorial Documentos Periodisticos*, p.234 et ss. ; Castillo Fabio, «La Coca Nostra», Bogota, *Editorial Documentos Periodisticos*, 1991, p.68-69.
- ³⁸ CINEP *op. cit* p.228
- ³⁹ *Idem*, p.230. (p.2 de son témoignage)
- ⁴⁰ Sintraminercol – Equipo de Investigacion en Derechos Humanos, mars 2003 *La Gran Minería en Colombia : una guerra de exterminio de las multinacionales*, Bogota, Colombia.
- ⁴¹ SIJIN : Services d'Investigations Judiciaires et de Renseignements de la Police nationale
- ⁴² CINEP *op. cit* p.316. (p.1-3 de sa déclaration)
- ⁴³ *Idem*, p.317. (p.4-7 de sa déclaration)
- ⁴⁴ *Idem.* (p.7-9 de sa déclaration)
- ⁴⁵ *Idem.* (p.36 à 40 de sa déclaration)
- ⁴⁶ Fajardo, D. diciembre 2001, *La tierra y el poder politico : la reforma agraria y rural en Colombia*, Bogota, Universidad Nacional de Colombia. Cet article résume sa présentation dans le cadre d'un Séminaire intitulé : « Semanario permanente sobre problemas agricolas y rurales : Proyecto Viabilidad y reconstruccion de la sociedad rural colombiana », qui eût lieu à l'Université Nationale de Colombie, à Bogota , en décembre 2001.
- ⁴⁷ *Idem.*

- ⁴⁸ Groupes armés irréguliers qui étaient recrutés dans les prisons et les régions conservatrices par la police, les propriétaires terriens et les politiciens, afin de défendre le régime conservateur de l'époque.
- ⁴⁹ Binswanger, H. Et al., 1993, *Power, distortions, revolt and reform in agricultural land relations*, Washington D.C. , Banque Mondiale.
- ⁵⁰ Perfetti, J.J. et Guerra, M.R., 1993, *Los beneficiarios del gasto publico social en las areas rurales*, Estudio de incidencia del gasto publico social, Bogota, DNP.
- ⁵¹ Machado, A., 1998, *La cuestion agraria en Colombia a fines del milenio*, Bogota, El Ancora Editores.
- ⁵² Departamento Administrativo Nacional de Estadística (DANE). 1996, *Encuesta Nacional Agropecuaria – Resultados 1995*, Bogota.
- ⁵³ Perfetti, J.J. et Guerra, M.R., 1993, *Los beneficiarios del gasto publico social en las areas rurales*, Estudio de incidencia del gasto publico social, Bogota, DNP.
- ⁵⁴ Idem.
- ⁵⁵ Fajardo, D., *op.cit.* p.11.
- ⁵⁶ Machado, A., *op. cit*
- ⁵⁷ Ocampo, J.A. et Perry, S., 1995, *El giro de la politica agropecuaria*, Bogota, TM Editores-FONADE-DNP.
- ⁵⁸ Fajardo, D., *op.cit.*
- ⁵⁹ Naranjo Gloria, août 2001, "El desplazamiento forzado en Colombia, reivencion de la identidad e implicaciones en las culturas locales y nacional", *Scripta Nova*, Revista Electronica de Geografia y Ciencias Sociales, No 94,. Disponible à : www.ub.es/geocrit/sn-94.htm
- ⁶⁰ Organizacion Internacional par las Migraciones y Pontifica Universidad Javeriana. 2002, *Desplazamiento interno y atencion Psicosociales : el reto de reinventar la vida, un estado del arte*, Colombia : Servigraphic, p.20.
- ⁶¹ Ibañez, Saul Antonio, 11 octobre 2005, *Principales aspectos de la coyuntura nacional colombiana*, Informe de Codhes, p.7.
- ⁶² La Controlaria General de la Republica est l'équivalent du « Bureau du Vérificateur Général » au Canada.
- ⁶³ Juan Camilo Restrepo, 11 octobre 2005 « Que sea en serio! », *El Colombiano*.
- ⁶⁴ *Revue Cambio*, 15 mai 2000, "Las finanzas de los paras".
- ⁶⁵ Garay Luis José, 2001, *Colombia Diálogo Pendiente*, p20., Cité dans, Guerrero Eugenio 2005 *El cinismo de la impunidad*, Corporación de Apoyo a las Comunidades Populares.
- ⁶⁶ Guerrero, Eugenio, septembre 2005, *El cinismo de la impunidad*, Corporacion de Apoyo a Comunidades Populares – CODACOP, p.14.
- ⁶⁷ Juan Camilo Restrepo *loc. cit*
- ⁶⁸ Presidencia de la Republica, Ministerio de Defensa Nacional, Republica de Colombia, 2003 *Politica de Defensa y Seguridad Democratica*, Bogota.
- ⁶⁹ Le « principe de distinction » est inscrit à l'article 3 commun aux quatre Conventions de Genève et au Protocole additionnel II.
- ⁷⁰ Presidencia de la Republica, Departamento de Planeacion Nacional, 2002, *Bases del Plan Nacional de Desarrollo 2002-2003 : Hacia un Estado Comunitario*, Bogota.
- ⁷¹ Bureau colombien du haut commissaire des Nations Unies pour les droits , 30 juin 2003 , *Sobre la importancia del principio humanitario de distincion en el conflicto armado interno*, , communiqué de presse disponible sur www.hchr.org.co.
- ⁷² CINEP *op.cit.* p.395.
- ⁷³ Ivan Cepeda Vargas, 6 février 2005, « La Mesa de Donantes », *El Espectador*.
- ⁷⁴ CINEP, *po. cit.* p.395-397.
- ⁷⁵ CINEP *op.cit.* p.397
- ⁷⁶ *Revista Semana*, 27 septembre 2004, « Revelaciones explosivas », Bogota,.

⁷⁷ Gouvernement colombien, *Decreto 4760 du 20 décembre 2005*, cité dans Comisión Intereclesial de Justicia y Paz, 10 janvier 2006, *DeVer 234 – Reglamentada la ley PARA la impunidad*, Bogota.

⁷⁸ Idem.

⁷⁹ Idem.

⁸⁰ « Entrepreneurs victorieux pour la Paix »

⁸¹ Comisión Intereclesial de Justicia y Paz, 3 mai 2006, *DeVer 258 – Pacto con PARA fisuras*, Bogota.

⁸² Carlos Jose Herrera, 25 avril 2006, *Surgen nuevos grupos de paramilitares que entrarian a operar cuando termine el actual desarme con las autodefensas*, Bogota , Caracol Radio.

CHAPITRE 2

LA COLOMBIE À L'ÈRE DU NÉOCOLONIALISME

En ce monde globalisé du 21^{ème} siècle, le discours occidental du développement, de la croissance et du progrès est arrivé à légitimer un néocolonialisme rusé, qui malgré ses apparences bienfaitrices passe par l'appropriation des terres et des richesses naturelles des populations du sud, afin de les intégrer à la logique néolibérale du capitalisme global contemporain. Nous assistons actuellement à une re-colonisation des espaces au sein de laquelle la réussite des empires économiques dépend de leur capacité à s'accaparer des territoires stratégiques, avec l'accord des États, et la protection de leurs armées. Ainsi la conquête des territoires est de nouveau à l'ordre du jour pour les élites du capitalisme international, comme le moyen privilégié pour s'assurer du contrôle global des enjeux économiques locaux, des peuples et des ressources naturelles. Les grands conglomerats économiques multinationaux cherchent à s'assurer de la fidélité des oligarchies nationales des pays dits « en voie de développement » afin de pouvoir s'approprier au plus bas prix à la fois main-d'œuvre et richesses, tout en prenant soin de se libérer des responsabilités face aux catastrophes écologiques et humaines qu'engendrera leur passage. De plus en plus, il est clair que les processus de militarisation qui se déploient actuellement dans plusieurs régions du monde, en contexte de guerre ouverte ou de guerre de faible intensité vont de pair avec les processus de colonisation économique qui répondent aux intérêts des pays occidentaux et de leurs multinationales ainsi qu'avec les contradictions qu'engendrent de tels processus. Les plus puissantes industries qui oeuvrent dans les secteurs de l'armement, du pétrole, des mines et de l'*agro-business* (agro-industrie, agro-alimentaire, biotechnologies, etc.) n'ont pas seulement un très grand pouvoir économique, elles ont également un immense pouvoir politique. Le rôle principal des États est devenu celui d'ouvrir le chemin à ces compagnies afin de leur créer les « conditions favorables à l'investissement », ce qui signifie non seulement de modifier les lois afin d'enlever les barrières au « libre-marché » (surtout dans les pays du sud), mais aussi de garantir la sécurité des investissements à l'étranger. Le « territoire » devient un espace stratégique qui doit être reconfiguré en fonctions de ces intérêts économiques, ce qui requiert dans plusieurs cas l'intervention policière ou militaire des États afin de garantir un contrôle social sur les populations rurales locales qui voient leur mode de vie brutalement

transformé par les méga-projets que l'on prétend imposer dans leur région. Le territoire se convertit en une arène de lutte au sein de laquelle s'installent les champs de batailles économiques, politiques, militaires, idéologiques et discursifs, où se confrontent et s'articulent les diverses forces locales, nationales et globales.

Les divers plans d'intégration économique et militaire des Amériques, tels que la Zone de Libre Échange des Amériques (ZLÉA), les TLC (Traités de Libre-Échange bilatéraux entre les États-Unis et les autres pays du continent), le Plan Puebla-Panama – PPP - (Mexique et Amérique centrale, avec l'inclusion récente de la Colombie), le Plan Maya Jaguar (Guatemala), le programme Nuevos Horizontes (Amérique centrale), le Plan Colombie, l'Initiative andine (Bolivie, Pérou, Équateur, Colombie), le plan d'Intégration de l'Infrastructure Régionale de l'Amérique du Sud – IRSA (incluant douze pays sud-américains) ne sont que différentes pièces d'un même casse-tête fabriqué et vendu par les États-Unis pour consolider et perpétuer son hégémonie dans son « arrière-cour », l'Amérique latine. Avant d'analyser plus en détail les composantes économiques et militaires de l'actuel Plan Colombie, son articulation avec le PPP, et son impact sur la paysannerie colombienne, j'aimerais faire un bref survol historique de la politique étrangère américaine face à l'Amérique latine, politique qui est essentiellement passée par trois discours ayant un même objectif : la « stabilité » du continent. De la « lutte au communisme », à la « lutte au terrorisme », en passant par la « guerre à la drogue », l'objectif de Washington a consisté à s'assurer que les régimes politiques en place servent les intérêts de la Maison Blanche et des investisseurs américains.

Le premier discours est né avec la Doctrine Truman de 1947, qui énonçait la nécessité de combattre les forces communistes et proclamait l'importance de la « solidarité hémisphérique » entre les États, ce qui signifiait concrètement la volonté de consolider une coopération militaire entre les pays latino-américains et les États-Unis dans la lutte contre-insurrectionnelle. D'ailleurs un an auparavant, la Loi sur la coopération militaire interaméricaine, visant à garantir aux États-Unis le monopole sur l'approvisionnement en armes et l'entraînement des forces armées du continent, avait été approuvée par le Congrès. Succédant à Truman, Eisenhower veut absolument freiner l'avancée des mouvements communistes en Amérique latine qui risquent de mettre en péril l'accès des compagnies américaines aux ressources stratégiques du continent. Définie en terme de « défense de

l'hémisphère » la mission des militaires latino-américains consistera dorénavant à assurer la « sécurité intérieure » dans leurs pays respectifs et à renverser tout gouvernement civil susceptible de menacer les intérêts américains et le système le capitaliste.¹ On assista donc à cette époque à des coups d'État militaires au Guatemala (1954 et 1963), en République dominicaine (1963 et 1965), au Brésil (1964) et au Chili (1973) et à la formation de groupes paramilitaires pour des opérations de contre-insurrection au El Salvador (1975-1987), au Nicaragua (1981-1987) et en Colombie (1962 à aujourd'hui).

À la fin de la guerre froide, l'Amérique latine représente le plus important marché d'exportation pour les produits et services états-uniens. Si, après la chute de l'URSS, la lutte au communisme ne peut plus justifier l'interventionnisme militaire américain sur le reste du continent, il est primordial pour les Etats-Unis de maintenir leur hégémonie sur l'Amérique latine. Un nouveau discours doit être mis de l'avant afin de pouvoir continuer à militariser les régions clés de l'hémisphère pour assurer la sécurité des investissements ainsi que l'accès aux marchés des pays latino-américain et aux innombrables ressources naturelles du continent. Ainsi le Colonel Waghelstein affirmait dans la Military Review de 1987 que l'emphase mise sur un lien, réel ou inventé, entre les guérillas de gauche et le narcotrafic, permettrait au Pentagone de poursuivre le démantèlement des mouvements qui contestent l'hégémonie états-unienne tout en se dotant d'une position morale inattaquable face à l'opinion publique.² Ainsi le discours du combat aux « narco-guérillas » fut notamment mis de l'avant par George Bush père lorsqu'il annonça en 1989 l'inauguration de l'Initiative andine qui a lancé officiellement la « guerre à la drogue » dans la région des Andes. 2,2 milliards de dollars US ont alors été alloués sous forme d'assistance économique et militaire à la Colombie, au Pérou et à la Bolivie, alors que le Congrès a quadruplé le budget du département de la Défense qui sera alloué à la lutte au narcotrafic entre les années fiscales 1988 et 1992. Par la suite, l'administration Clinton poursuivra dans la même voie et sera complice des pratiques répressives du Président péruvien Fujimori, en continuant de fournir une assistance technique aux services de renseignements péruviens durant la dictature. Sous le gouvernement de Clinton, 55 000 militaires américains sont présents sur le continent et 13 000 policiers et militaires latino-américains hauts gradés sont formés par des militaires états-uniens.³

Le Plan Colombie est d'abord né sous l'égide du discours de la « guerre à la drogue » en 1999, alors que le gouvernement de Clinton visait visiblement avec ce Plan à obliger le Président colombien Andres Pastrana à mettre fin au processus de négociations politiques que celui-ci avait entamé avec les FARC. Le Plan Colombie, qui coûtera 7,5 milliards de dollars US dont la moitié provient de l'aide étrangère, fut officiellement approuvé en janvier 2000. Des 1,3 milliards US initialement approuvés par le Congrès américain, 458,7 millions devaient être destinés à la militarisation des frontières des pays limitrophes à la Colombie, ainsi qu'à la construction de bases militaires en Équateur et dans les Caraïbes. Cependant, sur ce milliard de dollars octroyé par le Congrès, seulement 860 millions se sont réellement rendus en Colombie, puisque les trois quarts de cette somme ont été destinés à l'achat d'équipement militaire américain et à l'entraînement de soldats et de policiers colombiens par des militaires état-uniens ou par des mercenaires des sociétés militaires privées (SMP) américaines, principales bénéficiaires du Plan Colombie. En fait, 1,13 milliard des 1,3 milliard débloqués par le Congrès aux frais des contribuables américains pour le Plan Colombie ont été directement dirigés vers des SMP et près de 40% de ce milliard aurait servi à l'achat d'hélicoptères de combat américains Black Hawk ainsi qu'en contrats de mise en service et d'entretien. En fait, les compagnies pétrolières présentes en Colombie, les industries d'armement et les SMP ont dépensé 6 millions de dollars en lobbying pour obtenir du Congrès l'approbation du Plan Colombie. Les actionnaires de ces compagnies auront néanmoins vite fait de récupérer cet argent une fois le Plan Colombie en marche. En fait, il semble que même l'argent provenant de la Banque mondiale pour le Plan est canalisé par Washington vers les SMP en octrois de contrats divers. Plus d'une trentaine de SMP sont présentes en Colombie, dont DynCorp, l'une des SMP favorites de Washington, qui a été achetée en mars 2003 par Computer Science Corp. Ces sociétés opèrent par contrat direct avec le département d'État américain, le Pentagone ou la USAID – *US Agency for International Development*.⁴

Paradoxalement, alors que la majorité de la production industrielle de cocaïne s'effectue dans le nord du pays, les fumigations aériennes et les opérations militaires qui se déploient dans le cadre du Plan Colombie se concentrent dans le sud. Cette apparente contradiction peut s'expliquer par le fait que les FARC y sont plus fortes, alors que le Nord est plutôt contrôlé par les paramilitaires. Par ailleurs, les plus importantes réserves de pétrole de la Colombie se trouvent dans les départements du sud du pays. D'ailleurs, en février 2002, la

conseillère à la Sécurité nationale, Condoleezza Rice et le secrétaire d'État Collin Powell, ont proposé à la Chambre des représentants l'inclusion formelle du Plan Colombie dans le cadre de la « guerre au terrorisme ». Ainsi, la « guerre à la drogue » qui avait justifié l'approbation initiale du Plan Colombie est rapidement devenu un plan de lutte au « narco-terrorisme » dont l'objectif militaire principal est la nouvellement rebaptisée « narco-guérilla ». En octobre 2004, le Congrès américain a officiellement autorisé que l'aide militaire qui visait à lutter contre le narcotrafic soit utilisée dans des opérations de contre-insurrection, qui peuvent impliquer non seulement des militaires américains mais également des mercenaires des SMP.⁵

De la lutte au communisme, à la lutte au narcotrafic, à la guerre au terrorisme, les ennemis et les objectifs réels n'ont pas changé : les mouvements d'insurrection armés marxistes (et leur base d'appui, réelle ou inventée) sont l'ennemi que visent les trois discours, tandis que la protection des intérêts capitalistes et la sauvegarde de régimes politiques favorables à Washington sont les objectifs principaux visés par la militarisation et l'ingérence américaine dans le continent. Nous verrons ici plus en détail que le Plan Colombie n'a pas comme simple objectif de financer, d'entraîner et d'équiper l'armée colombienne (et par extension les paramilitaires) afin de combattre la guérilla ; le Plan Colombie est aussi un important plan de néocolonisation économique. Sous des programmes de « substitution de cultures illicites » et des discours de « développement alternatif » qui visent officiellement à offrir des possibilités aux petits paysans producteurs de coca de réorienter leur production vers des cultures légales, se cache l'intention de supprimer l'autosuffisance des paysans et d'ouvrir grandes les portes du pays à l'agro-industrie et à la « guerre alimentaire » qui sévit déjà un peu partout sur le globe.

Au cœur de la guerre alimentaire, on retrouve l'incapacité actuelle d'un grand nombre de pays du Tiers Monde de subvenir à leurs besoins alimentaires, ce qui les oblige à la dépendance face aux grandes puissances économiques qui contrôlent les marchés des denrées essentielles (grains, huile). Le phénomène est bien sûr lié à celui du remplacement des cultures vivrières destinées à l'économie locale et nationale par des cultures industrielles destinées à l'exportation. L'arrivée de l'agro-industrie entraîne l'exode des populations rurales et la transformation des paysans en travailleurs agricoles, phénomènes que l'on observe actuellement dans plusieurs des pays du sud. Ces diverses formes de

« déplacements de population », qu'ils s'opèrent par la force des armes (déplacements forcés) ou par la force des nécessités économiques de survie (déplacement géographique en quête de meilleures possibilités de vie) se traduisent concrètement par le déplacement du paysan dans l'échelle des classes sociales ; de petit propriétaire il devient un travailleur salarié. C'est au cours de ce processus qu'entrent en confrontation les intérêts du capitalisme global qui s'appuient sur la doctrine occidentale du développement par la division internationale du travail et l'industrialisation de l'agriculture, d'une part, et les intérêts des populations rurales locales pour la défense d'un mode de vie (qui inclut un mode de production) et d'une cosmovision ancestrale, d'autre part. Le concept hégémonique du « développement », selon lequel les nations occidentales se sont auto-définies comme « Premier Monde » et ont inventé le « Tiers-Monde » sur lequel elles devaient intervenir afin « d'aider » ces nations pauvres à se « développer », est devenu, à partir de la deuxième moitié du 20^{ème} siècle une sorte de vérité absolue qui ne pouvait plus être remise en question. C'est ainsi que des plans et programmes sont sans cesse dessinés et décidés par les nations riches apparemment pour le bien des nations pauvres. Une panoplie d'organismes de coopération internationale gouvernementaux, non-gouvernementaux et multilatéraux ont ainsi vu le jour, où de nombreux « spécialistes » du nord (et certains anthropologues entre autres) oeuvrent dans une optique paternaliste qui ne considère pas l'« autre » comme un sujet ayant ses propres idées sur sa destinée mais plutôt comme un objet d'intervention. Cet interventionnisme bienfaisant ne cherche pas à modifier les causes profondes des inégalités entre le nord et le sud, ce qui signifierait remettre en question le système économique et politique qui domine actuellement le monde et questionner son mode de production et de répartition des richesses. En fait, la grande majorité de ces organismes humanitaires opte simplement pour panser les blessures que crée chaque jour le système et malgré leurs bonnes intentions, ils deviennent trop souvent un outil des intérêts dominants.

Tout au long de ce mémoire, nous allons observer comment la guerre en Colombie devient un outil utilisé par le gouvernement pour imposer un « développement » qui répond à des intérêts privés nationaux et étrangers et comment les principales régions affectées par les déplacements forcés massifs de populations civiles sont des régions stratégiques pour la construction des infrastructures qui serviront d'importants corridors commerciaux ou pour l'extraction de ressources naturelles et la mise en place de projets agro-industriels. Les

territoires et leur configuration sociale locale doivent être transformés, fragmentés, nettoyés et remodelés en fonction des intérêts économiques du capital transnational. La conquête par la guerre des territoires contrôlés par l'insurrection armée fait partie des projets de développement où l'on prévoit, suite à l'expulsion massive des paysans de la région, la transformation des forêts (perçues uniquement comme repaire des rebelles) en monocultures extensives, la transformation de la production vivrière paysanne en production agro-industrielle destinée à l'exportation et par le fait même l'annihilation d'une classe sociale présente sur le territoire convoité : les petits propriétaires ruraux. Derrière l'interventionnisme militaire du Plan Colombie, qui fut pensé et rédigé à Washington, il y a un important plan d'intervention économique et politique qui vise à anéantir la paysannerie colombienne, perçue comme adversaire politique tenace et potentielle base d'appui de la guérilla communiste, afin de la convertir en prolétariat agricole sans « mobilité tactique », pour reprendre le concept de Wolf.⁶

Dans le présent chapitre, nous allons étudier les volets militaires et économiques du Plan Colombie et démontrer comment ils s'imbriquent l'un dans l'autre, en nous penchant plus particulièrement sur le projet agro-industriel de la palme africaine. Nous allons mettre en lumière les forces néo-coloniales à l'œuvre en démontrant les intérêts économiques et les bailleurs de fonds qui se cachent derrière la guerre et les déplacements forcés de population qui visent à imposer une nouvelle forme d'esclavage aux afro-Colombiens du Choco, au profit des futurs barrons de « l'or vert », le biodiesel... Nous verrons comment les projets de développement, tels que celui de la palme africaine, s'inscrivent dans l'ordre du jour global et comment une partie du financement de ces projets, souvent imposés à feu et à sang sur les communautés paysannes locales, provient de l'Occident et répond aux intérêts de puissants conglomérats capitalistes. Puis lorsque nous étudierons, au chapitre 3, l'histoire du déplacement forcé des communautés des bassins du Jiguamiando et du Curvarado et le déploiement du projet agro-industriel de palme africaine qui fut implanté illégalement sur leurs territoires collectifs après le déplacement forcé, nous mettrons en lumière la violence des forces du capitalisme global. Ainsi le lien entre le présent chapitre, qui s'arrête sur les programmes, le financement, les stratégies et les objectifs au niveau global et qui analyse leur implantation au niveau national, et le chapitre suivant qui se penche sur les répercussions locales concrètes de ces plans sur les communautés rurales, nous permettra de démontrer comment les gouvernements occidentaux, leurs institutions multilatérales,

leurs agences de coopération et leurs multinationales, ne reculent devant aucune effusion de sang pour s'assurer du triomphe du modèle économique et politique qui sert leurs intérêts.

1. LE PROJET AGRO-INDUSTRIEL DE LA PALME DANS LE MONDE

Les pressions exercées sur la paysannerie à l'échelle de la planète par les projets agro-industriels sont de plus en plus anéantissantes pour les populations rurales qui vivent toujours d'agriculture de subsistance. Shelton Davis, dans son étude sur l'Amazonie brésilienne⁷, souligne que trois facteurs principaux ont contribué à l'avancée des mégaprojets économiques, tels que l'agro-industrie et l'élevage extensif, dans cette région au cours des années 70. Premièrement, le rôle stratégique des politiques de l'État dans la création de programmes de développement et d'incitations fiscales. Deuxièmement, le rôle économique important que les multinationales et les grandes sociétés d'État ont joué dans l'exploitation des ressources minières, forestières et agricoles de la région. Finalement l'importance croissante des prêts accordés par les grandes institutions financières internationales et les banques étrangères privées pour des projets d'infrastructures et de développement dans la région de l'Amazonie. Nous verrons ici que le projet agro-industriel de la palme africaine, qui s'implante actuellement dans plusieurs régions du monde, a suivi un modèle bien similaire. Je ferai un bref survol de ce projet agro-industriel dans le monde, puis en Colombie, ce qui nous aidera à cerner les différents acteurs qui y sont impliqués, les intérêts en jeu et le discours par lequel il se justifie.

Les plantations de palme africaine, situées en grande majorité dans des régions tropicales, occupaient en 1997 plus de 6.5 millions d'hectares de terres fertiles dans le monde et produisaient alors 17,5 millions de tonnes d'huile.⁸ En 1998, Pedro Leon Gomez, Directeur du Centre de recherche sur la palme africaine de Colombie, CENIPALMA, affirmait qu'étant donné l'augmentation de la demande et l'ouverture de nouveaux marchés comme la Chine et l'Inde, il serait nécessaire de semer 7 millions d'hectares de plus d'ici 2005. En 2001, les exportations d'huile de palme dans le monde totalisaient 20 326 471 tonnes métriques pour une valeur de 7 439 469 000 \$ US. L'huile de palme accaparait alors déjà 52% du commerce mondial des huiles végétales.⁹ Effectivement, en moins de dix ans, l'étendue des plantations a presque doublé, puisqu'on calcule qu'en 2005 il existait déjà 12 millions d'hectares de palme africaine dans le monde, produisant plus de 30 millions de tonnes d'huile.¹⁰

La Malaisie et l'Indonésie sont les plus importants producteurs d'huile de palme ; alors qu'en 1997 chacune possédait plus de 2 millions d'hectares de plantations, en 2005 la Malaisie à elle seule en comptait 4 millions d'hectares et l'Indonésie 5,3 millions. Ensemble les deux pays fournissent 85% de la production mondiale d'huile de palme. Cependant, plusieurs autres pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine sont également entrés dans la course au cours de la dernière décennie. C'est le cas de la Thaïlande qui est passé de 200 000 à 280 000 hectares de 2001 à 2005, du Ghana qui en comptait déjà 304 000 hectares en 2002, du Nigeria qui possédait déjà en 2005 environ 370 000 hectares de plantations industrielles de palme, ou de la Côte d'Ivoire qui en possédait 160 000 hectares. En Amérique latine, la Colombie et l'Équateur sont les principaux producteurs de palme africaine. En Colombie les plantations de palme sont passées de 145 000 hectares en 1998 à plus de 275 000 hectares en 2005, alors qu'en Équateur elles sont passées de 153 000 hectares en 2000 à 207 000 hectares en 2005. Cependant plusieurs autres pays d'Amérique latine se sont également lancés dans la production d'huile de palme : de 1998 à 2004 les plantations sont passées au Honduras de 33 000 à 71 000 hectares, au Brésil de 34 000 à 51 000 hectares, au Costa Rica de 29 000 à 41 000 hectares et au Venezuela de 3400 à 50 000 hectares. Au Mexique les plantations de palme atteignaient déjà 40 000 hectares en 2003, au Pérou elles atteignaient 21 000 hectares en 2005 et dans plusieurs autres pays tels que le Guatemala, la République Dominicaine, le Nicaragua, le Panama, le Suriname et la Guyane qui ne possèdent pour l'instant que de petites étendues de plantations de palme, il existe plusieurs projets d'expansion de la monoculture qui sont déjà en cours.¹¹

Des études sur les plantations de palme africaine dans le monde démontrent que dans la majorité des cas, le principal impact est l'appropriation par les compagnies de grandes surfaces de terres fertiles appartenant à des populations autochtones ou paysannes qui vivaient d'agriculture de subsistance. Le plus souvent les communautés locales ne possèdent pas de titres légaux de propriété sur les terres qu'ils occupent, puisqu'elles en sont tout simplement les propriétaires ancestraux. Les compagnies profitent alors de cette situation et se font accorder par les gouvernements des titres de propriété sur ces territoires. Il est commun que face au vol de leurs terres par les compagnies de palme, naissent des processus de résistance qui sont généralement sévèrement réprimés par les États et par des mercenaires travaillant à la solde des compagnies. En plus de la violation du droit à la

terre, on fait face à une série de violations de droits humains, qui vont jusqu'à la violation du droit à la vie.¹²

Par ailleurs, les monocultures industrielles de palme africaine sont presque toujours implantées dans des régions de forêt tropicale. Ceci signifie que derrière la majorité des plantations de palme, il y a un processus de déforestation dont profitent grandement les compagnies exportatrices de bois, et par conséquent une dramatique perte de biodiversité en terme de faune et de flore. De plus, avec les plantations et les arrosages de désherbage, la structure et la composition des sols se modifient, ce qui a moyen terme leur fait perdre leur fertilité. Par ailleurs, on dévie les cours d'eau naturels qui existent au sein du territoire et on les remplace par d'immenses canaux d'irrigation que l'on creuse à l'aide de machinerie lourde. Évidemment la série de catastrophes écologiques engendrées par les plantations de palme affecte gravement les populations locales dont le mode de subsistance, généralement basé sur la chasse, la pêche et l'agriculture, dépend en grande partie des richesses naturelles du milieu environnant.¹³ On peut clairement faire le parallèle avec le processus de déforestation accélérée qui a fait rage en Amazonie brésilienne et la menace à l'intégrité territoriale des autochtones qui s'en est suivie, les conflits fonciers qui ont éclaté entre les petits paysans et les grands propriétaires terriens de la région du Matto Grosso, provoquée par l'avancée de l'agro-industrie et de l'élevage extensif, et l'augmentation de la répression des forces de l'État et de civils armés (paramilitaires) sur ceux qui réclament leurs droits, dont fait mention Davis dans son étude.¹⁴ Nous verrons dans le chapitre suivant, qu'une situation très similaire se produit en Colombie, depuis le milieu des années 90 dans le département du Choco, situé au cœur de la région du « biopacifique », où vivent principalement des communautés autochtones et afro-colombiennes, dont celles du Jiguamiando et du Curvarado.

Ironiquement, plusieurs gouvernements et entreprises du nord s'étant compromis lors de négociations internationales sur le changement climatique visant à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, stimulent la mise en place dans les pays du sud de « puits de carbone » (Sic) c'est à dire de monocultures telles que les plantations de palme, d'eucalyptus ou de pins, comme moyen de contrer l'effet de leurs émissions de gaz à effet de serre, au lieu de réduire leurs propres émissions.¹⁵ Au royaume de l'hypocrisie, tout se passe comme si le fait de remplacer une forêt tropicale humide vieille de milliers d'années, abritant une telle

quantité d'espèces vivantes qu'il a été impossible jusqu'à ce jour d'arriver à inventorier complètement toute la richesse et la diversité de ces écosystèmes, par une monoculture de palme ou de pins, n'avait en réalité rien changé à l'équilibre de la nature, sous prétexte que ces plantations absorbent plus de gaz carbonique que les forêts primaires. Comme si l'infinie complexité des écosystèmes et de leur biodiversité pouvait être réduite à un calcul mathématique aussi rudimentaire. En outre, on sait que les plantations n'absorbent du gaz carbonique que lors de leur phase de croissance. Une fois adultes, elles en relâchent dans l'atmosphère autant qu'elles n'en absorbent.

1.1 La fièvre de l'Or Vert...

Dans de plus en plus de pays, on fait la promotion de l'expansion à grande échelle de la palme africaine. Il y a différentes raisons qui peuvent expliquer cette récente fièvre pour les monocultures extensives de palme. Premièrement, elles constituent un investissement très rentable pour le secteur privé national et étranger qui profite d'une combinaison de facteurs tels que la main d'œuvre bon marché, le bas prix des terres exploitées (lorsqu'elles ne sont pas simplement volées), l'inexistence de contrôles environnementaux sérieux, la disponibilité de financement pour cette culture et un marché en expansion, en particulier dans les pays du nord. L'huile de palme est actuellement la deuxième huile végétale la plus vendue au monde après l'huile de soya. Cependant, la différence en terme de production place l'huile de palme au premier rang au niveau de la rentabilité, puisque le soya ne produit que 500 kilos d'huile par hectare alors que la palme en produit 5000 par hectare. La palme demande cependant un investissement de départ beaucoup plus élevé, mais une fois implantées les plantations coûtent peu à entretenir et produisent durant une trentaine d'années. D'autre part, la palme africaine étant une culture orientée vers l'exportation, les gouvernements du sud aux prises avec le problème de la dette externe voient dans la palme une possibilité d'entrée de liquidités au pays.

En Europe, la demande pour l'huile de palme a connu une augmentation vertigineuse dans les vingt dernières années ; au départ dans l'industrie alimentaire et cosmétique, puis plus récemment pour la fabrication de biodiesel. Cette huile peu coûteuse aux multiples fonctions est utilisée dans 10% des produits que l'on retrouve au supermarché ; du chocolat au dentifrice, des biscuits au revitalisant. Ainsi l'huile de palme accapare à elle seule 21% du marché des huiles propres à la consommation alimentaire. Cependant, la palme africaine

est non seulement intéressante pour les entrepreneurs dans le but de commercialiser son huile pour la consommation alimentaire, mais il existe aussi d'autres débouchés qui semblent à moyen terme encore plus prometteurs. En fait, on considère l'huile de palme comme « l'Or Vert », puisque l'on a découvert que les moteurs diesels pouvaient fonctionner parfaitement avec du bio-diesel issu de l'huile de palme. Par exemple, Mercedes Benz possède des automobiles qui fonctionnent avec de l'huile de palme crue sans aucune transformation, simplement extraite du fruit du palmier et injectée dans le véhicule. L'autre possibilité consiste à utiliser le bio-diesel obtenu à partir de l'huile de palme comme « oxygénant » de l'ACPM (diesel pétrolier).¹⁶ En fait, elle est l'huile qui produit le plus d'énergie par litre, plus que toutes les autres huiles végétales lorsqu'elle est brûlée. Voilà pourquoi elle est utilisée en Europe comme substitut de l'huile diesel, tandis que dans les Pays-Bas le gouvernement encourage son utilisation pour produire de l'électricité.¹⁷

Actuellement, les bio-combustibles dont on fait le plus la promotion à l'échelle internationale peuvent être divisés en deux catégories : le bio-diesel qui s'obtient à partir de plantes oléagineuses et l'éthanol qui s'obtient par la fermentation de la cellulose contenue dans les végétaux. Les produits agricoles les plus prisés par cette nouvelle industrie sont le soya, le maïs, la palme africaine (palme à l'huile), la canne à sucre et l'eucalyptus. La substitution de l'utilisation des combustibles fossiles (pétrole, gaz) par celle des bio-combustibles peut paraître comme une merveilleuse alternative pour éviter que s'aggrave davantage le réchauffement de la planète. Pourtant des scientifiques de Wetlands International et Delft Hydraulics, ayant participé à une recherche sur le sujet, ont démontré, dans un rapport qui est sorti en décembre 2006, que les bio-combustibles peuvent dans plusieurs cas produire plus d'émissions de gaz à effet de serre que les combustibles fossiles qu'ils remplacent, si l'on tient compte de tous les facteurs de leur chaîne de production. Par exemple l'Indonésie, le deuxième plus grand producteur d'huile de palme au monde, est aussi le troisième plus grand producteur de gaz à effet de serre sur la scène internationale après les Etats-Unis et la Chine. Ce qui se passe, c'est que la déforestation et le changement d'utilisation des sols provoquent la libération d'importantes quantités de CO₂ qui est emmagasinée dans les arbres et dans la couverture végétale des sols. A cela s'ajoutent les émissions de gaz qui résultent de la production, transformation et transport des bio-combustibles, réalisés en grande partie par de la machinerie et des technologies qui utilisent

du pétrole et d'autres éléments producteurs de gaz à effet de serre. Finalement les scientifiques affirment que la balance nette de gaz carbonique dans les zones de production de bio-combustibles est souvent négative.¹⁸

Cependant, d'un point de vue économique, le nouveau marché qui est en train de s'ouvrir pour les bio-combustibles est plus qu'alléchant pour les entreprises, même pour les géants du secteur pétrolier qui pourront ainsi elles aussi s'approprier le discours vert afin de profiter de la vague de préoccupation écologique des consommateurs occidentaux. En 1998, l'huile de palme revenait 30% plus cher que le pétrole, mais ce dernier est une ressource non-renouvelable qui se fait de plus en plus rare et dont le prix a monté en flèche depuis le début de l'actuelle guerre en Irak. Ainsi, en 2004 la moyenne annuelle du prix du pétrole sur le marché international était de 37\$US le baril, tandis que la moyenne annuelle du prix de l'huile de palme sur le marché international était de 471\$US la tonne métrique. Si nous calculons qu'un baril de pétrole équivaut environ à 159 litres, alors qu'une tonne métrique équivaut environ à 1168 litres, alors le pétrole coûtait à cette époque environ 266\$US la tonne métrique comparativement à 471\$US pour l'huile de palme, soit environ la moitié du prix. En 2006, la moyenne du prix du pétrole de janvier à juin nous donne 65\$US le baril, soit environ 467\$US la tonne métrique, alors que la moyenne du prix de l'huile de palme pour la même période se situe à 437\$US, soit presque le même prix que le pétrole.¹⁹ En avril 2007 le baril de pétrole se vend à 64\$US c'est à dire l'équivalent de 460\$US la tonne métrique, alors que le prix de l'huile de palme a grimpé à 687\$US la tonne métrique. Il est difficile de dégager une tendance sur le prix de l'huile de palme par rapport à celui du pétrole, si l'on considère qu'elle était 30% plus cher que le pétrole en 1998, 77% plus cher en 2004, presque le même prix en 2006, et 50% plus cher que le pétrole en 2007 (malgré le fait que le prix de ce dernier a grimpé de 82% depuis 2004). On pourrait être porté à croire que le prix du pétrole va continuer à augmenter, étant donné le climat d'instabilité au Moyen Orient et l'augmentation continuelle de la demande face à la rareté de cette ressource non renouvelable, tandis que le prix de l'huile de palme va continuer à diminuer, puisqu'on fait actuellement la promotion massive dans plusieurs régions du monde de l'expansion à grande échelle de cette culture et qu'il s'agit d'une ressource renouvelable. Cependant, il faut prévoir que la demande pour les huiles végétales va sérieusement augmenter au cours des dix prochaines années. D'une part le prix des huiles comestibles a déjà commencé à monter de manière importante, notamment a cause

de l'augmentation de la demande provoquée par le fait que de plus en plus de gens dans le monde changent leurs habitudes alimentaires et font frire davantage leurs aliments qu'avant. De plus certaines de ces huiles végétales sont produites avec des grains et des céréales qui sont des aliments de base de millions de personnes sur la planète, tel que le maïs par exemple, ce qui augmente la pression sur ces denrées. D'autre part, la demande pour le bio-diesel en tant qu'« énergie propre » va prendre une envolée vertigineuse dans les dix prochaines années, étant donné d'une part la prise de conscience des réels dangers du réchauffement de la planète qui va entraîner une popularité grandissante pour le « développement durable » et les « énergies vertes » (personne ne saura qu'on aura dû raser des forêts tropicales entières pour produire ce bio-diesel), et d'autre part à cause de l'augmentation potentielle importante de la demande de la Chine pour le bio-diesel dans un futur proche. Ainsi, étant donné que les huiles végétales telle que l'huile de palme, seront désormais utilisées à la fois dans le domaine agro-alimentaire et dans le domaine énergétique, je serais plutôt portée à croire leur demande et donc leur prix va continuer de grimper jusqu'à devenir même beaucoup plus cher que le pétrole. Il est donc possible de prévoir que le prix de l'huile de palme aura tendance à monter en flèche d'ici 2020 ce qui expliquerait la ruée vers « l'Or Vert » à laquelle on assiste actuellement en Amérique latine et ailleurs dans le monde.

Cette situation pourrait expliquer le fait que plusieurs institutions multilatérales et plans financés par le capital étranger font la promotion active de l'expansion du projet agro-industriel de la palme. Par exemple, la Banque mondiale, la BID, le FMI, le Programme des Nations Unies pour le Développement, tout comme le Plan Colombie et certains programmes de promotion de la paix de l'Union Européenne, font la promotion active du projet agro-industriel de la palme africaine en Colombie en fournissant une partie du capital de départ nécessaire à son implantation. En fait, des exigences relatives aux carburants renouvelables ont été imposées par divers pays, dont les États-Unis, le Brésil, l'Union européenne, le Japon, l'Inde et la Chine. En Europe et en Amérique du Nord, les industries qui oeuvrent dans la fabrication de bio-combustibles sont hautement subventionnés et profitent d'importants avantages fiscaux. L'Union Européenne fait la promotion active des bio-combustibles comme source d'énergie alternative dans ses objectifs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre. Ainsi l'Union Européenne a émis en 2003 une Directive sur les bio-combustibles en vertu de laquelle ceux-ci doivent être utilisés dans 5,7% du total

de l'énergie utilisée dans le transport d'ici 2010. Actuellement la Commission Européenne fait pression sur les États membres pour qu'ils respectent leur engagement en vertu de cette Directive. Ainsi en Europe, le biodiesel est déjà utilisé en Allemagne, en France, en Autriche et dans les Pays Bas. En Allemagne il existe déjà plus de mille stations service qui vendent du bio-diesel, tandis que la première bio-raffinerie allemande se construira à Emden avec du financement d'une association hollandaise. L'objectif est de convertir 430 000 tonnes d'huile de palme en plus de 400 millions de litres de biodiesel annuellement. Mais c'est dans les Pays Bas, qui sont les plus grands importateurs d'huile de palme en Europe avec 1,5 millions de tonne annuellement, que la demande pour l'huile de palme crue a connu l'augmentation la plus forte. L'entreprise BIOX Bb., des Pays Bas, prévoit construire quatre nouvelles usines de transformation d'huile de palme afin de pouvoir vendre son électricité, fabriquée à partir de la palme, à plusieurs pays d'Europe. Par contre, en Amérique du Nord, il semble que l'éthanol est beaucoup plus populaire que le biodiesel. Aux États Unis la majorité du bio-combustible utilisé est l'éthanol dérivé du maïs.²⁰ Les bio-combustibles y sont bien reçus parce qu'ils pourraient permettre aux États-Unis de diminuer leur dépendance envers le pétrole étranger et que la production de combustibles à partir de produits agricoles, va contribuer à faire monter les prix de ces denrées alimentaires sur le marché mondial, telles que le maïs et le soya qui sont très cultivés dans ce pays.²¹ De plus en mars dernier, alors que George Bush réalisait une tournée en Amérique latine, il a réalisé une importante entente avec le Président du Brésil, Lula da Silva, sur la production d'éthanol à partir de la canne à sucre. Le Brésil est le premier producteur mondial d'éthanol et avec les États-Unis ils contrôlent ensemble 72% de la production mondiale. Cependant alors que l'éthanol américain est produit avec du maïs à une faible productivité, celui produit avec de la canne à sucre au Brésil est cinq fois plus efficace par rapport au prix du sucre. L'entente commerciale des États Unis avec le Brésil est donc d'autant plus importante, étant donné que l'objectif américain de substitution de combustibles d'origines fossiles par les bio-combustibles est de passer de 17 000 millions de litres en 2007 à 132 000 000 millions de litres en 2017.²² Du côté canadien, en mai 2006, les ministres fédéraux et provinciaux responsables des carburants renouvelables se sont réunis et ont accordé un appui général à l'utilisation et à la production accrue de carburants renouvelables au Canada. Cependant même s'il est estimé que la capacité de production d'éthanol au Canada est présentement de 1,2 milliard de litres, les projections portent à croire que le règlement en vigueur aura pour résultat l'utilisation d'environ 900 millions de litres d'éthanol d'ici

2010, soit environ seulement 2,5 % du stock d'essence au pays. Actuellement l'essence qui contient 10% d'éthanol est offerte dans plus de 1 000 stations-service au Canada, tandis que le bio-diesel, qui n'est pas encore distribué à grande échelle sur le marché canadien, n'est disponible que dans certaines stations service en Ontario et en Colombie-Britannique.²³ La Colombie va passer de 35996 litres d'éthanol en 2005 à 1 050 000 litres en 2007 pour cinq distilleries en fonction.

Parmi les plus importantes entreprises multinationales impliquées dans le secteur de la palme, on retrouve Unilever, Procter & Gamble, Henkel, Cognis et Cargill. Certaines sont directement impliquées dans la production de la palme, d'autres seulement dans l'achat et le commerce de son huile. Bien que les entreprises de palme maintiennent un discours selon lequel ils apportent dans les régions où elles s'installent le progrès, le travail, l'amélioration des infrastructures locales et des conditions de vie de la population, dans la réalité leur présence se traduit le plus souvent par l'augmentation de la misère de la population locale, par l'aggravation des injustices sociales ainsi que par la dégradation de l'environnement.²⁴

Dans le cas qui nous concerne en Colombie, ce qui est inquiétant est que URAPALMA, la principale compagnie colombienne étant responsable de l'implantation illégale du projet agro-industriel de palme africaine sur les territoires collectifs des communautés du Jiguamiando et du Curvarado après leur déplacement forcé, a reçu du financement de la USAID, à travers le *Colombia Agribusiness Partnership Program - CAPP*.²⁵ La USAID - *U.S. Agency for International Development* - est l'agence de coopération internationale officielle du gouvernement américain (réputée pour ses liens étroits avec la CIA). Dans le cadre du CAPP, elle fournit aux entreprises privées colombiennes de 12% à 14% du capital nécessaire à la mise en place des monocultures de palme dans différentes régions du pays. Le CAPP fait partie intégrante du Programme de Développement Alternatif du Plan Colombie et s'inscrit dans le discours de la lutte à la drogue et de programmes de développement qui permettront la « substitution aux cultures illicites ». ²⁶ La USAID a donné le contrat de la mise en place du CAPP à une firme privée américaine, la *Associates in Rural Development - ARD*, qui possède 28 bureaux autour du monde en plus de ses deux bureaux aux États-Unis dont un à Washington, et qui a mis en place plus de 600 projets en Afrique, en Asie, en Europe, en Eurasie, en Amérique latine et dans les Caraïbes, depuis sa création en 1977. Parmi ses principaux clients, la ARD compte la USAID, diverses agences

gouvernementales américaines, des banques multilatérales de développement, les Nations Unies, ainsi que plusieurs institutions gouvernementales autour du monde.²⁷ La ARD est actuellement activement impliquée dans la mise en place des programmes de « reconstruction » de la USAID en Afghanistan et en Irak, ce qui en dit déjà long sur le type de travail que cette compagnie réalise dans le monde pour le compte du gouvernement américain.

2. TLC, PLAN PUEBLA-PANAMA ET PLAN COLOMBIE

2.1 Le nouveau modèle de développement économique pour la Colombie

Durant la décennie des années 80, le gouvernement colombien de Virgilio Barco débute ce qu'il a appelé « l'ère internationale du Pacifique » et commence à dessiner des plans pour la mise en place de projets agro-industriels accompagnés de projets d'infrastructures dans le but d'améliorer la communication commerciale de cette région avec l'intérieur du pays ainsi qu'avec l'extérieur. C'est ainsi que dans la deuxième moitié des années 80 et au début des années 90, on voit renaître de vieux projets tels que la construction de l'unique tronçon de l'autoroute panaméricaine manquant pour unir l'Amérique du Sud à l'Amérique centrale, soit celui qui doit traverser la région de la forêt du Darien afin d'unir la Colombie au Panama, ainsi que le projet de la construction d'un deuxième canal inter-océanique semblable à celui du Panama, le canal Atrato-Truando qui traverserait la partie nord du département du Choco, soit la région du Bas Atrato, région où vivent les communautés du Jiguamiando et du Curvarado. Ironiquement, vers la même époque où on entrevoit la possibilité de la mise en place de méga-projets d'une telle envergure, qui manifestement auraient des conséquences dramatiques sur l'écosystème de la région ainsi que sur les populations locales, lors du Sommet de la Terre en 1992, on reconnaît la région du Pacifique colombien comme une des aires où l'on retrouve la plus grande quantité et concentration de biodiversité au monde. Pourtant certains de ces méga-projets de développement trouvent l'appui d'agences multilatérales telles que la Banque Interaméricaine de Développement (BID).(voir annexe 8)

Parmi tous les projets et plans qui furent lancés pour la région du Pacifique, on retrouve, en plus de l'autoroute panaméricaine et du canal inter-océanique Atrato-Truando, la construction de ports en eau profonde à Bahia Cupica et à Tribuga sur la côte pacifique du

Choco ainsi que dans le golfe d'Uraba qui s'ouvre sur l'Atlantique, la construction d'un pont terrestre inter-océanique qui unirait l'Atlantique et le Pacifique, la construction d'un oléoduc, d'une ligne ferroviaire et d'une ligne d'électricité qui unirait la Colombie au Panama et au reste des Amériques vers le nord, la construction de barrages hydroélectriques, ainsi qu'une série de voies routières afin de faciliter le commerce des richesses de cette région. Puis en 2001, on commence l'implantation du projet agro-industriel dans la région du Bas Atrato au Choco, sur les territoires collectifs des communautés afro-colombiennes et métisses. Par ailleurs dans la région sud du Pacifique colombien qui fait frontière avec l'Équateur, les yeux sont posés sur la région de Tumaco, du département de Narino. On prévoit y réaliser la construction de l'autoroute entre la Colombie et l'Équateur qui unirait Tumaco à Esmeraldas, régions habités par des populations afro-colombiennes et autochtones des deux cotés de la frontière. Tumaco est le lieu du territoire national où le projet agro-industriel de palme africaine est implanté avec le plus de voracité, utilisant des ressources du Plan Colombie dans le cadre de la fameuse « substitution aux cultures illicites ».

En août 2004, le Président Uribe mentionnait pour la troisième fois au cours de l'année son intention de compléter la construction de l'autoroute panaméricaine entre la Colombie et le Panama, c'est à dire d'entreprendre la traversée du fameux « Tapón del Darien », région montagneuse qui sépare les deux pays, couverte d'une épaisse forêt tropicale humide. Ce projet existe depuis les années 70 mais n'avait finalement jamais été mis de l'avant à cause des coûts impressionnants qu'implique sa réalisation. Aujourd'hui l'entrée de la Colombie dans le Plan Puebla-Panama et la signature du TLC entre les Etats-Unis et la Colombie semblent avoir donné une nouvelle envolée à la panaméricaine. Parallèlement, des paysans Afro-Colombiens du Choco qui, lors du déplacement forcé massif dont ils furent victimes en 1997 s'étaient réfugiés dans des villages autochtones de la forêt du Darien du côté panaméen, furent subitement déportés en Colombie en 2004 et les villages autochtones panaméen furent victimes de déplacements forcés. Ils représentaient des « obstacles au libre marché » ; ce n'est qu'un exemple des liens minutieusement tissés entre répression et progrès.

Pour les Etats-Unis, le PPP est un plan complémentaire à l'ALÉNA – Aire de Libre-Échange Nord Américain (Canada, Etats-Unis et Mexique), au CAFTA – le traité de libre-

échange des États-Unis avec l'Amérique centrale - et aux divers TLC bilatéraux qu'ils sont en train de signer avec plusieurs pays d'Amérique du Sud, suite à l'échec des négociations de la Zone de Libre Échange des Amériques. Le PPP vise essentiellement à faciliter la privatisation des aéroports, des ports, des autoroutes, de l'énergie électrique, du gaz, du pétrole, de l'eau, des mines et surtout à permettre aux compagnies pharmaceutiques et de biotechnologies de s'approprier sans restriction des énormes richesses en terme de biodiversité des forêts du sud mexicain comme la selva Lancandona du Chiapas et celle des Chimalapas de Oaxaca, ainsi que de l'important Corridor Biologique Mésoaméricain créé par la Banque mondiale, qui traverse les six pays de l'Amérique centrale jusqu'au Panama. On projette que les coûts de réalisation du PPP, qui s'étend sur une région de 102 millions de kilomètres carrés où vivent 63 millions de personnes, s'élèveront à plus de 25 millions de dollars US. Le principal investisseur dans le PPP est la Banque Interaméricaine de Développement (dont le président est le colombien Luis Alberto Moreno, qui est aussi à la tête de la Commission Financière du PPP), mais d'autres importants joueurs tels que la Banque mondiale, la Banque Japonaise de Coopération Internationale, l'Union Européenne, le gouvernement d'Espagne ainsi que d'autres agences bilatérales ont aussi investi dans le projet. Quant aux multinationales, elles sont nombreuses à avoir d'importants intérêts économiques dans le PPP.²⁸

En juillet 2004, le bureau de Planification Nationale de la Colombie affirmait dans un rapport annonçant le nouveau modèle de développement économique qui sera adopté dans le pays :

« La Colombie va miser sur ses ressources naturelles, sur la libéralisation économique, ainsi que sur des investissements majeurs en matière d'infrastructures (...) Nous allons nous étendre jusqu'à l'axe de Panama et Puebla avec une voie de communication, une interconnexion électrique et pétrolière (...) D'autres objectifs seront de cultiver 3 millions d'hectares de Palme pour l'exportation de bio diesel et non les 200 000 hectares qui existent en ce moment (...)»²⁹

Dans les dernières années, il y a eu plusieurs signes de rapprochement entre les pays d'Amérique centrale et la Colombie et encore plus depuis l'annonce de l'entrée de la Colombie dans le PPP. Le 11 juillet 2006, le Président Uribe se rendait pour une seconde fois à un Sommet des pays du Plan Puebla-Panama. Rappelons que le PPP est un très important projet d'investissement dans plusieurs secteurs stratégiques comme l'énergie, les communications, la construction d'infrastructures et le tourisme, qui fut lancé par le

Président mexicain Vicente Fox avec l'appui de Washington en 2000 et appuyé par les gouvernements centre-américains en 2001. Malgré le fait que le traité devait au départ s'étendre uniquement au Mexique et aux pays de l'Amérique centrale, Alvaro Uribe, farouche défenseur de la doctrine néolibérale, a insisté pour en faire partie. Il vient donc de proposer la construction d'un système d'interconnexion électrique entre la Colombie et le Panama qui devrait être en service à partir de 2009, ainsi que la construction d'un gazoduc qui permettrait à la Colombie de vendre son gaz naturel au Venezuela et au Panama. Par ailleurs le 10 avril 2007, Uribe qui était présent au sommet du PPP à Campeche au Mexique, a affirmé que la Colombie désirait partager avec les pays de l'Amérique centrale son expérience dans la fabrication de biocombustibles...³⁰ De plus, Uribe est à négocier des traités de libre-échange bilatéraux avec le Salvador, le Guatemala, et le Honduras.

Plusieurs organisations non-gouvernementales et communautés paysannes du Mexique et de l'Amérique centrale ont dénoncé la coïncidence entre la mise en place de projets d'exploitation des ressources naturelles et la militarisation de certaines régions stratégiques visées par le PPP. En ce sens, le PPP et le Plan Colombie ont énormément en commun et il semble parfois que l'un est simplement le prolongement de l'autre et vice-versa.

2.2 Agro-industrie et « alliances stratégiques » dans le Plan Colombie

Le texte du Plan Colombie stipule comme exigence « l'ouverture totale » du marché en Colombie et la « mise en place de mesures afin d'attirer l'investissement étranger et promouvoir l'expansion du commerce ».³¹ Il met une emphase particulière sur la mise en place des « alliances stratégiques », principalement dans le secteur agro-industriel, comme celui de la palme africaine, du caoutchouc et du cacao, mais aussi dans le secteur de l'exploitation forestière et de l'élevage intensif. Au centre de cette nouvelle stratégie de colonisation des territoires, on peut percevoir la « localisation du capitalisme global » qui vise à établir, du moins en apparence, un partenariat direct entre le secteur privé et les communautés paysannes propriétaires des territoires. Alors que « l'État social de droit » s'effrite à un rythme accéléré, on promeut une « co-gestion » directe entre les entreprises privées et les communautés locales, qui peut être interprétée comme une stratégie de contrôle territorial local par laquelle les paysans, dans un jeu de pouvoir tout à fait inégal, finiront par permettre aux transnationales de consolider des zones franches sur des territoires stratégiques appartenant traditionnellement aux communautés.

Les « alliances stratégiques » du Plan Colombie, reprises au sein des politiques de l'«État communautaire » d'Uribe Velez, sont ainsi décrites par le gouvernement dans son « Plan pour le Développement » :

« (...) seront mises de l'avant des cellules productives agricoles et forestières, dans lesquelles se focalisent les efforts d'appui étatique au développement rural. Celles-ci sont comprises comme étant des processus socio-économiques générés autour d'une activité principale dans laquelle les communautés rurales s'intègrent avec le secteur privé dans des alliances stratégiques au sein de projets productifs vainqueurs (SIC) déjà en marche ou ayant de fortes probabilités de compétitivité (...) De plus, cette stratégie comptera sur les ressources du secteur privé, sur des fonds publics provenant du Fond pour la Paix ainsi que sur la coopération internationale. »

« Dans certaines régions, l'implication du capital privé cherchera des ressources financières ou des terres (...) sous la modalité d'un programme d'alliances productives pour la réactivation soutenable du secteur de l'agriculture qui sera menée de l'avant par le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural. (...) Avec cette politique, on prétend convertir la campagne en un commerce productif pour tous, en mettant de l'avant des projets d'investissements décentralisés (...) »³²

Pour bien comprendre cette stratégie et les intérêts auxquels elle répond, il est nécessaire de se demander ce que recherchent en réalité les États-Unis avec le Plan Colombie. Rappelons-nous que celui-ci est officiellement un plan de lutte contre le trafic de drogues, c'est-à-dire de lutte contre le commerce illégal de la cocaïne et de l'héroïne. Ironiquement ce plan semble avoir adopté comme stratégie principale de s'attaquer essentiellement au chaînon le plus insignifiant et le moins stratégique du commerce de la drogue, c'est-à-dire au secteur de la production de la feuille de coca. Ainsi le Plan est orienté à la destruction par la fumigation aérienne des champs de coca et de pavot en Colombie, cultivés par des paysans pauvres n'ayant que peu d'alternatives pour assurer la survie de leur famille. Pourtant la destruction des cultures illégales n'a donné aucun résultat ces dernières années, ni n'en donnera probablement jamais. Les données officielles indiquent que malgré les fumigations et autres formes d'éradication forcée, la superficie semée a augmentée de 200% entre 1992 et 1999.³³ Fait étrange, le Plan ne se concentre pas du tout sur le combat contre les paramilitaires (AUC) alors qu'en 1997, l'Observatoire géopolitique des drogues de Paris informait que « la majorité de la cocaïne arrivant dans les ports espagnols, belges et hollandais provenait des zones côtières colombiennes contrôlées par les AUC. »³⁴

Si le but réel ne semble donc pas être l'éradication du commerce de la drogue, il faudra orienter la question sous un autre angle et observer plutôt ce que contiennent les « Plans de substitution des cultures illicites ». Le Plan Colombie propose de remplacer les cultures

illicites par des « cultures alternatives ». Après avoir détruit les cultures des paysans et les avoir réduits à la misère, en plus de tout le désastre écologique engendré par les fumigations, on proposera aux paysans dépossédés de réorienter leur production vers des aliments destinés à l'exportation. C'est ici qu'entrent en jeu les « projets productifs victorieux » (SIC) dont parle le « Plan National de Développement 2002-2006 » (PND) du gouvernement, qui propose l'émergence d'un « développement alternatif » par la mise en place des fameuses « alliances stratégiques ». En fait, dans le chapitre sur les Minorités Ethniques afro-descendantes du PND, on propose des changements normatifs et institutionnels en matière agraire, tels que la réglementation de certains articles de la loi 70 qui protège les territoires collectifs ancestraux afro-colombiens.³⁵ Concrètement, ceci signifie la mise en place de réformes dans la loi 70 qui permettront la commercialisation des territoires collectifs par l'implantation de méga-projets agro-industriels tel que celui de la palme africaine. Ceci se traduira par la perte d'autonomie alimentaire des paysans ainsi que par la perte directe ou indirecte de leurs terres. Une des possibilités qu'offrent les alliances stratégiques aux entrepreneurs de la palme est qu'ils n'aient pas à acheter les terres mais simplement à signer un contrat avec les communautés paysannes afin que les familles donnent le droit à ces compagnies « d'utiliser » leurs terres, c'est à dire d'y semer la palme africaine, le caoutchouc ou le cacao par exemple. On encourage les paysans de la région à former des associations de petits producteurs dans le but de s'associer aux grandes compagnies palmicultrices pour produire la palme. Les compagnies fournissent la machinerie et la technologie nécessaires à la mise en place des plantations (travaux d'adéquation du terrain, construction d'immenses canaux d'irrigation, construction des routes au sein des plantations, etc.) alors que les paysans fournissent la terre et la force de travail. Ainsi ces ententes permettront aux compagnies de jouir des territoires et de la main-d'œuvre bon marché des paysans, sans avoir de responsabilités en matière de droits du travail étant donné que le paysan dans ces alliances stratégiques n'est pas un employé mais bien un « partenaire d'affaires »... De plus, ils pourront profiter de la terre jusqu'à la rendre infertile, puisqu'en fait la terre continue virtuellement d'appartenir aux paysans. Dans d'autres cas, les compagnies achètent les terres (souvent de manière illégale ou coercitive) ou obtiennent de faux titres de propriété sur celles-ci, et font des « alliances stratégiques » avec des associations de paysans qui eux, s'endettent auprès des institutions financières, afin d'obtenir le capital de départ nécessaire à la mise en place et au maintien de la production de palme. Dans les faits, on a observé plusieurs cas où les crédits apparaissent

au nom de petits paysans, sans que ceux-ci ne voient jamais la couleur de cet argent, qui serait acheminé directement aux grandes entreprises de palme. Quant aux travailleurs dans les plantations de palme, qui sont souvent eux-mêmes des déplacés provenant d'autres régions de la Colombie à qui on a promis qu'il y avait beaucoup d'argent à faire dans le Choco, ils sont souvent payés avec des coupons alimentaires... Pendant ce temps, les compagnies qui se lancent dans la production de la palme sont éligibles à toute une gamme de programmes gouvernementaux d'incitations fiscales et de crédits, eux mêmes financés par des institutions étrangères.

Ce que vise le Plan Colombie ainsi que l'élite colombienne à travers la mise en place des alliances stratégiques n'est en fait rien d'autre que d'opérer une énorme contre-réforme agraire dans laquelle sera substituée la production paysanne par la possession des grands propriétaires terriens qui, avec les multinationales qui commercialisent l'huile de palme, bénéficieront de cette nouvelle forme d'esclavage. Ce « Modèle agricole alternatif » mentionné par Rudolf Hommes dans un article du journal *El Tiempo* le 18 octobre 2002, signifie simplement que ce que l'on propose en réalité c'est la disparition de deux millions d'hectares de cultures de subsistance de riz, de pommes de terre, de canne à sucre, de fèves et de maïs, entre autres et de renoncer à produire 6,5 millions de litres de lait par jour, 560 000 tonnes de viande de porc, 47 millions de douzaines d'œufs et 92 millions de livres de poulet par année. Tout ceci sera remplacé par des cultures destinées à l'exportation telles que la palme africaine, les asperges, les choux palmistes, les fleurs, le caoutchouc, la canne à sucre, ainsi que par l'élevage extensif.³⁶

En réalité, du même coup, des milliers de paysans perdront leur liberté et leur autonomie pour devenir esclaves de l'offre et de la demande du libre marché, pendant qu'une mince poignée d'entrepreneurs nationaux et étrangers, ayant obtenu les terres grâce à la stratégie paramilitaire à coup de déplacements forcés et dont les investissements seront protégés par l'Armée, pourront continuer à s'enrichir. Néanmoins, ce sera tout le pays qui perdra sa souveraineté alimentaire. Cela ne semble pas être au centre des préoccupations de M. Hommes, principal conseiller économique du Président Uribe Velez, lorsqu'il affirme dans le même article de *El Tiempo*, en s'appuyant sur des études financées par la Banque mondiale, qu'« il est plus rentable d'importer tout ce qui revient moins cher de l'extérieur ». Il semble que ceux-ci, malgré leur obéissance servile aux directives de

Washington, n'ont pas porté assez d'attention aux discours de M. George Bush à sa nation puisqu'il a affirmé lui-même :

« Il est important pour notre nation de cultiver des aliments, de nourrir notre population. Pouvez-vous vous imaginer un pays qui ne serait pas capable de cultiver suffisamment d'aliments pour nourrir sa population ? Ce serait une nation exposée aux pressions internationales, une nation vulnérable, et pour cette raison, lorsque nous parlons de l'agriculture nord-américaine en réalité nous parlons d'une question de sécurité nationale. »³⁷

Pourtant, tous les programmes de développement et les investissements mis de l'avant par les grandes agences multilatérales étant dirigés vers l'industrialisation du secteur agricole et la production agricole pour l'exportation n'ont fait qu'augmenter la dépendance alimentaire des populations d'Amérique latine. En réalité, les programmes et le financement de la Banque mondiale et de la BID répondent à une stratégie globale, qui suit les politiques de l'OMC et des traités de libre-échange régionaux et bilatéraux, qui servent en fait les intérêts des compagnies multinationales de semences, de produits agrochimiques, et de biotechnologie. Ce modèle agro-industriel d'exportation est un modèle à grande échelle qui a donné comme résultats la concentration de la terre, l'endettement des petits agriculteurs, la perte de leurs terres et de leur souveraineté alimentaire ainsi que des déplacements forcés de populations rurales.³⁸

2.3 L'agro-industrie de la palme africaine et le bio-diesel en Colombie

La palme africaine a été introduite en Colombie en 1932 mais le développement commercial de celle-ci n'a débuté que vers la fin des années cinquante. Au milieu des années soixante, il existait déjà 18 000 hectares de palme africaine en production dans les départements (provinces) du Cesar, du Magdalena, de Santander et Norte de Santander. Par la suite les cultures de palme se sont étendues aussi à d'autres régions et selon les données publiées par Fedepalma, la principale association de grands producteurs de palme africaine en Colombie, en 1995 il y avait déjà 130 000 hectares en production au niveau national.³⁹

Depuis l'entrée en vigueur du Plan Colombie en 1999, on prétend mettre de l'avant la palme africaine comme une « culture de substitution aux cultures illicites », et les politiques du Président Uribe visent à encourager l'implantation massive de la culture de la palme africaine dans tout le pays afin de consolider un marché d'exportation pour le bio-diesel fait à partir de l'huile de palme.⁴⁰ Ainsi le 7 mai 2005 le Président de la Colombie, Alvaro Uribe Velez, a prononcé un discours lors duquel il exprimait ses intentions face à ce projet

agro-industriel et énergétique : « Cette terre sera une grande productrice de combustibles biologiques ; c'est une des raisons de notre grande affection pour le développement de la palme africaine ». ⁴¹ Puis le 20 mai 2005, dans le cadre d'un forum sur les hydrocarbures à Cartagena, il fit connaître l'ampleur de ses ambitions quant à cette industrie :

« Il y a peu de temps le Congrès de la République nous a approuvé une autre disposition pour donner des incitatifs fiscaux à la production de cultures de rendement différé et de biodiesel (...) Lorsque ce gouvernement a commencé son mandat, la Colombie possédait 175 000 hectares de palme africaine. Nous devons terminer l'année avec 300 000. Nous avons la possibilité de semer en conditions optimales six millions d'hectares. » ⁴²

Si on regarde le nombre d'hectares de plantations de palme qui existe en Colombie de 1998 à aujourd'hui, on observe effectivement une courbe de production qui croît à un rythme de plus en plus rapide. En 1998 il existait 145 000 hectares de palme au pays, puis 170 000 hectares en 2000, 183 000 en 2002, 210 000 en 2003, 240 000 en 2004 et 275 000 en 2005 ce qui plaçait la Colombie comme le plus grand producteur de palme africaine en Amérique latine (avec 35,9% de la production du continent) et le 5^{ème} producteur au monde (avec 1,9% de la production mondiale d'huile de palme), après la Malaisie, l'Indonésie, le Nigeria et la Thaïlande. ⁴³ Alors qu'Uribe affirme que la Colombie possède plus de 6 millions d'hectares de terres aptes pour la culture de la palme (soit l'équivalent de 12 millions de terrains de soccer) et a comme objectif d'atteindre un million d'hectares de palme au pays en 2010 ⁴⁴, Fedepalma, la principale association de palmiculteurs colombienne, publie des chiffres et ambitions un peu plus modérés bien que d'envergure également. Cette dernière affirme que le pays possède 3,5 millions d'hectares de terres actuellement aptes pour la production de palme et que leur objectif est d'atteindre 745 000 hectares en 2020. ⁴⁵

Le Programme de Développement Alternatif – PDA - du Conseil Présidentiel pour le Plan Colombie fournit des ressources pour financer les projets de palme dans plusieurs régions du pays. ⁴⁶ Entre 2002 et 2005, dans le cadre de la deuxième étape du programme, le PDA a financé la mise en place de 22 000 hectares de palme dans 21 municipalités du pays. ⁴⁷ Par ailleurs plusieurs incitatifs fiscaux ont été mis en place pour encourager l'expansion de projet agro-industriel. En 2004, le gouvernement colombien a annoncé, sous l'initiative du Président Uribe, que les compagnies palmicultrices pourront bénéficier d'exemptions d'impôts. Par exemple, le ICR – *Incentivo a la Capitalizacion Rural* - pour les cultures permanentes à rendement différé, consiste à couvrir jusqu'à 40% du

remboursement du crédit que fait Finagro aux producteurs agricoles. Il est à noter que des mesures d'incitations fiscales semblables avaient été créées au Brésil dans le cadre de la promotion du modèle agro-industriel pour l'Amazonie, que visait à l'époque le *Polamazônia Program*. Par contre la particularité du ICR est que la réduction des intérêts du crédit sont de 38% pour les petits producteurs, de 29% pour les alliances stratégiques et de 19% pour les autres producteurs. Il est donc beaucoup plus avantageux pour le secteur privé de chercher à réaliser des contrats de partenariat avec les paysans par le biais des alliances stratégiques afin d'obtenir 10% de réduction additionnelle du coût du crédit.⁴⁸ En fait les « alliances stratégiques » ou « alliances productives » du « Programme de Développement Alternatif » du Plan Colombie et du *Colombian Agribusiness Partnership Program* (CAPP), représentent une stratégie légale pernicieuse qui vise non seulement à transformer la petite paysannerie propriétaire en travailleurs agricoles mais en plus, à permettre aux nouveaux seigneurs terriens (*neolatifundistas*) d'éviter leurs obligations envers ces travailleurs devenus « associés ». Les paysans dépossédés, ainsi que les petits producteurs, se font proposer de former de petites « coopératives » en s'associant aux projets de monocultures à grande échelle, par un système d'endettement gracieusement appelé « économie paysanne de la palme ».

En 2000 la Corporation pour le Développement de l'industrie de la biotechnologie et la production propre – CORPODIB – de Colombie, avec l'appui de l'Unité de planification minéro-énergétique du ministère des Mines et de l'Énergie, a réalisé une étude sur la production de bio-diesel à partir de l'huile de palme, dans laquelle elle mentionne que 80 000 hectares de plantations de palme pourraient être destinés à la fabrication de bio-diesel. L'étude mentionne également que le projet serait susceptible d'obtenir du financement de la part du Mécanisme de Développement Propre – MDL – du Protocole de Kyoto. Le défi serait selon eux d'atteindre la production de 450 000 tonnes de bio diesel d'ici 2010. Enfin, on confirme que l'utilisation de mélanges de bio-diesel et de pétro-diesel, en différentes proportions, est possible dans les moteurs diesel sans aucune transformation de ceux-ci.⁴⁹ Le Centre de recherche *Las Gaviotas*, quant à lui, considérait alors que l'objectif était de remplacer complètement la consommation d'ACPM qu'utilisent les moteurs diesel, qui représente 40 % de la consommation nationale de combustibles, par l'utilisation du combustible bio-diesel dérivé de l'huile de palme. Le Centre *Las Gaviotas* avait déjà créé en 2004 une usine d'extraction d'huile de palme qui peut produire entre 800 000 et 1

million de gallons de bio-diesel par année. « Il ne s'agit pas d'un essai de laboratoire. Cette usine de transformation industrielle est le résultat de 10 années de recherche d'un groupe de scientifiques colombiens qui a compté sur la participation et l'appui de l'Université du Colorado aux É.U. et de la *Fondation Internationale des Amis de Gaviotas* », affirme Paolo Lugari, directeur du Centre d'Investigations *Las Gaviotas*, dans un article du journal *El Tiempo*.⁵⁰ Selon Lugari, afin de substituer la totalité de la demande d'ACPM du pays, qui s'élève à 71000 barils par jour, il faudrait augmenter le nombre d'hectares de palme semés au niveau national à 1 millions d'hectares et construire 1400 usines de transformation industrielles comme celle construite par *Las Gaviotas*. De plus, la création d'une usine de transformation ne coûte que 200 000 dollars américains, ce qui est extrêmement peu coûteux étant donné les rendements.⁵¹

En fait en 2001, la Colombie produisait 548 000 tonnes d'huile de palme dont 100 000 tonnes étaient destinées à l'exportation, alors qu'en 2005 elle en a produit 673 000 tonnes dont 248 000 tonnes ont été exportées. Fedepalma espère être en mesure de produire 3,5 millions de tonnes d'huile de palme en 2020 comparativement à 720 000 tonnes en 2006. L'objectif de Fedepalma consiste également à augmenter la proportion de la production nationale d'huile de palme qui sera destinée à l'exportation, en atteignant que celle-ci représente 78% de la production nationale en 2020 contrairement à 24% en 2001. Les quatre principaux pays ou régions importateurs d'huile de palme sont en ordre d'importance l'Union Européenne, la Chine, l'Inde et le Pakistan. D'autre part, Fedepalma prévoit être en mesure de produire 320 000 tonnes de bio-diesel fait à partir de l'huile de palme en 2007 et 721 000 tonnes de bio-diesel en 2008. Il est déjà prévu que cinq nouvelles usines de production de bio-diesel de palme entrent en fonction en 2007 et que quatre autres commencent à produire en 2008.⁵²

3. VIOLENCE POLITIQUE ET INTÉRÊTS ÉCONOMIQUES

Dans le Bajo Atrato, la période qui a précédé la mise en place du projet agro-industriel de palme africaine a été caractérisée par un niveau très élevé de violence politique contre les paysans de la région, violence qui s'est soldée par le déplacement forcé massif de presque toute la population civile de la région. Lorsque les paramilitaires ont réussi à établir leur contrôle sur une partie de cette région, qui avait été traditionnellement contrôlée par la guérilla, les premières plantations de palme sont apparues, puis l'Armée a commencé à

exercer une présence dans la région. La poussée de la frontière agro-industrielle a donc été accompagnée par l'avancée d'un premier cordon paramilitaire dont la tâche était d'effectuer des opérations de « nettoyage social » et de « reconfiguration territoriale », puis d'un deuxième cordon de sécurité, cette fois-ci composé d'unités militaires officielles, en guise de protection pour les investissements de palme dans la région, après l'étape des déplacements forcés.

Ainsi la dynamique du conflit armé colombien reflète une articulation structurelle entre le phénomène du déplacement forcé et celui de la contre-réforme agraire qui est en train de s'opérer. En étudiant divers cas de déplacement forcé dans le pays, on peut distinguer clairement le lien entre les violations systématiques de droits humains perpétrées en majorité par le biais de la stratégie paramilitaire et les intérêts économiques dans les régions ciblées par cette violence politique. Particulièrement depuis le début de la dernière vague importante de violence qui a affecté le pays, soit de 1996 à aujourd'hui, on assiste bel et bien en Colombie à une reconfiguration des territoires et des espaces stratégiques, qui vise à transformer autant le rôle économique de régions entières du pays que la composition socio-politique de ces aires géographiques. Ainsi, il est généralement assez facile d'établir des corrélations entre les actions des groupes paramilitaires et les processus de « conditionnement territorial » qui précèdent l'arrivée d'investissements majeurs en matière de méga-projets d'infrastructure, d'extraction de ressources ou d'agro-industrie. Ensuite, sur la base des innombrables preuves qui démontrent que la stratégie paramilitaire est une stratégie de l'État colombien lui-même, il est possible de faire la démonstration que derrière les déplacements forcés de population causés par la violence paramilitaire, il y a une volonté de l'État de permettre à des groupes économiques de s'appropriier des territoires stratégiques pour de futurs investissements. Ces preuves, apportées par une vaste gamme d'organisation de défense des droits humains nationaux et internationaux, sur la responsabilité de l'État dans la création, le maintien, la tolérance, la connivence et le support actif des groupes paramilitaires, sont pourtant ignorées par la communauté internationale qui continue d'apporter son appui financier et militaire aux gouvernements colombiens qui se succèdent. Peut-être pouvons-nous expliquer ce comportement des grandes puissances par le fait que dans beaucoup de cas, les territoires et leurs ressources ne sont pas uniquement convoités par les puissants groupes économiques colombiens (grands propriétaires terriens, narcotrafiquants et chefs paramilitaires) mais aussi par des intérêts

étrangers privés et publics, bien que ce lien soit évidemment toujours le plus difficile à prouver.

3.1 La face cachée des investissements étrangers

Dans une étude sur les liens entre les méga-projets économiques et la violence politique, différents spécialistes de l'Observatoire de gestion du conflit de Colombie (Observatorio del Manejo del Conflicto en Colombia) affirment :

« De cette manière il s'est développé un mécanisme tacite entre les agences étatiques, les investisseurs domestiques et les corporations multinationales, quant aux tâches reliées au « conditionnement territorial » des zones ayant un potentiel d'intérêt économique. Dans cet ordre, les opérations qui compromettent le plus la sécurité humaine des communautés affectées par les méga-projets d'investissement qui requièrent un processus de « conditionnement » de nouvelles aires, paraissent correspondre aux agences étatiques et à des contractants privés domestiques, qui en général ne sont pas reliés avec aucun nom ou marque commerciale de renommée globale. »⁵³

Dans les cas où le risque d'entacher le nom et la réputation de la multinationale ou de l'agence de coopération multilatérale est trop élevé, des mécanismes de participation indirecte dans les projets économiques controversés sont déployés. Ainsi les investisseurs étrangers arrivent à rendre « invisible » leur implication dans ces projets économiques et, par le fait même, leur responsabilité dans la violence politique qui a fait rage à l'étape du processus « d'ouverture territoriale » de la région visée.

« Lors de cette étape, diverses méthodes de pression sont exercées sur la population locale (menaces, violence, terreur, déplacements forcés) qui visent à consolider la concentration de la propriété terrienne dans les zones d'intérêt, l'établissement de régimes de travail flexibles dans des contextes de faible réglementation étatique, le tout accompagné de mécanismes de « justice privée et nettoyage social » qui garantissent le contrôle strict des communautés locales, la sécurité et la stabilité politique dans l'environnement local. »⁵⁴

Récemment plusieurs cas de complicité de compagnies américaines avec les paramilitaires ont éclaté au grand jour. Un de ces cas est celui de la multinationale de la banane Chiquita Brands, l'ancienne United Fruit Company. Rappelons-nous que le 6 décembre 1928, l'Armée colombienne tuait 3000 travailleurs des plantations de l'Uraba qui s'étaient rassemblées pour exiger de la United Fruit Company de meilleures conditions de travail. Cette même compagnie aujourd'hui connue sous le nom de Chiquita Brands ou Bananex vient de plaider coupable dans une cour fédérale américaine d'avoir donné 1,7 millions de dollars de 1997 à 2004 aux ACCU – *Autodefensas Campesinas de Cordoba y Uraba* – les

paramilitaires qui ont opéré durant toute cette période dans l'Uraba et le Bajo Atrato. Selon le juge fédéral des Etats-Unis, Royce Lamberte, plus de 100 paiements ont été approuvés par des dirigeants haut placés dans la hiérarchie de la compagnie à partir de Cincinnati – Ohio. La compagnie a été condamnée à payer 25 millions de dollars en cinq ans à la Colombie, mais cet argent ne se rendra probablement jamais jusqu'aux familles des victimes. Par ailleurs, on a trouvé dans l'ordinateur du chef paramilitaire Jorge 40, de l'information selon laquelle on exportait de la cocaïne en Europe dans les bateaux de la compagnie. Enfin, une autre enquête est ouverte au sujet du rôle qu'aurait joué la compagnie dans l'acheminement jusqu'au port de Turbo, dans l'Uraba, de 3000 fusils AK-47 pour les AUC en 2001, puisque les équipements et installations de Banadex, sa filiale colombienne, ont été utilisés pour décharger les conteneurs où étaient ces armes.⁵⁵ Les ACCU forment le groupe paramilitaire qui a participé à l'*Operacion Genesis* de 1997, qui a provoqué le déplacement forcé massif des paysans de tout le Bajo Atrato, dont ceux du Jiguamiando et du Curvarado sur lesquels porte le présent mémoire. Ce sont aussi eux qui ont continué jusqu'en 2004 à semer la terreur dans les communautés en résistance civile au Jiguamiando.

Enfin, des doutes sérieux pèsent également sur la toute jeune compagnie CI, Multifruits et Cia Ltda⁵⁶, qui fut constituée légalement le 4 août 2004. Cette dernière a signé cette même année un contrat d'exclusivité avec la compagnie CI. Conserba S.A.⁵⁷, filiale de la multinationale Del Monte, pour l'exportation de 2000 caisses de platanes par semaine à partir de janvier 2006 jusqu'en décembre 2013. Pourtant, des informations ont été obtenues quant au fait que la compagnie Multifruits aurait des liens très étroits avec Enrique Rendon Herrera, le frère du chef paramilitaire du *Bloque Elmer Cardenas* (bloc qui fait partie des ACCU), Freddy Rendon Herrera, alias *El Aleman*. En fait, la compagnie possède ses plantations sur une ferme qui appartenait au départ à Elmer Cardenas Rendon, dont la mort au combat est à l'origine du nom de ce bloc paramilitaire. Elmer Cardenas aurait transféré sa propriété à Cesar de Jesus Cardenas, qui est actuellement un des associés de la compagnie Multifruits. La valeur de cette ferme est passé en juin 2004 de 30 millions de pesos (15 000 \$ CAN) à 200 millions de pesos (100 000 \$ CAN) lorsque ce dernier (associé de la compagnie) a transféré la propriété de cette terre à la Mutlifruits.⁵⁸ Le bloc Elmer Cardenas est le groupe paramilitaire qui est responsable de la mort de centaines de personnes qui ont été assassinées dans le Jiguamiando et le Curvarado de 1997 à aujourd'hui et des dizaines d'incursions armées qui ont eu lieu dans les villages des

communautés afin de terroriser les paysans et de faire en sorte qu'elles abandonnent leur terres...

Ainsi, en prenant l'exemple concret de l'histoire des communautés du Jiguamiando et du Curvarado de 1996 à aujourd'hui, il devient rapidement clair que les promoteurs des projets agro-industriels dans le Bajo Atrato sont en bout de ligne les réels bénéficiaires du déplacement forcé massif dont ont été victimes plusieurs milliers de paysans de cette région en 1997. De fait, quelques années à peine après le déplacement forcé, alors que la majorité des habitants de la région vivaient encore dans des zones urbaines sans avoir accès à leur terres, on commençait à ensevelir les anciens villages et les cimetières des communautés du Curvarado sous les méga-plantations de palme africaine. Puis les communautés du Jiguamiando et du Curvarado, qui osèrent en 2000 retourner vivre sur leurs terres, furent de nouveau victimes en 2001 de la répression sauvage des paramilitaires qui disaient posséder le territoire. Puis en 2003, le discours paramilitaire se raffina : ses porte-paroles disaient désormais apporter le progrès, l'argent et le travail dans la région et insistaient auprès des Afro-Colombiens et métis pour que ceux-ci aillent travailler dans les plantations de palme africaine. Quant aux investissements directs de la USAID dirigés vers la compagnie Urapalma, la pionnière et principale promotrice du projet agro-industriel dans le Curvarado (à travers le *Colombian Agribusiness Partnership Program* du Plan Colombie), ils ont débuté seulement en 2005, une fois terminée la période de violence la plus intense dans la région. Ce décalage temporel contribue à rendre « invisible » la responsabilité de la USAID, et donc du gouvernement américain, dans les violations systématiques de droits humains dont sont victimes les habitants du Jiguamiando et du Curvarado depuis 1996.

¹ National Security Council : (NSC, no.56/2, 1950) et (NSC no.144/1, 1953).

² Col. John D. Wagelstein, février 1987, *A Latin American Insurgency Status Report*, Military Review, p.46.

³ Maude Chalvin, Hiver 2004-2005, *L'arrière-cour de l'Empire : le nouvel impérialisme*, Montréal, journal Alerta.

⁴ Hernando Calvo Ospina, novembre 2004, « Les acteurs cachés du conflit colombien », *Le Monde Diplomatique*..

⁵ Idem.

⁶ Wolf, Eric R., 1974, *Las luchas campesinas del siglo XX*, 3a edición, Mexico, Siglo Veintiuno Editores, S.A.,

⁷ Davis Shelton, 1977, *Victims of the Miracle. Development and the Indians of Brazil*, Cambridge, Cambridge University Press, Part 3.

- ⁸ World Rainforest Movement, International Secretariat *Oil Palm – From Cosmetics to Biodiesel: Colonization Lives On*, Montevideo, Uruguay, Août 2005. www.wrm.org.uy
- ⁹ Fidel Mingorance, Flaminia Minelli et Hélène. 2004, *El cultivo de la Palma africana en el Choco – Legalidad Ambiental, Territorial y Derechos Humanos*. Human Rights Everywhere y Diocesis de Quibdo. Primera Edicion, www.hr-everywhere.org
- ¹⁰ World Rainforest Movement, International Secretariat. loc. Cit.
- ¹¹ *Idem*.
- ¹² World Rainforest Movement, International Secretariat, 201. *El amargo fruto de la palma aceitera*, Wrm.wrm.org.uy
- ¹³ Ricardo Carrere, 2001, « Capitulo 1 – Vision de conjunto - Palma aceitera : la expansion del monocultivo destructivo » *El amargo fruto de la palma aceitera*, World Rainforest Movement, International Secretariat, wrm.wrm.org.uy
- ¹⁴ Davis, Shelton, 1977., *Victims of the Miracle. Development and the Indians of Brazil*, Cambridge University Press.
- ¹⁵ World Rainforest Movement, International Secretariat, *El amargo fruto de la palma aceitera*, wrm.wrm.org.uy
- ¹⁶ Pedro Leon Gomez. Director del Centro de Investigaciones en Palma de Aceite CENIPALMA, 21 mai 1998m, *En Colombia, "Oro Verde"*, de Colombia, Agencia AUPEC.
- ¹⁷ Elisabeth Rosental, 31 janvier 2007 *Scientists are taking 2nd look at biofuels*. Amsterdam. International Herald Tribune.
- ¹⁸ *idem*
- ¹⁹ World Bank. 6 juillet 2006 Commodity Price Data (Pink Sheet). Development Prospect Group & Development Economics Vice Presidency, Washington, D.C., <http://web.worldbank.org>
- ²⁰ En fait, la norme américaine pour les carburants renouvelables, établie en vertu de l'*Energy Policy Act* de 2005, exige que les carburants renouvelables représentent un pourcentage de l'essence produite ou importée par une entreprise commençant à 3,7 % en 2007 et augmentant à 4,9 % en 2012. En septembre 2006, l'Environmental Protection Agency (EPA) des États-Unis a publié un avis relatif à un projet de réglementation visant à mettre en vigueur des exigences pour les carburants renouvelables.
- ²¹ Movimiento Mundial por los Bosques, 2006, *Biocombustibles : grave amenaza disfrazada de verde*, Boletín 112, www.wrm.org.uy
- ²² Données tirées du site web de Fedebiocombustibles de Colombie. www.fedebiocombustibles.com
- ²³ Le gouvernement canadien a émis en décembre 2006 un avis indiquant son intention d'élaborer et d'appliquer un règlement fédéral qui exigerait des producteurs et des importateurs de carburants que la teneur annuelle moyenne en carburant renouvelable soit au moins 5 % de la quantité d'essence qu'ils produisent ou importent, à compter de 2010. Des incitatifs fédéraux sont actuellement offerts au moyen d'exemptions de la taxe d'accise s'élevant à 0,10 \$ par litre d'éthanol et à 0,04 \$ par litre pour le biodiesel.
- ²⁴ World Rainforest Movement, International Secretariat, *op.cit.*
- ²⁵ ARD/CAPP, Colombia Agribusiness Partnership Program, Third Quarter Report FY 05, April to June 2005, , Submitted to USAID/Colombia – Report prepared for the United States Agency for International Development, http://pdf.dec.org/pdf_docs/PDACF235.pdf
- ²⁶ Colombia Agribusiness Partnership Program (CAPP), ARD, Janvier 2003-Décembre 2007. http://www.ardinc.com/projects/detail_region.php?id=25
- ²⁷ ARD Inc. - <http://www.ardinc.com/contact/>
- ²⁸ Parmi ces multinationales on peut mentionner la International Paper Company, Boise Cascade, l'entreprise espagnole Endesa, ainsi que les entreprises américaines et britanniques Harken Energy, Applied Energy Services, Duke Energy, Harza, Delasa Prescott and Follet, Tribasa, Caros, GAN, ICA, Imbursa, Texas

Connection, International Shipholding Corporation, Shell, Dow Chemical, Exxon, Hutchison Holdings, sans oublier les compagnies de bio-génétique Monsanto, le Groupe mexicain Pulsar, Syngenta, et Diversa.

²⁹ Gloria Ines, juillet 2004 « Planeacion Nacional anuncia un nuevo modelo de desarrollo economico », Corresponsal de *El Tiempo*, Cali..

³⁰ El Espectador, 10 avril 2007, *Uribe ofrece experiencia colombiana en biocombustibles en cumbre del PPP*, Bogota..

³¹ “Acta de Alianza”, seccion 101.2. Plan Colombia : “insistir en que el Gobierno de Colombia complete las reformas urgentes orientadas à ouvrir complètement sa économie à la inversión y comercio exteriores, particulièrement la industrie du pétrole, comme un chemin hacia la recuperación económica”.

³² *Cambio para construir la paz. Plan Nacional de Desarrollo 1998-2000, Bases*, pp.260-261

³³ Departamento de Estado U.S.A. y Policia Antinarcóticos, cité dans Vargas Meza Ricardo 2000 *Plan Colombia : ¿Construcción de Paz ou sobre dosis de guerra*, Accion Andina Colombia, Revista “Desde Abajo”, suplemento especial No.2, p.23.

³⁴ Hernando Calvo Ospina. *op.cit.*

³⁵ Comision Intereclesial de Justicia y Paz, octobre 2005, *La Tramoya – Derechos Humanos y Palma Aceitera – Curvarado y Jiguamiando – Caso tipo 5*, Bogota..

³⁶ Jorge Enrique Robledo Castillo, , 24 octobre 2002, « Colombia : Los neoliberales se desnudan », revue *Rebelión*.

³⁷ Jorge Enrique Robledo, 1^{er} juin 2003 « Colombia : La confiscación à traves del ALCA, , Militarizacion de la Hegemonia de EE.UU. en America Latina », revue *Rebelión*..

³⁸ Comision Intereclesial de Justicia y Paz, Bogota, D.C., 13 de agosto de 2004 *DeVer 82 Por la Soberania Alimentaria Sancion al BM y al BID : Veredicto Final del Tribunal por la Soberania Alimentaria del 27 de julio en Quito, Ecuador*..

³⁹ Ricardo Buitron, 25 juin 2001, *Colombia : incentivo economico perverso para la plantacion de palma aceitera* Accion ecologica, Pagina web de Ecoportal <http://www.wrm.org.uy> Extractado del Boletin 47.

⁴⁰ Consejeria Presidencial para el Plan Colombia, 9 janvier 2004, *La Palma de Aceite, un Proyecto Sostenible*, Programa de Desarrollo Alternativo (PDA) .

⁴¹ Mots du Président Uribe devant le Conseil Communal de Mitu, Tibu, Norte de Santander, 7 mai 2005. Cité dans Comision Intereclesial de Justicia y Paz , octobre 2005, *La Tramoya – Derechos Humanos y Palma Aceitera – Curvarado y Jiguamiando – Caso tipo 5*, Bogota, p.147.

⁴² Tiré de Comision Intereclesial de Justicia y Paz , octobre 2005, *La Tramoya – Derechos Humanos y Palma Aceitera – Curvarado y Jiguamiando – Caso tipo 5*, Bogota, p.148.

⁴³ Données tirées du site web de Fedepalma : www.fedepalma.org

⁴⁴ Helda Martinez, 5 décembre 2006, *Biodiesel Push Blamed for Violations of Rights*, IPS News, Bogota, www.ipsnews.net

⁴⁵ Données tirées du site web de Fedepalma : www.fedepalma.org

⁴⁶ Le PDA du Plan Colombie ne fait pas uniquement la promotion des monocultures extensives de palme africaine, mais aussi d’autres projets agro-industriels dans les secteurs de la production du cacao, du caoutchouc, du café, des fruits de la passion, des mangues et de l’agro-foresterie.

⁴⁷ Comision Intereclesial de Justicia y Paz , octobre 2005, *La Tramoya – Derechos Humanos y Palma Aceitera – Curvarado y Jiguamiando – Caso tipo 5*, Bogota, p.144.

⁴⁸ Rocio del Pilar Moreno Sanchez , Agosto 2000., *Icentivos economicos perversos para la Conservacion de la Biodiversidad : el caso de la Palma Africana*, Instituto de Investigacion de Recursos Biologicos Alexander Von Humboldt, BIOSINTESIS, Boletin No.21,

⁴⁹ Idem.

⁵⁰ Carlos Fernando Gaitan O., 2 juillet 2004, "Centro de Investigaciones Las Gaviotas creo combustible biologico para reemplazar acpm", *El Tiempo*.

⁵¹ *Idem*.

⁵² Données tirées du site web de Fedepalma : www.fedepalma.org

⁵³ Bernardo Perez Salazar, Cesar Velasquez Monroy et Edgar Bejarano, Novembre 2003, *Megaproyectos, Corporativismo Global y Violencia en Colombia*, Observatorio del Manejo del Conflicto, Bogota, Universidad Externado de Colombia,.

⁵⁴ *idem*

⁵⁵ *El Tiempo* 17 mars 2007, "¿Chiquita repite historia del 1928?".

⁵⁶ Comercializadora Internacional Mutilfruit y Compania Ltda (CI. Multifruits y CIA LTDA)

⁵⁷ Comercializadora Internacional Conserba S.A. (CI. Conserba S.A.)

⁵⁸ Comision Intereclesial de Justicia y Paz, 13 avril 2007 *DeVer 364 – Criminalidad, Politica, Agronegocios*, section III. *C.I. Multifruits S.A. : Su conformacion, Partido Conservador, ASOCOMUN y nexos con paramilitares*, Bogota, D.C.

CHAPITRE 3

CHOCO : INTÉRÊTS ÉCONOMIQUES ET RÉSISTANCE AFRO-COLOMBIENNE

1. LE PEUPLE AFRO-COLOMBIEN DU CHOCO : colonialisme, esclavage et libération

A l'époque de la colonisation espagnole en Colombie, la constante résistance des autochtones Cuna qui vivaient tout au long du fleuve Atrato, dans l'actuelle province du Choco, a permis que durant une bonne partie du XVII^e siècle, la région du Bajo Atrato soit restée un territoire indépendant de l'empire espagnol. Une des stratégies de résistance des Cuna fut entre autres de migrer du Alto et Medio Atrato vers le Bajo Atrato. De 1524 à 1770, plusieurs postes de colonisation qui furent implantés dans le Bajo Atrato durent être évacués, suite aux attaques des Cunas. La nécessité de main-d'œuvre pour le travail dans les mines, a entraîné vers la fin du 17^{ème} siècle l'introduction d'esclaves africains dans la région qu'on appelle aujourd'hui le Biopacifique colombien (Choco, Valle del Cauca, Cauca et Nariño), à laquelle s'ajouta la main-d'œuvre des mulâtres et *criollos* (natifs). Le moteur de l'occupation espagnole dans les régions du Haut et du Moyen Atrato fut la richesse aurifère, qui a entraîné l'introduction croissante de main-d'œuvre africaine, soit des esclaves que l'on amenait du Congo, de l'Angola et de la Côte de la Guinée.¹ Les Africains arrivaient dans le port de Carthagène où ils étaient achetés par les propriétaires des mines et de *cuadrillas* (équipes de travail d'esclaves), provenant principalement de Popayan (situé dans la province du Cauca au sud de la Colombie), pour ensuite être envoyés dans les mines du Choco. (voir annexe 3)

Les propriétaires d'esclaves et de mines provenaient de deux principales familles espagnoles s'étant établies à Popayan au 16^{ème} siècle : les Mosqueras et Arboledas. La famille Mosquera² oeuvrant dans le secteur minier, principalement dans l'exploitation de l'or, devint une des familles les plus puissantes dans la vie sociale, économique et politique de la Nouvelle Grenade, puis de la naissante République de Colombie. En 1699, ils envoyèrent leur première *cuadrilla* d'esclaves au Choco et en 1759, ils possédaient déjà plus de 400 esclaves travaillant au Choco dans leurs mines. À cette époque toute la vie économique de ce département reposait sur le travail des esclaves africains, puisque tant les

activités agricoles que commerciales étaient dépendantes de l'activité minière. À la fin du 17^{ième} siècle et au début du 18^{ième}, cette ruée vers l'or gagna de l'importance au Choco, ce qui contribua à dynamiser le commerce et les activités de contrebande dans la région.³

Les « camps de mineurs » se sont convertis en sites où les esclaves provenant de différentes nations africaines vivaient avec les mulâtres et les autochtones de la région. Cependant, la population d'origine africaine a connu une croissance notoire durant le 18^e siècle. L'affranchissement des Afro-colombiens de leur condition d'esclave représentait une menace constante pour la stabilité économique, sociale et politique du régime. La volonté des esclaves de retrouver leur liberté engendrait fréquemment des actions individuelles et collectives de résistance qui sont allées jusqu'à la confrontation armée. Sergio Mosquera, qui a écrit sur les processus d'affranchissement des esclaves dans la province du Choco, a identifié deux types de stratégies principales utilisées par les esclaves dans leur recherche de liberté : la résistance active et les actions de force. Il décrit les « stratégies de résistance active » comme le choix méthodologique des esclaves de renoncer à la confrontation par la force et d'opter plutôt pour lutter avec des outils reconnus comme légitimes par le système, sans pour autant jamais renoncer à l'objectif d'atteindre la liberté. Par contre, il définit les « actions de force » comme l'utilisation de stratégies perçues comme étant illégitimes aux yeux de la société dominante parce qu'elles utilisent le recours à la force physique, comme par exemple la fuite et l'organisation d'une sorte de guerre de guérillas, ou dans certains cas, le recours à la sorcellerie pour combattre les maîtres.⁴

Parmi les stratégies de « résistance active », la plus fréquente consistait en l'utilisation minimale de leur capacité de travail ce qui leur permettait d'économiser des énergies pour travailler à obtenir de l'or durant leurs jours de congé, puis à le vendre de manière autonome, afin d'amasser l'argent nécessaire qui leur permettrait d'acheter leur liberté. Cette stratégie pouvait être utilisée au niveau individuel, mais elle pouvait aussi prendre des formes collectives. Par exemple, si un membre de la famille arrivait à retrouver sa liberté, il s'engageait à trouver l'argent nécessaire pour libérer un ou plusieurs autres membres de la famille ou du moins à les aider à amasser cet argent. Plusieurs anciens esclaves créaient même des sortes « d'entreprises d'affranchissement » dans lesquelles les membres de familles entières investissaient les sommes qu'ils avaient réussi à accumuler depuis qu'ils étaient libres, afin d'amasser l'argent qui permettrait de libérer le reste de la famille ou

d'autres esclaves avec qui ils avaient travaillé dans les camps. Au sein de cette stratégie, l'achat de la liberté des femmes était une priorité puisque c'était de cette manière que l'on obtenait la liberté des enfants, étant donné que la condition d'esclave était héritée par la voie maternelle.⁵

Quant aux manifestations les plus fréquentes des « actions de force », elles prirent la forme de l'établissement de *palenques* par des noirs en fuite ou *cimarrones* (« marrons »), de rébellions et de soulèvements, qui dans certains cas ont entraîné l'assassinat des maîtres. L'appellation espagnole *cimarrones* servait à désigner les esclaves qui fuyaient en groupe les camps d'esclavage et qui organisaient la résistance armée dans la forêt. Ces derniers édifiaient des *palenques*, sorte de village-forteresse, dans des lieux très éloignés de la forêt et difficilement accessibles. Cependant, ce n'est pas toute action de fuite collective qui se soldait en l'établissement d'un *palenque*. Plusieurs *cimarrones* optaient, après l'action collective de la fuite, de se disperser chacun de leur côté dans la forêt, afin d'éviter la possibilité de délation en cas de capture d'un des résidents du *palenque*. En effet, il arrivait souvent que, lorsque des individus qui avaient fui étaient capturés à nouveau, ils informaient les maîtres sur le lieu du *palenque* en échange d'une promesse de réduction de leur punition, de meilleurs traitements pour le travail ou de retrouver prochainement leur liberté si l'information était vérifiée. C'est d'ailleurs pour éviter d'être ainsi fréquemment découverts que les *palenques* ont progressivement opté pour l'option d'être constamment mobiles ; après un certain temps ou lorsque l'on apprenait la capture d'un compagnon, le village-forteresse devait être abandonné et construit à nouveau dans un autre lieu sûr.

Enfin, Sergio Mosquera suggère que le caractère très dispersé du peuplement des forêts et rives des innombrables rivières du Choco permet en quelque sorte d'identifier ce département à un grand *palenque*, où les hommes et femmes noirs qui se libéraient de l'esclavage pouvaient se réfugier et y établir de petits villages, loin des centres de pouvoir de l'État esclavagiste.⁶ Si la liberté était conquise à travers le *cimarronismo* (« marronnage »), il était stratégique de s'établir dans des lieux inatteignables pour les Blancs et ainsi éviter de nouvelles captures. Les forêts tropicales denses et les régions montagneuses du Choco, loin du pouvoir de l'État central, offraient donc toutes les caractéristiques de la « région de refuge » dont parle l'anthropologue mexicain Gonzalo Aguirre Beltrán. (Beltrán, 1967) A ce titre, il est intéressant de noter que l'actuel département du

Choco était considéré à l'époque coloniale comme étant « le paradis des démons », c'est-à-dire le pays de l'or, de l'agriculture et du refuge. Le Choco était alors divisé par les autorités coloniales en quatre principales régions : Novita, Citara, Tatama, Raposo, auxquelles s'ajouta par la suite la région du Baudo. La région du Baudo faisait partie de la juridiction administrative de Novita, mais cette région s'est consolidée progressivement comme lieu de refuge où les esclaves noirs, autochtones et métis libres ou en fugue allaient s'établir, à partir du début du 18^{ème} siècle. Le Baudo est donc une région qui est née et s'est peuplée comme lieu de résistance à l'État esclavagiste et aux traitements que les maîtres et administrateurs locaux réservaient aux noirs et aux autochtones surtout dans les régions de Novita et Citara. Ainsi pour les colonisateurs, Novita était le pays de l'or, Citara celui de l'agriculture et du commerce et le Baudo le pays du refuge et du vagabondage, des noirs et des *indios*⁷, de l'absence de contrôle et de lois. Pourtant, pour les Afro-colombiens libérés de l'esclavage et pour les peuples autochtones qui avaient résisté à la conquête, le Baudo représentait la liberté et un « pays » alternatif à celui de l'État blanc et esclavagiste représenté par Novita et Citara, une région à l'extérieur du contrôle des autorités coloniales, un espace libéré propice à la vie clandestine et sans police. Dans cette région, un fort sentiment de solidarité s'est créé entre les populations afro-colombiennes, autochtones et mulâtres, qui vivaient des conditions similaires de marginalisation du reste de la société coloniale. Bien que les autorités coloniales connaissaient depuis 1730 l'existence de ces villages clandestins dans le Baudo, ce n'est qu'en 1776 qu'elles réussirent à étendre partiellement leur contrôle sur la région : après y avoir réalisé un recensement général, on y nomma un prêtre dépendant de l'administration de Novita. Cependant, n'étant pas une région aurifère, le Baudo demeura une région où les activités de subsistance telles que la pêche, la chasse et la fabrication de pirogues dominèrent, ce qui représentait peu d'intérêt pour l'État central et qui a donc permis aux populations noires et autochtones d'y vivre pauvrement mais librement, sans ingérence de l'extérieur.⁸

Ainsi à cette époque le département du Choco était principalement peuplé au sud, dans les sous-régions de l'Alto, Medio et Bajo San Juan, ainsi que dans le sud de la région du Littoral Pacifique. Actuellement, le département du Choco est divisé en 5 régions qui du Nord au Sud sont : Bajo Atrato, Medio Atrato et Alto Atrato, San Juan (qui inclut le Alto, Medio et Bajo San Juan), puis on retrouve la région dit du Littoral Pacifique qui longe toute la côte pacifique du département du Choco. Pour comprendre ces subdivisions il est

essentiel de savoir que le Choco est traversé par trois importants fleuves : le fleuve Atrato, le fleuve Baudo et le fleuve San Juan. On retrouve des subdivisions de sous-régions qui divisent chacun de ces immenses fleuves en différentes sections : Bajo, Medio et Alto Atrato / Bajo et Alto Baudo / Alto, Medio et Bajo San Juan. Ainsi, les régions administratives de l'époque coloniale Novita et Citara étaient situées dans l'actuelle région de San Juan, tandis que le Baudo est situé dans la région surnommée Littoral Pacifique.(voir annexe 3)

Au début du 18^{ème} siècle, la Couronne espagnole ordonna la fermeture du fleuve Atrato au commerce, à cause de la contrebande d'or et d'autres marchandises qui se faisait abondamment sur ce fleuve. La Couronne se trouvant dans l'incapacité de contrôler l'immense région de forêt tropicale du Choco, elle décida de concentrer ses activités de colonisation, d'exploitation des richesses et de commerce dans le sud du département, soit d'abord dans le San Juan, puis par la suite dans l' Alto et Medio Atrato. Au 19^e siècle, après l'indépendance du pays, le Fleuve Atrato fut ouvert de nouveau au commerce extérieur et la ville de Turbo fut fondée, dans le Golfe de l'Uraba qui donne accès à l'océan Atlantique. Ce fut le début de l'exploitation forestière avec l'extraction du bois, du caoutchouc et de la *tagua*.⁹ Puis en 1851 l'esclavage fut aboli en Colombie. Vers la fin du 19^e siècle, des équipes de travailleurs afro-colombiens se dédiaient au flottage des troncs de pins qu'ils transportaient de Pavarandocito sur le Rio Sucio (aussi appelée Curvarado), puis sur le fleuve Atrato jusqu'au Golfe de l'Uraba.¹⁰

En 1948, les populations afro-colombiennes vivant dans le Baudo et dans d'autres régions du sud Choco ont commencé à ressentir les effets du cycle de violence qu'a connu la Colombie entre 1948 et 1958, alors que s'affrontaient les guérillas libérales et les milices conservatrices. C'est à cette époque que les Afro-colombiens qui vivaient dans le sud du Choco, dans les régions de San Juan et du Baudo, fuyant les combats, ont commencé à monter vers le nord du Choco et à peupler la région du Bajo Atrato. De plus, la rumeur commençait à circuler que dans le Bajo Atrato, sur les rives des rivières Jiguamiando, Curvarado, Truando, Salaqui et Cacarica il y avait une abondance de terres fertiles et vierges qui n'avaient pas de propriétaire. Ces ainsi que les premières familles qui arrivaient commencèrent à défricher des parcelles de l'épaisse forêt tropicale afin d'y cultiver la banane plantain, le riz et la canne à sucre, qui sont les principaux produits agricoles que

cultivent encore aujourd'hui les communautés afro-colombiennes du Choco pour leur subsistance. Puis à mesure que le nombre de familles grandissait, des petits villages ont commencé à être fondés. Jusqu'en 1975, de nouveaux petits villages afro-colombiens ont continué à apparaître ainsi progressivement dans le Bajo Atrato, voisins des villages des autochtones Emberas, Katios, Waunana, Awa et Cunas qui y vivaient déjà.¹¹ Puis au début des années 1980, beaucoup de métis des départements de Cordoba, de Sucre et d'Antioquia ont commencé à arriver au Choco. La plupart avait été victime de vagues de déplacements forcés massifs que les paramilitaires provoquaient dans ces régions, plusieurs autres n'avaient eu d'autre choix que de vendre leur terre aux grands propriétaires terriens et aux narcotrafiquants et de s'enfuir, alors que d'autres encore n'étaient que des paysans sans terre à la recherche d'une nouvelle vie au Choco, où on racontait qu'il y avait abondance de terres fertiles.

En résumé, le processus de peuplement de la région du Choco à partir de l'arrivée des Espagnols, qui a débuté au 16^{ième} siècle avec la colonisation et qui s'est poursuivi de manière autonome par les populations afro-colombiennes libérés de l'esclavage, ainsi que par les communautés autochtones qui ont dû se déplacer en réaction aux changements dans la région et les populations métisses qui sont arrivées en provenance des autres régions, a progressivement acquis des particularités historiques qui ont eu comme résultat la naissance d'une société multiethnique et pluriculturelle. Aujourd'hui la province du Choco est celle où l'on retrouve la plus forte proportion de population afro-colombienne, où elle représente plus de 88% des habitants. Dans les autres départements du Pacifique colombien, les Afro-colombiens sont un peu moins nombreux : dans le département de Nariño, on retrouve un pourcentage à peu près égal de population autochtone et afro-colombienne, alors que dans les départements du Valle del Cauca et du Cauca, on retrouve une majorité de population autochtone.

Aujourd'hui les Afro-colombiens, en plus d'être particulièrement touchés par le phénomène du déplacement forcé, font actuellement face à la menace de nouvelles formes d'esclavage moderne et continuent de vivre dans des situations économiques d'extrême vulnérabilité. En fait, 82% des Afro-colombiens n'arrivent pas à subvenir à leurs besoins de base, leur taux d'analphabétisme est trois fois supérieur à celui du reste de la population colombienne, seulement deux jeunes Afro-colombiens sur cent ont accès à des études supérieures, leur

taux de mortalité infantile est de 151 sur 1000 alors que la moyenne nationale est de 39 sur 1000, 76% des Afro-colombiens vivent dans des conditions d'extrême pauvreté et 42% d'entre eux sont sans emploi.¹² Au cours du présent chapitre et du prochain, nous verrons qu'alors que certaines régions du département du Choco fournirent une « région de refuge » aux Afro-colombiens de l'époque de l'esclavage qui fuyaient leurs maîtres et l'État central esclavagiste, la forêt du Choco continue encore aujourd'hui à fournir des « régions de refuge » aux Afro-colombiens qui résistent aux agressions armées de type paramilitaire de l'État et qui continuent de défendre ce territoire en tant que territoire ancestral de la population noire de Colombie, contre l'avidité des grands propriétaires terriens et des compagnies.

2. NÉOCOLONIALISME DANS LE BAJO ATRATO : projets économiques et militarisation

2.1 Intérêts économiques et méga-projets dans le « bio-pacifique » colombien.

Vers les années 70, alors que les multinationales minières se sont retirées du territoire après plus de 80 années d'exploitation de ses richesses et de ses habitants, on voit surgir graduellement une série de projets industriels, agro-industriels et touristiques dans la région. Principalement, on voit s'installer des entreprises d'élevage de crevettes et de culture de la palme africaine sur tout le littoral du Pacifique. Bien que la région du Bajo Atrato était donc depuis longtemps le centre d'activités de plusieurs grandes entreprises, les territoires collectifs appartenant aux communautés paysannes de cette région acquièrent aujourd'hui une importance spéciale aux yeux des intérêts capitalistes parce qu'en plus de leur potentiel en termes de ressources naturelles et de fertilité de la terre, ils offrent la possibilité de définir les nouvelles routes des échanges commerciaux entre le Pacifique et l'Atlantique.¹³ Ainsi la région du Bajo Atrato, communément appelée l'*Uraba chocoano*, est une région très importante tant au niveau économique que politique et militaire, dû à la position géostratégique qu'elle occupe dans le pays et même au niveau panaméricain, à sa grande richesse naturelle, ainsi qu'à la présence de puissants intérêts pour la région en terme de méga-projets.

Nous verrons que cela n'est pas sans lien avec le fait que les paramilitaires, après être arrivés à « pacifier » par la terreur l'*Uraba antioqueno* (le nord du département

d'Antioquia), leur nouvel objectif officiel consistait à « récupérer » l'*Uraba chocoano* des mains des FARC-EP. C'est dans cette logique que s'est déployée en 1997 l'Opération *Genesis* menée par le général Rito Alejo del Rio, de la Brigade XVII de l'Armée Nationale qui, bien qu'elle visait officiellement à déloger la guérilla de la région, provoqua le déplacement forcé d'environ dix mille personnes des communautés afro-colombiennes et métisses des Bassins de Curvarado, Jiguamiando, Cacarica, Salaqui et Truando, toutes situées dans le Bajo Atrato. Certaines familles s'enfuirent vers les principales municipalités et villes du Choco (Quibdo, Rio Sucio et Turbo), d'autres vers le département d'Antioquia (Pavarando, Chigorodo, Medellin, Cartagena) et d'autres vers le Panama. Aujourd'hui, neuf ans plus tard, les crimes commis par les militaires et les paramilitaires lors du déploiement de cette opération militaire demeurent toujours dans l'impunité totale. (voir les annexes 5, 6 et 7)

2.2 Militarisation et paramilitarisation du Bajo Atrato

Les communautés afro-colombiennes sont de plus en plus affectées par l'augmentation de la militarisation du pays appuyée par les Etats-Unis dans le cadre du Plan Colombie. La population de déplacés internes au niveau national, incluant métis, autochtones et Afro-colombiens, a augmenté de deux millions durant les dix dernières années, pendant que l'aide militaire américaine augmentait également. Selon PCN - *Proceso de Comunidades Negras* – près de 50% des personnes déplacées en Colombie sont des Afro-colombiens. Ces communautés ont été gravement frappées par la violence du conflit armé, particulièrement par les paramilitaires qui reçoivent l'appui tacite et actif de l'Armée colombienne, qui est à son tour appuyée par les États-Unis.¹⁴ D'ailleurs, le représentant du Secrétaire Général des Nations Unies pour les Droits des Personnes Déplacées, M. Walter Kalin, après avoir visité en juin 2006 plusieurs communautés paysannes déplacées dans tout le pays et être allé notamment dans le Curvarado, a exprimé être très préoccupé par « l'impact disproportionné du déplacement forcé sur les communautés autochtones et afro-colombiennes. C'est quelque chose qui affecte gravement leurs droits culturels et la possession de leurs terres » a-t-il affirmé en conférence de presse.¹⁵

Au cours de ce chapitre, nous allons démontrer que la situation de violence dont est victime la population afro-colombienne et métisse de la région du Bajo Atrato au Choco est clairement articulée à la présence dans la région de grandes entreprises forestières et agro-

industrielles avides de terres, de richesses naturelles et de main-d'œuvre bon marché. Lorsque les multinationales et les grandes entreprises colombiennes s'installent sur les territoires des paysans, afro-colombiens, autochtones ou métis, afin d'y exploiter les ressources, cette présence est souvent précédée d'une augmentation accélérée de la paramilitarisation de la région qui se traduit par des menaces, des massacres, des assassinats sélectifs, des enlèvements et des déplacements forcés. Lorsque nous nous pencherons sur l'histoire récente des communautés afro-colombiennes et métisses du Jiguamiando et du Curvarado, nous verrons que de 1996 à aujourd'hui, la militarisation de la région du Bajo Atrato est passée par différentes étapes au cours desquelles se sont déployés plusieurs types de stratégies politico-militaires qui ont graduellement préparé le terrain pour les investisseurs privés.

Dans les années quatre-vingt, les différentes guérillas ont commencé à exercer une présence dans la région du Bajo Atrato. L'EPL – *Ejercito Popular de Liberacion* – presque défunte aujourd'hui, a été présente dans la région jusqu'au début des années quatre-vingt-dix, l'ELN – *Ejercito de Liberacion Nacional* – jusqu'au milieu des années quatre-vingt-dix, et les FARC-EP – *Fuerzas Armadas Revolucionarias de Colombia - Ejercito del Pueblo* - y sont toujours présentes actuellement. Puis au milieu des années quatre-vingt-dix, une vaste opération militaire et paramilitaire a été déployée afin de déloger la guérilla des FARC EP de la région du Bajo Atrato. Cependant, sans causer de dommages très importants, semble-t-il, aux FARC, qui continuent à ce jour d'être très présentes dans la région, cette opération militaire s'est plutôt soldée par le déplacement forcé massif de centaines de communautés afro-colombiennes hors de leur territoire ancestral. Une fois vidée de sa population civile, des projets agro-industriels et d'exploitation forestière ont commencé à être mis en place à l'insu des communautés.

De 1996 à 2003, les paramilitaires ont graduellement établi leur contrôle, à partir des centres urbains vers les régions rurales, sur une bonne partie du Bajo Atrato. Ils ont commencé par occuper les principales municipalités de la région puis, à partir de leur principale base à Pavarando, à mener leurs opérations de terreur dans les villages des communautés paysannes. Il y eût trois grandes vagues de répression paramilitaire qui leur a permis de vider la région de la majorité de sa population paysanne et de consolider leur empire dans le Bajo Atrato : 1996-97, 2001 et 2003. A partir de 2004, il semble que

l'essentiel du travail paramilitaire avait été accompli et qu'on pouvait passer à la deuxième phase de militarisation de la région : l'entrée des unités officielles de l'Armée et de la Police nationale. Ces dernières ont commencé à s'installer dans la plupart des municipalités de la région et l'Armée a effectué elle-même des incursions dans les villages afro-colombiens. Les opérations de contrôle de la population dans la région étaient désormais partagées entre les militaires et les paramilitaires.

Actuellement, les vastes portions de territoires de la région où sont implantés les projets agro-industriels et agro-forestiers sont complètement contrôlées par l'armée et les paramilitaires, tout comme le sont toutes les municipalités importantes situées aux abords du fleuve Atrato dans le Bajo Atrato, ainsi que toutes les petites, moyennes et grandes villes de la région. Ce phénomène a pour effet de maintenir un contrôle sur la majorité de la population afro-colombienne déplacée, qui vit dans les centres urbains, puisque ce n'est qu'une minorité de communautés du Bajo Atrato qui sont retournées vivre sur leurs terres après le déplacement forcé de 1997. Les FARC EP, quant à elles, continuent d'être militairement très puissantes dans le Bajo Atrato, mais elles ont perdu le contrôle sur les municipalités situées aux abords du fleuve Atrato, qu'elles contrôlaient encore il y a quelques années. Elles ne contrôlent actuellement que les zones rurales du Bajo Atrato, régions dominées par les montagnes et les forêts.

2.3 Guerre et titularisation collective des territoires au Choco

En 1959, l'État colombien, par l'entremise de la Loi 2, déclare comme étant « terres publiques nationales » près de dix millions d'hectares de terres de la forêt tropicale du Pacifique, actuellement appelées *baldios*, signifiant à la fois terres en friche, non occupées et sans propriétaire. Ce territoire, aujourd'hui appelé le « Bio-Pacifique » colombien, en raison de son extrême bio-diversité, est une région habitée par environ un million deux cent mille Afro-colombiens. À partir de 1991, avec l'acceptation de la nouvelle Constitution colombienne, le mouvement social afro-colombien arrive à faire inscrire dans la Constitution l'Article Transitoire 55, qui donne aux communautés afro-colombiennes du Pacifique une reconnaissance du droit à la propriété collective sur leur territoire ancestral, droit préalablement accordé aux peuples amérindiens. Cet article transitoire constitutionnel a été réglementé par la loi 70 de 1993, puis par le décret 1745 de 1995, qui établit spécifiquement le processus pour remettre des titres collectifs de propriété sur plus de 4,5

millions d'hectares de terres qui étaient considérées jusqu'alors comme étant des *baldios*.¹⁶ L'Incora – (Institut colombien de réforme agraire) aujourd'hui devenu Incoder (Institut colombien de développement rural) avait alors exprimé l'opinion que la remise de titres de propriété collectifs représentait une politique publique qui permettrait non seulement de protéger l'identité culturelle des Afro-colombiens mais également l'environnement et les ressources naturelles du « Choco biogéographique ».

Avec l'entrée en vigueur de la loi 70 et du processus de remise de titres légaux aux Afro-colombiens sur des territoires collectifs, les différentes communautés d'un même territoire collectif devaient former, comme le prescrit la loi 70, des Conseils communautaires comme forme d'organisation « ethno-territoriale ». Pour obtenir un titre de propriété collectif, un Conseil communautaire Majeur doit être créé afin de représenter l'ensemble des membres des communautés vivant sur un même territoire collectif, alors que chaque communauté doit créer son propre Conseil communautaire Mineur qui la représentera au sein des assemblées du niveau supérieur. Cependant, à mesure qu'avance ce processus et que se multiplient les titres collectifs sur le territoire et les Conseils communautaires, le conflit armé prend de plus en plus d'ampleur dans la région, notamment dans les zones stratégiques sur le plan économique. Dans toute la région du Bajo Atrato¹⁷, l'apparition de Titres collectifs sur le territoire est souvent synonyme pour les communautés de déplacement forcé. Fidèle à son style (en apparence schizophrénique !), il semble que, d'une main, l'État a donné des titres de propriété collective aux communautés, tandis que de l'autre il a ordonné de vider ces territoires, ce qui rendra dans les faits bien inefficace la réforme agraire que prétendait atteindre la loi 70 en faveur des Afro-colombiens. D'ailleurs, un habitant du Jiguamiando m'a dit un jour à ce sujet :

« Pour quelle raison, après nous avoir donné le titre (de propriété collective sur le territoire) en 2000, lorsque le mois le janvier 2001 est arrivé, ils nous ont mis cette opération (militaire) si forte qu'ils nous font fuir et massacrent nos gens ? C'est alors que nous demandons le pourquoi ? Et encore une fois, la nouvelle étape de violence contre la population civile. Lorsqu'on nous donne un titre, il devrait y avoir un respect de plus, mais après qu'ils nous donnent le titre, c'est alors que la guerre s'intensifie contre le pauvre paysan. »¹⁸

D'autre part, bien que la loi 70 soit entrée en vigueur en 1993, plusieurs communautés afro-colombiennes du Bajo Atrato n'ont connu son existence qu'après avoir été victimes du déplacement forcé de 1997 qui les obligea à sortir de leur territoire. Alors que les Afro-colombiens vivaient dans des campements de réfugiés dans des villes, l'Église catholique et

les ONG qui les accompagnaient ont commencé à leur donner des formations sur la Loi 70 et c'est ainsi que plusieurs communautés se sont organisées pour réclamer à l'État la titularisation de leur territoire. Cependant la majorité des communautés du Bajo Atrato ne sont encore jamais retournées vivre sur leurs terres à cause de la violence qui a continué à faire rage dans toute la région.

Derrière les horribles conséquences de la guerre qui coûtera la vie à des centaines de paysans du Choco et provoqueront le déplacement forcé de milliers d'autres, il devient évident que l'enjeu de fond est le contrôle territorial d'abord militaire, puis économique, à travers l'appropriation des terres et des ressources des communautés et la mise en place de corridors commerciaux stratégiques. En fait le déplacement forcé à une double finalité à la fois politique et économique : on cherche à faire d'une pierre deux coups. D'une part, on déplace les populations paysannes pour vider les régions rurales et ainsi enlever à la guérilla ses bases d'appui potentielles : il s'agit de la vieille théorie militaire contre-insurrectionnelle de l'eau et du poisson dont on a parlé au chapitre 1, qui a aussi été appliquée au Guatemala ainsi qu'ailleurs en Amérique latine. Puis, d'autre part, pour consolider l'expropriation des paysans, on implante les projets agro-industriels qui servent à la fois de front amortisseur contre la guérilla et qui consolide la contre-réforme agraire au profit de l'empire narco-paramilitaire. Les nouvelles monocultures permanentes destinées à l'exportation, comme la palme africaine, s'inscrivent en outre à merveille dans le projet de société néolibéral, qui sert les intérêts de l'oligarchie nationale et des investisseurs étrangers.

D'ailleurs, l'ancien Représentant du Secrétaire Général des Nations Unies pour les Droits des Personnes Déplacées, M. Francis Deng, avait affirmé en 1999 que :

« les intérêts économiques dans lesquels se fondent la violence et le conflit armé interne sont des facteurs qui conduisent au déplacement forcé, lequel constitue fréquemment un moyen pour acquérir des terres au bénéfice des grands propriétaires terriens, des narcotrafiquants et des entreprises privées qui élaborent des projets à grande échelle pour l'exploitation des ressources naturelles. »¹⁹

Lorsque nous analyserons les différentes stratégies militaires et juridiques qui ont été utilisées jusqu'à aujourd'hui pour s'approprier les territoires des Afro-colombiens du Jiguamiando et du Curvarado, nous verrons qu'il est clair que les communautés font face à une série d'acteurs institutionnels et para-institutionnels qui s'opposent au processus légal

de remise de leurs territoires collectifs malgré la Loi 70. Nous démontrerons que ces acteurs ont mis en place une série de mécanismes ayant généré une situation qui place les communautés afro-colombiennes devant un état de fait qui contredit totalement ce qui est stipulé dans la 70, mais qu'on a néanmoins laissé se mettre en place au vu et au su de tous. Des situations comme celles-ci, qui se répètent partout au pays, ont mené la *Comisión Intereclesial de Justicia y Paz*, l'organisme colombien de défense des droits humains qui accompagne les communautés du Jiguamiando et du Curvarado, à déclarer à plusieurs reprises qu'en Colombie, bien qu'il existe sur papier, dans les lois et les structures institutionnelles, un « État de droit », dans la réalité, il n'existe aujourd'hui qu'un « État de fait ». Ce gouffre entre « l'État de droit » et « l'État de fait » qui reflète un terrorisme d'État flagrant, amènera le Père Javier Giraldo, défenseur de droits humains colombien reconnu sur la scène internationale, à parler de l'existence en Colombie d'un « État schizophrénique ».²⁰ D'ailleurs, même le représentant du Secrétaire Général des Nations Unies pour les Droits des Personnes Déplacées, M. Walter Kalin, a affirmé que : « Il y a des divergences claires entre ce que dit la loi et ce qui se fait au niveau départemental et local, ce qui amoindrit les droits des près de trois millions de déplacés qui existent ».²¹

2.4 L'arrivée de la violence au Bajo Atrato : le massacre de Brisas et l'Opération « Génesis »

« Je me rappelle que les premiers signes de la violence sont arrivés en octobre 1996, avec le massacre de Brisas dans le Curvarado. Nous, nous voyions cela (la guerre) comme loin, comme très distant, bien loin, il nous paraissait savoir ou entendre ce qui se passait dans les plantations bananières (Uraba chocano). Le massacre de Brisas nous a atteint très fortement, plusieurs se sont sauvés de la tuerie de ce dimanche, je me rappelle, plusieurs se sont jetés à la rivière Curvarado, sont entrés dans la forêt et sont arrivés à Caño Claro, à Andalucía et à Camelia. À partir de ce moment, ce que nous avons senti jusque là comme une égratignure, c'est-à-dire le contrôle économique des places de marché des communautés du Bajo Atrato, exercé par les paramilitaires appartenant aux Autodéfenses paysannes de Cordoba et Uraba (ACCU) avec la Brigade 17, s'est converti en une blessure dans l'âme...²² »

En fait, vers la fin du mois de septembre, des militaires du Bataillon Voltigeros de la Brigade 17 de l'Armée sont entrés à Brisas, ils ont réuni les paysans et les ont accusés d'être des guérilleros, ce à quoi les gens leur ont répondu que bien qu'il était vrai que la guérilla était dans la région, eux n'étaient pas des guérilleros, mais d'humbles paysans. Les militaires leur ont alors affirmé que plus tard arriverait un groupe et qu'eux ils ne poseraient pas de question, ils viendraient pour tuer et ils allaient en finir jusqu'avec les plus petits. Ce qui fut annoncé se produisit et quinze jours plus tard, un groupe composé de

militaires de la Brigade XVII de paramilitaires identifiés comme ACCU (*Autodefensas Campesinas de Córdoba et Uraba*) et de deux ex-guérilleros sont arrivés à Brisas et ont réuni de force tous les habitants sur la place centrale. Ils ont séparé les hommes et les femmes et ils ont pris à part 8 paysans, qu'ils ont fusillés devant tout le monde en disant : « Pour que vous vous rendiez compte de ce qui arrive aux guérilleros ».

En outre, un blocus économique, imposé par les paramilitaires contre les habitants du Bajo Atrato, a commencé à se faire sentir en 1996 dans tout l'axe bananier, notamment dans le port de Turbo (situé à l'embouchure du fleuve Atrato et du golfe d'Uraba qui ouvre sur l'Atlantique), à Chigorodo, à Belén de Bajira, à Brisas, ainsi qu'à Pavarando et Mutata. Les communautés du Jiguamiando et du Curvarado ne pouvaient plus sortir par voie terrestre pour aller faire leur marché et vendre leurs produits dans les villes de Brisas, Pavarando et Mutata, puisque les paramilitaires avaient dans ces endroits des postes de contrôle, où ils confisquaient l'essence et les denrées alimentaires qui dépassaient une certaine quantité, sous prétexte que les paysans achetaient ces produits pour la guérilla. Des dizaines de personnes des communautés, accusées d'être des collaboratrices de la guérilla, ont ainsi été tuées en 1996, principalement à Brisas ainsi que sur le funeste pont de Mutata, où les paramilitaires se sont livrés aux pires barbaries. Brisas et Pavarando étaient à cette époque des lieux d'embarquement pour les cargaisons de la banane plantain, ce qui eut pour effet d'étouffer l'économie paysanne des communautés qui ne pouvaient désormais plus commercialiser leurs produits. Le 20 décembre 1996, la prise de Riosucio par les paramilitaires resserrait l'étau sur les habitants du Bajo Atrato, grâce au contrôle de la circulation des personnes et des marchandises sur le fleuve Atrato. (voir annexes 5, 6 et 7)

Du 24 au 27 février 1997, l'Armée Nationale a déployé une vaste opération militaire nommée « Opération Génesis », dirigée par le Général Rio Alejo del Rito Rojas de la Brigade XVII, dans toute la région du Bajo Atrato. Sous prétexte de combattre la guérilla de la FARC EP, les hélicoptères de l'Armée ont bombardé de façon indiscriminée tout le nord de la région du Bajo Atrato, alors que des paramilitaires identifiés comme AUC et ACCU²³, mêlés à des unités officielles de l'Armée, entraient dans les villages et ordonnaient aux gens de quitter le territoire, brûlant maisons et récoltes au passage. La répression contre la population civile fut extrêmement sauvage et nombreux furent les massacres ce qui provoqua le déplacement forcé d'environ 15 000 personnes du Bajo

Atrato, soit la grande majorité des communautés afro-colombiennes, autochtones et métisses qui vivaient sur les territoires des bassins hydrographiques des rivières Salaqui, Truando, Domingodo et Cacarica, puis un peu plus tard des bassins du Jiguamiando et du Curvarado également. De toute cette opération ayant comme objectif officiel de combattre les FARC EP, un seul contact armé eut lieu avec des miliciens des FARC EP dans le Salaqui, alors que des centaines de civils de toute la région ont été torturés et assassinés, et des milliers d'autres victimes de déplacement forcé. Visiblement la répression visait la population civile du Bajo Atrato bien plus que les combattants de la guérilla. La majorité des familles du Cacarica se sont déplacées vers Turbo, tandis que d'autres se sont réfugiées au Panama dans la forêt du Darien. Les communautés de Salaqui et Truando, quant à elles, sont descendues vers le sud et ont atterri dans le Jiguamiando. Les communautés du Jiguamiando, qui n'avaient pas encore été directement touchées, ont accueilli les déplacés de Salaqui et de Truando, leur ont offert un toit et de la nourriture, jusqu'à ce que ces derniers décident de poursuivre leur route vers Mutata. Les gens du Jiguamiando et du Curvarado avait décidé de rester sur le territoire, mais la rumeur voulant que les paramilitaires allaient faire irruption d'un jour à l'autre dans leurs villages s'alourdissait. Dix mois plus tard la violence paramilitaire les obligera aussi à se déplacer.

Selon la *Comision Intereclesial de Justicia y Paz*, un organisme colombien de défense des droits humains qui travaille auprès des communautés du Jiguamiando, du Curvarado et du Cacarica au Bajo Atrato, environ 76% des familles afro-colombiennes et métisses du Bajo Atrato sont encore actuellement dispersées et établies dans les centres urbains du Choco et d'Antioquia. Cet organisme estime que des 10 000 personnes originaires du Bajo Atrato qui ont été victimes du déplacement forcé en 1997, seulement environ 3500 seraient retournées vivre sur leurs terres, ou du moins en région rurale au sein de leur territoire.

2.5 La Brigade XVII et le paramilitarisme dans le Bajo Atrato : une unité d'action à peine voilée

La complicité entre la Brigade XVII et le paramilitarisme dans la région du Bajo Atrato, particulièrement forte durant la période où le Général Rito Alejo del Rio a été commandant de cette Brigade, a été dénoncée autant par des militaires subalternes du Général, par des paramilitaires qui opéraient dans la région, que par de nombreuses victimes de la population civile ainsi que par des défenseurs de droits humains travaillant dans la région.

Concernant ce déploiement de l'Operación Génesis dans le Bajo Atrato, qui a entraîné le déplacement forcé de milliers de paysans, un témoignage particulièrement important est celui de l'ex-militaire de carrière Oswaldo de Jesus Giraldo Yepes, qui fut membre d'un des bataillons qui ont combattu dans l'Uraba sous le commandement du Général del Rio entre 1996 et 1997. Ses révélations devant les délégués du Bureau d'Enquêtes Spéciales de la Procuraduria General de la Nacion²⁴ démontrent clairement que les actions paramilitaires et les opérations de l'Armée faisaient toutes deux partie d'une même stratégie intégrale. Il affirme avoir été obligé à plusieurs reprises à travailler en collaboration avec les structures paramilitaires dont des milliers de membres opéraient dans la région ; c'était la directive permanente du Général del Rio. Par ailleurs, il raconte que le Capitaine Jaime Remolina Fontalvo de la Brigade XVII tenait un poste de contrôle près de la ville de Pavarando, en compagnie de cinq soldats et de huit à dix paramilitaires, où ils ordonnaient aux paysans à descendre des autobus de transport public qui passaient par là, les forçaient à se rendre dans un champ tout près et rendu là les fusillaient de manière indiscriminée. Il dit avoir été témoin de 50 à 60 opérations similaires dans un laps de temps de quinze jours à cet endroit. Nous verrons plus tard avec le témoignage des paysans du Jiguamiando et du Curvarado que c'est ainsi qu'a commencé en 1996 le blocus économique et militaire dans la région, qui les empêchaient de se rendre à Pavarando ou à Brisas pour aller vendre leurs produits et faire leur marché, plusieurs mois avant le déplacement forcé de 1997. Enfin l'ex-soldat Giraldo Yepes nomme aussi dans son témoignage un nombre important de chefs paramilitaires nationaux, régionaux et locaux qui se réunissaient fréquemment avec le Général del Rio, dans les bureaux de la Brigade XVII à Carepa, dans le département d'Antioquia.

Un autre soldat, qui était entré dans l'Armée en novembre 1997 et avait été assigné au Bataillon Voltigeros de la Brigade XVII, a dénoncé devant la Fiscalia en 1999 les pratiques criminelles de cette Brigade. Rappelons que les paysans du Jiguamiando et du Curvarado ont dénoncé de manière réitérée la participation de membres identifiés comme appartenant au Bataillon Voltigeros dans des incursions paramilitaires, dans leurs villages. Dans sa déclaration à la Fiscalia, l'ex-soldat raconte que derrière les installations de la Brigade XVII il existait une base de paramilitaires et que ceux-ci s'entraînaient avec la permission du Général Rito Alejo del Rio dans le polygone de la Brigade. L'ex-soldat dit avoir été profondément marqué par le niveau de violence et de brutalité auquel on soumettait les

paysans des communautés pauvres de la région, pendant que les militaires, au lieu de défendre les gens, couvraient les paramilitaires, qui étaient ceux qui réalisaient les actes les plus atroces et qui pourtant jouissaient des installations de la Brigade XVII comme de leur propre maison.

Par ailleurs, Francisco Enrique Villalba Hernandez, un paramilitaire qui est entré dans le groupe de Carlos Castaño en 1994, s'est rendu en 1998 aux agents de la Fiscalía (organe responsable des enquêtes judiciaires au criminel – équivalent au Bureau du Procureur de la Couronne) et y a également déposé son témoignage. Parmi les atrocités qu'il raconte (dont j'épargne ici les détails), il affirme que les paramilitaires de Carlos Castaño avait une entente avec le Bataillon Voltijeros de la Brigade XVII selon laquelle les paramilitaires capturaient des supposés « guérilleros » et qu'ils les amenaient à l'Armée dans un lieu convenu à l'avance. En échange, les paramilitaires étaient payés avec des fusils AK 47, des mitrailleuses M-60, des grenades et des uniformes de camouflage. C'est aussi à ce moment que le commandant de l'Armée présent donnait au commandant paramilitaire les listes de personnes à assassiner. Enfin, un autre paramilitaire nommé Carlos Alberto Bonilla Gutierrez, qui a aussi décidé de se rendre, raconte dans son témoignage que la prise du village de Riosucio par les paramilitaires, le 20 décembre 1996, fut coordonnée avec le Coronel Coronado de l'Armée nationale. L'entente était que les paramilitaires entraient en premier pour faire leur travail, c'est à dire tuer et faire disparaître, et que par la suite ils se retiraient du village et se cachaient dans la forêt, pendant que l'Armée entraient alors à son tour « prendre possession » de Riosucio. La prise de Riosucio (un village situé aux abords du fleuve Atrato) a fait partie des opérations qui ont marqué l'arrivée de la violence paramilitaire dans le Bajo Atrato et le début de la mise en place de l'anneau militaire qui allait se traduire en blocus économique et en assassinats sélectifs contre les communautés du Jiguamiando et du Bajo Atrato, avant le grand déplacement forcé de 1997.

3. LE CAS DES COMMUNAUTÉS DES BASSINS DU JIGUAMIANDO ET DU CURVARADO

Les communautés afro-colombiennes et métisses du Jiguamiando et du Curvarado ont connu depuis 1997 différents processus de fragmentation et de recomposition sociale, qui ont façonné chez elles des identités diverses. Ces identités ont, dans certains cas, été abandonnées en cours de route et dans d'autres cas, cohabitent toujours entre elles. Comme

nous l'avons vu au début du présent chapitre, la population traditionnelle du Choco est majoritairement composée de descendants d'esclaves africains. L'arrivée des petits colons métis dans le Choco il y a plusieurs générations, fait que ces communautés sont aujourd'hui composées à la fois d'Afro-colombiens²⁵ et de métis. Nous allons maintenant voir, dans la présente section, comment ces communautés ont été séparées lors du déplacement forcé massif de 1997 en deux organisations sociales ; les Résistants et les Communautés de Paix. Puis nous verrons comment ces dernières se sont ensuite réunies lors du retour des déplacés, dans un seul et même processus de « résistance civile pour la vie et le territoire », adoptant la forme organisationnelle des Conseils Communautaires. Par ailleurs nous verrons que ces communautés proviennent de deux bassins hydrographiques différents, le Jiguamiando et le Curvarado, ce qui fait qu'il existe deux Conseils Communautaires Majeurs et que chacun possède son propre titre de propriété sur son territoire collectif.

3.1 De 1996 à aujourd'hui : un bref survol...

« Évidemment, ils justifient leur violence par la présence de la guérilla dans la région, ceci était la raison de l'agression. Mais, ont-ils attaqué la guérilla ? Non. Ils ont attaqué les civils. Donc, on commence à découvrir que la guerre est contre la population, que c'est pour prendre notre territoire. Parce que la guérilla, elle, n'a pas reçu de titre de propriété, et s'ils la cherchent ils doivent combattre, mais ça ne se passe pas comme ça, ils combattent celui qui est sans défense. Cela est criminel, cela c'est nier les droits de la population.²⁶ »

Les communautés afro-colombiennes et métisses du Jiguamiando et du Curvarado vivaient tranquillement d'agriculture de subsistance, de pêche et de chasse, jusqu'à ce que la violence armée étatique rattrape le Bajo Atrato, qui avait jusque là été épargné du conflit armé interne. Depuis 1996, elles sont victimes d'une chaîne de persécutions systématiques qui jusqu'à ce jour ne leur a pas permis de retrouver le calme de la vie de jadis. En fait, d'octobre 1996 jusqu'à aujourd'hui, les attaques armées régulières et irrégulières de l'État colombien contre ces communautés, perpétrées en majorité par des actions de type paramilitaire et dans quelques cas directement au cours d'opérations de l'Armée, ont provoqué un total de 112 assassinats et disparitions forcées, 12 déplacements forcés, 15 cas de torture, 17 détentions arbitraires, 19 saccages et mise à feu de villages, ainsi que 14 incursions dans les Zones Humanitaires²⁷. Pour leur part, les FARC EP sont responsables de 4 exécutions extrajudiciaires contre des membres des communautés et de trois incursions dans les Zones Humanitaires. Enfin, on a dénombré depuis le retour des communautés sur leurs terres en 2000 seulement 3 combats entre la guérilla et l'Armée et/ou les

paramilitaires dans la région du Jiguamiando et aucun dans la région du Curvarado, ainsi qu'un déplacement forcé causé par ces affrontements armés. Par ailleurs, il y eût 12 opérations militaires et/ou paramilitaires entre 1997 et 2001 contre les habitants des communautés du Jiguamiando et du Curvarado. Aujourd'hui on estime que l'existence physique, culturelle et le mode de vie traditionnel de ces communautés afro-colombiennes et métisses en tant que groupe humain est sérieusement menacée, tant par la répression physique et psychologique dont elles sont victimes, que par le blocus économique dont elles souffrent depuis 1996, par le vol de leur terres ancestrales et par la transformation brutale de leur environnement causée par la déforestation massive et la plantation de la monoculture de palme africaine qui vient remplacer la forêt où elles ont toujours vécu.

En décembre 1997, environ 85% des familles des différentes communautés du Jiguamiando et du Curvarado se sont déplacées vers la ville de Pavarando, où elles sont restées jusqu'en 1999, accompagnées par l'Église et diverses ONG's dans des campements de déplacés baptisés « Communautés de Paix » (*Comunidades de Paz*). On calcule qu'environ 1200 personnes du Jiguamiando et du Curvarado se sont déplacées à Pavarando, où elles sont allées rejoindre plus de 4000 paysans de tout le Bajo Atrato qui s'y étaient déjà entassés depuis mars 1997 lors du déploiement de l'Opération « Génesis ».²⁸ Cependant environ 15% des familles du Jiguamiando et du Curvarado, qu'on appela par la suite « les résistants », avaient opté pour se réfugier dans la forêt et ne sont donc pas sorties du territoire ; elles ont survécu tant bien que mal en se déplaçant constamment dans la forêt pour éviter les attaques paramilitaires.

De 1997 à 1999, alors qu'elles étaient déplacées à Pavarando, les communautés ont créé les deux Conseils Communautaires Majeurs du Jiguamiando et du Curvarado. En 1998 les familles des communautés du Jiguamiando et du Curvarado qui étaient déplacées à Pavarando organisèrent la première étape de leur retour collectif et s'établirent de façon temporaire à La Marina, village situé aux abords du fleuve Atrato. En septembre 1999, les Conseils Communautaires Majeurs du Jiguamiando et du Curvarado ont chacun sollicité à l'Incora régional du Choco l'obtention d'un titre de propriété collective sur leur territoire respectif. Entre décembre 1999 et janvier 2000, elles retournèrent enfin dans le Jiguamiando et le Curvarado.

En 2000, après un processus de concertation, les « résistants » qui étaient restés cachés dans la forêt et les « communautés de paix » qui s'étaient déplacées à Pavarando et étaient maintenant de retour dans le Jiguamiando et le Curvarado décident d'abandonner leurs organisations respectives pour s'unir au sein des Conseils communautaires, une figure juridique reconnue par l'État à travers la loi 70, qui protège les territoires collectifs ancestraux des afro-colombiens. Le 29 novembre 2000, l'Incora a émis la Résolution 02809 qui octroyait au Conseil Communautaire Majeur du Curvarado un titre de propriété collective sur 46 084 hectares et 50 mètres carrés, ainsi que la Résolution 02801 qui octroyait au Conseil Communautaire Majeur du Jiguamiando un titre de propriété collective sur 54 973 hectares et 8368 mètres carrés.

Le 21 mai 2001, les communautés du Jiguamiando et du Curvarado reçurent des mains du Président de l'époque, Andres Pastrana, lors d'une grande cérémonie officielle à Riosucio, leur titre respectif de propriété collective sur le territoire ancestral. Pourtant, les communautés ont été victimes de nouvelles vagues de répression paramilitaire en 2001 et en 2003, provoquant plusieurs déplacements forcés au sein du territoire, ainsi que de nombreux assassinats et disparitions forcées. Le même territoire était destiné aux monocultures de palme et devait être vidé de ces paysans qui seraient remplacés par des travailleurs des plantations.

3.2 La vie avant le déplacement forcé

« Avant le déplacement forcé, on vivait bien, parce qu'on allait faire notre marché, certains avaient leur petit commerce, nous avions au moins dans ce temps toute la nourriture assurée, l'éducation, un toit, l'eau et les Juntas de Accion Comunal, il y avait les politiques libérales et l'Union Patriotique, et aussi plusieurs églises mais les différentes croyances se respectaient, et il y avait des problèmes normaux mais tout était très harmonieux. Ce fut une époque riche en possibilités. La guérilla était dans les zones rurales, mais il y avait beaucoup d'activités indépendantes des communautés, pleines de joie, de solidarité et de fraternité. Nous étions tous orgueilleux de l'organisation communautaire, de savoir nos droits, de nous éduquer, de soigner notre santé, de chercher des moyens de vivre dans la dignité et nous vivions tranquillement avec la nature, sans peur d'aller où on voulait, sans peur de rien.²⁹ »

Avant le déplacement de 1997, la vie quotidienne des communautés était donc bien différente de celle d'aujourd'hui. Le passé des communautés semble s'être transformé en mythe tant la façon qu'ont les gens de le raconter semble évoquer un paradis perdu. On dit que l'on vivait avec toute la tranquillité et la liberté du monde, qu'on pouvait profiter des vastes richesses naturelles et animales qu'offre la forêt tropicale du Choco, des terres

extrêmement fertiles, de l'abondance des arbres fruitiers, des récoltes et de la pêche. Les gens pouvaient circuler librement, autant par voie terrestre que par voie fluviale, et ainsi se déplacer vers Murindo, Rio Sucio, Brisas, Bajira, Pavarando et Mutata pour vendre leurs produits agricoles et faire leur marché. En 1996, ils avaient mis sur pied une association de producteurs de bananes plantains qui leur permettait d'obtenir un meilleur prix pour la vente et d'expédier leur production jusqu'à Barranquilla, Medellin et Cartagena. D'autres communautés se livraient plutôt à la coupe et à la vente du bois en petites quantités, de manière autonome.

Durant la semaine, chaque famille vivait sur sa parcelle de terre, où elle pratiquait l'agriculture de subsistance, et la fin de semaine tous se réunissaient dans les villages pour des fêtes communautaires organisées tous les samedis. À cette époque, les communautés organisaient aussi parfois de grandes fêtes avec des équipements de son très puissants et des gens de toute la région se rendaient dans le Jiguamiando pour y participer et danser toute la nuit. Ces « festivals » servaient parfois à amasser des fonds pour l'ensemble de la communauté, pour les jeunes ou pour le matériel scolaire des enfants. Les communautés avaient déjà leur mode d'organisation collective, principalement à travers les *Juntas de Accion Comunal*.

En réalité, lorsque les gens évoquent ce passé mythique, les deux mots qui reviennent le plus souvent sont : liberté et tranquillité. Les gens pouvaient circuler ou bon leur semblait sur le territoire, sans peur de rien, ce qui semble aujourd'hui presque incroyable. De plus, les familles du Jiguamiando et du Curvarado vivaient à cette époque dans une relative abondance si on compare avec leur situation actuelle, du moins aucun produit de base ne leur faisait défaut. Actuellement, il n'y a plus d'électricité, personne n'ayant le luxe de posséder une génératrice et il semble difficile d'imaginer que certains d'entre eux possédaient alors un réfrigérateur et un petit magasin. En fait aujourd'hui, on a appris à vivre avec le strict minimum : le riz et la banane plantain que l'on cultive, les cochons et les poules que l'on élève, la pêche et la chasse. Plus question de penser à faire du commerce puisque toutes les routes terrestres sont sous contrôle paramilitaire et une seule voie de sortie est encore accessible : celle de la rivière Jiguamiando qui permet aux communautés de se rendre dans les municipalités du fleuve Atrato. À Murindo, le village le plus proche sur le fleuve Atrato, on peut aller vendre un peu de banane plantain à très faible prix, ce qui

ne rapporte souvent pas assez pour pouvoir acheter les denrées que l'on ne produit pas ; soit le savon, l'huile pour cuisiner, le sel, le sucre, l'essence pour le bateau, les cigarettes. Murindo est aussi le lieu où on a accès à un hôpital et où il y a quelques heures d'électricité le soir. Le voyage à partir de la rivière Jiguamiando jusqu'à Murindo sur l'Atrato est pénible ; il prend environ 6 heures en saison des pluies et peut prendre jusqu'à 2 jours en saison sèche. Il y a plusieurs années, l'embouchure du Jiguamiando s'est passablement asséchée jusqu'à n'atteindre qu'un mètre de large, à cause de l'exploitation forestière de la compagnie *Maderas del Darien* vers la fin des années 80, qui laissée des grandes quantités de bois mort au fond de la rivière, ainsi que d'un grand tremblement de terre qui a lieu en 1992 et qui a fait tomber beaucoup de boue dans la rivière. L'effet combiné de ces deux phénomènes a provoqué la sédimentation du cours d'eau, ce qui en fait aujourd'hui une région très difficile d'accès, puisque lorsque qu'on arrive dans cette partie de la rivière que l'on appelle le « *seco* », on doit descendre des pirogues et les pousser pendant des heures jusqu'à atteindre la partie du Jiguamiando où la rivière s'approfondit à nouveau.

3.3 Le déplacement forcé de 1997

« Depuis environ une dizaine d'années les rumeurs avaient commencé ; on entendait les nouvelles de ce qui se passait à Cordoba, à Turbo, à Apartado, à Chigorodo. Après cela, on a commencé à entendre les rumeurs plus près, on entendait ce qui se passait à Belen de Bajira, et on croyait que c'était là bas très loin, ici personne ne connaissait ces choses et on croyait encore moins que ça se rendrait jusqu'à nous, et pas parce qu'il n'y avait pas de guérilla dans la région, mais parce que nous, qu'est-ce qu'on avait à voir avec la guerre ? Puis on a entendu les rumeurs de la « Main de la Mort » (Mano de la Muerte) ; où la Main de la mort entraînait elle tuait, elle tuait ceux qu'on accusait d'être des guérilleros. Que la Main de la Mort par ci, que la Main de la mort par là... Personne ne savait ce que c'était, on n'en connaissait que les rumeurs... Et la Main de la mort est apparue. Ce n'était pas une égratignure qu'elle infligeait, c'était une blessure mortelle.³⁰ »

Après le déploiement des bombardements et des incursions militaires-paramilitaires de « l'Opération Génesis » au Cacarica et dans le Salaqui, les rumeurs d'une incursion imminente des paramilitaires (que l'on surnommait alors « la Main de la mort ») dans le Jiguamiando et le Curvarado, afin d'y réaliser un massacre, se faisaient de plus en plus fortes. Suite à ces menaces constantes et au blocus économique qui se traduisait par des assassinats sélectifs dont étaient victimes des paysans qui sortaient faire leur marché ou commercialiser leurs produits, phénomène qui était alors en augmentation dramatique dans toute la région, environ 85 % des familles du Jiguamiando et du Curvarado décidèrent de

faire un déplacement massif vers l'extérieur du territoire, alors qu'environ 15% des familles se sont plutôt réfugiées dans la forêt.

Ainsi le 15 avril 1997, un premier groupe important de familles du Jiguamiando et du Curvarado décident de se déplacer et d'aller rejoindre les autres communautés du Bajo Atrato qui s'étaient déplacées en direction de Mutata. Mais ce déplacement collectif avait également un 2^{ème} objectif : celui d'aller bloquer l'autoroute Medellin-Turbo, à la hauteur de Mutata, pour protester contre ce qui leur arrivait. Cependant, leur plan fut anéanti puisqu'ils étaient attendus à Pavarando par l'Armée, qui empêcha leur progression jusqu'à Mutata. Les communautés du Jiguamiando et du Curvarado ont donc dû s'entasser à l'orée de la ville de Pavarando avec les autres communautés du Bajo Atrato, où elles établirent des campements semblables à des camps de réfugiés. Plusieurs familles sont cependant restées plusieurs mois de plus sur le territoire, le temps de faire la récolte du riz et du maïs. Cependant avec le temps, il est devenu absolument impossible de sortir acheter des provisions à Pavarando et les massacres ont commencé à augmenter sérieusement dans la région : « Ce mois là, les massacres ont continué, un Noël de mort, ils ont tué ou fait disparaître plus de 50 personnes durant plus de 10 jours, ça été ça Noël »³¹ C'est alors que beaucoup d'autres familles ont décidé de se déplacer vers Pavarando en décembre 1997 et qu'elles sont ainsi allées rejoindre celles qui s'étaient déjà déplacées en avril. Elles sont restées jusqu'en septembre 2000 à Pavarando.

3.4 L'expérience des « Communautés de Paix »

« À Pavarando nous avons commencé à nous organiser parce qu'il y avait beaucoup de persécution. L'armée disait que parmi nous il y avait des miliciens et des guérilleros pour nous isoler de la solidarité.(...) La proposition nous est venue de l'Église, nous avons discuté pendant 7 mois pour voir si ça nous convenait ou pas et pour avoir un consensus, puis finalement nous avons aimé la proposition. Alors en octobre 97, nous nous sommes déclarés « Communauté de Paix ».(...) Mais on ne pouvait pas sortir de là pour aller travailler parce que celui qui sortait se faisait tuer par les paramilitaires et il y eût beaucoup, beaucoup de problèmes à Pavarando, parce qu'il y avait énormément de paramilitaires, alors celui qu'ils voulaient assassiner, ils l'assassinaient parce que la Brigade 17, qui était celle qui contrôlait la ville, ne faisait rien pour les en empêcher. Pourtant nous étions tous entourés par l'Armée.³² »

Les communautés du Jiguamiando et du Curvarado vivaient alors à l'orée de Pavarando avec d'autres communautés du Choco ayant elles aussi été victimes du déplacement forcé causé par l'opération « Génesis », dont celles de Salaqui, Truando et Domingodo. C'est ainsi que les communautés, avec l'intervention de l'Église et de certaines ONG comme le

Cinep (Centre de recherche et d'éducation populaire), la principale ONG qui accompagnait les communautés à Pavarando, ont formé ce qu'ils ont appelé des « communautés de paix ». La ville de Pavarando abritait donc un ensemble de 53 communautés déplacées, provenant de divers bassins hydrographiques du Bajo Atrato, qui se sont pour la plupart déclarées « communautés de paix », c'est à dire qu'elles se positionnaient comme « neutres » au sein du conflit. Malgré ses nombreuses limites, cet espace a permis aux communautés de développer un processus d'organisation collective de déplacés, au sein de laquelle une série d'exigences ont pu être formulées et présentées au gouvernement du président Samper. C'est d'ailleurs à cette époque que les communautés ont créé les deux Conseils Communautaires Majeurs, celui du Jiguamiando et celui du Curvarado. Il est à noter que les « communautés de paix » existaient alors dans diverses régions du pays où vivaient des populations déplacées aux abords des villes. Elles avaient leurs propres règles de fonctionnement internes, dont celle de ne collaborer avec aucune des parties en conflit. Cependant, bien que les « communautés de paix » aient permis aux familles déplacées du Bajo Atrato d'avoir un espace organisationnel collectif leur donnant la possibilité d'augmenter la visibilité de leur situation et de réclamer leurs droits au gouvernement, il semble par contre qu'elle ait été fortement gérée par l'Église et le Cinep particulièrement en ce qui a trait à la formulation des règles internes, laissant peu d'autonomie aux communautés.

Les gens du Jiguamiando et du Curvarado disent tout de même avoir beaucoup appris en termes d'expérience d'organisation, ainsi qu'à travers les ateliers donnés par les ONG, notamment sur la Loi 70. Ils disent avoir appris à s'organiser collectivement, à connaître leurs droits et à savoir à qui les réclamer. Ils ont élaboré un agenda pour les négociations avec le gouvernement qui contenait 17 points et était divisé en 3 parties principales : le Retour, la Titularisation Collective et la Protection. Cependant dans l'ensemble, le souvenir que les gens ont gardé de la « communauté de paix » évoque une expérience bien sombre qu'ils ne voudraient pas répéter aujourd'hui. L'armée, sous prétexte d'assurer leur sécurité, effectuait une présence constante autour du campement. Pourtant dans la plupart des cas, lorsqu'une personne s'aventurait en dehors de celui-ci pour aller chercher du travail, elle ne revenait jamais et était portée disparue. On savait qu'elle avait été assassinée par les paramilitaires présents dans la ville et dans toute la région environnante. La communauté vivait donc dans la peur et l'angoisse constantes. Mais selon ce que m'ont raconté les gens,

le plus difficile était de ne pas pouvoir pratiquer l'agriculture et subvenir eux-mêmes à leurs besoins. En fait les communautés étaient totalement dépendantes de l'aide alimentaire qu'elles recevaient du gouvernement et de l'Église, qui semble-t-il était souvent insuffisante. De plus, les gens vivaient dans des conditions inhumaines, entassés dans des campements temporaires sans aucune intimité pour les familles et beaucoup d'enfants sont morts d'épidémies. Après avoir passé environ un an dans ces conditions, les communautés afro-colombiennes et métisses du Jiguamiando décidèrent en 1998 de s'organiser afin de pouvoir effectuer le retour sur leur territoire.

3.5 Les « Résistants » (*Los resistentes*)

« Quand nous avons vu que nous étions seuls, que la majorité étaient à Pavarando et qu'il y avait de plus en plus d'incursions paramilitaires où nous vivions, alors on a commencé à dormir à l'extérieur des villages et de nos maisons. Puis nous avons commencé à ouvrir des sentiers dans la forêt pour aboutir dans d'autres lieux plus loin, par exemple derrière une montagne, et ainsi de suite à tout moment il fallait s'en aller et chercher un autre endroit, cherchant à ne pas mourir, cherchant à vivre. Dans le refuge de notre abris-cache (escondite), on pouvait seulement cuisiner de nuit parce que nous avions peur que les avions militaires (exploradoras) qui survolaient la zone voient la fumée. On attachait la gueule des chiens pour ne pas qu'ils puissent aboyer et que les paramilitaires nous découvrent. On construisait les lits tout près les uns des autres et si quelqu'un entendait un bruit, alors il touchait quelqu'un autre qui touchait l'autre à son tour et comme ça sans faire de bruit et personne n'ouvrait de lampe de poche ni rien. Et c'est ainsi qu'on se déplaçait dans la forêt, à toujours construire de nouveaux abris-cache. C'est comme ça qu'on a passé beaucoup de temps entre 1997 et 1999.³³ »

Environ 15% des familles du Jiguamiando et Curvarado, qu'on appellera plus tard « les Résistants », ne se sont pas déplacées à l'extérieur du territoire suite à la violence qui a suivi l'opération « Génesis » en 1997. La majorité de ces familles ont préféré se réfugier dans la forêt du Choco plutôt que d'aller rejoindre les milliers de déplacés vivant dans des conditions misérables dans les villes, alors que d'autres ont simplement trop attendu et lorsqu'elles ont voulu se déplacer, il était devenu impossible d'atteindre Pavarando puisque la ville était entourée de paramilitaires qui tuaient tous ceux qu'ils rencontraient sur leur chemin. C'est ainsi que, de décembre 1997 à janvier 1999, environ mille personnes ont vécu cachées dans la forêt, fuyant sans arrêt les attaques paramilitaires ainsi que les combats entre ces derniers et les FARC EP. La majorité de ces familles étaient originaires du Curvarado, bien que plusieurs étaient aussi du Jiguamiando. Elles vivaient en se déplaçant constamment à l'intérieur des terres. « Nous vivions comme des animaux et nous devions aller voler ce qui nous appartenait »³⁴, racontent quelques-uns. Ayant dû

abandonner leurs villages et leurs champs, et devant être constamment mobiles, il leur était impossible de continuer à pratiquer l'agriculture. Ils devaient se contenter de la cueillette ainsi que de la chasse pour ceux qui encore possédaient des chiens. Parfois, ils allaient à la sauvette dans leurs plantations de banane plantain pour y « voler » quelques régimes de plantains sans se faire surprendre par les paramilitaires, ou encore ils se risquaient à entrer dans les villages pour aller récupérer un quelconque animal d'élevage. Les familles vivaient dispersées dans la forêt ; parfois, un petit groupe de familles vivait à une certaine proximité l'une de l'autre, mais en général elles devaient être assez éloignées les unes des autres pour pouvoir trouver suffisamment de quoi se nourrir. Ils vivaient dans des abris temporaires et improvisés avec les matériaux de la forêt et, selon leur évaluation du danger, ils construisaient leurs lits au sol ou dans les arbres. Ils n'avaient pas de savon, pas d'huile pour cuisiner et trouver des sources d'eau qu'on pouvait faire bouillir et boire était une tâche ardue. On raconte que plusieurs enfants sont morts de piqûres de serpents ou de maladies, surtout de paludisme, d'hépatite et de grippe, puisqu'ils ne pouvaient les transporter vers un hôpital.

C'est de cette manière qu'entre 1997 et 2000, les résistants ont survécu. Lors de période d'accalmie, ils retournaient à leur maison, sur leurs parcelles de terres ou dans les villages abandonnés et lorsque la présence des paramilitaires recommençait à augmenter, ils retournaient se cacher dans la jungle, parfois pour quelques jours, d'autres fois pour quelques mois. Les familles du Curvarado cherchaient parfois refuge dans le bassin même du Curvarado et parfois ils devaient se rendre jusque dans les montagnes du bassin du Jiguamiando pour construire leurs cachettes dans la forêt. Puis en 1999, les résistants du Curvarado ont dû abandonner complètement le territoire du Curvarado parce les combats sont devenus très fréquents entre les FARC EP et les paramilitaires et que ces derniers ont commencé à s'installer de manière presque permanente dans le Curvarado.

Sept mois après le déplacement massif de la majorité des gens du Jiguamiando hors du territoire, des rumeurs ont commencé à circuler à Murindo relatant que, cachées très loin dans la forêt, vivaient plusieurs familles, résistant aux assauts de la guerre. En décembre 1998, une personne de l'extérieur a pu établir le contact avec eux pour la première fois. Le Père Julio, des Philippines, qui depuis 12 ans travaillait dans la région du Bajo Atrato, fut le premier à aller les rencontrer dans la forêt. Progressivement, les « Résistants » ont réussi à

établir un réseau de communication entre eux, découvrant peu à peu leurs abris-cachettes respectifs. Puis le 10 janvier 1999, ils ont convoqué une réunion pour tous les « résistants » dans un des anciens villages du Jiguamiando du nom de « Bella Flor Remacho ». C'est alors seulement qu'ils réalisèrent l'importance du nombre de personnes qui étaient restées cachées dans la forêt. Elles formaient en fait un grand village : plusieurs centaines de personnes provenant de 23 communautés différentes du Jiguamiando et du Curvarado. C'est alors que peu à peu a commencé à prendre forme en 2000 leur organisation qui s'est d'abord nommée *Los Olvidados y Sin Nombre de la Patria* (Les Oubliés et Sans Nom de la Patrie) et est devenue par la suite l'ACAT, *Asociación Campesina del Atrato* (Association Paysanne de l'Atrato). Puis ils ont lancé un appel à la Croix-Rouge internationale, pour faire connaître leur existence et leurs besoins criants en matière de santé principalement. Par la suite, des missionnaires du Diocèse de Quibdo ainsi qu'une ONG espagnole - *Paz y Tercer Mundo* - ont appuyé les familles dans la création de l'ACAT. La priorité des « résistants » était de ne pas se laisser voler leurs terres, de commencer à faire connaître leur existence et leur histoire et de présenter une liste d'exigences au gouvernement pour tous les torts causés. Cependant, pour plusieurs il était impossible qu'une population civile ait pu survivre aussi longtemps en se construisant des cachettes dans la forêt ; les « résistants » étaient sûrement des guérilleros. Pourtant, les gens racontent que ce n'est qu'après avoir vécu durant sept mois dans la forêt qu'ils ont croisé pour la première fois la guérilla, qui sur le coup a pris les paysans pour des espions des paramilitaires...

« Quand les gens ont découvert notre existence, toutes les visions étaient que nous étions des guérilleros, parce nous vivions dans la forêt. Mais c'est qu'on apprend de la mort des nôtres. On a pas besoin d'avoir étudié pour savoir défendre la vie quand l'âme est touchée, la dignité. Et le plus grave c'est ce que ces affirmations venaient de certains secteurs de l'Église et de certaines ONG qui disent qu'elles accompagnent, mais ils sont tellement loin de comprendre la douleur du peuple, qu'elles surveillent juste leurs propres intérêts, qui parfois sont les mêmes que ceux de l'État et des riches. Et c'est que nous ne sommes pas stupides, on finit par apprendre que beaucoup vivent de l'humanitaire et comment, pour calmer un cancer, ils donnent une aspirine; et plusieurs obéissent à ça et ne veulent pas voir le cancer. Un jour après un massacre, d'un secteur de l'Église ils sont venus et nous on dit qu'ils nous appuieraient si on ne se réfugiait pas dans la forêt, si on ne se cachait pas. Eux, qui entrent et qui sortent, ils ne savent pas ce que c'est. Mais il y en a d'autres qui sont à nos côtés, qui ont eu à affronter, à ramasser nos assassinés, à voir en face le torturé et celui qui torture et à ceux là, ceux de Justicia y Paz, qui comprennent que cette forme de protection c'est quelque chose propre à nous, créé par nous-mêmes, on leur dit aussi qu'ils sont des guérilleros.³⁵ »

3.6 Le retour des déplacés

Vers la fin 1998, la plupart des familles du Jiguamiando et du Curvarado qui étaient à Pavarando demandèrent l'aide et le soutien de l'Église et des ONGs qui accompagnaient les « communautés de paix » pour organiser leur retour collectif sur leurs terres. Cependant, un certain nombre de personnes du Jiguamiando et du Curvarado qui avaient de la famille dans d'autres villes ne sont pas restées à Pavarando jusqu'à la fin avec les autres ; elles se sont dispersées dans les départements du Choco, de Cordoba et d'Antioquia, à Chigorodo, Apartado, Turbo, Monteria, Medellin etc.³⁶ Ce ne sont donc pas toutes les familles qui avaient été déplacées en 1997 qui ont effectué le retour collectif au Jiguamiando en 1999-2000. Néanmoins la majorité d'entre elles voulaient retourner et une première phase du retour fut organisée jusqu'à un lieu dénommé « La Marina », situé aux abords du fleuve Atrato dans le Choco. Cependant les conditions à cet endroit étaient encore pires que celles de Pavarando. Les communautés, n'étant toujours pas chez elles, étaient encore dépendantes de l'aide alimentaire, ce qui leur déplaisait grandement. De plus, les crues du fleuve inondaient fréquemment leur campement temporaire et l'eau montait jusque dans les maisons : un jour un bébé tomba de son lit durant la nuit et mourut noyé. Il semble que ce soit l'événement qui a finalement déclenché le retour jusqu'au Jiguamiando. Après, les communautés ont insisté auprès des institutions qui les accompagnaient sur le fait qu'elles voulaient retourner le plus rapidement possible jusqu'au Jiguamiando et au Curvarado, sur leurs terres ancestrales. Mais l'Église et le Cinep n'ont cessé de leur répéter que les conditions ne le permettraient pas, que ces territoires n'offraient pas encore les garanties de sécurité nécessaires. Les communautés ont commencé à comprendre que jamais les « conditions nécessaires » qu'attendaient les institutions ne verraient le jour. Elles décidèrent donc de s'organiser toutes seules, de manière autonome, pour retourner coûte que coûte sur leur territoire. Parallèlement, elles entreprirent les démarches pour la titularisation de leur territoire et c'est ainsi que le 16 septembre 1999, le représentant légal du Conseil communautaire Majeur du Jiguamiando et le représentant légal du Conseil Communautaire Majeur du Curvarado ont chacun sollicité à l'Incora régional du Choco l'obtention d'un titre de propriété collective sur leur territoire respectif.

En novembre 1999, les différentes communautés du Jiguamiando et du Curvarado ont commencé à faire des réunions afin de discuter avec chacune des familles de la stratégie à

utiliser pour réussir à amasser suffisamment d'argent afin d'effectuer le transport de toutes les familles par bateaux jusqu'au Jiguamiando. Ils ont alors formé un « comité de jeunes » dont le président de l'époque est actuellement le vice-président du Conseil Majeur des communautés du bassin du Jiguamiando. Tous les 15 jours, chaque jeune du comité apportait 5000 pesos dans la caisse de l'organisation. Ils se le procuraient grâce à des activités de pêche ; ils allaient vendre le poisson dans les principaux villages aux abords de l'Atrato. En quelques mois, le comité de jeune amassa 797 000 pesos (environ 400\$). Ils convoquèrent alors les pères de famille et les anciens et leur annoncèrent que l'argent était disponible pour acheter l'essence afin d'effectuer le retour sur le territoire. Les aînés (*patriarcas*) avaient demandé que le retour s'effectue pour le Jour de l'An de l'année 2000 afin que cet événement soit inscrit dans le patrimoine historique de la mémoire collective des communautés et que les enfants se rappellent qu'ils avaient débuté l'an 2000 sur leur territoire ancestral. Ainsi le 24 décembre 1999, un premier groupe de 24 hommes se rendait sur la rivière Jiguamiando pour nettoyer les anciens villages et les maisons afin que tout soit prêt pour accueillir le reste des familles. Puis, du 30 décembre 1999 au 2 janvier 2000, en différentes étapes, toutes les familles des différentes communautés effectuèrent le retour tant espéré sur leurs terres. Les communautés racontent avec grande fierté cet épisode puisque bien que n'ayant reçu aucun appui de l'extérieur pour leur retour (étant donné que l'Église et les ONG leur ont refusé toute aide financière et accompagnement physique), elles avaient réussi par elles-mêmes à s'organiser et à retourner grâce à la détermination de tous. Une immense joie entoura donc les festivités de la nouvelle année pour les communautés du Jiguamiando et du Curvarado qui sentaient qu'un nouveau départ était maintenant possible et qui espéraient que leur vie redeviendrait comme avant le déplacement forcé de 1997.

3.7 « Et le Territoire nous a réunis »

« Alors sont arrivés ceux des Communautés de Paix et nous les Résistants ici et nous nous sommes rencontrés. Au début c'est comme si nous étions des étrangers. L'idée de neutralité des Communautés de Paix était comme de s'isoler ou de soupçonner tout le monde, jusqu'à leurs familles ou voisins. La guerre avait provoqué la méfiance. Cela a pris plus d'un an, entre jalousies et réunions, mais le territoire nous a unis, nous a situés comme victimes avec des droits. Nous avons tous vécu les déplacements forcés, certains dans le territoire, d'autres à l'extérieur. Et donc nous avons compris que chaque organisation de son côté ne pouvait pas y arriver et que de plus il existait une figure reconnue qu'est le Conseil Communautaire, que l'État lui-même à travers de la Loi 70 reconnaissait ses droits. Alors, nous avons commencé à

parler comme Conseil Majeur du Jiguamiando et du Curvarado, et non plus comme Communauté de Paix ou Résistants.³⁷ »

Lorsque les gens de la « Communauté de Paix », venant de Pavarando, sont revenus sur le territoire du Jiguamiando en 2000, il semble que la rencontre avec les « Résistants » n'ait pas été si facile. En fait, la Communauté de Paix avait ses règlements qui avaient été formulés surtout par l'Église catholique et le Cinep (qui bien qu'elles avaient refusé d'aider les gens à retourner dans le Jiguamiando, ont pourtant continué à les accompagner après leur retour). Ces institutions disaient que les familles qui étaient restées cachées tout ce temps dans la forêt étaient très probablement des collaborateurs de la guérilla ou des guérilleros. Ainsi elles établirent une règle, selon laquelle l'aide alimentaire que recevaient les gens qui appartenaient à la Communauté de Paix ne devait en aucun cas être partagée avec les Résistants, sous prétexte que cela équivaldrait à participer indirectement dans le conflit. En fait, il était plus ou moins interdit d'entrer en contact avec eux. Cependant, ces « Résistants » n'étaient pas pour les gens de la Communauté de Paix des étrangers, des inconnus : c'était des gens de leur famille, de leur communauté, avec qui ils avaient vécu toute leur vie avant le déplacement forcé, des personnes dont ils n'avaient eu aucune nouvelle depuis 2 ans, qu'ils retrouvaient enfin sains et saufs à leur grande surprise après les avoir crus morts. Pourtant ce temps avait ébréché le tissu social et on nous raconte qu'au début il y avait beaucoup de méfiance entre les personnes des deux organisations. D'un côté, les gens de la Communauté de Paix avait des soupçons sur l'implication des Résistants avec la guérilla, et de l'autre côté, les Résistants avaient des doutes sur les réelles intentions des gens de la Communauté de Paix qui avaient tout de même vécu tout ce temps à proximité de l'Armée et des paramilitaires à Pavarando. Mais dans les faits, les liens familiaux et communautaires se sont révélés plus forts que la méfiance : les gens de la Communauté de Paix allaient voir en secret les Résistants et les deux groupes se sont ainsi progressivement rapprochés à nouveau.

Vint un temps où les personnes de la Communauté de Paix commencèrent à trouver ridicules et même très néfastes les règles imposées par les institutions. « Ce qui se passait, c'est que la Communauté de Paix avait des règlements qui nous divisaient de nos propres frères. Nous avons regardé cela et décidé que ce n'était pas convenable d'être frères et être divisés, qu'ainsi nous allions nous exterminer ».³⁸ Peu à peu les gens des Communautés de Paix ont commencé à rejeter les règles de celles-ci et à vouloir s'unir dans un même et seul

processus de résistance civile avec les Résistants. La Communauté de Paix fut vouée à disparaître. Par ailleurs, les Résistants ont aussi laissé tomber leur organisation, l'ACAT, afin de s'unir avec les familles des Communautés de Paix dans les Conseils communautaires Majeurs du Jiguamiando et du Curvarado. La figure juridique du Conseil communautaire allait permettre aux communautés afro-colombiennes du Jiguamiando et du Curvarado d'utiliser la loi 70 pour revendiquer et défendre leurs territoires collectifs ancestraux. En novembre 2000, l'Incora a donné au Conseil communautaire Majeur du bassin du Curvarado un titre de propriété collective sur plus de 46 000 hectares, ainsi qu'un titre de propriété collective de près de 55 000 hectares au Conseil communautaire Majeur du bassin du Jiguamiando.

D'autre part, les communautés afro-colombiennes du Jiguamiando et du Curvarado ont, suite à de longues discussions, accepté d'inclure par solidarité les familles métisses non-originaires du Choco dans les Conseils communautaires, étant donné que celles-ci avaient souffert le même déplacement forcé en 1997, qu'elles avaient effectué le retour sur le territoire ensemble et se trouvaient dans la même situation de précarité. Ainsi les métis avec l'accord des communautés noires sont inclus dans les conseils Communautaires et ont les mêmes droits sur le territoire ancestral, à condition de se plier aux traditions ancestrales des communautés noires quant à la gestion du territoire et de ses ressources. Une seule restriction à leur participation ; selon la loi 70, le représentant légal, le président et le vice-président du « comité directeur » du Conseil Majeur doivent être des Afro-colombiens. Les communautés métisses qui vivent dans le Jiguamiando et le Curvarado sont pour la plupart originaires du département de Córdoba et sont majoritairement arrivées dans le Choco au début de 1996 après avoir été victimes, fin 95, d'un premier grand déplacement forcé massif provoqué par l'armée et les paramilitaires dans cette région. D'autres métis, par ailleurs, originaires d'Antioquia et de Cordoba, sont arrivés dans les années quatre-vingt au Choco à la recherche de terres fertiles et y sont installés depuis ; on les appelait à l'époque les *colonos*. J'ai noté que, lors du déplacement forcé de 1997, la majorité des familles qui ont opté pour le refuge dans la forêt et sont devenus des « résistants » étaient des métis, alors que la majorité de ceux qui se sont déplacés à Pavarando étaient des Afro-colombiens, bien que dans les deux cas il y a avait à la fois des métis et des Afro-colombiens. Néanmoins aujourd'hui, les communautés noires et métisses du Jiguamiando, malgré les différences culturelles, s'identifient comme faisant partie d'un même processus

de résistance civile et ils mènent la lutte ensemble. Il y a donc eu construction historique d'une identité collective à travers la consolidation du processus d'organisation et de résistance de ces communautés pour la défense de leur vie et de leurs terres.

Jusqu'au début de 2001, les gens pensèrent que la situation s'était normalisée et croyaient que les problèmes appartenaient au passé, que l'on pouvait recommencer à vivre comme auparavant. Les communautés étaient retournées vivre là où elles vivaient avant le déplacement forcé sur leurs terres du Jiguamiando et du Curvarado. Alors, chaque communauté fonctionnait de manière relativement indépendante, faisant les choses de son côté et il n'y avait pas beaucoup de coordination ou de consultations collectives entre tous les Conseils communautaires Mineurs. Chaque communauté formulait individuellement ses besoins aux institutions et prenait les décisions comme bon lui semblait. De plus, les familles étaient retournées vivre chacune sur sa parcelle de terre et la communauté ne se rassemblait que les fins de semaine et les jours festifs comme par le passé. Enfin, on croyait le cauchemar était terminé et on pouvait retrouver le calme et la liberté de jadis. Évidemment rien ne serait exactement comme avant, parce que toutes les communautés avaient perdu plusieurs membres ; de nombreuses personnes avaient été assassinées ou étaient portées disparues, alors que plusieurs familles s'étaient dispersées dans différentes villes du pays, après être arrivées comme déplacées à Pavarando.

3.8 2001 : La nouvelle vague d'incursions paramilitaires

« Ceci fut l'époque où nous avons compris que la guerre avait plusieurs visages, celui de la mort avec du sang, avec les déplacements forcés, la destruction des villages en feu, et l'autre visage, celui de l'appropriation des terres pour les riches, pour le développement au profit de quelques uns. En 2001, nous avons rencontré le début de l'autre Main de la mort, celle de la palme, la plus dangereuse, la plus trompeuse. Les 14 communautés du Curvarado ont été déplacées à nouveau et notre territoire (le Jiguamiando) commençait à être asséché pour la palme.³⁹ »

En janvier et février 2001, une nouvelle vague d'attaques paramilitaires fit rage dans le Curvarado, obligeant tous les habitants de ce territoire à abandonner leurs terres et leurs maisons à nouveau. Des quatorze communautés qui habitaient traditionnellement les terres du bassin du Curvarado, la majorité des familles de neuf de ces communautés se sont réfugiées dans le bassin du Jiguamiando, alors que le reste de la population du Curvarado s'est dispersée dans différentes villes des départements du Choco et d'Antioquia, principalement à Belen de Bajira, Chigorodo, Turbo et Medellin. Les paramilitaires ont

installé une base permanente sur le territoire du Curvarado, près du village abandonné de Caño Claro. C'est à partir de là qu'ils menaient leurs opérations militaires en direction de la rivière Jiguamiando. Ils firent une première incursion dans le village de Bella Flor Remacho, puis à Nueva Esperanza, deux villages situés sur la rive nord de la rivière Jiguamiando. Quelques mois plus tard, des membres des FARC EP se sont rendus à la base paramilitaire de Caño Claro dans le Curvarado et ils auraient alors tués 103 paramilitaires.

Néanmoins, les combattants paramilitaires furent vite remplacés et ils ont continué tranquillement à établir leur contrôle, en complicité directe avec des unités militaires du Bataillon Voltigeros de la Brigade XVII de l'Armée, sur tout le bassin du Curvarado et la rive nord du Jiguamiando. En septembre 2001, ils ont fait une incursion dans les villages de Puerto Lleras et de Pueblo Nuevo au Jiguamiando, lors de laquelle ils ont assassiné quatre personnes des communautés, dont une femme enceinte de huit mois. Les gens de ces communautés ont alors décidé d'abandonner leur village et d'en reconstruire un autre du côté sud de la rivière Jiguamiando. À la saison des pluies, la rivière offre aux communautés une sorte de barrière de protection naturelle puisque sa profondeur et son courant empêchent les paramilitaires, qui n'ont pas d'embarcations fluviales à cet endroit, de la traverser aisément sans abîmer leur matériel militaire. Peu de temps après, les paramilitaires ont fait une nouvelle incursion à Nueva Esperanza, mais cette fois, ils ont brûlé presque toutes les maisons du village. Enfin, quelques jours plus tard, les paramilitaires entraient dans le village de Bella Flor Remacho en détruisant absolument tout ce qui s'y trouvait avec des rafales de balles. Les gens de Nueva Esperanza et de Bella Flor Remacho ont alors aussi décidé de reconstruire leur village sur la rive sud du Jiguamiando, juste en face des anciens villages. Suite à cette nouvelle vague d'incursions paramilitaires dans les villages du Jiguamiando et du Curvarado où les gens étaient retournés depuis 2000, certaines familles terrorisées et découragées ont décidé de quitter définitivement le territoire et sont parties vers les différentes villes et municipalités du Choco. Dans le cas du Curvarado, ce sont 5 communautés sur 14 qui se sont ainsi retrouvées éclatées et dispersées suite aux vagues de répression de 1997 et de 2001.⁴⁰

C'est d'ailleurs en 2001, suite à cette vague d'assassinats et de déplacements forcés internes, que la *Comision Intereclesial de Justicia y Paz* a commencé à accompagner les communautés du Jiguamiando et du Curvarado, en effectuant des visites ponctuelles dans

les villages pour recueillir des témoignages. C'est cette année là que Justicia y Paz a demandé à la Commission Interaméricaine des Droits Humains (CIDH) de dicter des mesures de protection pour les communautés du Jiguamiando et du Curvarado. C'est aussi à partir de 2001 que les 14 communautés du Jiguamiando et les 9 communautés du Curvarado qui avaient trouvé refuge au Jiguamiando se déclarèrent en « résistance civile pour la défense de la Vie et du Territoire » et décidèrent de ne plus se déplacer à l'extérieur mais de résister à l'intérieur du bassin du Jiguamiando. Depuis cette époque, les membres de ces vingt-trois communautés continuent à vivre sur les terres qui sont situées du côté sud de la rivière Jiguamiando. Évidemment, cela entraînera que plusieurs institutions aient des soupçons face à la collaboration des communautés avec la guérilla, puisque si ce sont les paramilitaires qui contrôlent toute la région au nord du Jiguamiando, ce sont les FARC EP qui contrôlent toute la région au sud du Jiguamiando. Pourtant, comme dans le cas des « résistants » qui se sont construits des refuges clandestins dans la forêt, le fait de reconstruire leurs villages sur la rive sud après les attaques qu'elles ont vécues, ne représente qu'une stratégie de protection propre aux communautés, qui cherchent simplement à mettre en place des mécanismes leur permettant de protéger leur vie et de ne pas abandonner leur territoire.

Ainsi à partir de 2001, et jusqu'à la création des trois Zones Humanitaires en 2004 (voir chapitre 5), les paysans du Jiguamiando et du Curvarado en résistance civile vivaient dans cinq villages situés sur la rive sud du bassin de la rivière Jiguamiando, qui portaient les noms de Puerto Lleras, Pueblo Nuevo, Nueva Esperanza, Caño Seco et Sante Fe de Churima. Les villages de Puerto Lleras et Pueblo Nuevo étaient des villages peuplés d'afro-descendants, tandis que les trois derniers étaient habités en majorité par des métis. Par ailleurs, les villages de Puerto Lleras, Pueblo Nuevo et de Nueva Esperanza étaient composés principalement par des habitants originaires du Jiguamiando, tandis que Caño Seco et Sante Fe de Churima étaient composés en grande majorité par des habitants originaires du Curvarado. Enfin, les villages de Caño Seco et Sante Fe de Churima étaient situés à l'intérieur des terres, alors ceux de Puerto Lleras, Pueblo Nuevo et Nueva Esperanza étaient situés au bord de la rivière.⁴¹(voir annexe 7)

Par ailleurs, c'est aussi en 2001 que les communautés découvrent les premières plantations de petits palmiers africains, dans le bassin du Curvarado. Les compagnies de palme avaient

désormais le champ libre puisque les paramilitaires avaient réussi à vider le bassin du Curvarado de ses habitants et à contrôler entièrement la rive nord du Jiguamiando. Cependant, avec l'appui de Justicia y Paz, les communautés ont commencé à gagner de la visibilité et à se rendre à Bogota pour dénoncer la répression systématique dont elles sont victimes, ainsi que pour exiger de l'État justice et réparation. C'est aussi au cours de cette année que les communautés ont dénoncé pour la première fois, devant les institutions du gouvernement colombien à Bogota, l'existence de plantations de palme africaine sur leur territoire collectif. Puis en décembre 2001, les communautés ont obtenu une réunion avec des représentants de la Commission Interaméricaine de Droits Humains. En novembre 2002, la CIDH demandait à l'État colombien la mise en place des « Mesures de Précaution »⁴² pour la protection des 14 communautés du Jiguamiando et des 9 communautés du Curvarado en spécifiant que la présence des cultures de palme africaine sur les territoires collectifs représente un facteur de risque pour les communautés. Puis c'est à partir de 2002 que Justicia y Paz a commencé à effectuer des entrées plus fréquentes dans les communautés, pour des séjours un peu plus long, et à écrire des rapports pour en faire des actions urgentes qu'ils diffusent dans leur réseaux. Ce n'est cependant qu'en 2003 qu'ils ont commencé à effectuer une présence presque permanente dans les villages du Jiguamiando (voir au chapitre 5).

Suite à l'ampleur des dégâts, la répression de 2001 a entraîné le fait que les communautés prennent conscience de la nécessité de reprendre en main le processus de résistance, de s'organiser collectivement de manière plus dynamique et aussi plus unie. Comme les gens l'expriment :

« Quand nous avons vu que la nouvelle vague de répression venait, tuant autant les anciens des Communauté de Paix que les anciens Résistants, nous avons senti encore plus la nécessité de nous unir contre cet ennemi commun. Nous savions qu'il n'y avait pas d'autre option que de convoquer une grande réunion de toutes les communautés et d'essayer de trouver des solutions collectives. C'est ainsi que nous nous sommes réellement unis dans la pratique dans les Conseils Communautaires Majeurs du Jiguamiando et du Curvarado et que nous nous sommes déclarés à partir de ce moment « en résistance civile ». Nous savions que l'organisation avait beaucoup de faiblesses et que nous devons la renforcer collectivement, si nous voulions être capables de résister en restant sur le territoire.⁴³ »

Dans les deux communautés noires, Pueblo Nuevo et Puerto Lleras, se retrouvaient une majorité de gens ayant fait partie des Communautés de Paix à Pavarando, tandis qu'à Caño Seco et Sante Fe de Churima on retrouvait une majorité de gens ayant fait partie des

Résistants, et qu'à Nueva Esperanza on retrouvait une proportion presque égale des deux.⁴⁴ Les tensions qui lors du retour des déplacés en 2000, ont été au départ fortes entre les gens faisant partie des « communautés de paix » et les « résistants », se sont dissipées graduellement au cours de la première année du retour, et ne semblent plus du tout être présentes. En fait cette ancienne distinction a perdu toute importance dans le contexte actuel et est perçue par les membres des communautés comme de l'histoire ancienne. Finalement, les gens disent que c'est la guerre qui les avait fait se diviser ainsi en deux organisations, mais qu'au fond ils provenaient des mêmes communautés et du même territoire ancestral. Par conséquent, une fois la méfiance des premiers moments dissipée, cette distinction étaient devenue dépourvue de sens lorsque les gens se sont retrouvés à vivre ensemble à nouveau.⁴⁵ Ainsi, à partir de 2001, il est donc devenu très important pour les communautés de renforcer leur processus de résistance en organisant plus de réunions et d'assemblées, en formant des comités de travail, et en consultant toutes les communautés pour prendre les décisions. C'est ainsi qu'elles ont commencé à exprimer, avec plus de fermeté, une seule voix collective face à l'État et aux compagnies de palme. Aujourd'hui, tous s'identifient très fortement aux Conseils communautaires, qui est la forme organisationnelle qui les unit et leur permet de réclamer leur territoire.

3.9 Identités et relations inter-ethniques

En ce qui a trait aux relations inter-ethniques entre les métis et les noirs, elles sont en général harmonieuses puisque ce qui prime pour les communautés est d'être unies dans un même processus de résistance contre un même ennemi qui est de taille. Cependant, il reste que certaines tensions et préjugés existent parfois entre les deux groupes. A travers tout le remue-ménage qu'ont connu les villages au cours des années, on remarque que les communautés noires sont plus hermétiques ; on ne retrouve dans leurs villages presque aucune famille métisse, alors que dans les villages majoritairement habités par des métis provenant de diverses communautés, on retrouve plusieurs familles noires.

Les communautés afro-colombiennes sont considérées comme les véritables habitants ancestraux du Choco et ce sont eux qui ont reçu le titre de propriété sur le territoire collectif. En ce sens, lors de la remise des titres de propriété collective, les Afro-colombiens ont accepté que les métis puissent continuer à vivre sur leurs territoires ancestraux en tant qu'occupants « de bonne foi », à condition que ces derniers respectent la culture et les lois

des afro-descendants quant à la gestion du territoire. Ainsi les communautés noires ont formulé certaines règles sur l'exploitation des espèces et des ressources. Par exemple, les communautés noires interdisent aux métis de tuer beaucoup de tortues pour les manger. La tortue de rivières (*jicotea*) est un met traditionnel des métis principalement prisé lors de la semaine sainte, alors que les noirs éprouvent du dégoût de manger cet animal. En fait en général les noirs reprochent aux métis de ne pas savoir protéger les espèces vivantes, de ne pas fixer de limites à l'exploitation de la nature. C'est pourquoi les communautés noires, qui selon la tradition (et selon la loi 70) sont les garantes de la protection de l'environnement et du territoire, mettent des règles par rapport à la chasse et la pêche par exemple. Mais les règles formulées ne sont ni précises ni strictes, elles sont en fait très générales et plus ou moins appliquées. De plus, dans la réalité, il y a évidemment des contradictions, comme le fait que ce sont les communautés noires qui ont toujours pratiqué plus de coupe de bois pour la vente que les métis... Cependant ces règles du jeu souples ne semblent incommoder personne, ni d'un côté ni de l'autre.

D'autre part, les membres des communautés noires du Jiguamiando sont très fiers de leur identité ethnique et veulent en quelque sorte conserver leur supériorité morale sur le territoire, ce qui oblige parfois les métis à se conformer à certaines décisions des afro-descendants. En réalité, le fait que la loi 70 prescrit que le Représentant légal, le Président et le Vice-Président du Conseil Majeur doivent provenir de l'ethnie noire leur garantit en quelque sorte cette supériorité, puisque la loi 70 existe justement pour protéger non seulement les territoires ancestraux de la population afro-colombienne mais également son mode de vie, sa culture et sa reproduction en tant que groupe ethnique. Ainsi dans les faits, même si les métis peuvent siéger sur les autres postes du Conseil Majeur, la pratique qui s'est installée dans le Jiguamiando est qu'aucune décision ne peut être prise par les dirigeants métis qui sont membres du Conseil Majeur sans avoir consulté le Président ou le Vice-Président du Conseil Majeur, qui sont obligatoirement des noirs, même lorsque les métis ont quorum pour prendre une décision. Cependant dans ce cas, il faut aussi tenir compte que selon moi, ce qui entre en jeu dans cette situation particulière est non seulement l'ethnie du Président du Conseil Majeur, mais l'autorité morale que la personne qui occupe actuellement ce poste dans le Jiguamiando détient aux yeux des paysans du processus de résistance, ce qui fait que personne ne prend de décisions importantes sans le consulter. Ceci semble être un accord commun partagé par tous qui n'engendre pas de

conflits comme tel, ou du moins un accommodement nécessaire que tous ont accepté. De la même manière, les accompagnateurs doivent respecter son autorité morale afin d'éviter de créer des tensions et doivent faire attention à ne pas générer de jalousie en effectuant une présence équitable entre les différentes Zones Humanitaires. Il est arrivé par le passé que le Président noir du Conseil Majeur accuse les accompagnateurs de préférer les métis parce qu'ils séjournèrent plus souvent et plus longtemps à Nueva Esperanza qu'à Pueblo Nuevo. Cette situation avait généré quelques tensions entre les deux communautés, jusqu'à ce que la situation soit corrigée par Justicia y Paz.

Cependant, de manière générale, les relations entre les deux groupes sont respectueuses et amicales étant donné qu'ils partagent une histoire de souffrance commune et des objectifs politiques communs. Les tensions qui émergent parfois ne sont que ponctuelles et sont généralement résolues alors qu'elles sont encore mineures. Un élément important dont on doit tenir compte est le fait que les métis et les afro-colombiens du Jiguamiando et du Curvarado vivaient déjà sur le même territoire de manière harmonieuse avant le déplacement forcé et qu'ils ont mené la lutte ensemble pour pouvoir retourner sur leurs terres et pour obtenir un titre de propriété collectif sur le territoire. Par exemple, les métis qui connaissent bien la loi 70, ainsi que le discours leur servant à revendiquer et défendre les terres, parlent de notre « territoire ancestral »... Par ailleurs, on peut également observer un processus de métissage culturel, chaque groupe ayant adopté les meilleures techniques de l'autre. Ainsi, alors que les Afro-colombiens entreposaient traditionnellement le riz dans des grandes boîtes de bois, ils ont adopté la manière métisse consistant à accrocher le riz aux chevrons du toit de leur maison pour le faire sécher et à le laisser entreposé à cet endroit. De l'autre côté, comme moyen de circulation sur la rivière, les métis ont adopté la *champa*, pirogue faite d'un demi tronc évidé, très mince et long, que l'on fait avancer à l'aide d'une *palanca*, perche que l'on plante au fond de la rivière et avec laquelle on propulse la petite embarcation. Évidemment tout le monde l'avoue, les noirs sont les meilleurs et les plus rapides pour manœuvrer la *champa*, qui verse très facilement !

On peut constater que les deux groupes qui forment la population du Bajo Atrato, noirs et métis, partagent des identités communes, qui parfois existaient déjà depuis longtemps et parfois se sont construites plus récemment comme de nouvelles identités collectives. Cependant, il est clair que dans le cadre du processus de résistance que les communautés

construisent, peu importe leur lieu d'origine (Jiguamiando ou Curvarado), leur appartenance ethnique (noirs ou métis), ou l'organisation à laquelle ils ont appartenu suite au déplacement forcé de 1997 (résistants ou communautés de paix), il existe deux éléments identitaires collectifs que partagent toutes communautés : l'identité « paysanne » traditionnelle, tout comme celle plus récente (post-déplacement forcé) de « population civile en résistance ». Ainsi une identité commune très forte est née dans la résistance civile pour la défense de leur vie et de leur territoire, ancestral pour les uns, mais surtout source de subsistance pour tous.

¹CAVIDA – Comunidades de Autodeterminacion Vida y Dignidad. Cacarica -, 2002, *Somos Tierra de Esta Tierra - Memorias de una resistencia civil*. Choco, Colombia.

² Plusieurs Afro-colombiens portent encore aujourd'hui le nom de Mosquera, puisqu'à l'époque de l'esclavage, les maîtres donnaient leur nom de famille à leurs esclaves, comme marque de propriété. Ainsi la plupart des noirs du Choco portent tous les mêmes noms de familles : Mosquera. Blandon, Palacios, Denis et Cordoba sont parmi les plus communs.

³ Sergio Mosquera, Directeurs de publication : Claudia Mosquera, Mauricio Pardo et Odile Hoffman, juillet 2002, *Afrodescendientes en las Americas – Trayectorias sociales e identitarias : 150 años de la abolición de la esclavitud en Colombia – Parte 1 : Resistir a la dominación, resistir en la dominación – Los procesos de manumisión en las provincias del Choco*, Bogota, Universidad Nacional de Colombia– Instituto Colombiano de Antropología e Historia (ICANH)– Institut de Recherche pour le Développement (IRD)– Instituto Latinoamericano de Servicios Legales Alternativos (ILSA).

⁴ Idem.

⁵ Idem.

⁶ Idem.

⁷ Appellation péjorative pour désigner les autochtones.

⁸ Mosquera, Pando et Hoffman, dir. *Op.cit.* p. 24.

⁹ La *tagua* est la semence d'un arbre qui pousse au Choco, qui était très convoitée à l'époque de la colonisation, parce qu'on l'exportait en Europe pour faire des boutons de vêtements.

¹⁰ Mosquera, Pando et Hoffman, dir. *Op.cit.* p. 24.

¹¹ CAVIDA , *Op.cit.*

¹² Nations Unies, 2004, rapport de M. Doudou Diene, Rapporteur spécial des Nations Unies sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, xénophobie, et formes connexes d'intolérance, E/CN.4/2004/18/Add.3, p.34.

¹³ CAVIDA , *Op. cit*

¹⁴ CAVIDA , *Op. cit*

¹⁵ Comision Intereclesial de Justicia y Paz, 27 juin 2006 ,De Ver 272 – Entre la Ley y la Realidad, , Bogota.

¹⁶ AFROFDES, AMUAFROC, CEPAC, CIMARRON, HORCONES et PCN, junio de 2002, *Mision de Observacion a la Situacion de las Comunidades Afrodescendientes en Colombia – Desplazamiento forzado interno, Violaciones al Derecho Internacional Humanitario y Situacion de personas afrocolombianas en las carceles*, Bogota – Colombia,.

¹⁷ Le fleuve Atrato traverse une bonne partie du Choco pour aller se jeter dans le Golfe d'Uraba puis dans l'océan Atlantique. La partie nommée "Bajo Atrato" se trouve au nord du Choco et regroupe les municipalités

de Bagado, Atrato, Lloro, Quibdo, Medio Atrato, Murindo, Vigia del Fuerte, Carmen del Darien, Bajira, Bojaya, Riosucio, Unguia et Acandi. Ses principaux affluents sont les rivières Napipi, Opagado, Jiguamiando, Curvarado, Domingodo, Murri, Riosucio, Truando, Salacá et Cacarica.

¹⁸ Entrevue que j'ai réalisée avec un paysan d'âge adulte des communautés du Jiguamiando dans le village de Pueblo Nuevo, Jiguamiando, 2003. La traduction de cette citation d'entrevue, et de toutes celles qui seront citées dans ce chapitre, sont les miennes.

¹⁹ Comisión Intereclesial de Justicia y Paz, 27 juin 2006, *De Ver 272 – Entre la Ley y la Realidad*, Bogotá.

²⁰ Javier Giraldo M., 2003, S.J., *Guerra o Democracia*, Fundación para la Investigación y la Cultura – Colección El Pez en la Red, Bogotá.

²¹ Comisión Intereclesial de Justicia y Paz, 27 juin 2006, *De Ver 272 – Entre la Ley y la Realidad*, Bogotá.

²² Entrevue que j'ai réalisée avec un paysan d'âge adulte des communautés du Curvarado dans la Zone Humanitaire de Bella Flor Remacho, Jiguamiando, 2004. Il est à noter que les anciens villages de Caño Claro, Andalucía et Camelia, qu'il mentionne sont aujourd'hui couverts par les plantations de palme africaine.

²³ AUC – Autodefensas Unidas de Colombia / ACCU – Autodefensas Campesinas de Córdoba y Urabá

²⁴ Le nom original en espagnol de cette institution est : *Oficina de Investigaciones Especiales de la Procuraduría General de la Nación*.

²⁵ Les Afro-colombiens du Jiguamiando s'auto-désignent la plupart du temps comme « negros » (noirs) et non comme Afro-colombiens. Pour eux le terme « negros » n'a pas de connotation négative, au contraire ils l'expriment avec fierté.

²⁶ Entrevue que j'ai réalisée avec un paysan d'âge adulte des communautés du Jiguamiando dans la Zone Humanitaire de Nueva Esperanza, Jiguamiando, 2004.

²⁷ Les Zones Humanitaires sont des lieux d'habitation exclusifs à la population civile et font partie des stratégies de protection mises de l'avant par les communautés et Justicia y Paz. Voir au chapitre 5 pour de plus amples informations à ce sujet.

²⁸ La Comisión Intereclesial de Justicia y Paz estime que le nombre total de déplacés du Bajo Atrato en 1997 fut d'environ 10 000 personnes. D'autres communautés se sont déplacés vers la ville portuaire de Turbo dans le Golfe de l'Urabá, tandis que plusieurs familles ont trouvé refuge au Panama ou se sont dispersés dans différents centres urbains du Chocó et d'Antioquia.

²⁹ Entrevue que j'ai réalisée avec un paysan d'âge adulte des communautés du Jiguamiando dans la Zone Humanitaire de Pueblo Nuevo, Jiguamiando, 2004.

³⁰ Entrevue que j'ai réalisée avec un paysan d'âge adulte des communautés du Jiguamiando dans le village de Pueblo Nuevo, Jiguamiando en 2003.

³¹ *Idem*.

³² Entrevue que j'ai réalisée avec une paysanne d'âge adulte des communautés du Jiguamiando dans le village de Nueva Esperanza, Jiguamiando, 2003.

³³ Entrevue que j'ai réalisée avec une paysanne d'âge adulte des communautés du Curvarado, dans la Zone Humanitaire de Bella Flor Remacho, Jiguamiando, 2004.

³⁴ *Idem*.

³⁵ Entrevue que j'ai réalisée avec des paysans d'âge adulte du Jiguamiando et du Curvarado dans la Zone Humanitaire de Nueva Esperanza, Jiguamiando, 2004.

³⁶ La Comisión Intereclesial de Justicia y Paz calcule qu'environ 1/2 de la population du Jiguamiando et du Curvarado qui s'est déplacée en 1997 à Pavarando n'est pas revenue par la suite sur le territoire.

³⁷ Entrevue que j'ai réalisée avec un homme des communautés du Jiguamiando dans le village de Nueva Esperanza, Jiguamiando, 2003.

³⁸ Entrevue que j'ai réalisée avec un paysan d'âge adulte des communautés du Jiguamiando dans le village de Pueblo Nuevo, Jiguamiando, 2003.

³⁹ Entrevue que j'ai réalisée avec une paysanne d'âge adulte des communautés du Curvarado dans la Zone Humanitaire de Bella Flor Remacho, Jiguamiando, 2004.

⁴⁰ Il semble que la plupart des familles qui ont décidé de sortir du territoire en 2001, ainsi qu'en 2003 lors d'une autre vague d'incursions paramilitaire dans les communautés, sont des anciens « résistants » bien qu'il y ait aussi des gens des anciennes communautés de paix qui aient fait ce choix. Une des explications à ce phénomène serait que les gens qui ont fait partie des « communautés de paix » à Pavarando ont connu ce que signifie être un « déplacé » dans une ville : la stigmatisation dont ils sont victimes et la situation de misère économique extrême dans laquelle ils se retrouvent. Par contre les anciens « résistants » qui n'ont pas vécu cette situation peuvent trouver plus attrayante l'idée d'essayer de se refaire une nouvelle vie en ville, en plus du fait que ces derniers, qui ont déjà accumulé plusieurs années à vivre sur le territoire dans la peur constante des agressions militaires ainsi que dans la fuite et le refuge, éprouvent un certain essoufflement. Cette hypothèse semble également plausible si on regarde le fait que la majorité des familles qui ont opté pour se réfugier dans la forêt lors du déplacement forcé de 1997 étaient originaires du Curvarado, tandis que la majorité de celles qui se sont déplacées à Pavarando étaient originaires du Jiguamiando. Aujourd'hui 14 communautés du Jiguamiando sur 14 sont encore représentées (avec leur Conseil Communautaire actif) au sein du processus de résistance, tandis que seulement 9 communautés du Curvarado sur 14 le sont encore. Évidemment cela ne reste qu'une hypothèse, puisque bien d'autres facteurs influencent le fait de prendre la décision d'abandonner le territoire suite à tant de répression.

⁴¹ Dans la tradition orale du Bas Atrato, il est dit que traditionnellement, les Afro-colombiens sont un peuple de la rivière, tandis que les métis sont un peuple de l'intérieur des terres ; ils s'auto-désignent et se décrivent mutuellement ainsi.

⁴² En espagnol le terme exact est « *Medidas Cautelares* ». La traduction est la mienne.

⁴³ Entrevue que j'ai réalisée avec un paysan d'âge adulte des communautés du Curvarado dans le village de Caño Seco, Jiguamiando, 2003.

⁴⁴ Il est toutefois difficile de s'aventurer à trouver pourquoi une majorité de métis sont restés réfugiés dans la forêt, alors qu'une majorité de noirs se sont déplacés hors du territoire à Pavarando. Il est vrai que plusieurs métis avaient déjà connus une première expérience de déplacement forcé à Cordoba, avant de trouver refuge dans le Choco, et étaient déjà politisés parce qu'ils avaient eu une expérience de participation dans des organisations sociales dans leur province d'origine. Cela pourrait peut être expliquer qu'ils hésitèrent davantage avant de se déplacer à nouveau hors de la région rurale et que plusieurs décidèrent de résister dans la forêt, au lieu d'atterrir en tant que « déplacé » dans une ville avec tout ce que cela implique. Cependant, il ne s'agit là que d'une possible interprétation qui reste difficile à démontrer, puisque de nombreux autres facteurs ont influencé le fait de rester ou de fuir et que bien des « résistants » n'ont pas décidé de rester pour résister dans la forêt, ils ont simplement attendu trop longtemps pour se déplacer et n'ont pas pu le faire par après, parce que les paramilitaires formaient un cercle de confinement et tuaient tous ceux qui s'aventuraient vers Pavarando.

⁴⁵ Pour saisir les tensions qui ont eu lieu à l'époque du retour des déplacés, il faut comprendre que la guerre crée inévitablement de la méfiance envers les gens que l'on a pas revus depuis longtemps, parce qu'on ne connaît pas ce que sont devenus leurs positions politiques, leur travail, leur pensée. C'est un réflexe de protection que la majorité des Colombiens appliquent ; se méfier tant qu'on a pas vérifié la situation actuelle de l'autre, même s'il a jadis été un grand ami.

CHAPITRE 4

IMPLANTATION DU PROJET DE PALME AFRICAINE SUR LES TERRITOIRES COLLECTIFS DU JIGUAMIANDO ET DU CURVARADO

Aujourd'hui, nous avons perdu nos terres à cause de la guerre des riches. Au début on ne savait pas pourquoi on nous avait déplacés, mais aujourd'hui nous savons pourquoi c'était important pour eux que l'on s'en aille. Aujourd'hui nous sommes à moitié emprisonnés par la palme, les terres qu'ils ont prises, les militaires et les paramilitaires contre nous qui protègent les riches. Mais de la guerre nous avons appris, depuis la guerre nous parlons de la résistance civile, de la guerre nous proposons et créons notre dignité. En sept ans, nous avons appris à espérer, à exiger, à pleurer, à rire, à résister. C'est cela l'amour à notre Territoire, pour notre futur et celui de l'humanité. Le Territoire nous appelle.¹

1. BREF SURVOL DE LA SITUATION

Un document publié en 2002 par la *Defensoria del Pueblo* sur la situation de droits humains dans le Bajo Atrato révélait l'existence d'un projet de plantation de palme africaine mis de l'avant par la compagnie Urapalma S.A. L'objectif consistait à planter 20 000 hectares de palme dans les départements du Choco et d'Antioquia. Selon ce document, lors de la première étape du projet, on prévoyait à cette époque en planter 9000 hectares, répartis entre les compagnies Urapalma S.A. et Asopalma. Cette dernière serait une compagnie promue par Urapalma, dans laquelle sont associés des paysans de la région à qui on a assigné un lot de 5 hectares chacun. Il est clair que la création d'Asopalma s'inscrit dans le cadre de la mise en place des fameuses « alliances stratégiques ». Par ailleurs, on prévoyait déjà dans le document publié en 2002 que dans une étape postérieure, une usine d'extraction serait mise en place dans la région pour la production de plus de 35 000 tonnes d'huile de palme en cinq ans. De fait, quelques années plus tard, une usine d'extraction de l'huile de palme du nom de « Extractora Bajira » a été installée dans la ville de Mutata, où est également située une base militaire de la Brigade 17. Cette usine reçoit d'ailleurs, tout comme Urapalma, du financement direct de la USAID – *US Agency of International Development* – l'agence de coopération internationale du gouvernement américain.(voir annexe5)

Ce projet agro-industriel a reçu l'appui de différentes entités gouvernementales dont le ministère de l'Agriculture et du Développement, la Banque Agraire, FINAGRO, le Fond d'Investissement pour la Paix et le gouvernement du département d'Antioquia. Le projet a reçu de la part de la Banque Agraire, dans le cadre du Programme d'offres agroproductives – PROAGRO – un crédit de 80% sur les coûts directs d'opération dans l'étape improductive, c'est-à-dire entre 1999 et

2004, date à laquelle était prévue la première récolte. Il est particulièrement intéressant de noter que le projet reçoit des crédits pour son implantation depuis 1999, soit seulement deux ans après le déplacement forcé dont ont été victimes les communautés du Jiguamiando et du Curvarado, ainsi que toutes celles du Bajo Atrato. De plus, le projet bénéficie du fond gouvernemental du ICR – *Incentivo de Capitalización Rural* - avec l'obtention d'un crédit de douze ans avec quatre ans de grâce, pour une valeur totale de 2 476 millions de pesos (1,3M \$ CAN). Sur cette question, la *Defensoria del Pueblo* avait affirmé en 2002 :

« Il n'est pas clair comment les autorités du secteur agricole et du niveau régional font la promotion et financent une activité qui se déroule dans un écosystème stratégique pour sa diversité naturelle et culturelle sans posséder les permis ni avoir fait les démarches qu'ordonnent la Constitution et les Lois. »²

Pourtant, le ministère de l'Agriculture a approuvé en mars 2005 cinq crédits pour une valeur de 12 677 millions de pesos (6 millions \$ CAN) et deux autres crédits d'une valeur totale de 6837 millions de pesos (3.4 millions \$ CAN) devaient être versés dans un futur rapproché.

Les bassins du Jiguamiando et du Curvarado sont situés au sein de la Zone de Réserve Forestière du Pacifique, qui fut créée avec la loi 4 de 1959, pour assurer la protection des eaux et des formes de vie animales et végétales de ce fragile écosystème, considéré par les Nations Unies comme la région avec la plus grande concentration de biodiversité, au mètre carré, de la planète. De plus, le Titre collectif du Bassin du Curvarado³ stipule dans les « Considérations environnementales » que :

« L'aire où est situé le territoire qui fait objet de titularisation collective, est la région du Choco biogéographique, spécialement le bassin de la rivière Curvarado sur la côte Pacifique et du Choco, considérée au sein de la Politique environnementale nationale comme étant un écosystème stratégique, qui doit être conservé, parce que les importantes ressources génétiques et de biodiversité qui existent aujourd'hui dans cette région, constituent des biens publics, propriété de toute la Nation, vitaux pour l'amélioration de la qualité de vie des familles qui y vivent, pour le développement du pays et pour le futur de l'humanité. (...) Les terres des communautés noires qui reçoivent un titre légal par la présente résolution, restent toutefois sujettes au respect de leur fonction sociale et écologique garantie dans l'article 58 de la Constitution Politique actuelle, en conséquence de quoi, les bénéficiaires du titre de propriété collective devront remplir les obligations de protection de l'environnement et des ressources naturelles renouvelables, et contribuer avec les autorités environnementales dans la protection du patrimoine naturel. »⁴

Pourtant, il semble que cette obligation de protéger l'environnement, la biodiversité et les ressources naturelles des territoires collectifs du Bio-Pacifique, comme le prescrivent la Loi 70 et l'article 58 de la Constitution colombienne, ne concerne que les communautés afro-colombiennes

et non le gouvernement colombien, ni les compagnies de palme africaine. On calcule que l'implantation du projet agro-industriel de palme africaine dans le Curvarado a causé jusqu'à aujourd'hui la disparition dans ce bassin de 26 espèces de flore et 28 espèces de faune de cet écosystème. Par ailleurs, 54 autres espèces d'arbres et de plantes ainsi que 68 espèces animales auraient vu leur habitat naturel gravement endommagé et seraient en danger d'extinction dans cette région. En juin 2006 on calculait qu'environ 15 000 hectares de forêt avait disparu, laissant place à cette monoculture.⁵

Malgré cela, *Codechoco*, institution gouvernementale responsable de la protection de l'environnement dans le Choco, a approuvé le 19 mai 2004, par le biais de la Résolution 0732, le *Plan de Manejo Ambiental* qui lui avait été présenté par Urapalma, permettant ainsi à cette entreprise de continuer la plantation de palme sur le territoire du Curvarado en ayant en sa possession le permis environnemental requis. Cette décision, pour le moins négligente et partielle de *Codechoco* en faveur d'Urapalma, représente une violation du droit à la propriété collective et à la consultation des communautés afro-colombiennes du Curvarado et va à l'encontre du mandat de protection de l'environnement de *Codechoco*. La *Defensoria del Pueblo* ordonnera par la suite aux autorités environnementales dont *Codechoco* et *Corpouraba*, dans le cadre de deux Résolutions (0482 et 0538), de s'abstenir de donner des permis et autorisations environnementaux aux entreprises de palme africaine tant que l'Incoder n'aura pas terminé de clarifier la nature des titres de propriété sur lesquelles les compagnies prétendent établir leurs plantations.⁶

2. LES ENTREPRISES DE PALME AFRICAINE AU CURVARADO ET AU JIGUAMIANDO

On a actuellement identifié 13 entreprises de palme qui sont présentes sur les territoires du Curvarado et du Jiguamiando, dont trois proviennent de la côte atlantique (Barranquilla, Santa Marta et San Jacinto Bolivar), et trois autres proviennent d'Antioquia (deux de Medellin et une d'Apartado). Je ferai ici un bref survol des données les plus significatives concernant quatre de ces treize entreprises.

2.1 Urapalma S.A.

Cette compagnie, enregistrée à la Chambre de Commerce de Barranquilla sous le nom *Union de Cultivadores de Palma de Aceite en el Urabá – Urapalma S.A.*, a été créée seulement en décembre 1999 et inscrite en janvier 2000, soit trois ans après le massacre de Brisas et le déplacement forcé des communautés du Jiguamiando et du Curvarado. À la Chambre de Commerce, on peut lire dans l'inscription de sa « raison sociale » : 1) L'acquisition de biens immeubles situés dans la région de l'Urabá, 2) L'aménagement des terres pour la culture de la palme africaine, 3) La culture de la palme à l'huile, 4) L'acquisition, l'importation et la fabrication de toute classe d'intrants pour la culture de la palme à l'huile, 5) Participer dans des consortium ou unions temporaires ayant comme objectif l'exploitation de la palme à l'huile ou de quelque sorte de culture licite de rendement tardif. 6) Importer des produits et accessoires pour l'agriculture et représenter des firmes nationales ou étrangères qui travaillent dans cette branche. 7) Représentation de fabricants, de compagnies, d'entreprises et de firmes nationales ou étrangères, pour la vente de son produit ou pour la commercialisation de la semence de palme à l'huile. 8) Créer des unions stratégiques avec des cultivateurs indépendants ou avec des usines de transformation de la palme, 9) Servir d'organisme d'appui aux cultivateurs indépendants, en leur prêtant conseils et assistance technique dans la production de la palme africaine.⁷

Rappelons-nous qu'Urapalma fut l'entreprise pionnière dans l'imposition du projet agro-industriel de palme africaine sur les territoires des bassins du Jiguamiando et du Curvarado. C'est elle qui a « aménagé » le territoire afin de permettre la mise en place des plantations et qui a construit toute l'infrastructure nécessaire à l'exploitation de celles-ci dont les immenses canaux d'irrigations et les réseaux de routes asphaltées situées au sein de plantations.⁸ L'Incoder avait dénoncé dans son rapport de 2005 que cette compagnie s'était approprié illégalement par le biais de « contrats d'achat d'améliorations » (*contratos de compra-venta de mejoras*) 105 parcelles de terre totalisant 5646 hectares. Il est intéressant de noter que suite à la création d'Urapalma, en décembre 1999, d'autres compagnies de palme qui sont aujourd'hui présentes dans le Curvarado ont été créées avec une raison sociale très similaire à celle d'Urapalma et que l'une d'entre elles, du nom de Palmura S.A. (aussi connue comme Palmas de Uraba), possède deux membres dans son comité directeur qui sont aussi membres du comité directeur d'Urapalma.⁹

2.2 Palmas S.A.

Cette entreprise a été créée un an et demi après Urapalma, soit le 25 juillet 2001. Selon le rapport de l'Incoder, cette compagnie est associée à Urapalma et en date du 1^{er} novembre 2004 elle avait acquis illégalement 1500 hectares de terre du territoire collectif du Curvarado par le biais de « contrats d'achats d'améliorations ».

2.3 Inversiones Agropalma y Cia Ltda

Le 20 avril 2003, cette compagnie s'est constituée à Medellin et a inscrit à sa « raison sociale » littéralement les mêmes 9 points qu'Urapalma en en ajoutant cependant un nouveau :

« Établir l'élevage de bovins, pour l'exploitation commerciale d'agro-élevage, forestière et industrielle, pourra acheter des établissements de commerce afin de vendre des services de toute classe, acheter et vendre de la marchandise en général, conformément à ce qui est ordonné et permis par les lois colombiennes ». ¹⁰

Il est intéressant que cet ajout à la raison sociale de *Inversiones Agropalma y Cia Ltda*, coïncide avec les propositions du BEC – *Bloque Elmer Cardenas* – (groupe paramilitaire opérant dans le Bajo Atrato et l'Uraba) inscrites dans leur projet PASO – *Proyecto de Alternatividad Social*, qui en plus de mentionner la palme africaine comme projet productif de « réinsertion » dans le cadre de la démobilisation des paramilitaires, mentionnent le programme gouvernemental des gardes-forestiers, l'élevage extensif, l'agro-industrie du manioc et du caoutchouc, ainsi que la possibilité de permettre aux démobilisés de créer des petits commerces pour la vente de produits de première nécessité. L'idée de ces « établissements de commerce » de type magasin général font étrangement penser à ceux qui existent à Bajira, où les travailleurs de la palme ne peuvent qu'acheter en échange des coupons qu'ils obtiennent de leur patron...

2.4 Palmas del Curvarado S.A.

Cette entreprise s'est constituée à Medellin le 29 octobre 2003 et huit des neuf points de sa raison sociale coïncident avec les autres compagnies de palme mentionnées ci-haut. Cependant elle y ajoute un autre point important : « La constitution d'associations de paysans et ou de coopératives de travail associé qui se dédient à la promotion, à la prévention et au traitement sanitaire en activités agricoles, ainsi qu'à la recherche et génération de travail pour ses associés. » ¹¹ Cette compagnie, en plus de s'être approprié de 398 hectares de terres dans le bassin

du Curvarado, s'est approprié de 4752 hectares de terres dans le bassin du Jiguamiando par le biais de « contrats d'achat d'améliorations » sur 55 parcelles.¹² Il est également important de souligner que cette entreprise est actuellement la plus agressive dans les activités qui visent à étendre le plus rapidement possible les plantations de palme au sein des territoires collectifs, ainsi que dans les actes d'intimidation contre les habitants de la nouvelle Zone Humanitaire du Curvarado (voir chapitre 5). De plus, elle encourage ses travailleurs à se « défendre » contre les paysans qui reviennent récupérer leurs terres et qui dénoncent les plantations de palme, en leur disant que s'ils perdent leur travail ce sera la faute de ces paysans. Elle organise aussi la création de nouveaux villages avec les travailleurs des plantations, tout près de la Zone Humanitaire, afin de créer un climat de conflit entre les paysans du Curvarado qui s'opposent à la palme et les paysans venant à la fois d'autres régions et du Curvarado, qui sont dépendants du travail dans les plantations pour leur survie.

En plus des quatre entreprises provenant de la Côte Atlantique et d'Antioquia (régions sous le contrôle absolu du narco-paramilitarisme) que nous venons de décrire, le rapport de l'Incoder de mars 2005 mentionne également les compagnies Palmura S.A. (Palmas de Uraba), Promotora Palmera de Curvarado Ltda, Inversiones Fregni Ochoa Limitada, La Tuketa, Selva Humeda, Asibicon, et Palmas del Atrato. De plus, Justicia y Paz a obtenu l'information selon laquelle une entreprise nommée *Unidad Productiva Afrocolombiana* de Palma a demandé à Codechoco le 28 novembre 2004 l'approbation de son plan de gestion environnementale, afin d'obtenir sa licence environnementale. On compte donc treize noms d'entreprises au total à ce jour, alors que le rapport de l'Incoder n'en avait identifié que neuf. Il est probable que de nouveaux noms apparaissent encore dans le futur. En fait tous les éléments portent à croire que les entreprises de Palme qui se sont implantées dans le Bajo Atrato sont des entreprises qui ont soit été créées directement par les paramilitaires soit elles ont été, comme l'affirme lui-même Salvatore Mancuso – le Commandant militaire en chef des AUC, recrutées par ces derniers pour s'impliquer dans les projets économiques de « réinsertion » paramilitaire, lire de « réingénierie » du paramilitarisme.

3. DE PARAMILITAIRES À PALMICULTEURS : PRISE 1

Il est intéressant de noter que depuis 2001, il semble que la Brigade 17 et les paramilitaires du Bloc Elmer Cardenas qui opèrent dans le Bajo Atrato, avaient comme nouvelle mission de faire

la promotion, auprès des communautés afro-colombiennes, du projet agro-industriel de palme africaine et de protéger les nouvelles plantations qui allaient voir le jour dans la région. Ainsi en juin de 2001, des unités de la Brigade XVII de l'Armée dans une opération conjointe avec des paramilitaires faisaient incursion dans les villages des communautés du Cacarica, situées au nord du Bajo Atrato près de la frontière avec le Panama, afin de leur proposer de se consacrer à semer la Palme africaine et la coca parce que cela apporterait le progrès : « Vous devez cultiver la palme et la coca, cela apporte de l'argent (...) Vous voyez ensuite les riches qui viennent acheter les terres. Ici nous allons avoir de l'argent (...) Nous sommes venus pour récupérer la zone ».¹³ D'autre part en 2002, les membres de la communauté de Camelia, du bassin du Curvarado, ont constaté que leurs parcelles (qu'ils avaient dû abandonner lors des déplacements forcés) étaient couvertes de palmiers qui atteignaient déjà deux mètres de hauteur et que les plantations de palme étaient entourées de panneaux sur lesquelles était inscrit « Brigade XVII ».¹⁴ De plus en 2003, lors d'une des incursions paramilitaires dans le village de Puerto Lleras au Jiguamiando, ces derniers ont exprimé à la communauté : « Travaillez avec nous, cette terre nous appartient, nous ne nous en irons pas d'ici. Plantez la palme, avec la palme il y a de l'argent à faire. Nous apportons le progrès et le développement dans la région. »¹⁵ Enfin, le 25 janvier 2003, selon des témoins de la région, l'entreprise Urapalma S.A., accompagnée d'hommes équipés d'appareils de communication et portant des armes courtes, connus dans la zone comme étant des paramilitaires, a réuni deux milles habitants de la région afin de leur « proposer » de s'intégrer à la production de la palme en tant qu'« associés ».¹⁶ Encore une fois, on reconnaît la mise en place des « alliances stratégiques » proposées dans le Plan de Développement Alternatif (PDA) du Plan Colombie.

Par ailleurs le 14 mars 2003, une commission gouvernementale de la *Defensoria del Pueblo* rend visite aux communautés du Jiguamiando alors que j'y étais et les informe qu'ils ont effectivement pu constater dans leur parcours la présence de 1500 hectares de palme africaine sur le territoire collectif du Bassin du Curvarado. Puis le 10 avril 2003, lors d'une réunion à Bogota entre des représentants du gouvernement et des communautés du Jiguamiando et du Curvarado, le Dr. Carlos Franco, directeur du Programme Présidentiel de Droits Humains, propose à la communauté de négocier avec les entreprises de palme. La communauté dit alors au gouvernement que la présence de cultures de palme sur leur territoire collectif reconnu par la Loi 70, est illégale et que c'est un problème que doit résoudre le gouvernement. Elles affirment par

ailleurs n'avoir rien à négocier avec les entreprises de palme qui sont des occupants illégaux de leurs territoires.

Le 17 juillet 2003, le journal *El Tiempo*, un des plus importants médias de masse en Colombie, publie un article intitulé « Les zones du processus paras », concernant la négociation du gouvernement avec les paramilitaires, dans lequel on affirme que : « L'Uraba Antioqueño, aujourd'hui dominé par les AUC, se convertira en une aire de concentration des troupes et dans le futur, en un pôle de développement des cultures de palme africaine ». Puis le 18 juillet, soit trois jours après la signature des accords qui permettent le début du processus de démobilisation des paramilitaires, le journal *El Tiempo* publie un second article sur le sujet, dans lequel un chef paramilitaire commente le projet de palme africaine dans le Jiguamiando :

« (...) et certains racontent que sur des terres de la rivière Jiguamiando, fleurissent déjà les cultures de palme africaine, incluses par les AUC qui dialoguent avec le gouvernement dans les plans de l'économie qui seront mis de l'avant lorsque se concrétisera la démobilisation. Des parcelles de terres acquises de manière illégale au milieu de la guerre font partie des méga-projets (...) et il assure (se référant aux affirmations du chef paramilitaire surnommée 'Rodrigo' avec lequel le journal a fait une entrevue et qui a été par la suite assassiné) que ces projets de palme africaine dans le sud de l'axe bananier de l'Uraba 'sont tachés de sang, de misère et corruption. La façon par laquelle ont été acquises les terres, et l'argent qu'on dit être prêté par des entités de promotion du développement agro-industriel, font partie d'une chaîne de lavage d'argent du narcotrafic, de prêts-noms, de déplacements forcés, de mort et de violence' »¹⁷

Enfin le 20 septembre 2003, un article du *Washington Post* intitulé « Cease-Fire becomes Land Grab », écrit par un reporter qui s'est rendu à Bajira dans le Bajo Atrato, explique comment on est en train de mettre en place au Choco et dans le reste de la Colombie, une nouvelle phase de la stratégie paramilitaire de prise de possession de terres et de contrôle social sur les populations locales dans le but d'imposer le projet agro-industriel de palme africaine, de consolider un contrôle militaire au milieu de la démobilisation et de configurer un modèle de réconciliation forcée avec les victimes. Vu l'importance des affirmations qu'il contient, j'ai retranscrit en note un extrait considérable de cet article.¹⁸ Tout le projet de palme africaine qui est implanté sur les territoires du Jiguamiando et du Curvarado se déploie à partir du village de Belén de Bajira, où se trouve d'ailleurs les bureaux de la compagnie Urapalma, la pionnière du projet dans la région. On se rappelle que Bajira est contrôlé par les paramilitaires depuis le début du blocus économique imposé par ces derniers à partir de 1996 aux communautés du Jiguamiando et du Curvarado entre autres, et depuis le tristement célèbre massacre de Brisas de cette même année, qui a inauguré la

violence paramilitaire dans le Bajo Atrato. Brisas, qui est situé sur les rives de la rivière Curvarado, se trouve à une demi-heure de route en voiture de Belen de Bajira.(voir annexe 5 et 6)

4. LES FAITS

4.1 Février 2004 : Première commission de vérification

Avec la pression de la Cour Interaméricaine de Droits Humains, les communautés ont réussi à obtenir que soit effectuée en février 2004 une première « Commission de Vérification » des plantations de palme africaine dans le bassin du Curvarado et du Jiguamiando, avec la participation de hauts fonctionnaires du gouvernement et de diverses ONG nationales et internationales. Étant donné que la vérification de février fut bien incomplète, une seconde « Commission de Vérification » (à laquelle j'ai d'ailleurs participé), eut lieu en octobre 2004. Ces commissions techniques avaient pour but de vérifier sur le terrain l'emplacement exact des plantations de palme africaine, afin de pouvoir déterminer par la suite quelles portions des plantations ont été implantées illégalement sur les territoires collectifs des communautés et lesquelles se trouvaient sur des titres de propriété privée ayant été expédiés par l'Incora avant l'entrée en vigueur de la loi 70 et ayant été achetés dans les dernières années par les compagnies.

Le 16 et 17 février 2004 s'est donc enfin réalisée, suite à l'insistance constante des communautés du Jiguamiando et du Curvarado et de la *Comision Intereclesial de Justicia y Paz*, la première « Commission de Vérification ». Cette commission était composée de membres du gouvernement central, tels que le ministère de l'Intérieur et de la Justice, le ministère des Affaires Étrangères, l'Incoder et la Defensoria del Pueblo, entres autres, ainsi que des membres de différentes ONG colombiennes et internationales, et évidemment de plusieurs personnes des communautés du Curvarado et du Jiguamiando. Lors de cette « Vérification », on a constaté l'existence de 3 000 hectares de Palme africaine semés principalement par l'entreprise Urapalma S.A.¹⁹ à l'intérieur des territoires collectifs appartenant aux communautés du Bassin du Curvarado. De plus, il fut possible de recueillir l'information selon laquelle le projet agro-industriel prévoit couvrir un total de 40 000 hectares de palme dans la région de l'Uraba et du Bajo Atrato. Le ministère de l'Intérieur a dit durant la visite qu'il existe six entreprises qui participent au projet agro-industriel de palme dans la zone, cependant il reste que Urapalma S.A est la plus importante de toutes puisqu'elle possédait déjà à cette époque 2 200 hectares des 3 000 hectares plantées dans la zone.

Dans la zone des plantations, traversée par une route de 10 mètres de large qui n'existait pas avant le déplacement forcé, se mobilisent des camions, des autobus de travailleurs, des tracteurs et de la machinerie lourde. La plupart des travailleurs proviennent de petites et moyennes villes de la région comme Belén de Bajira, Chigorodo, Carmen del Darien, Riosucio, Turbo, et sont eux-mêmes des déplacés du Bajo Atrato qui ont perdu leurs terres, vivent dans les villes et sont à la recherche de travail. D'autres sont des déplacés qui proviennent des départements de Cordoba et d'Antioquia, que l'on est allé chercher en leur promettant que « dans la palme il y a de l'argent à faire ». Puis il y a les chefs d'équipe de travail et ceux qui assurent la sécurité dans les plantations ; plusieurs personnes ont dénoncé que ces postes sont souvent occupés par des paramilitaires apparemment « démobilisés ». Selon le témoignage d'un travailleur, ceux qui travaillent au maintien de la plantation gagnent en moyenne 17 000 pesos par jour (8,50\$ CAN) alors que ceux qui travaillent au maintien des canaux de drainage reçoivent 200 pesos (0.10\$CAN) pour chaque mètre entretenu, alors que le salaire minimum en Colombie est de 358 000 pesos par mois (180\$ CAN). Selon les dires de ce travailleur, leur salaire équivaldrait donc presque au salaire minimum légal. Cependant Justicia y Paz a reçu par la suite plusieurs dénonciations de travailleurs qui se plaignaient de n'être payés qu'avec des coupons alimentaires qu, de plus, ne sont valides que dans certains magasins de Bajira, contrôlés par les paramilitaires. Voilà, entre autres, pourquoi on parle de « nouvel esclavage » dans le Bajo Atrato.

Par ailleurs, il a été possible de constater durant la vérification que toute l'épaisse forêt qui entourait les villages abandonnés des communautés a été rasée. On ne trouve plus à des kilomètres à la ronde trace de végétation différente à la palme africaine. À tous les 120 mètres on a construit des canaux de drainage de 1 mètre et demi de profondeur qui ont asséché les cours d'eau qui existaient avant le déplacement forcé de 1997. Plusieurs anciens villages n'existent plus, ils sont disparus sous la palme et les membres des communautés du Curvarado participant à la « Vérification » ont même eu de la difficulté à reconnaître où se trouvaient leurs parcelles, tellement le paysage a été complètement transformé. Ainsi la « Commission de Vérification » a pu constater durant sa visite que les anciens villages des communautés de *Camelia*, *No Hay como Dios*, *Caño Claro*, *Andalucia*, *la Iguana* et *Cetino* sont totalement couverts de palme.²⁰ D'autre part, ceux qui ont participé à cette première Commission ont pu constater que l'empire agricole est protégé en permanence par des membres de la police nationale, par des membres du Bataillon

« Voltigeros » de la Brigade XVII, ainsi que par des civils munis de radios de communication et d'armes courtes, qui se déplacent en motocyclette et s'installent dans les postes de contrôle.²¹

4.2 Octobre 2004 : Deuxième Commission de Vérification

Suite à la continuelle insistance de Justicia y Paz et aux pressions de la CIDH sur le gouvernement, la deuxième Commission de Vérification eut lieu du 24 octobre au 1^{er} novembre 2004. Pendant plusieurs jours, les membres de l'Incora ont pris une quantité de données techniques à l'aide d'un GPS afin de déterminer l'emplacement exact des plantations de palme africaine des différentes compagnies. Des représentants de *Codechoco*, de la *Defensoria del Pueblo*, et du ministère de l'Intérieur ont également participé en tant que représentants du gouvernement à cette vérification, tout comme plusieurs représentants d'organismes de défense des droits humains nationaux et étrangers. J'ai personnellement participé à cette vérification et j'ai été témoin de l'affliction profonde des hommes et des femmes des communautés lorsqu'ils ont revu leurs terres pour la première fois depuis le déplacement forcé et qu'ils ont trouvé leur territoire complètement transformé et dévasté par la déforestation et la monoculture. J'ai également pu être témoin du fait qu'en plusieurs endroits aux alentours et au sein des plantations, des membres de la Brigade XVII de l'Armée nationale étaient présents, pour protéger les infrastructures du projet agro-industriel. On a pu également constater que les compagnies de palme étaient déjà en train de récolter les fruits dans certaines plantations. Enfin dans la municipalité de Mutata, une entreprise (belge, semble-t-il) était déjà à cette époque en train de construire une usine d'extraction de l'huile de palme.²²

Lors du passage de la commission, les compagnies de palme devaient remettre à l'Incora tous les documents qui étaient censés prouver la légalité de leurs plantations, c'est à dire les contrats d'achats de titres individuels, qui auraient été émis à des particuliers par l'Incora avant la promulgation de la loi 70 de 1993. Ces documents devaient également être remis aux communautés afin que les avocats de Justicia y Paz et d'autres organismes qui les appuient, puissent en étudier la validité, ce qui n'a pas été fait avant 2006. Par la suite, l'Incora devait étudier les documents de propriété présentés par les entreprises de palme et déterminer quelle proportion des plantations de palme avaient été implantées illégalement au sein des territoires collectifs des communautés, protégés par la loi 70, et quelles proportions des plantations étaient effectivement situées sur des propriétés privées et possédaient tous les permis requis en vertu de

la loi 70 et des lois de protection environnementales qui s'appliquent à la région du Choco biogéographique, pour être considérées comme légales.

4.3 Mars 2005 : Le rapport de l'Incoder

Le 14 mars 2005, la *Defensoria del Pueblo* a publié son rapport sur les résultats de la « Commission de Vérification ». Elle a établi qu'il existait au moment de la « vérification » un total de 4183 hectares de plantations de palme africaine, situées au sein des bassins du Curvarado et du Jiguamiando; dont 198 hectares dans le Jiguamiando et le reste dans le Curvarado. De plus 810 hectares du bassin du Curvarado seraient utilisées pour l'élevage extensif, ce qui signifie que la superficie totale du territoire affectée par les plantations de palme et l'élevage s'élevait alors à 4993 hectares. L'Incoder rapporte que pour l'instant six compagnies sont impliquées : Urapalma S.A. (2723 hect.), Palmas S.A. (633 hect.), Palmado (80 hect.), Palmas del Curvarado (398 hect.), Fregni Ochoa (349 hect.), et La Tuketa (810 hect.). Il est cependant important de noter que Palmas S.A. et Palmado sont des compagnies associées à Urapalma et qui, au moment de la Vérification, possédaient toutes trois le même représentant légal. D'autre part, Incoder a pu établir que le projet agro-industriel prévoyait déjà s'étendre sur plus de 26 000 hectares, dont plus de 22 000 hectares pour des plantations de palme et environ 4000 hectares pour l'élevage. Les chiffres disponibles au moment de la vérification ont permis à l'Incoder d'inscrire dans son rapport les projections suivantes, en fonction des prévisions émises par neuf compagnies : Urapalma S.A. (2931 hect.), Palmas S.A. (1500 hect.), Palmado (1320 hect.), Palmas del Curvarado (4156 hect.), Fregni Ochoa (1407 hect.), La Tuketa (594 hect.), Selva Humeda (234 hect.), Asibicon (3200 hect.), Palmas del Atrato (5800 hect.).

Dans son rapport, l'Incoder affirme que la grande majorité des plantations de palme sont situées sur les territoires collectifs du Jiguamiando et du Curvarado et explique quelques unes des stratégies utilisées par les compagnies de palme pour s'appropriier illégalement les terres collectives.²³ Afin de démontrer que les entreprises n'ont apporté à l'Incoder que très peu de titres de propriété privée, le rapport stipule à titre d'exemple que la compagnie Urapalma n'a apporté qu'un seul titre individuel (privé) lui accordant la propriété sur une terre d'une extension de 11 hectares, alors que le total de la superficie de palme semée par cette compagnie équivaut à 2723 hectares. En fait, l'Incora explique dans son rapport que la grande majorité des documents présentés par les entreprises de palme sont des contrats d'achat de parcelles de terre appelés

contrats « d'achat d'améliorations », qu'elles auraient réalisés avec divers habitants de la région, sur des parcelles qui font partie intégrante du territoire collectif et qui ne peuvent donc pas être vendues par des individus qui habitent le territoire, encore moins à des particuliers externes aux communautés. La seule autorité légitime pour vendre « les améliorations » d'une parcelle du territoire collectif est le Conseil Communautaire et il peut uniquement le vendre à un autre membre des communautés du bassin sur lequel s'étend la propriété collective ou à un membre du groupe ethnique afro-colombien. L'Incoder conclut donc que ce type de contrat d'achat est illégal en fonction de la loi 70. Par ailleurs l'Incoder alerte sur le fait que l'accumulation par les compagnies de palme de plusieurs titres de propriété privée, qui avaient à l'origine été donnés par l'Incora à de petits paysans pauvres ou sans terre, permet à ces sociétés de consolider la propriété sur d'immenses étendues de terre, ce qui va à l'encontre de l'esprit initial du programme de réforme agraire. A ce titre l'Incora écrit : « (...) cette situation dans la pratique, représente une contre-réforme agraire (...) »²⁴

Ainsi les conclusions du rapport de l'Incoder sur la deuxième Commission technique de Vérification étaient cinglantes : 93% des plantations de palme étaient illégales et ces terres devaient être rendues aux communautés. De plus l'Incoder ordonnait la suspension immédiate de l'ensemencement de palme africaine et de l'avancée des fermes d'élevage sur les territoires des Bassins du Jiguamiando et du Curvarado. Il demandait aussi la suspension immédiate des achats de terres sur ces territoires et l'indemnisation des communautés. Par contre l'Incoder suggérait comme piste de solution la concertation et la réalisation de contrats d'association entre les entreprises privées et les communautés propriétaires, ce qui ouvrait grand la porte aux fameuses « alliances stratégiques » du Plan Colombie. Ainsi l'Incoder rappelle que l'article 52 de la Loi 70 stipule que :

« Le Gouvernement National peut créer des mécanismes financiers et de crédit spéciaux qui permettront aux communautés noires de créer des formes associatives et solidaires de production pour l'approvisionnement durable des ressources et pour qu'elles participent en condition d'équité dans les associations commerciales qu'elles formeraient avec des particuliers. Pour les effets de référence de cet apport et pour garantir les crédits, la valeur des biens dont on autorise l'approvisionnement au sein du territoire collectif pourra être prise en compte. »²⁵

Ces « alliances productives » sont comparables à un loup déguisé en mouton ; sous des apparences de projets de développement pour les communautés on camoufle une nouvelle forme d'esclavage à laquelle on compte soumettre les afro-descendants dans un jeu de pouvoir

totale­ment iné­gal. Pour­tant en août 2005 l'Inco­der a émis la Ré­so­lu­tion 1516, qui pré­sen­te les al­liances stra­té­giques et é­tablit les nor­mes pour l'usage com­mer­cial des ter­ri­toires col­lec­tifs des com­mu­nau­tés afro-des­cen­dantes. Cette ré­so­lu­tion a en­suite été rem­placée en no­vembre 2005 par le Dé­cret 2038 émis par le gou­ver­nement, qui con­duira à la pos­si­bi­lité de pri­va­tiser et de com­mer­cialiser de facto les ter­ri­toires col­lec­tifs. Nous re­vien­drons plus en dé­tail au cours de ce cha­pître sur cette stra­té­gie d'ap­pro­pria­tion.

4.4 Octobre 2005 : premier communiqué de presse du ministre de l'Agriculture

Outre cette piètre recom­man­da­tion de l'Inco­der, qui pro­pose aux com­mu­nau­tés de s'as­so­cier avec les pal­micul­teurs, en ou­bliant volon­tairement le fait que ces derniers sont les prin­ci­paux bé­né­fi­ciaires des dé­pla­ce­ments for­cés, des as­sas­sinats et des mas­sa­cres dont ont été vic­times les com­mu­nau­tés et à tra­vers des­quels ils ont acquis par la force leurs terres, le reste des con­clu­sions du rap­port sont ex­trê­mement pos­i­ti­ves pour les com­mu­nau­tés. Pour la pre­mière fois, on re­con­naît que la grande ma­jorité des plan­ta­tions ont été im­plan­tées de ma­nière illé­gale sur les ter­ri­toires col­lec­tifs des com­mu­nau­tés, con­tre­venant ain­si à la loi 70. Évi­dem­ment la ré­ac­tion du côté des pal­micul­teurs a été très ag­ressive et une nou­velle vague de ré­pres­sion s'est abattue sur les com­mu­nau­tés de sep­tembre à dé­cembre 2005. Par ail­leurs, les pal­micul­teurs ont re­jeté caté­goriquement la validité du rap­port de l'Inco­der, en fa­isant sa­voir au gou­ver­nement qu'ils re­fu­saient de le re­con­naître. Même son de cloche de la part d'Uribe ; selon des ré­vé­la­tions du jour­nal El Tiempo, quel­ques jours à peine après sa pu­bli­ca­tion, il y eut un ordre au mi­nistère de l'Agriculture et à l'Inco­der de ne plus le faire cir­cu­ler, sans plus d'ex­pli­ca­tion. « C'est un thème sur lequel il y a beaucoup de pres­sion », a ex­primé une source au mi­nistère qui connaît bien le cas.²⁶ Puis, les mois passèrent, et les plan­ta­tions de palme con­tinuèrent de s'é­ten­dre à grand pas sur les ter­ri­toires du Curvarado et du Jiguamiando, sans qu'aucune ac­tion ne soit prise de la part de l'exé­cu­tif pour em­pê­cher les pal­micul­teurs de faire à leur guise.

Le 19 octobre 2005, comme il fallait s'y at­ten­dre vu les puis­sants inté­rêts qui existent der­rière le projet de palme, le mi­nistère de l'Agriculture fa­isait bru­talement volte-face : il dé­clarait qu'il existe au sein des ter­ri­toires col­lec­tifs du Jiguamiando et du Curvarado des titres de pro­priété pri­vés qui ont été expé­diés avant l'en­trée en vi­gueur de la loi 70 de 1993. Selon le com­mu­iqué du mi­nistère, ces titres pri­vés totaliseraient une su­per­ficie de 10 162 hec­tares, des­quelles 1978,3 hec­tares sont déjà plan­tés de palme africaine, ce qui re­présente 51% de l'aire totale des 3841

hectares de palme qui est semée dans les bassins du Jiguamiando et du Curvarado. C'est donc la moitié des plantations de palme qui sont sur les territoires collectifs des communautés qui vient ainsi d'être légalisée dans un communiqué de deux pages et c'est plus de dix mille hectares des territoires collectifs des communautés qui viennent de s'envoler en fumée.²⁷

4.5 Juillet 2006 : deuxième annonce du ministre de l'Agriculture aux médias

Suite à son rapport sur la Commission de Vérification, rapport qui émettait des constatations techniques, des conclusions et des recommandations mais qui n'avait pas de portée légale coercitive, l'Incoder a émis deux Résolutions le 22 mars 2006, la 0702 et la 0703, qui informent que le processus de « Délimitation et Clarification »²⁸ des 238 titres privés situés dans les bassins du Jiguamiando et du Curvarado sera exécuté. Ce processus signifie que les délimitations précises des terrains que couvre chaque titre de propriété privée seront inscrites avec des mesures GPS et que dans une étape postérieure, celle de « Délimitation et Séparation »²⁹, les dits terrains privés seront soustraits au territoire collectif. Suite à la publication de ces Résolutions de l'Incoder, la *Procuraduria General de la Nacion* qui est l'entité de contrôle du gouvernement, et la *Defensoria Nacional del Pueblo* qui est l'équivalent du ombudsman, ont chacun de leur côté émis un « Recours de Repositionnement »³⁰ sur les Résolutions 0702 et 0703 de l'Incoder en sollicitant que soient exclus de la démarche de « Délimitation et Séparation » dans les territoires collectifs du Curvarado et du Jiguamiando, les 238 titres de propriété privé, jusqu'à ce qu'ait été vérifiée la légalité des résolutions d'adjudication de ces titres.

En juillet, un nouveau revirement de situation apparent fit surface. Le ministre de l'Agriculture, Andres Felipe Arias, affirme à la revue *Semana* que 25 000 hectares des territoires collectifs seront retournées aux communautés afro-descendantes du Jiguamiando et du Curvarado, tandis que le 10 juillet il affirme au bulletin de nouvelles télévisées de CMI que 15 000 hectares leur seront retournées. Pourtant dans deux occasions antérieures, le ministre avait affirmé à des émissions de radio qu'il existait 15 000 hectares de propriété privée dans le Curvarado, qui seraient soustraites des territoires collectifs des communautés. Puis, le 13 juillet, Justicia y Paz, qui accompagne les communautés dans leurs démarches légales, a eu une conversation téléphonique avec une entité gouvernementale afin d'avoir des informations officielles sur ce qui circulait dans les médias. On leur a alors manifesté que 8000 hectares de terres sont de propriété privée des entrepreneurs de palme, que 10 000 hectares appartiennent aux Conseils

Communautaires et que 15 000 hectares sont des « accessions » qui appartiendraient à des habitants du Curvarado.³¹ Autant d'informations contradictoires qui laissent présager de nouvelles manœuvres de la part du gouvernement, des palmiculteurs et de leurs alliés paramilitaires. Ce qui est certain néanmoins, c'est que les affirmations faites dans les médias par le ministre n'ont aucune valeur légale.³²

Un élément attire cependant l'attention dans la réponse donnée par le ministre Arias à la question de la revue *Semana* sur ce qu'il adviendra de la palme qui a été semée sur les terres des paysans du Jiguamiando et du Curvarado. Il a affirmé que dans cette situation, selon la loi, les entrepreneurs de la palme sont considérés comme des occupants de mauvaise foi et qu'ils n'ont par conséquent aucun droit à ce que leur soit reconnues des « améliorations » sur ces terres, ce qui signifie que l'argent investi, soit 11 millions de pesos par hectare (5500\$ CAN / hectare), serait dorénavant au bénéfice des nouveaux propriétaires. Ceci nécessitera, selon ces dires, la recherche d'alternatives pour ne pas perdre ce qui a été gagné dans la région, puisque, selon lui, on ne peut nier que cette activité a généré emploi et développement. Sur ces affirmations du ministre, il vaut la peine de se poser quelques questions, comme par exemple qui sont les « nouveaux propriétaires » dont ils font mention ? Les Conseils Communautaires du Jiguamiando et du Curvarado ? Les travailleurs de la palme qui ont été emmenés par les paramilitaires pour repeupler le Curvarado et former de nouveaux villages ? À quoi se réfère le ministre lorsque qu'il parle de « rechercher des alternatives afin de ne pas perdre ce qui a été gagné » ? À la création d'associations de paysans dans le cadre des « alliances stratégiques » avec les entreprises de palme ? Prévoit-on forcer les Conseils Communautaires à faire des alliances avec les palmiculteurs en échange du « retour » de leurs terres ? Ces questions et bien d'autres encore restent en suspens...

4.6 Décembre 2006 : l'Incofer émet deux nouvelles résolutions

Les 5 et 6 décembre 2006, l'Incofer a émis les résolutions No 2658 et 2672 en réponse au « Recours de Repositionnement » qui avaient été émis par la *Procuraduria General de la Nacion* et la *Defensoria Nacional del Pueblo* sur les résolutions 0702 et 0703 de l'Incofer. Ces nouvelles résolutions ne solutionnent en rien le problème de l'appropriation illégale des terres par les compagnies de palme, pas plus qu'elles ne répondent à l'exigence des communautés du Jiguamiando et du Curvarado de restitution de leurs territoires ancestraux. Premièrement,

l'Incoder reconnaît les titres de propriété privés qui ont été émis par l'ancien Incora à des particuliers jusqu'en 2000, date de l'attribution des titres de propriété collective aux communautés du Jiguamiando et du Curvarado par cette entité, au lieu de ne reconnaître que les titres privés ayant été émis avant 1993, date de l'entrée en vigueur de la loi 1970, tel que le stipule cette dernière. Ainsi, Justicia y Paz estime que six des titres de propriétés privés ayant été reconnus comme valides par l'Incoder dans ses nouvelles résolutions sont des titres ayant été émis avant le 27 août 1993, qui auraient donc dû être considérés comme nuls, tel que l'Incoder lui-même l'a signifié dans son rapport sur la deuxième « Commission de Vérification ». De plus, Justicia y Paz a dénoncé le fait qu'il existe sept titres de propriété privé émis avant 1993 appartenant à des paysans du Curvarado et du Jiguamiando, totalisant 250 hectares, qui n'ont pas été reconnus par l'Incoder et qui ont donc été exclus de la procédure de délimitation et séparation du territoire collectif.

Mais le plus alarmant de ces résolutions est la conclusion de l'Incoder face à l'utilisation de la figure juridique de « l'accession ». L'Incoder mentionne dans son rapport les quatre cas connus où a été utilisée la figure de l'accession : celui de Lino Antonio Diaz Almario (défunt) dont le titre de propriété est passé de 18 hectares à 5 908 hectares, celui de Sixto Perez Diaz dont le titre est passé de 33 hectares à 4207 hectares, celui de Jeremias Durango dont le titre est passé de 23 hectares à 2603 hectares, et celui de Luis Urango Quintero dont le titre est passé de 55 hectares à 5000 hectares. Sur ces cas, l'Incoder se limite à mentionner qu'il a demandé à la *Superintendencia de Notariado y Registro*³³ de révoquer les documents qui ont été inscrits suite à l'utilisation frauduleuse de cette figure juridique, ce à quoi aurait répondu cette entité que malgré le fait que la figure ne fut pas déclarée correctement, celle-ci est ratifiée (légalisée) par un acte administratif d'inscription dans le registre des terres, avec présomption de légalité qu'elle ne peut pas méconnaître. S'il existait réellement une volonté politique de la part du gouvernement, le ministre de l'Agriculture pourrait faire révoquer les actes d'inscription de ces titres de propriété gonflés de manière aberrante grâce à l'utilisation frauduleuse de la figure d'accession, afin que l'Incoder ordonne la ré-inclusion de ces immenses extensions de terres au sein des territoires collectifs. Ainsi non seulement les résolutions 2658 et 2672 viennent contredire les affirmations du ministre de l'Agriculture sur les terres qui seraient redonnées aux communautés du Jiguamiando et du Curvarado, mais Justicia y Paz dénonce également le fait que ces résolutions

de l'Incoder ne clarifient en rien quelle est la quantité de terres appropriée illégalement par les palmiculteurs qui fait partie des territoires collectifs.³⁴

Finally le 15 avril 2007, une Commission gouvernementale s'est rendu dans les bassins du Curvarado et du Jiguamiando afin de commencer le processus de « Délimitation et Séparation » des titres privés du territoire collectif. L'information dont dispose Justicia y Paz à l'heure actuelle est que ce sont 238 titres de propriété privée qui seront exclus du territoire collectif et que ceux-ci totalisent 7890 hectares, dont 4652 hectares seront soustraits du titre collectif du Jiguamiando et 3238 hectares seront soustraits de celui du Curvarado. Pourtant toute la lumière n'a pas encore été faite sur les modes d'appropriation utilisés par les compagnies de palme pour avoir réussi à obtenir des titres de propriété sur de si grandes étendue de terres au sein des territoires collectifs des Afro-colombiens.

5. STRATÉGIES D'APPROPRIATION

5.1 Contrats d'achats de titres de propriété privée

La résolution No 02899 du 22 novembre 2000 de l'Incora, qui rend officiel le titre de propriété sur le territoire collectif du Bassin du Curvarado, stipule à l'article 8 intitulé « Terres de propriété privée » que : « En harmonie avec les dispositions de l'article 6 de la loi 70 de 1993 et du numéro 5 de l'article 19 du décret 1745 de 1995, la présente remise (du titre collectif) n'inclut pas les terres sur lesquelles a été accréditée un titre de propriété privée conforme aux lois 200 de 1936 et 160 de 1994. » En d'autres mots cela signifie que les terres sur lesquelles existe un titre de propriété privé qui aurait été légalisé à une époque antérieure à l'entrée en vigueur de la loi 70 en 1993, doivent être exclues du territoire collectif.

Évidemment le gouvernement et les compagnies profitent de ce détail technique afin de faire traîner en longueur les procédures concernant la reconnaissance de l'illégalité des cultures de palme sur le territoire collectif. Lors de la première « Commission de Vérification », un fonctionnaire de l'Incoder³⁵ affirme :

« Il est clair que les plantations se trouvent à l'intérieur du titre collectif des communautés du Curvarado, cependant la résolution du titre, devant l'impossibilité pour l'Incora de s'être rendu sur le terrain au moment de la titularisation à cause de la violence de 1996 et 1997 et afin d'assurer aux communautés les terres, a procédé à la remise du Titre collectif en prenant cependant la précaution

d'annoter à la résolution que les titres individuels qui existent au sein du Territoire collectif doivent être respectés. Pour cette raison, il est possible que soient réclamés des titres de propriété individuels à l'intérieur du Territoire collectif, qui auraient une valeur légale s'ils ont été expédiés par l'Incora avant 1993, année d'entrée en vigueur de la Loi 70. »³⁶

Ainsi commence une longue et lente bataille technique et juridique, pendant que continuent d'avancer à grand pas les plantations de palme africaine sur le territoire collectif des communautés. Les communautés savent que les compagnies se sont approprié de terres sur lesquelles il existe des titres de propriété privés en affirmant les avoir achetées alors que dans les faits, les véritables propriétaires ne leur ont jamais vendu leur terre. Elles le savent parce certains membres des communautés en résistance du Jiguamiando et du Curvarado possèdent des titres privés qu'ils ont acquis avant 1993 et malgré le fait qu'ils n'ont jamais vendu leur terre à personne, celles-ci se trouvent actuellement ensevelies sous la palme. Les communautés doivent donc essayer de retracer les familles qui possédaient effectivement des titres de propriété individuels (lire privée) mais qui ne vivent plus avec elles sur le territoire et prouver que celles-ci n'ont pas vendu leur parcelle de terre. Évidemment suite à toute la répression, plusieurs familles ont quitté les Bassins du Jiguamiando et du Curvarado et elles ne font plus partie du processus de résistance civile des communautés, ce qui rend difficile la vérification de cette donnée auprès de ces familles. Par contre il est également vrai que certaines de ces familles qui possédaient un titre de propriété privée ont effectivement vendu leur terre aux compagnies de palme.

Cependant, le régime de réforme agraire de l'Incora prescrit des conditions spéciales pour le transfert de ce type de propriété qui sont inscrites à l'article 72 sous-alinéa 9 de la loi 160 de 1994 comme suit :

« Personne ne pourra acquérir la propriété sur des terrains initialement attribués comme « terres en friche »³⁷, si les extensions excèdent les limites maximum pour la titularisation signalés par la Junta Directiva para las Unidades Agrícolas Familiares dans la municipalité respective ou région. Seront aussi nuls les actes ou contrats en vertu desquels une personne apporte à une société ou à des unités de quelconque nature, la propriété de terres qui lui auraient été attribuées comme terres en friche, si avec elles, ces sociétés ou communautés consolident la propriété sur des superficies de terres qui excèdent celle fixée par l'Institut pour l'Unité Agricole Familiale ».

Pourtant malgré le fait que l'acquisition, par des compagnies, de larges superficies de terres qui avaient initialement été données par l'Incora à de petits paysans, est considéré comme illégale parce qu'elle irait dans le sens d'une contre-réforme agraire *de facto*, au total ce processus aurait permis aux différentes compagnies de palme de présenter à l'Incodec en 2004 lors de la

« Commission de Vérification » 142 titres de propriété privé sur 13 952 hectares de terre. Pourtant malgré le fait que l'Incoder lui-même signale dans son rapport suite à cette « vérification » que ces contrats ne peuvent pas être considérés comme valides en termes légaux, en 2006 il reconnaîtra aux compagnies 238 titres privés sur 7890 hectares.³⁸

La question des titres individuels n'est qu'une manigance des compagnies de palme et du gouvernement pour gagner du temps et brouiller les cartes. L'État aurait dû ordonner depuis longtemps l'arrêt immédiat des travaux et de l'avancée du projet agro-industriel jusqu'à ce que soit prouvée ou non, par les compagnies de palme, l'existence de titres de propriété privée dûment acquis, et dans le cas de leur existence, que soit démontré, en conformité à l'article 58 de la Constitution Nationale, que l'utilisation de ces terres répond aux exigences et obligations en matière de protection de l'environnement et des ressources renouvelables, ainsi qu'en matière de garantie de la fonction sociale et écologique de ces terres qui se trouvent au milieu du territoire collectif des communautés noires reconnu par la loi 70 et faisant partie du bio-pacifique colombien.

5.2 Contrats d'achats « d'améliorations »³⁹

Selon la loi 70, chaque famille afro-colombienne vivant au sein du territoire collectif, doit se faire accorder par son Conseil communautaire une parcelle de terre sur laquelle elle peut travailler et subvenir aux besoins de sa famille. Si une famille des communautés afro-colombiennes désire quitter le territoire collectif et vendre sa parcelle de terre, en fait elle ne peut pas vendre la terre comme telle mais elle peut vendre les « améliorations » qu'elle a faites sur sa parcelle selon certaines conditions bien précises. La loi 70 stipule que dans un tel cas, la famille doit approcher la comité directeur du Conseil Communautaire Majeur ou son Conseil communautaire local afin de lui signifier qu'elle désire s'en aller et vendre ses « améliorations ». Le Conseil communautaire et lui seul, est autorisé à faire une telle transaction en suivant des règles strictes prescrites par la loi 70.

Suite à la deuxième Commission de Vérification, l'Incoder et le ministère de l'Agriculture ont affirmé quant à la question des « contrats d'achat d'améliorations » qu'ils ont été utilisés massivement par les compagnies de palme africaine afin de tenter de donner une apparence de légalité à l'occupation non légitime des territoires collectifs des communautés afro-colombiennes

du Jiguamiando et du Curvarado. Pour ce faire, elles ont procédé à l'achat de parcelles de terres à des individus qui habitaient sur les terres du Jiguamiando et du Curvarado avant le déplacement forcé et qui ont depuis abandonné le territoire, signant avec eux des « contrats d'achat d'améliorations ». Face à ces contrats l'Incoder affirme dans son rapport que :

« Ces contrats d'achat d'amélioration – *mejoras* - sur des terres collectives dont les communautés noires ont reçu un titre, n'ont pas de validité juridique, parce que l'article 15 de la Loi 70 les défend, lorsqu'il signale que les occupations qui se font par des personnes qui n'appartiennent pas au groupe ethnique noir, sur les terres attribuées en propriété collective aux communautés noires ne donneront pas le droit à l'intéressé d'obtenir un titre de propriété, ni la reconnaissance d'améliorations, et pour tous les effets légaux seront considérés comme possédants de mauvaise foi. (...) De la même manière, l'article 7 de la Loi 70 de 1993, ordonne que les aires assignées à un groupe familial pourront seulement être cédées, mais que le droit préférentiel d'occupation ou d'acquisition pourra seulement retomber sur d'autres membres de la communauté ou sur un autre membre du groupe ethnique, cela avec l'objectif de préserver l'intégrité des terres des communautés noires et l'identité culturelle de celles-ci. (...) En conséquence de quoi, ces terres continuent d'être la propriété des Conseils Communautaires comme étant ses propriétaires légitimes, puisque les contrats d'achat d'améliorations ne génèrent aucun effet juridique, ne donnent pas le droit à l'acquéreur d'occuper ou d'exploiter ces terres, ne permettent pas la reconnaissance et le paiement des améliorations effectuées, ni encore moins ne sont opposables aux Conseils Communautaires.»⁴⁰

Ainsi, ces contrats n'ont aucune valeur légale. Pourtant la majorité des documents apportés par les compagnies de palme lors de la deuxième « Commission de Vérification » étaient des « contrats d'achats d'améliorations ». En tout, cinq compagnies de palme présentes au Curvarado en 2005 avaient présenté 173 contrats de ce type, revendiquant ainsi comme leur appartenant une aire totale de 14 801 hectares.⁴¹

5.3 Contrats d'Usufruit

Ce type de contrat a été utilisé par les palmiculteurs pour donner l'illusion qu'ils ont consulté les communautés afro-colombiennes et que les représentants de ces dernières leur auraient donné la permission d'utiliser et d'exploiter à leur guise le territoire du Curvarado. La loi 70 prévoit que pour la mise en place de quelconque projet sur les territoires collectifs des communautés, il doit y avoir consultation des communautés et décision de l'Assemblée Générale du Conseil Communautaire Majeur, ce qui signifie la participation de toutes les communautés avec leur Conseil Communautaire Mineur respectif. Une des manigances utilisée par les compagnies de palme a consisté à coopter l'ancien Président du Conseil Communautaire du Curvarado, Manuel Moya, afin qu'il agisse comme représentant des communautés en faveur des compagnies de palme. Cela est pourtant interdit par la loi 70 puisque seul le représentant légal à l'autorité

légitime pour transmettre la volonté des communautés, qui doit de toute façon pour des questions touchant au territoire, être inscrite dans une résolution d'Assemblée Générale. C'est malgré tout ainsi que le 24 mars 2004, un contrat d'usufruit a été signé par Manuel Moya et quelques autres habitants du Curvarado (dont aucun ne possédaient la faculté légale pour représenter le Conseil Communautaire Majeur du Curvarado) donnant frauduleusement l'autorisation à toutes les compagnies de palme présentes dans le Curvarado de jouir de l'utilisation des 46 000 hectares que constitue le territoire collectif du Curvarado⁴² !!! Pourtant la transaction du droit d'usufruit de la propriété collective à un tiers ne peut en aucun moment être l'objet d'un accord privé, ce qui irait à l'encontre des principes fondamentaux de la loi 70.⁴³

Il est important de noter ici pour la compréhension du lecteur, que Manuel Moya vivait depuis longtemps dans la municipalité de Carmen del Darien, aussi appelée Curvarado, contrôlée par la Police et les paramilitaires et qu'il ne faisait pas partie du processus de résistance civile des communautés du Jiguamiando et du Curvarado. La Représentante légale du Conseil Communautaire Majeur du Curvarado était à cette époque Maria Ligia Chaverra, qui vit dans une des trois Zones Humanitaires du Jiguamiando avec les familles des neuf communautés du Curvarado qui sont encore ensemble (sur quatorze), organisées en Conseils Communautaires et qui s'opposent au projet de palme. Il faut souligner que les cinq communautés du Curvarado qui ne font pas partie du processus de résistance ne vivent plus ensemble ; les familles des ces communautés se sont dispersées dans le Choco et ailleurs, elles n'ont pas de processus organisationnel collectif et ne sont donc pas en mesure de tenir des assemblées décisionnelles. Manuel Moya était le représentant d'une de ces communautés éclatées, ce qui ne lui donne pas le droit d'agir au nom de l'ensemble des communautés du Curvarado, ni même au nom de sa propre communauté puisqu'il ne l'a pas consultée en Assemblée. Par ailleurs, je me souviens que peu de temps avant la réalisation de la deuxième Commission de Vérification en 2004, ce dernier avait fait circuler un fax à travers divers organismes gouvernementaux et non gouvernementaux où il affirmait que Maria n'était pas la véritable représentante légale du Curvarado, qu'elle avait été imposée par la guérilla et que c'était lui le véritable représentant légal des communautés. Sur le bas de la page du fax qu'il avait envoyé on pouvait lire Urapalma, ce qui prouvait qu'il avait envoyé cette lettre depuis les bureaux de l'entreprise de palme. Ses affirmations ont par la suite été démenties par les documents qui prouvent que Maria a été élue représentante légale en Assemblée Générale et il dût lui-même retirer ces propos.⁴⁴

Malgré ces tentatives des palmiculteurs pour donner avec ces contrats d'usufruit le mirage d'un processus de consultation, la Direction des Ethnies du ministère de l'Intérieur et de la Justice a déclaré qu'aucun type de consultation n'a été réalisée avec les communautés du bassin du Curvarado et qu'il n'existe pas de permis ou d'autorisation valide ayant été émis par les communautés noires qui permettrait l'implantation du projet agro-industriel sur leur territoire.⁴⁵ Ainsi, en accord avec les normes nationales, ces contrats n'ont aucune validité ni effet juridique et doivent donc être considérés comme nuls.

5.4 Accords signés avec la participation des Forces armées

Une partie des accords et contrats mentionnés plus haut ont été réalisés avec la présence et l'intervention de hauts dirigeants militaires, qui ont participé à des réunions entre des représentants des compagnies et des paysans de la région qui ont tenté de supplanter les véritables représentants des communautés. Un exemple de cela est celui de la réunion convoquée le 30 mai 2003 par Urapalma, dans laquelle a participé le Lieutenant Coronel Mario Orozco, alors Commandant du Bataillon Voltijeros de la Brigade XVII. Lors de cette réunion, un document a été élaboré qui stipule : « Il a été concerté que le projet productif de la palme à l'huile sera établi dans les sites définis par l'aménagement territorial des terres collectives du CCCN (Conseil Communautaire des Communautés Noires) dans toute l'aire du Bajo Atrato. »⁴⁶ Les personnes qui ont signé cet acte en tant que représentants des Conseils Communautaires du Jiguamiando et du Cacarica ne possédaient d'aucune manière la faculté légale pour agir en leurs noms. Il est assez évident que les compagnies de palme payent ces individus pour qu'ils soient leur « associés » privilégiés dans l'imposition du projet agro-industriel sur les territoires collectifs. De plus, il est important de souligner que le CCCN est une entité fictive qui n'existe pas. Chaque bassin hydrographique du Bajo Atrato possède son propre Conseil Communautaire Majeur (Jiguamiando, Curvarado, Cacarica, etc.), mais il n'existe pas de Conseil Communautaire représentant toutes les communautés noires du Bajo Atrato. Par ailleurs, il a été découvert que plusieurs de ces accords ont été signés par des personnes qui possédaient un titre de propriété privée sur une parcelle de terre qui avait été complètement plantée de palme par la compagnie sans leur consentement. Devant cette situation de fait, on proposait à ces paysans de signer des accords, en échange de quoi on leur payait leur terre. Ces paysans déplacés qui ne font pas partie du processus de résistance vivent dispersés dans les villes dans des conditions de misère et ont

très peu de moyens de se défendre contre ces abus. Constatant qu'ils ont de toute manière perdu leur terre puisque elle est déjà couverte de palme, ils préfèrent souvent vendre et recevoir un peu d'argent que de tout perdre. L'expression utilisée pour convaincre les paysans de négocier avec les palmiculteurs, que j'ai d'ailleurs entendue de la bouche d'un représentant de l'Incora durant la Commission de Vérification, est d'ailleurs assez éloquente : « *Del ahogado, el sombrero* », qui signifie « de celui qui s'est noyé, récupère au moins le chapeau (qui flotte) »...

Ce qui est préoccupant, c'est que la participation de hauts commandants militaires dans ce type de réunions, où des contrats sont signés par des individus payés, sans que ne soit respectées les lois et normes en vigueur au pays, tend à légitimer les pratiques illégales et frauduleuses des palmiculteurs. D'autre part, cela révèle de sérieux indices sur le fait que les forces armées, étant donné leur appui aux palmiculteurs, exercent des pressions sur les habitants des municipalités de la région afin qu'ils participent à de telles réunions. Ce rôle actif de l'Armée (et des paramilitaires), consistant à encourager la négociation de paysans avec les entreprises de palme, a comme objectif principal de créer une scission entre les déplacés du Curvarado qui sont dispersés dans les villes et municipalité de la région et les déplacés du Curavarado qui sont organisés collectivement et résistent au projet agro-industriel.

5.5 Falsification de documents et supplantation de personnes

Il existe également des cas où les compagnies de palme se sont appropriés des titres de propriété privée en utilisant une stratégie qui consiste à supplanter les personnes qui apparemment vendent les terres et à altérer des résolutions d'adjudication de terrains en friche émises par l'Incora. L'exemple le plus frappant de ce mécanisme d'appropriation illégale se trouve dans le cas du paysan Lino Antonio Diaz Amario, paysan du Curvarado qui possédait un titre de propriété privée totalisant 34 hectares et qui aurait vendu ce titre à une compagnie en 2000, alors qu'il est lui-même décédé en 1995. L'entreprise qui aurait « acheté » ces titres d'une extension totale de 34 hectares à Lino Antonio Diaz, cinq ans après que celui-ci soit mort, les auraient ensuite transférés à la compagnie Urapalma S.A. Cette dernière, sur la base de « certificats de liberté et tradition » émis par le bureau d'Instruments Publics de Quibdo, allègue que ce titre a une extension de plus de 7500 hectares.⁴⁷ La stratégie consiste à utiliser la figure juridique de droit civil nommée « l'accession », qui permet à un propriétaire de faire modifier la quantité d'hectares inscrits à son titre de propriété lorsqu'une rivière située sur sa propriété s'assèche ou change de

cours, en y ajoutant le nombre d'hectares de terre non inondée qui restent après la disparition du cours d'eau. Pour ce faire, il doit exister une déclaration judiciaire suite à quoi doit être faite une vérification de l'extension et des limites, puis dans un Bureau d'enregistrement public on effectue la modification du nombre d'hectares inscrites au titre de propriété. Cette figure utilisée de manière frauduleuse avec la complicité de fonctionnaires des bureaux d'enregistrement aurait permis à Urapalma de faire gonfler la terre de Lino Antonio Diaz dans des proportions absolument aberrantes. Justicia y Paz connaît un autre cas semblable, celui de la propriété de Sixto Perez Diaz, qui aurait passé après des accessions successives de 33 hectares à 4174 hectares.⁴⁸

Un autre cas flagrant de fraude a été révélé par une habitante de la région du Curvarado dans une dénonciation qu'elle a déposée devant la *Procuraduría General de la Nación* :

« (...) Le temps a passé et 2003 est arrivé, nous pendant tous ce temps nous avons survécu par notre propre compte, personne ne nous a aidés, alors nous nous sommes mis d'accord pour vendre la terre, mon père me fait une procuration. je vais au cabinet de notaire de Chigorodo, je demande de faire venir le certificat de Tradition et liberté de Quibdo, et je me retrouve avec la surprise qu'ils nous avaient volé la terre, en utilisant une falsification de documents, parce que la terre apparaît au nom d'autres messieurs que je ne connais pas et ils ont utilisé la signature de mon père, en faisant un procuration supposément de mon père à ces messieurs et ça ils l'ont fait dans le cabinet de notaire de Carepa – Antioquia, ils ont fait cette procuration comme si mon père leur avait donné l'autorisation à eux, ce qui n'est pas comme ça parce que nous ne les connaissons pas. Alors eux ils font une écriture à notre terre, et moi de voir qu'ils nous avaient volé la terre, j'ai envoyé les documents à mon père à Bahia Solano, et de là il est allé à la Fiscalia de Bahia Solano et à la Procuraduría du Choco, où ils ont pris des preuves graphologiques. J'ai été le lundi 17 janvier 2005 et le fiscal m'a dit que toutes les preuves étaient arrivées et que la décision était en notre faveur parce qu'ils s'étaient aperçus que tout cela était faux. (...) Maintenant je me trouve avec la surprise que notre terre apparaît dans une liste où ils vont semer de la palme africaine pour la compagnie Urapalma, chose que nous méconnaissons et avec laquelle nous ne sommes pas d'accord non plus et je demande donc au gouvernement qu'il fasse respecter nos droits et qu'ils nous payent les dommages qu'ils nous ont causés. »⁴⁹

Il n'est donc pas surprenant que le journal *El Tiempo* ait publié, le 29 juillet 2006, un article intitulé : « Les paramilitaires convertissent les bureaux d'Instruments Publics en objectif militaire ». Dans cet article, on fait état d'attaques et d'incendies criminels menés par les paramilitaires contre ces bureaux dans les départements du Cesar, d'Antioquia et de Cordoba. La stratégie consisterait à effacer les traces de transactions frauduleuses effectuées sur des terres de personnes déplacées et d'effacer l'historique des titres de propriété ce qui rendrait impossible de démontrer si une terre a effectivement été vendue ou non. De plus des fonctionnaires de bureaux d'Instruments Publics ont reçu des menaces de morts et d'autres ont été assassinés.

5.6 Tentatives de réforme de la loi 70 et « alliances stratégiques » :

Le 8 août 2005 l'Incoder a émis la résolution 1516 par le biais de laquelle :

« on dicte les directives pour la participation des communautés noires ou afro-colombiennes dans les Alliances ou Associations Commerciales qu'elles pourraient former avec des particuliers et/ou des entités publiques, pour le développement de projets productifs dans les territoires collectifs attribués »⁵⁰

Cette Résolution, qui visait à faire modifier la loi 70 pour permettre la commercialisation des territoires collectifs afro-colombiens, a par la suite été remplacée par le Décret 2038 du 9 novembre 2005 qui est depuis lors en vigueur. Le premier article du Décret 2038 ratifie le contenu de la résolution 1516. En réalité, ce Décret vient légaliser une situation de fait, imposée sur les communautés par les compagnies palmicultrices. Déjà les entrepreneurs de la palme avaient réalisé plusieurs « associations productives » ou « alliances stratégiques » avec des paysans de la région ou avec des paysans qu'on était allé chercher dans d'autres régions pour travailler dans la palme. et ce bien avant la promulgation de la résolution 1516. Ce Décret vient donc donner une base légale aux pratiques jusque là illégales auxquelles se livraient les palmiculteurs, en plus de jeter les bases qui vont permettre la commercialisation des territoires afro-colombiens dans tout le Bajo Atrato et dans le reste du littoral Pacifique. Dans les faits, le Décret 2038 représente un très grand recul pour les droits que les afro-descendants avaient acquis par le biais de la loi 70 en matière de protection de leurs territoires ancestraux, de leur mode de vie traditionnelle, et de leur survie culturelle en tant que groupe ethnique.⁵¹ Selon ce qui est stipulé dans le Décret, les compagnies de Palme pourront non seulement réaliser des « alliances productives » avec les Conseils communautaires ayant obtenu une résolution de leur Assemblée Générale en faveur de l'établissement de la palme sur leur territoire collectif, mais elles pourront également signer ce type de contrats d'alliance avec des individus membres des Conseils communautaires qui décident de s'allier aux compagnies et de permettre par exemple l'ensemencement de palme sur la parcelle du territoire collectif qui leur a été désignée. Ceci signifie que le territoire collectif est individualisé, que la gestion des ressources et l'utilisation du territoire ne doit plus passer par l'approbation collective des communautés afro-colombiennes qui partagent un même territoire ancestral, mais que chaque parcelle de terre du territoire collectif peut être privatisée dans un partenariat de type commercial.

Par ailleurs on se rappelle qu'au chapitre 2 du présent mémoire, on a mentionné les « alliances stratégiques » comme ayant été pensées d'abord au sein du Programme de Développement Alternatif (PDA) du Plan Colombie, élaboré par Washington. On se rappelle également que Urapalma reçoit du financement de la USAID dans le cadre du programme *Colombian Agribusiness Partnership Program* (CAPP). Ainsi, il semble que les États-Unis aient de sérieux intérêts dans le développement de l'agro-industrie en Colombie. Par contre, le gouvernement américain a peut-être autant d'intérêt pour le caractère « contre-insurrectionnel » du projet de palme, que pour son caractère économique. Cette idée, bien qu'elle puisse nous paraître loufoque, stipule qu'une fois la forêt rasée (repère de guérilla), le projet de palme africaine consiste en un front amortisseur qui aide à empêcher l'avancée des groupes d'insurrection armés comme les FARC EP, très puissantes dans la région...

Quoi qu'il en soit, sur le terrain on peut déjà présager de l'impact qu'auront ces dites alliances stratégiques et qui saura en profiter à merveille. Le 12 septembre 2005, Justicia y Paz a reçu une information selon laquelle ce jour là, une réunion eut lieu à la ferme de Teresa Castaño situé à l'endroit surnommé Kilometro Diez (« le kilomètre 10 »), à mi-chemin entre Belén de Bajira et Riosucio, qui est connu comme étant un lieu de rassemblement des paramilitaires. Les habitants de Bajira et de la région qui ont participé à cette réunion y ont été emmenés dans des véhicules loués par les palmiculteurs, alors qu'ils avaient été informés par des paramilitaires connus, vêtus de civil, que l'assistance à cette réunion était obligatoire et qu'elle avait pour but de discuter des négociations sur les terres et des « alliances stratégiques ». Puis le 29 et le 30 octobre 2005, des témoins ont rapporté à Justicia y Paz que dans la ferme du « kilomètre 10 » avait eu lieu une réunion entre Teresa Castaño et des fonctionnaires du gouvernement afin de discuter la distribution de ressources du Plan Colombie qui étaient destinées au projet agro-industriel de palme africaine. Le lendemain 31 octobre, les paramilitaires convoquaient des habitants de la région afin de leur annoncer qu'ils recevraient 600 000 pesos par deux mois (300\$ CAN) provenant des fonds du Plan Colombie et que de cette somme, ils devaient donner 300 000 pesos (150\$ CAN) aux paramilitaires sous le commandement de *El Aleman*, chef du Bloc *Elmer Cardenas*. De plus, les paysans devaient s'engager à participer à toutes les réunions que ces derniers convoqueraient.⁵²

En réalité la stratégie des « alliances stratégiques » consiste à s'accaparer de terres au sol extrêmement riche, de s'assurer d'une offre permanente de matière première et d'une main-d'œuvre bon marché, sans avoir aucune relation de type employeur-employé qui les obligerait au respect des normes du travail, puisque les paysans qui travaillent dans les plantations deviennent des « associés ». Même dans les cas où les paysans continuent d'être propriétaires de la terre sur laquelle est semée la palme, ne possédant pas les moyens d'extraire eux-même l'huile des fruits de la palme, ils n'ont d'autre choix que d'être dépendants des grandes compagnies qui possèdent les usines d'extraction et contrôlent le commerce de l'huile. Ainsi, même s'il possède encore la propriété foncière du sol, le paysan se retrouve dans les faits à n'être qu'un travailleur des grandes compagnies de palme ; en plus, il a dû s'endetter pour produire la palme et qui finira probablement par devoir vendre sa terre pour payer ses dettes.

Ainsi, plusieurs paysans du Curvarado et travailleurs de la palme sont venus rencontrer les avocats de Justicia y Paz afin de dénoncer les extorsions dont ils avaient été victimes. De nombreux cas ont été rapportés qui font éclater au grand jour un judicieux système d'endettement paysan, de contrôle social et d'esclavage moderne. Plusieurs paysans qui ont formé les « associations productives » afin d'entrer en partenariat commercial avec les entreprises de palme, se retrouvent actuellement avec des crédits astronomiques qui figurent à leur nom à la banque sans jamais avoir vu la couleur de l'argent qui leur a supposément été prêté. En fait, les compagnies de palme utilisent les associations de paysans pour obtenir les crédits gouvernementaux de Finagro et de la Banque Agraire, mais cet argent se retrouve directement dans les poches des palmiculteurs, alors que les crédits sont faits aux noms des paysans qui appuient les dites associations productives. Plusieurs travailleurs de la palme sont ainsi endettés de sommes équivalant à plusieurs milliers de dollars, alors que dans les faits rien ne leur appartient et qu'ils ne sont que de la main-d'œuvre bon marché exploitée dans les plantations. De plus, selon les dénonciations de travailleurs de la palme, la plupart des paysans qui travaillent actuellement dans les plantations n'ont pas de contrat de travail et ne reçoivent même pas de salaire pour leur travail. Il reçoivent uniquement des coupons signés par leurs patrons qu'ils peuvent échanger contre des aliments ou des outils strictement dans trois magasins de Bajira, qui appartiennent tous aux « para-palmiculteurs ».

5.7 La Loi de Développement Rural ou « Loi des Terres »

Il s'agit tout simplement d'une loi faite sur mesure pour l'empire narco-paramilitaire qui désire aujourd'hui légaliser ses fortunes et surtout, les millions d'hectares de terre qu'ils se sont appropriés à feu et à sang. L'article 157 de la loi, votée en octobre 2006, établit :

« une prescription d'acquisition en faveur de celui qui, croyant de bonne volonté qu'il s'agit de terres inoccupées et sans propriétaire (*baldias*), possède dans les termes de l'article 155 de cette Loi, durant 5 ans continus, des terrains de propriété privée non exploitée par leur propriétaire durant l'époque de l'occupation ».

Cette « loi des terres » permettra donc aux paramilitaires d'obtenir des titres de propriété sur les terres qu'ils ont volées aux paysans à la grandeur du pays et d'ainsi légaliser leur butin de guerre, à condition qu'ils occupent ces terres depuis cinq ans... Face aux nombreuses critiques dont a été la cible ce projet de loi, une petite modification lui a été apportée. Apparemment, la « prescription d'acquisition » ne sera valide que sur les terrains qui ont été occupés de manière pacifique, et elle ne pourra s'appliquer si les propriétaires originaux sont en « incapacité absolue » d'occuper leur terre... On mentionne aussi qu'elle ne pourra s'appliquer sur les terres inoccupées des zones qui auparavant étaient occupées par les déplacés. Cependant en termes concrets, cette loi signifie que c'est aux victimes du déplacement forcé qu'incombera la responsabilité de prouver que ceux qui leur ont usurpé la terre l'ont fait « de mauvaise foi », puisqu'en termes juridiques « la bonne foi se présume par la conviction qu'a l'intéressé d'occuper le bien de manière légitime ». ⁵³ Ainsi les paramilitaires pourront définitivement devenir les seigneurs de la terre en Colombie, avec des titres en main, parfaitement légaux. Rappelons que l'on calcule qu'entre 1995 et 2003 plus de trois millions de colombiens furent forcés à abandonner plus de 4,8 millions d'hectares de terre, la majorité desquelles continuent d'être sous contrôle paramilitaire. ⁵⁴

6. DE PARAMILITAIRES À PALMICULTEURS : PRISE 2

6.1 De révélation en révélation....

En juin 2005, un des plus importants chefs de la junte directive des AUC, Vicente Castaño, frère de Carlos Castaño, a fait des révélations importantes lors d'une entrevue qu'il a accordée à la revue *Semana* sur l'implication des paramilitaires dans la promotion du projet de palme africaine

dans l'Uraba et le Bajo Atrato. Lorsque Semana a demandé à Vicente Castaño si la réparation aux victimes dans le cadre de la démobilisation des paramilitaires allait inclure de leur redonner les terres qu'ils se sont appropriées ou qu'ils ont achetées sous pression, celui ci a répondu :

« Si nous devons donner les terres pour des programmes sociaux, il n'y a pas de différence parce cela nous le faisons déjà avec des projets productifs dans plusieurs régions du pays. Nous voulons qu'ils nous laissent faire plusieurs modèles d'entreprises que nous sommes déjà en train de développer au niveau national. (...) En Uraba nous avons des plantations de palme. J'ai moi même trouvé les entrepreneurs pour investir dans ces projets qui sont durables et productifs. L'idée est d'amener les riches à investir dans ce type de projets dans différentes régions du pays. En amenant les riches dans ces régions, les institutions de l'État arrivent. Malheureusement, les institutions de l'État marchent dans ces choses seulement quand les riches sont là. Il faut amener les riches dans toutes les régions du pays et cela c'est une des missions qu'ont les commandants. »⁵⁵

Si l'on joint ces affirmations de Vicente Castaño à celles du chef paramilitaire « Rogrigo » en 2003 (voir page 164 du présent chapitre), elles deviennent assez éloquentes. Il devient de plus en plus évident qui sont ceux qui obtiennent des bénéfices des déplacements forcés et du vol des terres des paysans et jusque dans quelle mesure l'alliance « narco-paramilitaire » est présente derrière le projet agro-industriel de palme africaine.

Mercredi le 12 avril 2006, dans la municipalité de Necocli, département d'Antioquia, avait lieu la première phase de la démobilisation des paramilitaires du Bloc Elmer Cardenas (BEC), qui a toujours opéré dans l'Uraba ainsi que dans le Medio Atrato et Bajo Atrato. Lors de cette première étape, 309 membres des 1500 hommes du BEC ont remis leurs armes dans un exercice théâtral désolant lorsqu'on est conscient de la réalité qui se vit actuellement dans le Bajo Atrato. Les structures paramilitaires ont opéré dans cette région, d'abord sous le nom de *Autodefensas Campesinas de Cordoba y Uraba* (ACCU), puis sous le nom de *Autodefensas Unidas de Colombia* (AUC), enfin sous le nom du *Bloque Elmer Cardenas* (BEC), et parfois sous le nom de *Bloque Bananero*, dans le cadre d'une stratégie commune avec le Bataillon Voltijeros de la Brigade XVII de l'Armée nationale. Ils ont laissé derrière eux des milliers d'Afro-colombiens, d'autochtones et de métis déplacés, 14 villages détruits et ensemencés de palme africaine dans le Curvarado et se sont appropriés de terres dans tout le Bajo Atrato pour la mise en place des projets agro-industriels.⁵⁶ Les paramilitaires du BEC, les derniers à être entrés dans le processus de négociation avec le gouvernement et les derniers à se « démobiliser », ont exigé une table de négociation différente de celle de Sante Fe de Ralito où le reste des paramilitaires du pays ont négocié. Ils ont proposé de créer un fond d'épargne de 7000 millions de pesos (3 500 000\$ CAN)

avec l'argent qu'ils recevront du gouvernement pour leur démobilisation (lire « remobilisation ») afin d'investir dans des projets productifs de cacao, de caoutchouc, de palme à l'huile, de bananes et d'agro-foresterie. Ces projets font partie du programme de « réinsertion » qui a été proposé par le BEC au gouvernement, le *Proyecto de Alternatividad Social*⁵⁷ (PASO), qui se veut une initiative qui combine habilement le « progrès commercial » et la « réconciliation » des paramilitaires avec les victimes dans le Bajo Atrato.⁵⁸ Le PASO est aujourd'hui devenu le *Sistema Regional de Construcción de Paz*⁵⁹, qui propose la participation du gouvernement, d'entrepreneurs, de paysans et de paramilitaires démobilisés, dans un même projet agricole. Selon les dires du chef paramilitaire du BEC, Freddy Rendon, connu aussi comme Luis Alfredo Berrio ou sous le nom de guerre de *El Aleman*:

« Il s'agit d'établir un politique de développement agricole intégrante qui permette que le grand capital privé, le moyen, le petit paysan et les communautés rurales puissent jouer en condition d'égalité, générant ainsi richesse et bien-être pour la nation. Il faut créer des projets associatifs communautaires de profil privé, qui soient compétitifs dans l'économie actuelle, il faut générer de l'emploi et une qualité de vie dans la campagne. »

Dans les faits, c'est cela que le modèle des « alliances productives » propose comme nouveau modèle de développement agricole dans l'ensemble du pays, ce qui reflète une impressionnante unité de pensée entre les idéologues du Programme de Développement Alternatif du Plan Colombie et les chefs paramilitaires... Sauf qu'avec la participation des démobilisés dans ces projets, ceux-ci deviennent non seulement des projets de « développement » mais également des projets de « réinsertion sociale » pour les paramilitaires qui s'encadrent dans les efforts de « réconciliation » avec les victimes.⁶⁰

Le 30 avril 2006, dans la municipalité du port de Turbo, région de l'Uraba Antioqueño, un second groupe de 484 paramilitaires du BEC se « démobilisaient » et rendaient 359 armes. Apparemment, ils n'auraient même pas une arme chacun !⁶¹ Le Commandant en chef du BEC, Freddy Rendon Herrera, a déclaré dans une entrevue qu'il a accordée au journal régional Uraba Hoy :

« (...) certains propriétaires terriens durant le conflit ont acheté énormément de terres vraiment pas cher. Ils étaient notre appui économique, parce que nous, nous nous finançons toujours des grandes chaînes de production de l'économie comme la banane, le plantain et l'élevage. Mais dans la région, plusieurs terres ont été acquises et l'on dit qu'elles ont été achetées par les autodéfenses. La réalité est que ceux qui ont les terres sont ceux qui venaient derrière nous avec la palme ». ⁶²

Puis, lors d'une autre entrevue qu'il a réalisée avec la revue *Semana*, il a affirmé que le BEC ne possédait pas plus de 2000 hectares de terres et qu'il était prêt à les donner au fond de réparation des victimes... Il a alors aussi déclaré que : « Le monsieur Vicente Castaño (un des principaux chefs des AUC, frère de Carlos Castaño) a des personnes qu'il a jalonnées pour semer de la palme dans la région, mais sur cela c'est lui qui doit répondre (...) ».

Enfin, le 15 août 2006, le troisième et dernier groupe de paramilitaires appartenant au BEC s'est « démobilisé » dans le village El Tigre, de la municipalité de Unguia au Choco. *El Aleman* et 700 paramilitaires ont alors remis quelques unes de leurs armes avec lesquels ils ont assassiné des centaines de civils et vidé les terres de leur population originale, sous prétexte de vouloir chasser la guérilla de la région. « La guerre est sanguinaire. De nombreux civils sont morts à cause de mauvaises informations et l'on croyait qu'ils étaient des guérilleros vêtus de civil. » a déclaré *El Aleman* dans son entrevue à *Semana*.⁶³

Parallèlement, le 16 août, le programme « La Noche » du canal de télévision RCN a dédié son émission au thème de la démobilisation du Bloc Elmer Cardenas. Dans le cadre de l'émission, on a fait référence aux mécanismes de terreur et de contrôle social utilisés par ce groupe paramilitaire afin d'imposer le projet agro-industriel de la palme africaine aux afro-descendants du Bajo Atrato et à l'impunité qui règne autour de l'appropriation illégale des terres dans le Choco. Le programme a révélé l'existence de trois « rapports de risque » émis par la Defensoría del Pueblo (l'ombudsman colombien) et connus du ministère de l'Intérieur et du ministère de la Défense, dans lesquels on informe que parallèlement à la démobilisation nominale du Bloc paramilitaire Elmer Cardenas (BEC), on observe que ses intégrants consolident leur présence militaire sous de nouveaux noms dans les bassins du Curvarado, Cacarica, Truando, Domingodo et Opopado. Ainsi par rapport à ces « rapports de risque », on a affirmé dans le cadre de l'émission que :

« Le document présage que le Proyecto de Alternatividad Social – PASO – mis de l'avant par les démobilisés de l'Elmer Cardenas, va maintenir les habitants sous la menace afin qu'ils conservent leur loyauté envers les autodéfenses (...) Ce rapport qui date d'il y a seulement quatre mois alerte sur le désir de certains membres du bloc Elmer Cardenas de continuer à opérer militairement sous une nouvelle façade (...) il est possible de voir l'apparition d'intérêts particuliers chargés d'établir un nouvel ordre social qui produise l'exécution de projets productifs d'accumulation contraires aux économies de reproduction des communautés de souche dans la région (...) En peu de mots, le rapport signale l'intention des autodéfenses de consolider leur pouvoir économique dans la zone à travers des projets agricoles comme la culture extensive de la palme africaine ». ⁶⁴

7. CONCLUSION

Dans les dix dernières années, les structures paramilitaires qui aujourd'hui se « démobilisent » ont assassiné plus d'un millier de personnes au Bajo Atrato et dans l'Uraba Antioqueño. Au fil des années, le paramilitarisme a déployé diverses stratégies de répression, de contrôle et de séduction que l'on peut diviser en trois grandes phases. La première phase du paramilitarisme, caractérisée par les massacres et les déplacements forcés massifs de population, s'est déployée dans le Bajo Atrato de 1996 à 2000. Elle consistait à raser tout ce qui se trouvait sur leur passage et à ainsi détruire le tissu social au sein des communautés paysannes, qui se retrouvaient pour la plupart éclatées et dispersées après leur déplacement forcé. La deuxième phase qui a sévi de 2001 à 2003, caractérisée par la persécution sélective des membres des communautés qui cherchaient à organiser des processus collectifs de résistance et de retour sur leurs terres, s'est traduite par des assassinats ciblés et le contrôle de la population dans les centres urbains récepteurs de population déplacée. Les communautés qui malgré tout ont réussi à s'organiser et à retourner sur leur terres, étaient alors assiégées par les paramilitaires afin de maintenir sur elles un blocus économique et une pression militaire constante et d'ainsi arriver à consolider sur elles un contrôle social ou à générer à nouveau leur déplacement forcé. Lors de la troisième phase qui a débuté de manière plus prononcée en 2004 et qui continue aujourd'hui, les paramilitaires ont consolidé leur occupation territoriale et leur contrôle militaire des zones où avaient commencé à se mettre en place depuis 2001 les méga-projets économiques tels que l'exploitation forestière industrielle, l'agro-industrie de la palme africaine et de la banane *baby*, l'élevage extensif et les travaux d'infrastructure pour les plantations et la route panaméricaine. C'est également dans le cadre de cette troisième phase du paramilitarisme que se sont déployées les « transplantations » de population afin d'acheminer la main-d'œuvre bon marché vers les régions de déploiement des méga-projets, la séduction des paysans déplacés avec les dits projets de « développement » et la création des « alliances stratégiques ». Dans cette étape qui est la période actuelle, le projet paramilitaire s'est raffiné et est arrivé à instaurer un contrôle économique, politique, militaire et social des régions sous son emprise et des populations qui y habitent. C'est l'achèvement du projet de la stratégie paramilitaire de l'État colombien qui coïncide merveilleusement avec la consolidation du projet néolibéral dans ce pays.

Le fait que certaines communautés du Bajo Atrato comme celles du Jiguamiando, du Curvarado et du Cacarica (toutes trois accompagnées par Justicia y Paz) aient effectué un retour collectif sur leurs terres et qu'elles s'opposent bruyamment à l'appropriation de leur territoire par les compagnies de palme, représente un obstacle très dérangeant pour l'État. Ces communautés organisées de manière autonome viennent contrecarrer les plans que l'État avait dessinés pour le « développement » de la région et qu'il tente de mettre en œuvre depuis le déploiement de l'Opération « Génésis » en 1997.

Du point de vue de l'État, le plan semblait pourtant simple : 1) on brise le tissu social des communautés en provoquant leur déplacement forcé et du même coup on affaiblit la guérilla en évacuant ses bases d'appui sociales de la région, 2) on construit les infrastructures des axes commerciaux géostratégiques, on rase la forêt (refuge de la guérilla) puis implante les projets agro-industriels, 3) on repeuple la région avec des paysans déplacés et déracinés provenant de la région ou même d'autres régions, dont les communautés ont été éclatées avec le déplacement forcé et qui sont maintenant dispersés dans les centres urbains sous contrôle paramilitaire. Cette population vulnérable servira de bassin de main d'œuvre bon marché pour travailler dans les plantations. Ainsi l'État organise aujourd'hui des « Plans de retour » : la stratégie consiste à coopter les déplacés qui vivent dans des conditions misérables et sous la terreur du contrôle social paramilitaire. Après quelques années, lorsque les projets agro-industriels sont prêts à accueillir la main d'œuvre, on leur propose des retours avec « conditions de sécurité » et « projets productifs ». En d'autres mots, on les transplante dans une région où les paramilitaires ont terminé de faire la besogne la plus sanglante, où l'Armée est bien installée et protège les infrastructures des intérêts privés et où ils auront un travail assuré. Ces régions où on effectue les retours organisés par l'État, peuvent être leur région d'origine, auquel cas ils deviennent des prolétaires ruraux sur les terres où ils vivaient jadis de manière autonome, ou elle peut être une autre région où ils n'ont jamais vécu. Dans le cas du Curvarado, parmi les paysans que l'État et les compagnies sont allées chercher pour travailler dans la palme, on retrouve à la fois des paysans déplacés des différents bassins hydrographiques du Bajo Atrato, des habitants des principales villes du Choco et de l'Uraba, ainsi que des déplacés de Cordoba et d'Antioquia. Voilà pourquoi on parle de repeuplement des régions visées par les projets agro-industriels ; après avoir vidé la campagne de sa population d'origine on la repeuple avec des paysans déplacés originaires des autres zones rurales. Néanmoins, ces paysans retournent à la vie rurale dans un

contexte où ils sont encadrés par les paramilitaires maintenant « démobilisés et réinsérés » dans la société et commencent à travailler comme des esclaves modernes dans les projets de l'économie globale au côté de ceux qui les ont dépossédés. L'article « Retour avec la palme africaine », publié dans le journal *El Colombiano* en 2005, témoigne bien de cette stratégie et du visage humain sous laquelle on la présente à la société :

« Durant cinq ans plusieurs personnes, à Bajira, ont vécu de la charité publique après le déplacement forcé de quelques 1000 familles (...) avec l'appui des entités publiques et privées, un plan de retour s'est initié avec lequel on espère offrir des alternatives productives qui leur assurent que la réinstallation sur leurs terres ne sera pas entourée de pénuries. »⁶⁵

Puis plus loin dans l'article on cite un déplacé qui raconte : « Quand je suis arrivé à Bajira, la seule chose que l'on voyait était la pauvreté et les gens sans travail. » Ensuite on y affirme : « l'ensemencement d'une culture alternative fut la rédemption dans ce lieu », sans mentionner évidemment le massacre de Brisas de 1996 et la persécution paramilitaire qui s'en est suivie, qui a fait fuir tous les paysans originaires du Curvarado de cette région. Puis, on cite un expert de la palme africaine qui travaille pour Urapalma : « Nous avons agrandi la frontière agricole et avons remplacé des terres en friche par la palme africaine. ». Les « terres en friches » dont il parle étaient en réalité des terres couvertes de forêt tropicale humide, qui ont été rasées pour la palme. Enfin, on fait miroiter les promesses de progrès et d'argent pour les paysans : « La commercialisation du produit est garantie et les calculs initiaux indiquent qu'avec 10 hectares plantées, un paysan peut avoir un profit annuel de 16 millions de pesos (8000\$ CAN) ». ⁶⁶ On s'abstient bien sûr de mentionner qu'en réalité les travailleurs de la palme sont payés avec des coupons alimentaires, que plusieurs paysans qui ont cru devenir entrepreneurs dans les alliances stratégiques sont endettés de plusieurs milliers de dollars et ne possèdent rien dans les faits, tandis que d'autres qui ont vendu leurs terres aux palmiculteurs n'ont jamais été payés et furent victimes de menaces lorsqu'ils osèrent réclamer leur argent.

Cependant les communautés qui ont réussi contre vents et marées à maintenir un tissu social, à retourner sur leurs terres, à continuer d'y pratiquer l'agriculture de subsistance, et à revendiquer les territoires volés, sont un gros caillou dans le soulier de l'État et de l'empire « narco-paramagriculteur »... Ces derniers vont essayer d'utiliser les paysans devenus travailleurs de la palme, afin qu'ils s'opposent aux communautés en résistance qui sont retournées de manière autonome sur le territoire avec l'appui des ONG. Ainsi ces Plans de Retour de l'État ont des conséquences

perverses pour les communautés locales organisées. Dans le Curvarado, au mois de juin et juillet 2006, les palmiculteurs, accompagnés de paramilitaires, ont appelé les travailleurs de la palme et autres habitants de la région à la création de nouveaux villages au sein du territoire du Curvarado, en affirmant qu'ils fourniraient le terrain (qui ne leur appartient pas), les matériaux de construction, des appuis financiers et matériels pour l'ensemencement de produits agricoles de subsistance et pour la création de coopératives dans lesquelles les habitants du nouveau village seraient des « associés » des compagnies dans le projet de palme africaine.⁶⁷ Le but est de confronter ces paysans aux familles des communautés en résistance qui sont retournées de manière autonome dans le Curvarado et ont formé les Zones Humanitaires, avec l'appui de Justicia y Paz et des accompagnateurs internationaux.

Par ailleurs, plusieurs de ces paysans retournés avec les programmes de l'État ont intégré le réseau d'informateurs promu par le Président Uribe et en échange de quelques pesos « collaborent » avec l'Armée. Ils servent en réalité souvent de faux témoins pour accuser les membres des communautés organisées qui résistent de façon autonome sur le territoire et s'opposent à la stratégie de cooptation de l'État ainsi qu'aux méga-projets, d'être des membres de la guérilla. Comme nous l'expliquerons au chapitre suivant, les faux témoins du réseau d'informateurs permettent à l'Armée de procéder à des montages judiciaires et d'ainsi criminaliser les communautés qui résistent. De plus, cette politique tordue de l'État implique la population civile dans le conflit armé, puisque dans la logique de la guerre, les familles qui s'intègrent dans la stratégie des « plans de retour » de l'État liés aux méga-projets agro-industriels ou qui deviennent de informateurs de l'Armée, se convertissent automatiquement en objectif militaire de la guérilla. Ainsi, les paysans qui décident d'abandonner le processus de résistance civile et de quitter les villages de la forêt du Jiguamiando pour aller vivre dans les centres urbains sous contrôle paramilitaire ou pour aller travailler dans la palme, ne pourront plus revenir par la suite. Il serait trop dangereux que les FARC les soupçonnent d'être revenus dans les communautés en résistance en tant qu'informateurs de l'État, auquel cas ils courraient le risque que la guérilla vienne les chercher dans les villages, qu'elle les enlève pour « mener une enquête » et qu'elle finisse par les assassiner dans les montagnes.

Ainsi actuellement, dans le cadre de la réingénierie paramilitaire, la pression que ces derniers exercent sur les Afro-colombiens qui habitent la région consiste plutôt à établir un contrôle socio-

économique sur les habitants, afin qu'ils participent dans les projets agro-industriels et d'agroforesterie. Les paramilitaires vêtus de civils mais portant des armes courtes et des appareils de communication-radio sont partout dans les villes et municipalités et les habitants qui y résident vivent dans un climat de soumission face à un contrôle social ayant été gagné par la terreur. Lorsque nous avons analysé au cours de ce chapitre les stratégies d'appropriation du territoire utilisées par les palmiculteurs, de connivence avec les chefs paramilitaires, nous avons pu constater que ces derniers cherchent à trouver des mécanismes qui leur permettraient de passer outre les véritables autorités légitimes sur la gestion des territoires que sont les Conseils Communautaires et d'ainsi contourner la loi 70 qui protège les territoires ancestraux des Afro-colombiens. Par exemple, nous avons vu qu'il arrive que les compagnies de palme africaine, en complicité avec les militaires et les paramilitaires, utilisent des Afro-colombiens déplacés qui vivent en milieu urbain et les convainquent de collaborer avec eux, afin de les faire apparaître de manière frauduleuse comme représentants légaux des Conseils communautaires et de leur faire signer des ententes avec les compagnies au nom des communautés. Ces Afro-colombiens issus de communautés éclatées et dispersées suite au déplacement forcé sont plus vulnérables que ceux qui vivent encore dans des communautés organisées à la campagne car ils sont souvent dans des conditions économiques de misère extrême. À la recherche d'un moyen de subsistance et sous la pression paramilitaire, ils seront plus enclins à signer des accords avec les palmiculteurs. Ainsi cette nouvelle stratégie « paramilitaire-palmicultrice » consiste à créer des « associations de petits producteurs » composées de paysans ayant été déplacés d'autres provinces que l'on a attirés au Choco avec les promesses économiques du projet de palme africaine, et d'Afro-descendants et métis du Choco qui suite aux déplacements forcés ont abandonné leurs terres et sont allés vivre dans les villes ou municipalités environnantes de la région, qui sont sous contrôle paramilitaire. Ces nouvelles associations seront utilisées par les compagnies de palme africaine pour essayer de supplanter les Conseils Communautaires. La stratégie consiste essentiellement à tenter de donner une apparence de légalité à leurs opérations en faisant croire que les Afro-colombiens du territoire où s'implantent les monocultures ont été consultés et participent au projet. Enfin l'utilisation de plusieurs techniques frauduleuses et de corruption leur permet de présenter des documents de propriété sur les terres, qui n'ont pourtant aucune validité juridique.

Dans le contexte médiatique actuel de la « négociation » des groupes paramilitaires avec l'État, les « bons paramilitaires », ceux qui entrent dans les négociations, doivent disparaître dans un

nuage de fumée, pour s'intégrer discrètement dans tous les échelons de la société, tandis que l'on peut prévoir que les « mauvais », ceux qui auront « repris » les armes après les « démobilisations », continueront de faire le travail sale des assassinats sélectifs et des disparitions forcées. Ces derniers ne sont pourtant que les mêmes groupes qui ont été reconfigurés et dont on peut présager qu'il seront d'autant plus barbares, puisqu'ils se présentent comme étant les plus radicaux qui n'ont pas voulu se « réinsérer » dans la société. Ils doivent cependant tous continuer à servir les mêmes intérêts qui sont ceux des narcotrafiquants, des grands propriétaires terriens et de puissants secteurs privés de l'industrie nationale et étrangère. Ainsi, la nouvelle étape de la stratégie paramilitaire de l'État colombien ne consiste pas tant dans le déploiement de la terreur physique comme elle a été caractérisée durant tant d'années mais plutôt sur l'établissement d'une forme politico-économique de contrôle social. L'« État communautaire » du Président Uribe consiste en la mise en place d'un contrôle qui doit s'immiscer jusqu'à l'intérieur des communautés. Ainsi, dans plusieurs régions où la présence paramilitaire est maintenant consolidée à l'échelle sociale, elle implique un contrôle social invisible pourtant tout aussi réel et terrifiant, qui œuvre à mettre en place les « conditions favorables à l'investissement », maintenant que les « obstacles au commerce » ont été enlevés... En fait, les grands chefs paramilitaires aujourd'hui « démobilisés » sont en quelque sorte les gestionnaires du projet néolibéral qu'Uribe et la Maison Blanche veulent imposer dans de vastes secteurs de la campagne colombienne. L'immense pouvoir économique et politique de l'empire narco-paramilitaire est en train de s'institutionnaliser dans la société colombienne et la réingénierie paramilitaire fait partie de ce nouvel ordre des choses en construction. Ils ont pour mission de mener à terme dans ce pays, non seulement la guerre militaire et politique, mais également la guerre agro-alimentaire, et d'ainsi reconfigurer l'espace rural afin de remplacer l'agriculture de subsistance par l'agro-industrie et d'y soumettre la paysannerie colombienne. Les communautés afro-colombiennes font aujourd'hui face à la menace de l'esclavage moderne...

¹ Entrevue que j'ai réalisée avec une paysanne d'âge adulte dans la Zone Humanitaire de Nueva Esperanza, Jiguamiando, 2004.

² Defensoria del Pueblo, 2002, *Explotación Maderera y Derechos Humanos en el Bajo Atrato – Choco*, Amicus Curiae, Bogota, D.C. www.defensoria.org.co

³ Résolution No 02899 du 22 novembre 2000 “por medio de la cual se adjudican en calidad de Tierras de las Comunidades Negras los terrenos baldios ocupados colectivamente por la Comunidad Negra, organizada en el Consejo Comunitario Mayor del Rio Curvarado”.

⁴ Defensoria del Pueblo, *op.cit.*

⁵ Comisión Intereclesial de Justicia y Paz, 12 juin 2006, *DeVer 268 – La palma. Ya paso el tiempo que nos arrasaron*, Bogota D.C.

⁶ Comisión Intereclesial de Justicia y Paz, 2005, *La Tramoya – Derechos Humanos y Palma Aceitera : Curvarado y Jiguamiando – Caso Tipo 5.*, Bogota, p.138.

⁷ Chambre de Commerce de Baranquilla, émis le 27 avril 2005., *Certificado de Existencia y Representacion Legal de la Compañia Urapalma S.A.*

⁸ On a noté que la personne qui figure comme gérant et représentant légal de la compagnie durant la période la plus intense de tentative de légalisation des achats frauduleux de terres faisant partie du territoire collectif des communautés (à partir de 2003), Javier Daza Pretel, qui a signé de manière directe plusieurs de ces contrats, n'apparaît plus sur le certificat d'existence et de représentation légale émis en avril 2005. Ce dernier et toutes les personnes qui figurent sur les certificats émis de 2000 à aujourd'hui proviennent de la Côte Atlantique, région sous très fort contrôle paramilitaire. (*La Tramoya op.cit.*, p.120)

⁹ On a également noté que le nom qui figure sur la licence environnementale donnée par Codechoco à Urapalma n'est pas *Union de Cultivadores de Palma de Aceite en el Uraba – Urapalma S.A.* mais plutôt *Asociacion de Pequeños Cultivadores de Palme de Aceite en el Uraba*, ce qui est probablement une autre petite entreprise de façade associée à Urapalma. (*La Tramoya. op.cit.*, p.120)

¹⁰ Chambre de Commerce de Medellin, émis le 27 avril 2005. *Certificado de Existencia y Representacion Legal de la Compañia Inversiones Agropalma y Cia Ltda.*

¹¹ *Idem*

¹² Ministerio de Agricultura y Desarrollo Rural, *Op.cit.*, p.35.

¹³ *Idem*, p.111.

¹⁴ *Idem*.

¹⁵ Comisión Intereclesial de Justicia y Paz, 20 janvier 2003, *Persiste presion armada de tipo paramilitar encubierta en el Jiguamiando*, Consejo Comunitario del Jiguamiando y familias del Curvarado, Informe Ejecutivo 12, Bogota.

¹⁶ *Idem*.

¹⁷ Mariela Gomez Giraldo, 18 de julio de 2003, *Tierras, punto debil de proceso con paras*, El Tiempo;

Les circonstances précises qui amène ce commandant paramilitaire à dénoncer cette information ne sont pas connues, mais dans le cadre du processus de négociation des paramilitaires avec le gouvernement, plusieurs chicanes ont éclaté entre les paramilitaires puisque chacun veut sa part du gâteau des immenses fortunes et propriétés qu'ils se sont appropriées à feu et à sang et qui seront légalisées dans le cadre du processus de démobilisation et de réinsertion. D'autre part, avec la menace d'extradition aux États-Unis qui leur pend au dessus de la tête pour narcotraffique, les plus importants chefs paramilitaires menacent le gouvernement de raconter toute la vérité sur leur création et leur fonctionnement et depuis plusieurs mois déjà, ils font des déclarations incendiaires aux médias, au compte-goutte... Des analystes politiques affirment que l'on vit actuellement la plus forte crise de légitimité qu'a connue l'État colombien et que la gouvernabilité du pays est en jeu.

¹⁸ Scott Wilson, 2003, *Cease-Fire Becomes Land Grab : Colombian Group Takes Farmland, Homes at Gunpoint*, Washington Post Foreign Service, Washington Post, september 20, p.A25. La traduction vers le français est la mienne ;

« BAJIRA, Colombia – La plus grande force paramilitaire privée de Colombie s'approprie terres et maisons à coups de fusil, dans un effort pour consolider sa domination sur des régions stratégiques dans tout le pays, avant que ne commencent les négociations de démobilisation, selon des fonctionnaires militaires, des diplomates occidentaux et des témoins. (...) Les actions paramilitaires, qui incluent des ventes forcées de

terres et des assassinats, sont en train de changer le bilan militaire dans des régions où le gouvernement considère la possibilité de démobiliser plus de la moitié des 20 troupes que possède le groupe, et de créer des opportunités économiques d'après-guerre pour eux, un effort de 130 millions de dollars qui seront financés par les Etats-Unis. Tout au long d'une ample frange du nord-ouest colombien, riche en fermes bananières, d'élevage et de cultures de palme africaine, des groupes paramilitaires ont forcé les paysans à vendre leurs terres de première qualité à une fraction des prix du marché. (...) Ici dans l'Uraba, région nord-occidentale de Colombie, des éléments des AUC ont profité de l'état de chaos des registres locaux des terres, pour s'accaparer de certaines des terres les plus riches de la zone. La région est le centre de la fleurissante industrie d'huile de palme, subventionnée par le gouvernement comme moteur de développement économique. (...) Derrière la majorité des ventes forcées de terres, lesquelles, selon les dires de fonctionnaires officiels, peuvent excéder les 10 000 acres (5000 hectares) cette année, se trouve le Bloc Elmer Cardenas des AUC. » (...) « Des fonctionnaires de l'Église, des services de renseignement militaire et des agriculteurs, disent ici que l'appropriation de terres est utilisée pour cacher de l'argent paramilitaire (lire pour laver l'argent narco-paramilitaire), construire un amortisseur contre les fronts guérilleros tout près qui ont des intentions sur la région, et pour donner du travail et des terres à des centaines de soldats paramilitaires lorsque la bataille se terminera. (...) Plusieurs centaines de travailleurs de fermes ont perdu leur travail seulement dans les deux dernières semaines, remplacés par des troupes paramilitaires vêtus de civils, et souffrent sur la place centrale du surpeuplé village de Bajira, attendant un travail. Le message était : "vendez maintenant ou on forcera la veuve à vendre plus tard" »

¹⁹ A la Chambre de Commerce de Bogota la compagnie apparaît enregistrée comme tel :

Nombre o razon social : *Sociedad Union de Cultivadores de Palma* – Sigla : URAPALMA S.A.

²⁰ La visite de la Commission qui n'a duré que 2 jours n'a pu faire la Vérification de tout le territoire du Curvarado où se trouvent des plantations de palme, ce qui signifie qu'il y a probablement d'autres anciens villages de communautés couverts de plantations en plus de ceux mentionnés ici. Une deuxième Commission de Vérification devait entrer le 1er septembre 2004 et parcourir durant 9 jours les plantations qui se trouvent sur le Territoire du Curvarado et sur le Territoire du Jiguamiando, mais elle ne s'est finalement réalisée qu'en octobre 2004.

²¹ Le 16 février au matin les participants dans la Commission de Vérification ont rencontré sur les lieux le Major Moreno, Commandant de la Police de l'Uraba, ainsi que le Major Zambrano, Second Commandant du Bataillon Voltigeros de la Brigade XVII de l'Armée Nationale. Par ailleurs, le même jour vers 17 heures, dans la municipalité de Brisas, située aux abords des plantations, un homme en civil étant un paramilitaire reconnu dans la région, aborda un camion blanc qui transportait des travailleurs des plantations de palme. Ce paramilitaire avait participé, le 6 février 2004, à une opération de contrôle de type paramilitaire entre les municipalités de Sabaletas et Mutata. Lors de cette opération, il portait une arme de haut calibre et un uniforme de camouflage et était accompagné de six autres hommes armés qui portaient l'insigne AUC sur leurs sacs à dos. Enfin, le 2^{ème} jour de la Vérification, le 17 février en après midi, le Général Pauselino Latorre, Commandant de la Brigade XVII est vu dans le port de Brisas.

²² Aujourd'hui en 2007, c'est cette usine qui dessert toutes les compagnies de palme du Curvarado et du Jiguamiando pour l'extraction de l'huile.

²³ Ministerio de Agricultura y Desarrollo Rural – Instituto Colombiano de Desarrollo Rural (INCODER), 14 mars 2005, *Los Cultivos de Palma de aceite en los territorios colectivos de las comunidades negras de los rios Curvarado y Jiguamiando, en el departamento del Choco*, Subgerencia de ordenamiento social de la propiedad – Grupo de asuntos etnicos, Subgerencia de desarrollo productivo social – Grupo de zonas especiales – Oficina de enlace Territorial, Bogota,.

Voici un extrait des conclusions du rapport :

« Une fois comparées les aires des territoires collectifs avec les aires semées en palme à l'huile et évalués les documents d'achat de propriétés, apportés par les entreprises URAPALMA, PALMAS DEL CURVARADO, PALMAS S.A. ET PALMADO, on conclut que 93% des aires semées avec des cultures de palme à l'huile, se trouvent à l'intérieur des territoires collectifs attribués par l'INCORA aux communautés noires du CURVARADO et du JIGUAMIANDO, principalement sur le territoire du Conseil Communautaire du CURVARADO, où il existe une aire semée supérieure à 3636 hectares. Le 7% restant se trouve situé sur des terres de propriété privée attribuées par l'INCORA avant l'entrée en vigueur de la Loi 70 de 1993. »

²⁴ Idem.

²⁵ Idem.

²⁶ Redaccion Nacional. « Instituto Colombiano de Desarrollo Rural les quito 10 mil hectareas a negritudes del Choco », *El Tiempo*, 22 octobre 2005.

²⁷ Comision Intereclesial de Justicia y Paz., 21 octobre 2005, *DeVer 211 – El gobierno nacional desconoce derechos de las comunidades afrodescendientes de Jiguamiando et Curvarado* Bogota D.C..

²⁸ Le terme original en espagnol est : *Delimitacion y Clarificacion*

²⁹ Le terme original en espagnol est : *Delimitacion y Deslinde*

³⁰ Le terme original en espagnol est : *Recurso de Reposicion*

³¹ « L'accession » est une figure juridique du droit civil colombien selon laquelle on additionne un lot de terre qui reste lorsque qu'un cours d'eau s'assèche ou change naturellement de parcours, à un titre de propriété déjà existant. Quant nous étudierons dans la section suivante toutes les manigances utilisées par les palmiculteurs pour s'approprier le territoire des communautés, nous verrons que cette figure juridique a été utilisée de manière abusive et frauduleuse afin de gonfler des titres de propriété privés existants. Le terme original en espagnol est : *Accesion*.

³² Par ailleurs une autre question importante réside dans le fait de savoir, dans le cas où des terres seraient effectivement « retournées » à leurs propriétaires, si le gouvernement ordonnera une « dévolution » ou d'une « restitution » des terres plantées de palme africaine. Techniquement, s'il s'agit d'une « dévolution », qui implique seulement la reconnaissance du titre du propriétaire légitime et le « retour » des biens en question, la décision devait être inscrite et communiquée dans un « document administratif ». S'il s'agit d'une « restitution », ce qu'exigent les communautés, cela implique que les biens doivent être remis dans leur état original avant d'être retournés à leurs propriétaires légitimes et que ces derniers doivent recevoir une indemnisation pour les préjudices causés. Dans ce cas, la décision devrait être inscrite dans une « déclaration judiciaire » émise par un juge civil de circuit.

³³ « Superintendance de Notariat et de Registre ». Serait environ l'équivalent de notre Chambre des Notaires.

³⁴ Comision Intereclesial de Justicia y Paz., 28 décembre 2006, *DeVer328 – Incoder emite Resolucion que no resuelve la apropiacion ilegal de tierras en el Curvarado y Jiguamiando*, Bogota D.C.

³⁵ L'INCORA- *Instituto Colombiano de la Reforma Agraria* – est devenu en 2003 l'INCODER – *Instituto Colombiano de Desarrollo Rural*.

³⁶ Comision Intereclesial de Justicia y Paz, février 2004, *Informe sobre la Verificacion de la siembra extensiva de Palma Aceitera en la Cuenca del Curvarado, Bajo Atrato chocoano, adelantada los dias 16 y 17 de febrero de 2004, III. LO OBSERVADO - Detalles*, Bogota.

³⁷ Notez que le terme original qui correspond à la traduction « terres en friche » est : *terrenos baldios*.

³⁸ Comision Intereclesial de Justicia y Paz, février 2004, *Informe sobre la Verificacion de la siembra extensiva de Palma Aceitera en la Cuenca del Curvarado, Bajo Atrato chocoano, adelantada los dias 16 y 17 de febrero de 2004, III. LO OBSERVADO - Detalles*, Bogota.

³⁹ Le terme exact en espagnol est : *Contratos de Compraventa de Mejoras*. Il n'existe pas de traduction exacte de ce terme en français, puisque le terme *Mejoras* est un concept juridique qui n'existe pas ici. Il s'agit plus ou moins des « améliorations » qui ont été faites sur un terrain, par exemple, l'aménagement d'une aire de pâturage, l'ensemencement d'arbres fruitiers, les bâtiments, les clôtures, le défrichage d'une partie du terrain etc. Ainsi lorsqu'on achète des *Mejoras*, on n'achète pas directement la terre comme telle mais tout ce qui existe sur le sol ainsi que le droit d'exploiter la terre pour procéder à d'autres améliorations du terrain. J'ai donc traduit le terme *Mejoras* par « améliorations ».

⁴⁰ Ministerio de Agricultura y Desarrollo Rural – Instituto Colombiano de Desarrollo Rural (INCODER), 14 mars 2005, *Los Cultivos de Palma de aceite en los territorios colectivos de las comunidades negras de los rios Curvarado y Jiguamiando, en el departamento del Choco*, Subgenrerencia de ordenamiento social de la propiedad – Grupo de asuntos etnicos, Subgerencia de desarrollo productivo social – Grupo de zonas especiales – Oficina de enlace Territorial, Bogota.

⁴¹ Comisión Intereclesial de Justicia y Paz, 2005, *La Tramoja – Derechos Humanos y Palma Aceitera : Curvarado y Jiguamiando – Caso Tipo 5*. Bogotá, p.96.

⁴² *Idem*, p.97.

⁴³ *Idem*, p.98.

⁴⁴ D'autre part nous verrons au chapitre 5 qu'il était le principal « témoin » dans un montage judiciaire qui fut orchestré contre des membres des communautés, de Justicia y Paz et moi même, où on nous accusait d'être des collaborateurs et/ou membres de la guérilla des FARC EP. Il est évident que ce dernier, tout comme certains autres paysans de la région, sont utilisés et très probablement payés par les entreprises de Palme et le gouvernement colombien pour tenter de démontrer que les communautés sont divisées. On veut essayer de faire croire que ce ne sont que les communautés qui sont « sous le joug de la guérilla » qui s'opposent au projet de palme, tandis que les autres y sont favorables...

⁴⁵ Ministère de l'Intérieur et de la Justice, 21 mai 2004, *Oficio en respuesta al derecho de petición interpuesto por Hugo de Jesus Tuberquia y Willinton Cuesta Cordoba*.

⁴⁶ Tribunal Cotencioso Administrativo del Choco, *Acta No 003*, anexo al expediente de Tutela 2005-2007, Folio 258.

⁴⁷ Comisión Intereclesial de Justicia y Paz, *La Tramoja op.cit.*, p.108.

⁴⁸ En outre, un permis environnemental a été donné à la compagnie Urapalma par *Codechoco*, institution gouvernementale responsable de la protection environnementale dans le département du Choco. La compagnie Urapalma a présenté à *Codechoco* 13 titres de propriété privée totalisant une superficie de 7561 hectares, qui auraient pour origine l'unique titre de propriété privée de 34 hectares qui avait été donné par l'Incora par le biais de la Résolution 1741 du 30 septembre 1993 au paysan Lino Antonio Diaz. Sans vérifier la légalité des documents de propriété présentés par Urapalma, *Codechoco* a accordé un permis environnemental à cette dernière, légitimant du même coup en tant qu'autorité publique l'exploitation agro-industrielle de cette compagnie sur les territoires des communautés et ce malgré le fait que le territoire du Curvarado soit considéré comme un écosystème stratégique et malgré les prescriptions dictées par loi 70 et par l'article 58 de la Constitution nationale en matière de protection environnementale.

⁴⁹ Procuraduría General de la Nación – Delegada para la Prevención en Materia de Derechos Humanos y Asuntos Etnicos, janvier 2005, *Declaración de Luz Mary Cabeza Martínez del 21 de enero de 2005*, p. 2 et 3.

⁵⁰ Instituto Colombiano de Desarrollo Rural, août 2005, *Resolución No. 1516 del 8 de agosto de 2005*, p.1.

⁵¹ Par ailleurs, l'Inceder en émettant cette Résolution et le gouvernement en approuvant ce Décret, ont omis de remplir leur obligation de consulter les communautés afro-colombiennes, comme le prescrivent l'article Transitoire 55 de la Constitution Nationale, l'article 47 et 49 de la loi 70, ainsi que les articles 6, 7 et 13 de la Convention 169 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) sur les droits des peuples autochtones et tribaux.

⁵² Comisión Intereclesial de Justicia y Paz, 2 novembre 2005, *IE 64 – Planean nuevos atentados contra afrodescendientes – Desviación de dineros del Plan Colombia por presión paramilitar*, Bogotá, D.C.

⁵³ Comisión Intereclesial de Justicia y Paz, 20 octobre 2006, *DeVer 306 – Ley de la Exclusion Rural, Legalización de la Apropriación Paramilitar*, Bogotá, D.C.,

⁵⁴ Hugo Garcia Segura, 14 octobre 2006, « Vacíos y ambigüedades en Ley de Desarrollo Rural : « Mico » en ley de Tierras ? », *El Espectador*.

⁵⁵ *Semana*, 5 juin 2005, « Habla Vicente Castaño : El verdadero jefe de las autodefensas le da la cara al país por primera vez – Entrevista exclusiva de SEMANA », Bogotá.

⁵⁶ Comisión Intereclesial de Justicia y Paz, 12 avril 2006, *Por lo Menos sus Nombres 35 – Desmovilización Bloque Elmer Cardenas – Genesis de la Iniquidad*, Bogotá, D.C.

⁵⁷ *Projet d'Alternative Sociale*

⁵⁸ Comisión Intereclesial de Justicia y Paz, 13 juillet 2006, *DeVer 278 – Palma desplazada ? Devolución ? Restitución ? Realidad o Imágenes ?*, Bogotá, D.C.

⁵⁹ Système Régional de Construction de la Paix

⁶⁰ C'est dans cet ordre d'idée que certains entrepreneurs et grands propriétaires terriens ont créé le plan *Empresarios Exitosos Para la Paz* (Entrepreneurs victorieux pour la Paix), qui vise à créer des projets agricoles et des entreprises de sécurité privée dans lesquels pourront être « réinsérés » les paramilitaires. D'ailleurs, lors du déroulement de la deuxième Commission de Vérification dans le Curvarado, un des entrepreneurs de palme présent a affirmé que le projet agro-industriel s'inscrivait dans ce plan visant à consolider les efforts de « paix »...

⁶¹ Comisión Intereclesial de Justicia y Paz, 30 avril 2006, *Por lo Menos sus Nombres 36 – Institucionalización paramilitar del Bloque Elmer Cardenas – Genesis de la Iniquidad*, Bogota, D.C.

⁶² Article tiré de : *Uraba Hoy*, No.34, Avril 2006.

⁶³ *Semana*, 14 août 2006, «El 'Führer' de Uraba : Como un joven de escasos 22 años llego a convertirse en 'El Aleman'. El jefe de uno de los grupos paramilitares mas combativos del pais, que esta semana se desmobiliza », Bogota.

⁶⁴ Idem.

⁶⁵ Paula Cristina Perez G., Enviada especial Mutata, 2005, *Retorno con palma africana*, El Colombiano S.A. & CIA S.C.A.

⁶⁶ Idem.

⁶⁷ Comisión Intereclesial de Justicia y Paz., *La Tramoya op.cit.*

CHAPITRE 5

LES VOIES DE LA RÉSISTANCE : ARTICULATION DES STRATÉGIES LOCALES ET GLOBALES

Au cours de ce chapitre nous allons voir comment à partir de 2003, les stratégies de répression utilisées par l'État colombien contre les communautés se modifient et se diversifient progressivement, forçant les paysans du Jiguamiando et du Curvarado à adopter de nouveaux mécanismes de protection et stratégies de résistance. Ainsi en 2003, la répression a repris avec vigueur contre les communautés vivant au Jiguamiando. Les paramilitaires ont commencé à insister pour que les gens des communautés se dispersent et que les familles plantent la palme africaine. Puisqu'elles refusaient de collaborer, elles étaient considérées comme des alliés de la guérilla et par conséquent traitées en objectifs militaires. Au total, les communautés furent victimes cette année-là de 18 incursions paramilitaires dans leurs différents villages et elles durent effectuer plusieurs déplacements internes au sein de leur territoire. En 2004, les premières incursions officielles de l'Armée ont eu lieu dans le Jiguamiando. Puis progressivement la présence paramilitaire au sein du territoire du Curvarado et sur la rive nord du Jiguamiando a été remplacée par la présence des unités de la Brigade XVII. Simultanément, la déforestation et l'ensemencement de palme africaine dans le Curvarado ont augmenté de manière accélérée passant de 1500 hectares de plantations en 2003 à 15 000 hectares en 2006.(voir annexes 6 et 7)

Parallèlement les communautés et Justicia y Paz ont déployé diverses stratégies qui ont contribué à ce que l'appropriation des territoires des communautés par les paramilitaires d'abord puis, dans un deuxième temps par les entreprises de palme, gagne de la visibilité au niveau national et international, ce qui a augmenté le poids des dénonciations des communautés. En 2004, les communautés ont créé trois Zones Humanitaires dans le Jiguamiando, comme lieu d'habitation exclusif de population civile, afin de se protéger des incursions et rendre plus visible leur processus de résistance. C'est alors qu'une nouvelle forme de répression a commencé à s'abattre sur les communautés et sur Justicia y Paz : la criminalisation de leur résistance. Ils seront victimes de montages judiciaires et devront faire face à des accusations pénales de rébellion. Néanmoins malgré la forte pression, les communautés continuent de s'organiser pour récupérer leur territoire et en 2006 deux Zones Humanitaires furent créées dans le Curvarado, au milieu de l'empire de la palme.

Ainsi nous allons voir que de profondes transformations vont s'opérer dans le processus de résistance des communautés de 2003 à 2006. Les paysans vont, avec l'appui de Justicia y Paz, consolider leur structure organisationnelle et appliquer de nouvelles stratégies de résistance qui vont miser essentiellement sur des stratégies qui visent à augmenter la visibilité de leur processus de résistance afin de gagner des appuis internationaux et d'augmenter la pression politique sur le gouvernement colombien. Nous allons examiner le rôle des acteurs externes dans le processus de résistance des communautés du Jiguamiando et du Curvarado en analysant l'impact des diverses stratégies politiques, juridiques et symboliques mises en place par Justicia y Paz et comment celles-ci ont permis d'inscrire la lutte de ces paysans dans les réseaux internationaux de la « globalisation de la résistance ».

1. NOUVEAUX MÉCANISMES DE RÉPRESSION

1.1 La troisième offensive paramilitaire

« Vous ne devriez pas avoir peur de nous, nous avons changé. Nous apportons du travail dans la région. Pourquoi continuez-vous à vivre en communauté ? Cela apporte la misère ! Travaillez avec nous, cette terre nous appartient, nous ne nous en irons pas d'ici. Plantez la palme, avec la palme il y a de l'argent à faire. Nous apportons le progrès et le développement dans la région. »¹

C'est ce qu'ont affirmé les paramilitaires aux habitants de Puerto Lleras, lors d'une de leurs nombreuses incursions dans ce village en 2003. En réalité, à partir de 2003, la persécution paramilitaire a pris une nouvelle escalade dans le Jiguamiando, avec 18 incursions paramilitaires dans les villages au cours de l'année. Puerto Lleras fut la communauté la plus durement touchée : au cours du mois de février, ils sont entrés à maintes reprises dans ce village, alors que j'y étais en tant qu'accompagnatrice internationale. Mon rôle consistait principalement à exiger, en cas d'incursion, au commandant de l'opération paramilitaire, qu'ils respectent la population civile et à insister pour qu'ils se retirent du village. J'ai vécu environ 6 incursions paramilitaires, et j'ai pu être moi-même témoin de la présence d'unités de l'Armée dans certaines incursions de type paramilitaire. Lors d'une de ces incursions à Puerto Lleras, le commandant de l'opération portait un insigne du Bataillon Voltigeros sur le bras gauche, bataillon qui fait partie de la Brigade XVII de l'Armée nationale.

Suite aux incursions incessantes à Puerto Lleras, la vie était devenue insoutenable dans ce village ; vers la fin les paramilitaires y entraient presque tous les jours. Les gens vivaient complètement terrorisés, les hommes ne sortaient plus aux champs par peur de les

rencontrer et les femmes hésitaient à aller, remplies d'angoisse, laver à la rivière. Les gens ne dormaient plus, les familles qui vivaient dans les maisons situées aux extrémités du village les avaient abandonnées et dormaient dans l'école située au centre du village, tous les visages étaient crispés et on vivait constamment dans la peur de la prochaine incursion. C'est ainsi que vers la fin du mois de février, la communauté de Puerto Lleras a dû se résigner à abandonner son village et à se déplacer. Le fait est que les paramilitaires avaient établi une base semi-permanente tout près de l'autre côté de la rivière et que Puerto Lleras était situé, semble-t-il, dans un corridor militaire stratégique. Les gens ont décidé d'aller se regrouper avec la communauté de Pueblo Nuevo dans le village voisin, situé plus bas sur la rivière. Cependant dans les semaines et les mois qui suivirent, la plupart des familles de Puerto Lleras, traumatisées et incapables de continuer à vivre dans la peur, ont quitté Pueblo Nuevo et sont sorties complètement du Jiguamiando. Certaines se sont dirigées vers Murindo, La Grande et Carmen del Darien, trois villages situés sur les rives de l'Atrato, alors que d'autres sont parties vers la ville de Chigorodo où ils avaient de la famille.

En mars 2003, face à l'aggravation de la situation suite aux nombreuses incursions paramilitaires dans les communautés du Jiguamiando et face à la non-application de la part de l'État colombien des « Mesures de Précaution » - dictées par la Commission Interaméricaine, la Cour Interaméricaine des Droits Humains (CIDH) émet une résolution dans laquelle elle adopte des « Mesures Provisoires » (Medidas Provisionales) que doit mettre en application l'État colombien pour assurer la protection des 14 communautés du Jiguamiando et des 9 communautés du Curvarado vivant dans le bassin du Jiguamiando. Dans cette résolution, la Cour presse l'État colombien de garantir la sécurité des communautés en approuvant la création des « Zones Humanitaires de Refuge » que demandaient les communautés, à combattre les groupes paramilitaires et à mettre en place les conditions qui permettraient le retour des communautés à leurs lieux d'origine. De plus, la Cour affirme elle aussi sa préoccupation quant à la présence de cultures de palme africaine surveillée par la Brigade XVII sur le territoire collectif ancestral des communautés, reconnu par la Loi 70.

Ce qui semble se dégager des incursions paramilitaires de 2003, est que le massacre ne semble plus être la modalité d'action privilégiée par les paramilitaires. On se contente de faire des assassinats sélectifs ou de procéder à des disparitions forcées, de semer la terreur

par le harcèlement psychologique pour ensuite offrir des opportunités de travail aux paysans terrorisés et réduits à la misère. Avec les années, les communautés ont donc commencé à prendre conscience qu'en plus des enjeux politiques de la guerre de contre-insurrection, il existe aussi des enjeux économiques qui font partie intégrante des causes profondes de toute cette répression dont elles sont victimes. Quand je demandais aux gens du Jiguamiando et du Curvarado, qui sont les responsables de leur déplacement forcé et quels sont les intérêts qui existent sur leur territoire, cette réponse était très fréquente :

« Quand nous avons vécu le premier déplacement forcé nous disions que les responsables étaient les groupes paramilitaires, mais ensuite nous nous sommes rendu compte que les paramilitaires n'agissent pas seuls et que c'est l'État qui est responsable d'eux, qu'ils sont nés de son sein, que c'est lui qui les a créés. Et cela nous le savons parce nous l'avons vu, nous les avons vu agir ensemble (...) L'État veut nous déplacer parce qu'il veut s'approprier notre territoire pour pouvoir y réaliser ces méga-projets ; les mines, la palme africaine, le canal trans-océanique Atrato-Truando, l'autoroute panaméricaine, ce sont tous des intérêts qui existent pour notre territoire...»²

1.2 Consolidation du contrôle de l'Armée dans la région

En 2004 pour la première fois, l'Armée commence à mener directement des opérations dans la région du Jiguamiando. Les opérations militaires régulières et les opérations paramilitaires irrégulières avaient tendance à se confondre entre elles : un jour c'était la Brigade XVII qui entrait dans le cadre d'une opération officielle, puis quelques jours plus tard c'était une opération de type paramilitaire et ceux-ci tenaient le même discours que ceux qui étaient venus quelques jours plus tôt. Parfois même, certains soldats participaient dans les deux types d'opérations et les gens des communautés reconnaissaient leurs visages.

Graduellement la Brigade XVII, tout comme la Marine et la Police nationale, ont commencé à établir une présence plus permanente dans la région et à y consolider leur contrôle. À titre d'exemple, jusqu'en 2004 la guérilla des FARC EP exerçait un contrôle sur le village de Murindo. En fait, c'était la dernière municipalité que la guérilla contrôlait encore sur tout le littoral du fleuve Atrato. En 2004, l'Armée a réussi après plusieurs tentatives à prendre d'assaut le village et les FARC EP ont dû se retirer. Par la suite, la Police s'y est installée en permanence. Pour les communautés du Jiguamiando, Murindo est l'endroit le plus proche pour aller vendre leurs produits, faire leur marché et avoir accès à un hôpital. Lorsque la police a pris le contrôle de Murindo, le harcèlement a commencé là

aussi et depuis, les communautés n'ont plus de lieu sûr pour aller faire leur marché. À partir de 2004, il est arrivé à plusieurs reprises que des membres du Jiguamiando et du Curvarado soient victimes d'arrestations arbitraires. (voir annexe 5, 6 et 7)

1.3 Criminalisation de la résistance : la spirale des montages judiciaires

Une autre stratégie de plus en plus utilisée par l'État colombien pour faire taire l'opposition et les mouvements sociaux, principalement depuis l'arrivée du Président Alvaro Uribe Velez au pouvoir, consiste à criminaliser ceux qui dénoncent trop fort la complicité entre la stratégie paramilitaire, l'État et les intérêts privés, en organisant des montages judiciaires contre eux. La Comisión Intereclesial de Justicia y Paz, qui accompagne les communautés depuis plusieurs années dans leur recherche de vérité, de justice et de réparation, est une des organisations de défense des droits humains colombienne les plus visées par l'État colombien. De 2003 à aujourd'hui, Justicia y Paz a dû faire face à de nombreuses poursuites judiciaires, tandis que ses principaux membres reçoivent souvent des menaces de mort de la part des paramilitaires. En accusant ses intégrants d'être des membres de la FARC EP, l'État essaie, d'une part, de délégitimer le travail de cette organisation aux yeux de l'opinion publique nationale et internationale, afin de lui faire perdre des appuis financiers et politiques et, d'autre part, de drainer des énergies et ressources toujours grandissantes de l'organisation dans la défense juridique de ses propres membres afin d'amoinrir les ressources disponibles pour la défense des communautés et de leur territoire. De plus, plusieurs dirigeants des Conseils communautaires font face à des montages judiciaires, ce qui a comme conséquence de les confiner au Jiguamiando, puisque s'ils s'aventurent sur l'Atrato, ils risquent de se faire arrêter. Cela a entre autres comme objectif de freiner leurs activités de dénonciations à Bogota, ainsi qu'en Europe et Amérique du Nord, puisque les principaux représentants des communautés ont peur de sortir. Enfin une accompagnatrice internationale, s'est elle aussi retrouvée entraînée dans le même processus judiciaire qui relie des membres de Justicia y Paz et des membres communautés du Jiguamiando et du Curvarado.³

En 2003, Justicia y Paz a intenté des poursuites judiciaires contre le Général Rito Alejo del Rio, pour plus d'une centaine de « crimes contre l'humanité » qui ont été perpétrés dans le cadre de « l'Operacion Genesis » de 1997. Suite à un jugement de la Cour Constitutionnelle, Justicia y Paz est devenue la partie civile dans le processus judiciaire

contre le Général, à titre d'une figure juridique nommée « Acteur populaire ». La réponse de l'État ne se fit pas attendre et fut draconienne : le 14 mai 2003, des poursuites au criminel furent engagées contre cinq membres de Justicia y Paz et deux membres des Conseils communautaires du bassin du Cacarica⁴ pour les délits de « rébellion, complot pour commettre un délit comme membre de la FARC, ordonner des assassinats et des disparitions forcées ». Puis, le 21 août 2003, le Général Jorge Enrique Mora Rangel convoqua une conférence de presse où il accusa publiquement Justicia y Paz d'être un bras politique de la FARC et dit des Zones Humanitaires qu'elles sont des « camps de concentration » de la guérilla où les habitants sont enfermés et contrôlés.

Pourtant malgré cet important spectacle, tout le montage judiciaire ne tient qu'à un fil, bien mince : de faux témoins payés. Parmi les faux témoins ayant fait les dénonciations contre Justicia y Paz, certains ont reconnu par la suite, lors des interrogatoires de la défense, avoir témoigné contre Justicia y Paz par nécessité économique et avoir reçu de l'argent de militaires de la Brigade XVII en échange de leur déclarations. Ainsi, le 28 janvier 2005 la procureure (*Fiscal Segunda Especializada* de l'Unité de Droits Humains de la *Fiscalia General de la Nacion*) a émis une « Résolution Inhibitoire », dans laquelle elle exprime sa décision de laisser tomber les charges qui pesaient contre des membres de Justicia y Paz depuis mai 2003. Dans sa Résolution, la procureure stipule que la dénonciation contre Justicia y Paz consistait à chercher par le biais de l'avocate X « des personnes qui auraient des problèmes avec Justicia y Paz ou qui ne seraient pas d'accord avec son travail, afin de leur offrir des bénéfices en échange de rendre une déclaration dans ce processus pénal, ce qui va à l'encontre des principes de l'éthique professionnelle »⁵. Elle a aussi déclaré que

« dans les Zones Humanitaires, il n'existe pas de violations de droits humains, qu'au sein de celles-ci on vit avec les restrictions qu'occasionnent la pauvreté et la désorganisation des entités gouvernementales pour apporter de manière efficace le peu de ressources qui leur sont destinées »⁶.

Cette sentence prouvait que tout cela n'avait été qu'un montage judiciaire sans fondements, mais malgré tout, il avait fallu à Justicia y Paz deux ans de travail de défense avant d'être absoute des fausses accusations portées contre eux.

Malgré le fait que M. Jan Egeland, le Sous-secrétaire aux Affaires Humanitaires des Nations Unies, ait affirmé le 5 avril 2005 au journal *El Tiempo* que Justice et Paix « fait un travail impressionnant pour défendre les droits humains en support

des groupes les plus vulnérables de Colombie », la même année, cette organisation est pour la deuxième fois victime d'un montage judiciaire. Justicia y Paz a pris connaissance de ces nouvelles poursuites en février 2005, soit cinq mois après avoir été exonérée des accusations portées contre ses membres en 2003. Cette fois les accusations visent plusieurs représentants des communautés du Jiguamiando et du Curvarado, l'ensemble des membres de Justicia y Paz qui ont réalisé un travail d'accompagnement auprès des communautés du Bajo Atrato (Cacarica, Jiguamiando et Cuvarado) au cours de l'année 2004, ainsi qu'une canadienne membre du PASC – Projet Accompagnement et Solidarité Colombie.⁷ Toutes ces personnes risquaient alors de faire face à des accusations de « rébellion » si la *Fiscalia* décidait, une fois terminée l'étape de l'enquête préliminaire, de porter officiellement des accusations.

L'ouverture de ces nouvelles procédures judiciaires avait été précédée par des actions des militaires dans le Jiguamiando et dans les municipalités environnantes du fleuve Atrato, qui laissaient clairement entendre que les militaires avaient l'intention de se débarrasser d'une manière ou d'une autre des ONG qui accompagnent les communautés, ainsi que des principaux représentants de ces dernières. Ainsi, le 30 janvier 2005⁸, le caporal Acevedo du Bataillon Fluvial 20 a affirmé devant un membre des communautés du Jiguamiando qui se trouvait dans le village de *La Grande* sur le fleuve Atrato, en parlant des accompagnateurs des communautés dans le Jiguamiando, que :

« (...) ceux-là sont d'une ONG, Justicia y Paz, et ces autres ONGs sont des narco-terroristes, des guérilleros, comme vous (...) Nous ce qu'on sait, c'est que ces Zones Humanitaires servent de refuge pour la guérilla (...) Vous avez le cerveau lavé par la guérilla, ces narco-terroristes d'ONGs (...) tant que les ONGs seront là, l'État jamais ne va vous aider, tant que ces ONGs ces *gringos* sont là, l'État ne peut pas être là (...) nous allons enquêter sur cette ONG et vous aussi, et sachez qu'un jour vous tomberez entre nos mains comme guérilleros »⁹.

Puis le 1^{er} février au matin, un afro-descendant qui habite le village de *La Grande* a entendu un dialogue entre des militaires du Bataillon Fluvial 20 et des habitants, lors duquel ils expliquaient que l'Armée était en train de réaliser une grande opération militaire dans le Jiguamiando :

« Nous sommes là parce là-bas sont là ceux qui ne veulent pas le progrès et le développement des communautés (...) Là-bas sont là ceux qui obligent les communautés à empêcher que se sème la palme. Ces gens sont l'obstacle, ce sont des guérilleros, et il n'y a plus rien d'autre à faire, il faut en finir avec ceux qui freinent le développement (...) nous allons démembrer cette organisation dans le Jiguamiando (...) Nous savons que ce sont eux qui empêchent les

gens d'aller travailler avec la compagnie et qui empêchent la vente des terres (...) nous allons les tirer dans la tête (...) »¹⁰.

Il leur est donc clair que ces montages judiciaires font partie de la chaîne de persécution politique dont sont victimes les communautés et leurs accompagnateurs, parce qu'ils s'opposent aux puissants intérêts politiques et économiques qui sont derrière le projet agro-industriel de palme africaine. Puisque les massacres et les assassinats sont trop bruyants et que de plus en plus d'yeux sont rivés sur le processus de résistance civile des communautés ainsi que sur les dénonciations de Justicia y Paz et des ONG au niveau international, la persécution judiciaire est une méthode qui engendre moins de coûts politiques pour le gouvernement colombien. Ainsi pendant dix-neuf mois, la situation juridique des personnes sous enquête est demeurée indéfinie. La poursuite judiciaire n'a cependant jamais franchi l'étape préliminaire et a finalement été archivée en décembre 2006, sans que des accusations ne soient portées. Dans ce cas, il est clair que la stratégie du PASC¹¹, une ONG canadienne, d'avoir sollicité l'intervention du ministère des Affaires Étrangères canadien et de l'Ambassade canadienne dans le dossier, étant donné que l'enquête visait aussi une de ses membres, a été déterminante dans la décision de la *Fiscalia* d'archiver ce processus judiciaire.¹²

2. LA CONTRE-OFFENSIVE: NOUVELLES STRATÉGIES DE RÉSISTANCE AU JIGUAMIANDO ET AU CURVARADO

2.1 Le refuge dans la forêt et les déplacements au sein du territoire : Résistance ou Survie ?

On se rappelle que depuis la vague d'incursions paramilitaires de 2001, la majorité des familles du Curvarado s'est réfugiée définitivement dans le Jiguamiando et que les communautés ont abandonné les villages sur la rive nord de la rivière Jiguamiando.¹³ On se rappelle également que, depuis ce temps, les communautés vivaient dans cinq villages situés sur la rive sud, qui portaient les noms de Puerto Lleras, Pueblo Nuevo, Nueva Esperanza, Caño Seco et Sante Fe de Churima. Durant toute la période de 2001 à 2004, les trois villages des communautés qui étaient construits au bord de la rivière changeaient d'endroit selon l'évolution du conflit dans la région : après de nombreuses incursions paramilitaires il n'était pas rare que les communautés décident de « déménager » leur village dans un endroit plus « stratégique » où les gens jugeaient qu'ils seraient plus en

sécurité. Ainsi on démantelait les maisons, on gardait les planches qui servent à faire les murs et les feuilles de tôle des toitures, et on transportait ce matériel vers le nouveau site choisi pour le village. En l'espace de quelques jours, les gens du Jiguamiando et du Curvarado ont la capacité incroyable de faire disparaître un village et d'en faire apparaître un nouveau. Il est difficile de ne pas faire d'association avec les *palenques* de l'époque de la colonisation, que les esclaves en résistance qui avaient fui les mines construisaient dans la forêt et qu'ils déménageaient lorsqu'ils sentaient un risque d'être repérés. Quant aux deux villages situés à l'intérieur des terres, ils n'ont pas eu besoin de les déplacer étant donné que les incursions y étaient moins fréquentes puisque les paramilitaires s'aventuraient plus rarement dans la forêt du côté sud de la rivière. Cependant les gens de tous les villages sans exception ont eu à utiliser à plusieurs reprises la fuite dans la forêt comme moyen de protection contre les attaques armées. Parfois la fuite consistait à se réfugier momentanément dans les montagnes en attendant que les paramilitaires s'en aillent, puis à retourner au village à la nuit tombée. D'autres fois par contre, la fuite consistait à s'établir un petit campement temporaire dans la forêt en guise de refuge, où on allait rester quelques jours, parfois quelques semaines.

Selon les réflexions de James Scott sur les définitions de survie et de résistance¹⁴ et en fonction des nuances que j'ai proposées à sa définition de résistance, dans mon cadre théorique, je vais essayer de démontrer comment le fait de se réfugier dans la forêt lors de périodes d'incursions paramilitaires consiste en un acte de survie ou de résistance. Rappelons que je suggère qu'un acte ou un ensemble de pratiques, pour être considérés comme de la résistance, doivent répondre aux critères suivants : a) les actions doivent avoir un caractère collectif, soit dans la réalisation, soit dans la planification de celles-ci, b) il doit y avoir élaboration d'un plan préalable, c) ce doit être un *processus* en construction qui se déploie dans le temps (et non un acte ponctuel), d) il peut répondre à la recherche de gains autant individuels que collectifs et le plus souvent des deux à la fois.

L'action de courir se réfugier dans la forêt pourrait sembler à première vue être un acte spontané et individuel. Lors des attaques des paramilitaires le principe qui prévaut trouve parfaitement son sens dans l'expression *¡Salvese quien pueda!* (« Sauve qui peut ! ») ; la solidarité se limite aux membres de la famille qui essaient du mieux qu'ils peuvent, de s'assurer que le reste de la famille réussit également à se sauver. Principalement lorsqu'il y

a une personne âgée dans la famille, il y a généralement quelqu'un qui sait que la tâche lui incombe de l'accompagner dans la fuite, et les femmes d'une même famille ont tendance à s'appuyer entre elles dans la fuite avec la charge des enfants en bas âge qui ne peuvent courir seuls. Les hommes et principalement les jeunes adultes, doivent quant à eux se sauver le plus rapidement possible sans se soucier de personne parce qu'ils sont les plus en danger dans ces situations ; si les paramilitaires les attrapent ils vont presque à coup sûr les tuer ou les enlever, alors qu'ils épargnent parfois les femmes (bien qu'il existe des histoires de femmes enceintes qui ont été violées et éventrées). Évidemment, nulle considération théorique est nécessaire pour se rendre compte que le fait de fuir dans la forêt dans de telles situations est un acte de survie, le plus instinctif à la race humaine, celui de protéger sa vie. Cependant, lorsque cette pratique devient un acte *systématique*, alors cette pratique utilisée à répétition au fil des années devient selon moi également un acte clair de résistance. En décidant de rester sur le territoire, les paysans décident d'assumer le fait qu'ils auront à faire face à ce risque pour leur vie à plusieurs reprises et ils refusent néanmoins de l'abandonner pour aller vivre ailleurs, parce qu'ils ont choisi la résistance. De plus, bien que la réaction de fuite au moment de l'agression soit un acte individuel, la recherche d'un refuge dans la forêt est un mécanisme de protection pratiqué par l'ensemble des communautés. Par ailleurs, les habitants du Jiguamiando et du Curvarado discutent de manière collective de la façon de réagir lors des incursions armées et s'entendent sur quels sont les mécanismes de protection qu'ils vont privilégier selon les contextes : ils choisiront un mécanisme différent selon qu'il s'agit de paramilitaires ou de l'Armée, ou s'il y a ou non des accompagnateurs présents dans les communautés, etc. Il y a donc planification de l'action, même si les réponses individuelles instinctives lorsque arrivent les paramilitaires peuvent être différentes de ce qui avait été décidé collectivement et qu'on laisse la liberté à chacun de choisir l'option qu'il préfère selon sa situation personnelle.

Lorsqu'on pose la question aux gens des communautés, ils affirment que le refuge dans la forêt est à la fois un mécanisme de protection pour la survie et une stratégie de résistance. La fuite dans la forêt sert évidemment premièrement à rester en vie, mais c'est aussi ce qui leur a permis pendant longtemps d'être en mesure de continuer à résister au sein de leur territoire, de ne pas l'abandonner pour se réfugier dans les villes. On peut ici faire un parallèle avec le concept de « paysannerie tactiquement mobile » que Wolf avait développé : c'est le fait d'être propriétaire de ses terres et de ne pas être dépendant des classes

supérieures pour sa survie, qui donne au paysan la « liberté tactique minimum » lui permettant d'entrer en confrontation avec ces mêmes classes supérieures.¹⁵ Ainsi c'est parce que les paysans refusent de se déplacer hors de leur territoire malgré tous les assauts contre leur vie, qu'ils sont en mesure de développer la résistance. D'un autre côté, c'est précisément cette « liberté tactique minimum » que l'oligarchie colombienne et les investisseurs du domaine de l'agro-industrie cherchent à faire perdre aux paysans en provoquant leur déplacement forcé hors de leur territoire vers les villes, pour ensuite les transformer en main-d'oeuvre agricole des grands propriétaires terriens et des compagnies. En éliminant cette classe sociale qu'est la paysannerie autonome, on se débarrasse donc du même coup d'un adversaire politique tenace. Voilà pourquoi la *survie sur le territoire* est, pour les paysans du Jiguamiando et du Curvarado, l'élément de base essentiel au déploiement et à la consolidation de leur processus de résistance civile.

2.2 De la « mobilité tactique » à la « visibilité » : la création des Zones Humanitaires au Jiguamiando

Justicia y Paz a proposé aux communautés en 2002 la création des Zones Humanitaires comme nouveau mécanisme de protection et de « visibilisation » du processus de résistance. Cependant ce n'est qu'après un long processus de consultation qui dura presque 2 ans que les 23 Conseils Communautaires vivant dans le Bassin du Jiguamiando, représentant 14 communautés du Jiguamiando et 9 du Curvarado, ont procédé à la création des Zones Humanitaires. Il fallait s'entendre premièrement sur l'idée de les créer, deuxièmement sur leur nombre, troisièmement sur leurs emplacements et quatrièmement sur leurs noms. En fait, bien qu'elles aient été approuvées pour la première fois en août 2002, et que cette décision fut ratifiée en 2003, ce n'est qu'en avril 2004, après la vaste opération de l'Armée qui traversa tous les villages des communautés en mars, que trois Zones Humanitaires furent effectivement créées et délimitées. Lors de leur création, les familles restantes de Puerto Lleras se sont regroupées avec la communautés de Pueblo Nuevo dans la Zone Humanitaire du même nom, Nueva Esperanza a formé sa propre Zone Humanitaire avec les familles dans son secteur qui vivaient dispersées sur leurs parcelles individuelles à l'intérieur des terres, alors que les villages de Caño Seco et de Sante Fe de Churima se sont regroupés dans la Zone Humanitaire qui fut nommée Bella Flor Remacho (nom d'un ancien village abandonné du Curvarado). On calcule qu'il y alors avait environ

1400 personnes à vivre dans les trois Zones Humanitaires du Jiguamiando. Les trois Zones Humanitaires étaient désormais situées à l'orée de la rivière, cependant un certain nombre de famille de Sante Fe de Churima restèrent dans leur village à l'intérieur des terres.

Les communautés ont donc formé en 2004 ces trois « Zones Humanitaires », en tant que lieu d'habitation exclusif à la population civile, afin de ne pas être impliquées dans le conflit par aucune des parties. En fait le concept de la Zone Humanitaire, développé par Justicia y Paz, se base principalement sur l'idée du droit au « Principe de Distinction » de toute population civile vivant au sein d'un conflit armé, dicté par le Droit International Humanitaire (aussi connu comme « droit de la guerre »).¹⁶ En d'autres mots, la Zone Humanitaire permet de distinguer clairement la population civile des acteurs armés, en délimitant par une clôture et des bannières très visibles leur lieu d'habitation, dans le but d'empêcher l'entrée de quelconque acteur armé dans leur village, puisque dans un contexte de guerre, la présence d'un acteur armé à l'intérieur d'un village convertit la population civile en objectif militaire de l'autre partie en conflit.

Ainsi de 2001 à 2004, les communautés ont utilisé ce que j'appellerais la stratégie de la « mobilité tactique » au sein de la « zone de refuge » afin de survivre et de résister au sein de leur territoire. La fuite dans la forêt et les « déplacements internes » sont des mécanismes de protection qui ont longtemps permis aux paysans du Jiguamiando et du Curvarado de ne pas abandonner leurs terres et de poursuivre la consolidation de leur processus de résistance. C'est d'ailleurs ce qui m'a amenée à proposer dans le cadre théorique du présent mémoire une adaptation du concept de « paysannerie tactiquement mobile » de Wolf¹⁷, au sens où dans ce cas, il ne s'agit pas seulement du fait que ces paysans, puisqu'ils sont propriétaires de leur terre et autonomes, possèdent la liberté tactique de confronter les classes supérieures, sinon que dans ce cas les paysans utilisent la mobilité spatiale au sein de leur territoire comme une tactique efficace de résistance. En ce sens, ils sont donc littéralement des « paysans tactiquement mobiles ». D'autre part, les caractéristiques géographiques du territoire du Jiguamiando s'apparentent aux critères énumérés par Aguirre Beltran lorsqu'il élabore le concept de « zone de refuge ».¹⁸ Le fait que la rive sud du Jiguamiando soit une région montagneuse isolée, sur laquelle l'État n'a pas encore réussi à établir son contrôle et qui reste donc à ce jour en dehors de l'emprise

des circuits de l'économie globale, facilite l'utilisation par les communautés de la stratégie de « mobilité tactique » au sein de ce territoire.

Cependant, suite aux 18 incursions paramilitaires dont furent victimes les communautés en 2003, la stratégie consistant à courir se réfugier dans la forêt, tout comme celle de déplacer les villages, n'étaient plus suffisantes ; les gens étaient essoufflés, fatigués, irrités. Par définition, les paysans ne sont pas des nomades, tout simplement parce les champs agricoles ne peuvent pas se déplacer. Changer un village d'endroit signifiait souvent s'éloigner des champs, c'est à dire devoir marcher plus longtemps chaque matin et chaque après-midi, avec parfois le dos chargé de récoltes. Pour les paysans ceci est un inconvénient de taille qui au bout d'un moment, pour « stratégique » que puisse être le lieu choisi pour le village, commencera à déplaire à plusieurs. D'autre part personne n'aime devoir courir et se sauver comme un animal sauvage à travers la forêt, se cacher et passer la nuit parfois sous la pluie avec les enfants en bas âge, à la merci des insectes et des serpents. On le fait parce que pour sauver sa vie on a pas le choix et parce qu'on ne veut pas abandonner sa terre, on pense à l'avenir des enfants, mais en réalité les traumatismes psychologiques que ces situations engendrent sont grands et chacun s'essouffle de devoir répéter plusieurs fois par année ce même scénario. Ainsi une nouvelle stratégie s'imposait pour se protéger et pouvoir continuer à défendre le territoire sans l'abandonner.

En réalité, il m'apparaît que ce qui a réellement provoqué les communautés à adopter cette nouvelle stratégie des Zones Humanitaires, c'est le changement qui s'est opéré à cette époque dans la stratégie militaire utilisée par l'État contre les paysans du Jiguamiando et du Curvarado. De janvier 2001 à janvier 2004, la répression sur les communautés s'était toujours déployée à travers la stratégie paramilitaire. Les actions paramilitaires avaient une particularité qui permettait aux communautés d'utiliser le refuge dans la forêt, comme un mécanisme de protection efficace. Lorsqu'une opération paramilitaire se déploie dans la région, ceux-ci établissent des campements provisoires ou semi-permanents sur la rive nord de la rivière Jiguamiando. Lorsqu'ils ont fait le repérage nécessaire des lieux environnants et sont prêts à agir, ils traversent la rivière et entrent directement dans les villages des communautés, où ils déploient leur campagne de terreur. Ce n'est que très rarement, pour ne pas dire presque jamais, que ceux-ci s'aventurent en forêt à la recherche d'un combat avec la guérilla. En fait bien que cela puisse sembler paradoxal à première vue, ce n'est pas

surprenant si l'on se rappelle que la stratégie paramilitaire a été inventée en fonction de la doctrine contre-insurrectionnelle de « l'eau et du poisson » qui stipule que l'objectif militaire est la population civile, puisque celle-ci est l'eau dans laquelle nage la guérilla et qu'il faut assécher l'eau pour en finir avec le poisson. Cette dynamique de déploiement militaire a comme conséquence de préserver la forêt et les montagnes derrière les villages des communautés comme « zone de refuge » pour les paysans en cas d'incursions paramilitaires. Avant 2004, les unités de l'Armée n'étaient jamais entrées dans le Jiguamiando, mais elles commencèrent dès 2003 à établir leur contrôle sur les municipalités environnantes de la région. Lors de sa première vaste opération militaire dans le Jiguamiando en avril 2004 qui comptait environ 500 hommes, l'Armée forma un grand étau tout autour des communautés : des unités militaires furent déployées sur la rive nord de la rivière, alors qu'un grand nombre d'entre elles furent déployées dans toute la région de la rive sud de la rivière, remontant en direction des communautés. Dès lors, plusieurs paysans s'étant sauvés dans la forêt furent ramassés comme dans un grand filet de pêche. Pour la première fois, la forêt derrière les villages n'était plus un refuge sécuritaire, le principal mécanisme de protection utilisé par les communautés durant les dernières années s'effondrait.

Les communautés virent donc la nécessité d'adopter une autre stratégie, exactement inverse de la précédente : la « visibilité » remplaça la cachette. Étant donné que les communautés habitent une aire géographique où opèrent les FARC-EP, l'existence d'espaces utilisés à la fois par la population civile et la guérilla créait une sorte de zone grise qui donnait à l'Armée et aux paramilitaires un prétexte pour accuser les communautés et les attaquer. Évidemment les espaces derrière les Zones Humanitaires où se trouvent les champs des paysans continueront d'être situés dans cette zone grise, mais il sera au moins possible pour les entités gouvernementales et non-gouvernementales, nationales et internationales, d'identifier un groupe humain précis, de visiter les communautés et d'être témoins que ces villages sont des lieux d'habitation de population civile exclusivement et que le fait de les attaquer représente une grave violation des droits humains et du Droit International Humanitaire.¹⁹

La Zone Humanitaire est en fait un mécanisme symbolique à plusieurs niveaux. Tout d'abord, c'est un mécanisme de protection symbolique puisque la présence d'une petite

clôture autour d'un village n'empêche pas réellement les acteurs armés d'y entrer s'ils le désirent. La présence d'« accompagnateurs » nationaux et internationaux dans la Zone Humanitaire, membres d'ONG's et d'Églises, est essentielle pour que puisse fonctionner de manière efficace ce mécanisme de protection contre les incursions armées. Cependant la Zone Humanitaire n'est pas simplement un espace qui permet de se protéger des incursions armées. En fait, elle permet aux organisations internationales de prendre connaissance qu'en ce lieu retiré au milieu de la forêt tropicale du Choco, vit une population civile menacée par le conflit armé et par le méga-projet de palme africaine et que cette population, malgré les milliers d'hectares de terres collectives qu'elle possède, en est réduite à vivre dans cet espace restreint pour se protéger du terrorisme d'État au service des compagnies de palme. La présence de témoins étrangers dans les villages augmente la visibilité du processus de résistance puisque ces derniers deviennent en quelque sorte des porte-voix des communautés en relayant l'histoire, les dénonciations et les exigences des communautés hors des frontières colombiennes. C'est pourquoi la Zone Humanitaire représente une menace pour l'État colombien, parce qu'elle attire l'attention de l'opinion publique nationale et internationale sur la situation des communautés. Voilà pourquoi malgré l'insistance de la CIDH, l'État colombien n'a jamais accepté d'approuver la création des Zones Humanitaires ni la validité du concept comme mécanisme de protection des civils vivant au sein de la guerre. Nous analyserons plus loin comment la Zone Humanitaire, articulée à la présence internationale sur le terrain, contribue à projeter la lutte des paysans du Jiguamiando et du Curvarado dans les réseaux de la « globalisation de la résistance » dont parle Castells²⁰, et d'ainsi modifier le rapport de force entre l'État et les paysans.

Ainsi depuis 2004, la *visibilité* est progressivement devenue pour les communautés l'élément principal autour duquel s'articulent leurs diverses stratégies de lutte et elle est venue remplacer graduellement les mécanismes de protection *clandestins*. Néanmoins, le refuge dans la forêt continuera d'être utilisé par les communautés, lorsqu'il n'y a pas de présence physique d'accompagnateurs dans les villages : il reste alors le seul mécanisme de protection sur lequel les paysans peuvent compter en tout temps en cas d'incursions paramilitaires. Par contre, lorsqu'il s'agit d'opérations de l'Armée régulière, les Zones Humanitaires donnent à plusieurs membres des communautés le sentiment de confiance et de légitimité nécessaire pour ne pas fuir et exiger le respect de leur village.

2.3 De la défensive à l'offensive : création des Zones Humanitaires au Curvarado

En 2005, une nouvelle vague d'opérations de l'Armée a fait rage dans toute la région du Jiguamiando. Durant tout le mois de février, il y eut une présence confuse de militaires et paramilitaires, où il était difficile de distinguer l'identité du groupe armé qui agissait, puisque les unités étaient souvent non identifiées ou mixtes. Les communautés les plus gravement affectées furent celles qui vivaient encore hors des Zones Humanitaires, dans des villages situés à l'intérieur des terres, au sein de la forêt. D'ailleurs l'armée tua un paysan de ces villages et affirma pour se justifier qu'il était « mort au combat ». Puis le 31 mars, des membres des FARC EP, qui jusque là avaient respecté les Zones Humanitaires, font incursion simultanément dans les trois Zones Humanitaires du Jiguamiando et enlèvent tous les membres de Justicia y Paz qui s'y trouvaient, paraît-il pour faire une enquête. Après 9 jours de marche, ils seront relâchés près de la rivière Murri, à plusieurs dizaines de kilomètres du Jiguamiando, sans connaître vraiment la raison de leur « rétention ». Par la suite les FARC EP feront savoir aux communautés, furieuses, qu'il s'est agi d'une « erreur ». Puis en septembre c'est l'Armée qui a fait incursion dans la Zone Humanitaire de Nueva Esperanza, et en octobre ce fut une incursion dans la Zone Humanitaire de Bella Flor Remacho lors de laquelle ils ont détruit les cordes et la bannière qui délimitent la Zone et qui indiquent qu'il s'agit d'un lieu exclusif de population civile.

Parallèlement à ces agressions dans le Jiguamiando, le 15 octobre 2005 Orlando Valencia, un important leader des communautés du Curvarado, qui allait selon les dires de plusieurs devenir le nouveau Président du Conseil communautaire Majeur du Curvarado, était enlevé puis assassiné alors qu'il se rendait à une assemblée des communautés du Curvarado, qui avait pour but d'élire un nouveau comité directeur (*Junta Directiva*) pour le Conseil Communautaire Majeur du Curvarado.²¹ L'Assemblée Générale, qui avait entre autres comme objectif de démettre Manuel Moya pour son implication avec Urapalma (voir chapitre 4), n'a donc évidemment pas eu lieu. En fait depuis près d'un an, les neuf communautés organisées du Curvarado qui vivent dans le Jiguamiando avaient commencé à travailler très fort pour arriver à communiquer avec des gens des autres communautés éclatées du Curvarado qui vivent un peu partout dans la région, afin de convoquer une Assemblée Générale du Curvarado. Ce n'est qu'après plusieurs tentatives qu'ils ont finalement réussi à avoir *quorum* et qu'ils ont pu élire le nouveau comité directeur du

Conseil Communautaire Majeur. À ce moment Manuel Moya fut démis de ses fonctions de Président et Ligia Maria Chaverra fut ré-élue en tant que Représentante Légale.

Cependant malgré la répression qui continue de s'abattre sur les communautés, le 8 avril 2006, une nouvelle Zone Humanitaire du nom de Caño Claro a été créée, cette fois au sein du bassin du Curvarado, avec des habitants du Curvarado qui étaient dispersés dans différentes villes de la région : à Belén de Bajira et Chigorodo principalement. Elle est située à Caño Claro, tout près de l'ancien village abandonné de la communauté du même nom, au milieu des plantations de palme africaine, où les postes de contrôle de la Police et de l'Armée sont nombreux. Les paramilitaires quant à eux sont aussi extrêmement présents dans la région, mais ils sont vêtus en civils, portent des armes courtes et des radios de communication, circulent habituellement en motocyclette et ne s'identifient pas officiellement comme paramilitaires. En plus de la Zone Humanitaire, les familles du Curvarado ont aussi décidé de créer, avec l'appui de Justicia y Paz, des « Zones de réserve naturelle et de biodiversité ». ²² Ainsi la première Zone de Réserve a été créée dans le Curvarado en juin 2006 et d'autres verront le jour dans les mois suivants, poussant comme de petits îlots de résistance et d'affirmation de leurs droits au milieu de l'adversité. Elles servent tout d'abord d'espaces pour cultiver les produits agricoles de subsistance et pour protéger certaines zones de la forêt tropicale.

La présence de la nouvelle Zone Humanitaire dans le Curvarado dérange énormément les compagnies de palme et les paramilitaires, parce qu'il s'agit d'un affront direct à la domination totale qu'ils ont établie sur ce territoire. Elle dérange également beaucoup l'État colombien puisque le problème des terres des afro-descendants dans le Jiguamiando et le Curvarado, qui a maintenant réussi à attirer l'attention des grands médias colombiens, est devenu le symbole le plus éloquent à l'échelle nationale pour illustrer comment s'opère, dans le cadre de la « démobilisation » paramilitaire, le processus de légalisation des terres que ces derniers se sont appropriées à feu et à sang depuis une vingtaine d'années. D'autre part, l'acte surprenant et spectaculaire (jugé suicidaire par certains) consistant à effectuer un retour de paysans déplacés et l'ouverture d'une Zone Humanitaire au milieu de l'empire de la palme africaine a attiré l'attention de l'opinion publique nationale et internationale. L'État reçoit donc beaucoup de pressions d'organismes et d'institutions étrangères pour restituer les terres qui appartiennent aux afro-colombiens et freiner l'avancée du projet de

palme africaine dans le Bajo Atrato, projet auquel le Président Uribe tient pourtant très à cœur. Malgré cette pression internationale, la situation dans la nouvelle Zone Humanitaire du Curvarado est très tendue et précaire ; peu nombreuses sont les familles qui se sont risquées à y déménager et il y a sans arrêt des rumeurs qu'un massacre s'en vient « aussitôt que les *gringos*²³ seront partis ».²⁴

Pourtant le 1^{er} octobre 2006, une deuxième Zone Humanitaire fut créée dans le Curvarado : cette fois elle est composée des paysans des neuf communautés en résistance civile du Curvarado qui vivaient jusque là dans le Jiguamiando. Ainsi à partir de 2006, avec l'ouverture de deux Zones Humanitaires dans le Curvarado, la Zone Humanitaire de Bella Flor Remacho dans le Jiguamiando où vivaient les membres des neufs communautés originaires du Curvarado, a cessé d'exister pour devenir celle de El Tesoro dans le Curvarado. Cela signifie que les habitants du Curvarado qui ont vécu en tant que réfugiés internes dans le Jiguamiando de 2001 à 2006, ont enfin pu retourner vivre sur leur territoire collectif dans le bassin du Curvarado. Quant aux deux Zones Humanitaires de Pueblo Nuevo et de Nueva Esperanza dans le Jiguamiando, elles existent encore à ce jour puisque les habitants de ces zones sont originaires du Jiguamiando. La Zone Humanitaire de El Tesoro est donc habitée par des communautés qui ont déjà un processus d'organisation collective en marche depuis 2000 au côté de celles du Jiguamiando, ce qui est très différent de celle de Caño Claro, qui est habitée par des paysans qui jusque là étaient dispersés dans les centres urbains de la région et qui ne se regroupent qu'actuellement pour réclamer leurs terres usurpées par les palmiculteurs.

Afin de comprendre comment ces paysans dispersés en sont arrivés à se regrouper et à former cette Zone Humanitaire, il est important de s'arrêter au travail réalisé par Justicia y Paz dans le Bajo Atrato. Après les Commissions de vérification des plantations de palme africaine dans le bassin du Curvarado, le bruit s'est répandu dans la région que les paysans du Curvarado accompagnés par Justicia y Paz avaient entamé des procédures contre les compagnies de palme et qu'il était possible qu'ils réussissent à récupérer le territoire collectif. Par la suite, les avocats de Justicia y Paz ont organisé plusieurs rencontres dans la petite ville de Bajira afin que les paysans déplacés de la région, qui possèdent des titres de propriété privés ou des parcelles au sein du territoire collectif, puissent donner leur déclaration concernant le vol de leur terre par les compagnies de palme. Plusieurs paysans

ont participé à ces dénonciations et cela a permis de recréer un contact entre les paysans du Curvarado organisés qui vivaient au Jiguamiando et d'autres paysans du Curvarado qui s'étaient dispersés dans les villes. Ainsi en 2005, une grande assemblée a été organisée à Chigorodo par Justicia y Paz pour discuter avec les paysans déplacés originaires du Curvarado, de la possibilité d'un retour collectif et de la création d'une Zone Humanitaire. La majorité des paysans présents étaient principalement venus pour donner une déclaration sur le vol de leur terre et en savoir plus sur la possibilité de la récupérer avec l'aide des avocats, alors que d'autres, plus téméraires, étaient là pour discuter des modalités de retour sur leur territoire. C'est ainsi qu'en avril 2006, la première Zone Humanitaire du Curvarado est née. Puis six mois plus tard, en octobre 2006, les communautés du Curvarado qui vivaient dans le Jiguamiando ont créé la deuxième Zone Humanitaire dans le bassin du Curvarado.

La création de deux Zones Humanitaires et des Zones de Réserve dans le Curvarado signifie avant tout pour les paysans organisés du Jiguamiando et du Curvarado une nouvelle étape dans leur processus de résistance civile pour la défense de leurs territoires collectifs respectifs. De l'étape défensive consistant à se protéger des incursions armées et à dénoncer le vol de leur terre, ils sont maintenant passé à l'étape offensive par le biais de la récupération directe de leurs terres. Neuf ans après le déplacement forcé massif des Afro-colombiens et métis de tout le Bajo Atrato suite à l'*Operacion Genesis* de 1997, les communautés du Jiguamiando et du Curvarado, après ces années de résistance aux assauts de la guerre, ont suffisamment consolidé leurs diverses stratégies de lutte et augmenté leur « visibilité », pour se permettre de sortir de leur « région de refuge » et aller se positionner de manière stratégique sur le terrain des puissants ; territoire sur lequel l'Armée, les paramilitaires et les compagnies pensaient avoir réussi, après des années d'opérations de répression militaire, à consolider un contrôle social, politique et économique absolu. Après avoir souffert pendant des années les incursions paramilitaires et militaires dans leurs villages, voilà que ce sont les paysans qui font une incursion permanente au sein des monocultures de palme et qui reprennent possession de certaines portions de leur territoire avec la création des Zones Humanitaires et des zones de biodiversité. Infiniment audacieuse, cette avancée sur le territoire du Curvarado signifie que les paysans ont décidé d'imposer leur présence dans la gueule du loup et de confronter les géants coûte que coûte...

Ainsi nous avons vu au cours de cette section comment les mécanismes de protection communautés ont évolué de 2003 à 2006, alors que l'État lui aussi mettait en place de nouveaux mécanismes de répression. Pendant que l'État raffinait ses outils de persécution politique et de contrôle social, les stratégies de résistance des communautés ont tranquillement glissé du domaine défensif au domaine offensif, de la sphère de la protection physique à celle de la réclamation publique, de la mobilité tactique au sein d'une zone de refuge à la récupération de terres usurpées. La « visibilité » qu'a atteint au niveau national et international le cas de la lutte des communautés du Jiguamiando et du Curavarado pour leur territoire ancestral contre les compagnies de palme prédatrices sous contrôle narco-paramilitaire, a permis de réaliser des gains importants. De fait, le cas des communautés du Jiguamiando et du Curvarado est devenu en Colombie un des principaux symbole de l'appropriation à feu et à sang des terres des paysans par les paramilitaires et des stratégies frauduleuses de légalisation de leurs avoirs illégaux dans le cadre du processus de démobilisation et réingénierie paramilitaire. Mais leur cas est aussi devenu pour les paysans déplacés le symbole de la possibilité de lutter pour récupérer les terres volées et de retourner sur le territoire et a entraîné dans tout le Bajo Atrato une vague d'enthousiasme de nombreuses familles déplacées qui rêvent depuis maintenant dix ans au jour où elles pourront revenir chez elles. Ainsi de plus en plus, Justicia y Paz a commencé à recevoir des appels de déplacés qui veulent retourner sur leurs terres et demandent leur appui pour ce faire, alors que les gens qui sont déjà retournés dans le Curvarado veulent couper la palme à la machette pour avoir de la place pour leurs champs. La visibilité qu'a atteint la bataille du Jiguamiando et du Curavardo grâce à une combinaison de stratégies politico-juridiques, symboliques et de communication, a permis de percer le mur de peur et de silence qu'avait consolidé l'empire para-palmiculteur dans la région. Depuis, il semble que la brèche qui s'est créée est en train de donner à plusieurs le courage de s'aventurer de l'autre côté du mur et d'affronter ceux qui les ont dépossédés, malgré les risques pour leur vie. Au cours de la section qui suit, nous allons voir quelles sont les stratégies locales et globales que les acteurs externes qui appuient le processus de résistance des communautés ont mis en place et comment elles ont contribué à projeter la lutte des communautés dans les réseaux de la globalisation de la résistance dont parle Castells.²⁵ Nous allons analyser comment les stratégies politiques, juridiques et symboliques s'articulent sur la scène locale, nationale et internationale et viennent transformer le rapport de force qui existait traditionnellement entre l'État et les paysans.

3. LE RÔLE DES ACTEURS EXTERNES DANS LA RÉSISTANCE DES PAYSANS

Eric Wolf, dans son livre sur les luttes paysannes au 20^{ième} siècle, s'est penché sur les réseaux qui relient la paysannerie au reste de la société et sur le rôle joué par les acteurs externes dans les soulèvements paysans. Comme je l'ai mentionné dans mon cadre théorique, il a utilisé le concept « d'hommes marginaux » pour désigner les petits fonctionnaires et les intellectuels du domaine social qui éprouvent un certain mal de vivre parce qu'ils sont pris dans le dilemme de devoir soigner les symptômes des problèmes sociaux sans avoir de prise sur les causes qui sont la source de ces problèmes, étant donné que leur travail ne leur offre qu'un pouvoir d'action limité. Par contre, leur niveau d'éducation et leur accès à l'information leur permettent d'être conscients des causes profondes des inégalités sociales, de la pauvreté et de l'injustice. De plus, ils ont accès à des moyens de communication beaucoup plus facilement que la population pauvre, ce qui leur permet d'atteindre un niveau d'organisation plus complexe et plus large. Ainsi, Wolf suggère que les organisations politiques sont un refuge pour ces « hommes marginaux », mais que ces derniers ont besoin d'une base sociale pour construire leur mouvement de résistance et qu'ils trouvent cette base chez les ouvriers et les petits paysans.²⁶

Je crois que cette analyse est pertinente, quant à la participation d'acteurs externes aux communautés rurales, dans la consolidation de mouvements de résistance paysans. On ne peut nier que le rôle joué par les acteurs externes dans la consolidation du processus de résistance des communautés du Jiguamiando et du Curvarado, principalement par l'ONG colombienne Justicia y Paz, a été déterminant pour modifier le rapport de force initial entre les paysans et l'État colombien. L'utilisation, par Justicia y Paz, de diverses stratégies politiques, juridiques et symboliques, de même que l'utilisation des réseaux de communication tel qu'Internet, a permis d'augmenter de manière considérable la visibilité de leur résistance et de relier les communauté à des groupes d'appui sur la scène internationale. Nous allons donc analyser le rôle joué par les institutions, organismes et collectifs nationaux et étrangers dans le processus de résistance des communautés du Jiguamiando et du Curvarado, et allons tenter de voir comment l'articulation de leurs luttes respectives à celle des paysans, permet l'émergence de nouvelles formes de construction politique de la résistance.

3.1 Justicia y Paz et l'Église catholique

La *Comision Intereclesial de Justicia y Paz* est née en avril 2002, suite à une scission au sein de l'ancienne *Comision Intercongregacional de Justicia y Paz* qui existait depuis 1998. Cette dernière, qui était reliée aux structures officielles de l'Église catholique colombienne, fut dissoute par les supérieurs catholiques suite à des divergences d'opinion politique en son sein, entre les partisans de la ligne de la théologie de la libération et ceux qui veillaient à protéger les positions officielles de l'Église et ses intérêts. C'est alors qu'un groupe de personnes, qui faisaient partie du « projet droits humains » (*proyecto DH*) de l'ancienne *Comision Intercongregacional* et qui avaient commencé un travail de base avec des communautés paysannes et des associations de victimes, s'est organisé afin de créer la *Comision Intereclesial de Justicia y Paz*. Cette organisation, indépendante de toute structure de l'Église, est composée à la fois de religieux et de croyants de différentes confessions religieuses (catholique, presbytérienne, clarétains, luthériens, et autres) inspirés par le courant de la théologie de la libération et l'option pour « la spiritualité de l'espérance du style de Jésus », ainsi que de non-croyants issus de différents secteurs de la gauche colombienne et de diverses formations professionnelles (philosophie, anthropologie, politique, sociologie, pédagogie, etc.). La *Comision Intereclesial de Justicia y Paz* se définit comme un organisme colombien de défense des droits humains qui s'inspire des différents traités et de la jurisprudence du droit international en matière de protection des droits humains ainsi que des droits des peuples, pour « accompagner » les victimes de violations de droits humains et du terrorisme d'État dans leur affirmation de la vérité, ainsi que dans leur recherche de justice et de réparation intégrale (morale, sociale, politique et économique). Elle appuie principalement des communautés paysannes ayant été victimes de déplacement forcé, en les aidant à s'organiser pour retourner sur leurs terres. Elle appuie aussi les communautés dans la construction et le « renforcement organisationnel » de leur processus de résistance civile. Justicia y Paz, qui compte une quarantaine de membres incluant les équipes de terrain, l'équipe juridique et l'équipe de coordination à Bogotá, accompagne quatorze processus de résistance civile de communautés afro-colombiennes, autochtones et paysannes au niveau national, ainsi que quelques associations de victimes et organisations sociales de base.

La naissance de la *Comision Intereclesial de Justicia y Paz* provient donc d'un différent politique entre la ligne de la Théologie de la Libération et les positions officielles de l'Église catholique. Premièrement, il est important de considérer que l'actuelle Justicia y Paz ne se considère pas « neutre » dans le conflit, puisqu'elle dit avoir choisi une option claire : celle de la défense des exclus, des victimes de violations de droits humains et des crimes d'État, celle de l'accompagnement des marginalisés et des pauvres dans leur tentatives de construction d'une société plus juste. En ce sens, Justicia y Paz adopte une position politique qui est celle de dénoncer activement la responsabilité intellectuelle et matérielle de l'État colombien dans la mise en place de la stratégie paramilitaire, ainsi que l'utilisation de cette stratégie militaire irrégulière pour réprimer et déplacer les paysans pauvres afin de permettre à l'oligarchie nationale de s'appropriier les terres et les richesses naturelles du pays. En ce sens, elle dénonce un modèle de société que l'État colombien, en complicité avec certains intérêts étrangers, veut imposer à feu et à sang. Ainsi, Justicia y Paz soutient que le conflit armé interne qui existe en Colombie est lié à l'existence d'un conflit social provoqué par une société structurellement injuste et anti-démocratique qui appauvrit et dépossède chaque jour des millions de colombiens. Voilà pourquoi cette organisation croit que la recherche de solutions négociées au conflit social, politique et armé qui affecte le pays, doit passer par la construction d'alternatives concrètes aux causes socio-politiques et économiques de la guerre ; alternatives que développent les communautés et les organisations sociales de base par la résistance civile et l'affirmation intégrale de leurs droits au sein du conflit armé. En ce sens, Justicia y Paz a développé une méthodologie de travail auprès des communautés qu'elle appelle « l'accompagnement intégral ». Ce travail vise à appuyer les paysans déplacés dans la construction de ces alternatives concrètes, qui prônent des modèles de société justes au plan social, économique, politique, culturel, environnemental, juridique et au plan de la communication. Ainsi, une grande partie du travail de Justicia y Paz se concentre à aider les communautés à développer des mécanismes de protection et de pression face à l'État colombien, ainsi qu'à articuler la lutte des paysans aux enjeux globaux et à consolider des appuis internationaux. Leur stratégie intégrale vise à modifier suffisamment le rapport de force entre les paysans et l'État pour pouvoir réellement défier ce dernier et les intérêts privés qu'il protège, et permettre aux paysans déplacés de pouvoir un jour récupérer leurs terres.

Évidemment cette prise de position politique et cette méthodologie de travail a créé un grand inconfort chez les supérieurs de l'Église catholique qui eux mêmes, bien qu'ils se disent neutres dans le conflit, ont des intérêts à défendre. De plus dans les dernières années, l'Église catholique colombienne a opéré un net virage à droite en adoptant des prises de position et un rôle actif dans le conflit, qui a fait perdre toute crédibilité à sa prétention de neutralité. Dans cette lignée, l'Évêque d'Apartado a été nommé comme médiateur pour le « rapprochement » entre les paramilitaires et le gouvernement afin de signer une entente qui mènerait au processus de « négociation » et de « démobilisation » des paramilitaires. De ce fait, l'Église venait appuyer la thèse gouvernementale des trois acteurs armés dans le conflit : à l'extrême gauche les guérillas, à l'extrême droite les groupes paramilitaires et au centre l'État impuissant avec son Armée prise entre deux feux. Pourtant pour les victimes du paramilitarisme, il est évident que la thèse des trois acteurs armés est une fiction et qu'il n'y a en réalité que deux acteurs armés dans le conflit colombien ; d'un côté les guérillas communistes (FARC, ELN) et de l'autre l'État avec ses forces régulières et irrégulières, soit l'Armée et les paramilitaires. Ainsi pour les victimes des crimes d'État et les organismes de droits humains qui les défendent, la prétendue négociation avec les paramilitaires n'est qu'un monologue, tandis que le cirque de la démobilisation de ces derniers n'est rien d'autre qu'une réingénierie de la stratégie paramilitaire opérée par l'État. L'Église catholique, en acceptant de jouer le jeu et de prendre part dans la mise en scène de la « négociation » des paramilitaires avec le gouvernement colombien, allait donc à l'encontre des revendications des communautés déplacées et des organisations sociales en termes de vérité, de justice et de réparation. L'Église avait plutôt opté pour la voie du pardon, de l'oubli et de la réconciliation, la même voie prônée par le gouvernement et les paramilitaires. Ainsi, la tension entre les organismes des structures officielles de l'Église et Justicia y Paz a continué de se faire sentir sur le terrain au fil des années.

Par ailleurs, lorsque Justicia y Paz a fait la proposition aux paysans [communautés] de créer des Zones Humanitaires, le Diocèse de Quibdo, a commencé une propagande visant à convaincre les communautés de s'y opposer. On disait aux paysans que les Zones Humanitaires étaient comme des enclos à cochons (*cocheras*) et qu'il était ridicule de vivre enfermé à l'intérieur d'une clôture comme des animaux. Puis un jour un prêtre de Murindo qui était venu dans les communautés, a fait le parallèle entre les Zones Humanitaires et ce que le gouvernement appelait à l'époque les « républiques indépendantes » de la guérilla.

Le chat était sortit du sac... En fait, on cherchait à accuser Justicia y Paz de vouloir instaurer dans la région une sorte de « territoires libérés »... La communauté qui fut la plus influencée par le discours du Diocèse de Quibdo et de l'Évêque d'Apartado fut celle de Puerto Lleras, il est intéressant de noter que c'est aussi la seule communauté qui s'est presque entièrement déplacée hors du territoire après les nombreuses incursions paramilitaires en 2003, soit avant la création des Zones Humanitaires. La majorité des familles de Puerto Lleras vivent maintenant dispersées dans des villages du fleuve Atrato, contrôlés par la Police ou l'Armée. C'est principalement l'Église qui accueille et procure de l'aide alimentaire aux déplacés dans la plupart des petits villages et municipalités aux abords du fleuve Atrato, où échouent la majorité des déplacés des communautés afro-colombiennes du Bajo Atrato.

Aujourd'hui les missionnaires et les pères des diocèses de Quibdo et de Rio Sucio, qui sont très actifs dans le Bajo Atrato, font la promotion de la négociation avec les palmiculteurs, qui ont pourtant volé le territoire des communautés. Évidemment leur discours est subtil et laisse paraître qu'ils s'opposent au projet agro-industriel, mais le masque tombe lorsqu'ils en viennent aux « solutions » et qu'ils proposent d'en arriver à des ententes avec les compagnies. Leur discours est que le problème n'est pas la palme en soi, mais la façon dont elle est implantée dans la région ; c'est à dire sans consultation avec les paysans de la région. Pour eux, il est vrai que la culture de la palme africaine pourrait amener progrès et emploi dans la région, mais pour cela les entreprises doivent d'abord consulter les communautés et établir des ententes avec elles afin qu'elles puissent retirer des bénéfices de sa production. Si on suit cette logique, cela signifie qu'ils seraient donc d'accord avec l'idée des « alliances stratégiques » du Plan Colombie qui font la promotion de la création d'associations de paysans afin que ces dernières signent des contrats avec les compagnies.

Cela signifie qu'on ne tient aucunement compte du fait que, si ces compagnies ont pu s'établir sur les territoires des communautés, c'est grâce au déplacement forcé et à la répression sauvage qui a fait rage contre elles au cours des neuf dernières années, ce qui eût pour effet de vider le territoire du Curvarado et de confiner les communautés qui continuaient à résister à la rive sud du Jiguamiando. Ainsi, on ignore consciemment le fait que les racines de ce projet économique baignent dans le sang et l'impunité. Mais pour les représentants des organismes de l'Église, de toute façon les plantations et toute

l'infrastructure du projet agro-industriel sont déjà en place ; il vaut donc mieux chercher à en profiter que de simplement tout perdre. En d'autres mots, puisque les intérêts dans ce projet sont très puissants, il ne sert à rien de tenter de les confronter ; ce serait selon eux illusoire et même suicidaire ! Encore une fois, on reconnaît le dicton colombien qui dit : « Du noyé, récupère le chapeau »... Évidemment la position de Justicia y Paz sur le sujet est que les communautés n'ont rien à négocier avec les palmiculteurs puisque c'est un territoire qu'elles possèdent légalement et que les palmiculteurs ont envahi illégalement : c'est donc le gouvernement colombien qui doit intervenir auprès des compagnies de palme pour régler cette situation et qui doit dédommager les communautés pour les torts causés. De plus, il est pour eux primordial de dénoncer les intérêts économiques qui se cachent derrière le déplacement forcé dont ont été victimes les communautés et de dénoncer publiquement qui sont ceux qui bénéficient des crimes de la stratégie paramilitaire.

Dans le cadre de réunions à Bogota entre la Vice-présidence et les représentants des communautés sur le sujet de la palme et de leurs territoires collectifs, les représentants du gouvernement ont proposé avec insistance aux communautés de négocier. Mais les Conseils Communautaires Majeurs du Jiguamiando et du Curvarado en résistance civile ont adopté une position ferme de non-négociation avec les entreprises. Les communautés affirment que cela équivaldrait à se faire acheter et à renoncer à ce qu'il puisse un jour y avoir justice pour leurs morts. Par contre, il existe une autre association de paysans nommée ASCOBA – Association des Communautés du Bajo Atrato - qui est accompagnée par l'Église, dans laquelle se trouvent des déplacés de tout le Bajo Atrato, dont certains du Curvarado, qui vivent principalement dans les petits centres urbains du fleuve l'Atrato. Au sein de cette dernière, une position officielle et unanime quant à la possibilité de négociation avec les entreprises de palme n'a pas encore été dévoilée, mais il circule déjà que certains secteurs y seraient favorables...

3.2 Justicia y Paz et « l'accompagnement intégral »

« L'Accompagnement intégral » est la méthode et la philosophie de travail qui sont mises de l'avant par Justicia y Paz auprès des communautés paysannes, afro-descendantes et autochtones ayant été victimes de déplacement forcé, qu'elles appuient. Cet « accompagnement » des communautés peut être divisé en trois grands volets de stratégies qui se complémentent : 1) le 'travail de terrain' permanent (*trabajo de terreno*) 2) les

stratégies politico-juridiques, 3) les stratégies politico-symboliques. Le ‘travail de terrain’ se traduit par la présence d’une « équipe de terrain » de Justicia y Paz qui vit de façon presque permanente dans chacune des communautés que Justicia y Paz accompagne. La présence physique de ces équipes de terrain fait partie des mécanismes de protection des communautés, mais leur objectif principal est d’effectuer un travail d’éducation populaire, d’*empowerment* et de « renforcement organisationnel » dans les communautés en résistance civile. Quant aux stratégies politico-juridiques, elles se traduisent par une série d’actions juridiques en droit national et en droit international, mises de l’avant par l’équipe d’avocats de Justicia y Paz, pour chercher justice face aux violations de droits humains commises par l’État colombien contre les communautés, mais également pour faire valoir et défendre les droits politiques, économiques, sociaux et culturels de ces dernières. Enfin les stratégies politico-symboliques, visent à augmenter la visibilité du processus de résistance civile des communautés, afin de favoriser leur protection en augmentant la pression sur le gouvernement colombien, entre autres par la consolidation d’un réseau d’appui international. L’action conjointe de ces trois volets de travail représente ce que Justicia y Paz entend par « accompagnement intégral ». Nous allons maintenant étudier les différentes stratégies et mécanismes utilisés dans chacun de ces grands volets d’accompagnement.

3.2.1 Travail de terrain permanent

En ayant des équipes de terrain qui partagent en permanence le quotidien des communautés, cela permet à Justicia y Paz d’acquérir une compréhension très en profondeur de la situation de la région et des communautés, et de construire des liens de confiance très intimes et solides avec elles. D’autre part, la présence des accompagnateurs de Justicia y Paz dans les villages rassure les gens et leur donne plus de courage pour ne pas abandonner le territoire. En fait, leur présence permanente fait partie du mécanisme de protection des communautés, puisqu’en cas d’incursions paramilitaires ou militaires, ce sont eux qui iront parler en premier lieu au commandant de l’opération pour exiger qu’ils respectent la population civile.²⁷ L’équipe de terrain possède un téléphone satellite avec lequel elle peut se communiquer en tout temps ; une fois par jour elle appelle à Bogota afin de faire un rapport de la situation et en cas de présence ou d’incursion militaire, Bogota en est immédiatement informé. L’équipe de Bogota émet alors une « action urgente » dans les heures qui suivent la communication et commence à activer tous les mécanismes de protection et de pression (que nous aborderons dans la section « stratégies politico-

symboliques »). La présence physique des accompagnateurs de Justicia y Paz sur le terrain sert donc entre autres à ce qu'il y ait en permanence des témoins externes dans les villages, ainsi qu'à la possibilité de relier presque instantanément les communautés, qui vivent au beau milieu de la forêt tropicale du Choco, au reste du pays et même au reste du monde. Ainsi, lorsqu'il y a une incursion armée et que l'équipe de Justicia y Paz est présente, la majorité des membres des communautés restent dans le village, même si certains continuent de préférer fuir. Évidemment, étant donné que les membres de Justicia y Paz sont également colombiens, leur seule présence n'est pas toujours une protection efficace, parce qu'ils pourraient eux-mêmes être attaqués ou enlevés par les paramilitaires. Cependant ce n'est pas tant leur présence physique qui freine la répression ; c'est plutôt tout le mécanisme de communication et de pressions qui sera activé par Justicia y Paz qui est redouté. En ce sens, les ordres qu'ont les paramilitaires varient selon s'il y a une présence externe ou non dans les communautés.

En plus du rôle que les équipes de terrain jouent en terme de protection, leur travail [sur le terrain] a un autre objectif primordial qu'ils appellent le « renforcement organisationnel ». D'une part, un travail de base d'éducation populaire est effectué avec tous les groupes de la communautés ; enfants, jeunes, femmes, et hommes. On donne des ateliers éducatifs sur différents sujets allant de la défense des droits de base, aux mécanismes de protection, à l'histoire, à la géographie, à la géopolitique, à la conjoncture nationale, à l'impact que pourraient avoir de nouvelles lois qui sont votées sur les communautés, aux traités de libre-échange, à l'agro-industrie, etc. Selon les priorités du moment, en fonction de l'évolution du processus de résistance et de la dynamique du conflit dans la région, ainsi que selon les demandes des communautés, on élabore un agenda de thèmes qui seront abordés dans les différentes communautés. D'autre part, on encourage la formation de comités de travail, tels que des comités de jeunes ou de femmes, afin que les individus de ces groupes puissent élaborer entre eux des projets et des propositions spécifiques à leurs besoins et intérêts. Les réunions de ces comités, étant des espaces plus petits et plus informels que les assemblées, permettent plus facilement aux personnes de s'exprimer et de gagner la confiance et l'estime de soi, ce qui en bout de ligne favorise la participation des jeunes et des femmes à l'intérieur du processus de résistance et des espaces décisionnels plus larges et plus formels de l'ensemble des communautés, telles que les assemblées.

Enfin, les membres de Justicia y Paz font des réunions avec les différents comités et Conseils des communautés, où ils planifient conjointement le travail qui sera effectué. Le rôle de Justicia y Paz, en plus de faire de l'éducation populaire dans les communautés, consiste à stimuler la consolidation du processus organisationnel des communautés, à renforcer la solidité de leurs différentes structures, et à motiver le maintien constant d'une certaine dynamique de réunions et d'activités reliées à leur résistance, même en périodes d'accalmie... Les paysans du Jiguamiando et du Curvarado, comme probablement la majorité des paysans, ont tendance à relâcher leur vigilance et leur processus d'organisation lorsqu'il n'y pas de menace imminente depuis un certain temps. Il reviennent tout naturellement à leur rythme paysan habituel, guidé par les saisons et la température, par la période des semences et celle des récoltes et par les travaux quotidiens exigeants. Ils se concentrent alors uniquement sur leurs activités de subsistance et délaissent progressivement les réunions et assemblées en diminuant de plus en plus leur fréquence. Cependant en Colombie, le calme annonce souvent la tempête... Justicia y Paz tente donc d'inciter les communautés à inscrire dans leur rythme habituel des périodes consacrées à leur processus de résistance et à faire en sorte que les communautés convoquent leurs propres réunions de manière autonome sur une base régulière, en dehors des ateliers ou des réunions convoquées par Justicia y Paz. Par ailleurs, Justicia y Paz ne participe pas aux assemblées des communautés, afin de ne pas faire d'ingérence dans leur espaces décisionnels. Ainsi par ces différentes interventions, Justicia y Paz en plus de contribuer à la politisation des communautés, essaie de favoriser l'autonomie des communautés, en encourageant le fait qu'elles organisent, à travers leurs diverses structures organisationnelles, leurs propres réunions de travail. Justicia y Paz incite les communautés à développer une dynamique interne de travail au niveau organisationnel qui soit active de façon permanente.

Enfin, Justicia y Paz tente de stimuler le fait que les communautés développent dans le cadre de leur processus de résistance, un « projet de vie » qui vise à construire graduellement leur autodétermination. Dans ce cadre, les communautés vivant dans les trois Zones Humanitaires du Jiguamiando ont initié un projet « d'ethno-écoles » autonomes. Le programme d'éducation est formulé en fonction de la réalité et du vécu des communautés ; les cours sont articulés à leur histoire et à leur processus de résistance. Au niveau primaire, les professeurs sont des membres des communautés qui avaient déjà atteint un certain

niveau de scolarité, pour lesquels Justicia y Paz a fourni les ressources nécessaires afin qu'ils puissent aller étudier à l'extérieur pour compléter leur formation leur permettant de devenir professeur au primaire dans leur communauté. Dans le cadre de l'école secondaire, les étudiants sont autant des jeunes que des adultes, tandis que les professeurs sont des membres de Justicia y Paz. En plus des écoles autonomes, les communautés essaient aussi d'élaborer des projets visant à augmenter leur souveraineté alimentaire et leur autonomie, tels que la création d'une banque commune de semences traditionnelles entre diverses communautés paysannes en résistance dans le pays, afin de conserver le patrimoine génétique de leurs différentes régions face à l'avancée de l'agro-industrie et de la biogénétique.

3.2.2 Stratégies politico-juridiques

Justicia y Paz possède une équipe d'avocats qui travaillent à défendre les droits et les intérêts des communautés qu'ils accompagnent. En premier lieu, ils font des actions de défense et d'attaque juridique au sein du droit national. Dans ce cadre, ils défendent les membres des communautés qui sont victimes de montages judiciaires, dans le cadre desquels on les accuse injustement d'être des membres de la guérilla. Ils doivent d'ailleurs souvent défendre également des membres de leur propre organisation puisque comme nous l'avons vu plus tôt, Justicia y Paz fait de plus en plus souvent l'objet de montages judiciaires. Cependant, outre la défense strictement juridique menée par les avocats, Justicia y Paz active en cas de montages judiciaires son réseau d'appui international afin que le gouvernement colombien sente la pression des organismes de différents pays qui suivent de près la situation. Par ailleurs, en plus de ce travail de défense juridique, Justicia y Paz mène des poursuites judiciaires et disciplinaires contre les compagnies de palme, contre certaines institutions gouvernementales et contre certains des hauts dirigeants de l'Armée, auteurs intellectuels des déplacements forcés.

D'autre part, Justicia y Paz utilise en plus du droit civil et pénal, tous les mécanismes qui existent au sein de la structure apparente de l'État de droit, pour attaquer l'État et les compagnies. Ainsi, elle talonne les institutions du gouvernement colombien afin de faire respecter la Loi 70, qui protège les territoires collectifs ancestraux des communautés afro-colombiennes. Cependant, il n'existe pas comme tel de tribunal où les communautés pourraient aller pour faire appliquer la loi 70 ; c'est l'Incoder qui est en charge de trancher

ce que le gouvernement appelle « un litige » entre les compagnies de palme et les communautés. Les avocats de Justicia y Paz interpellent donc la *Defensoria del Pueblo*, l'organe gouvernemental responsable de défendre les droits des citoyens, et la *Procuraduria de General de la Nacion*, l'organe gouvernementale responsable de surveiller la bonne conduite et le bon fonctionnement des institutions de l'État. C'est grâce aux actions juridiques de Justicia y Paz et aux pressions internationales, que des actions ont été entreprises par la *Defensoria del Pueblo* et la *Procuraduria de General de la Nacion* pour renverser des Résolutions qui avaient été émises par l'Incoder - Institut Colombien de Développement Rural - qui légalisaient de très grandes portions des plantations de palme. Ainsi, toute la bataille visant à faire reconnaître que les palmiculteurs se sont appropriés illégalement les territoires collectifs des communautés est une bataille « politico-juridique » ; sans le poids politique de la pression des organismes de défense des droits humains colombiens et des groupes de solidarité internationaux, il serait impossible de faire avancer la bataille juridique.

Enfin, puisque l'appareil de justice colombien est inefficace et que la Fiscalia (équivalent au bureau du Procureur) est sérieusement infiltrée par le paramilitarisme, Justicia y Paz utilise également des outils du droit international afin de tenter de remédier à l'impunité qui prévaut en Colombie. Par exemple, après que le Général Rito Alejo del Rio ait été absout par les tribunaux colombiens, Justicia y Paz a tenté en 2005 d'utiliser une figure juridique nommée « juridiction universelle » qui existe toujours dans la Constitution d'Espagne, afin que le procès contre le Général puisse s'y tenir. Malheureusement, malgré la solidité du dossier et l'abondance de preuve le cas a été refusé, probablement parce les échanges commerciaux entre l'Espagne et la Colombie sont très importants et que cela risquait de mettre en péril la relation entre les deux pays. D'autre part en août 2005, Justicia y Paz, avec l'appui de la *Comision Colombiana de Juristas* et de la *Corporacion de Abogados Jose Alvear Restrepo*, par l'entremise de la USO – Union Sindical Obrera - un syndicat colombien de travailleurs du pétrole — est entré en communication avec la Commission d'Experts dans l'Application des Traités de l'Organisation Internationale du Travail, afin qu'elle étudie le cas des communautés du Jiguamiando et du Curvarado, et qu'elle détermine si la Convention 169 de la OIT, qui défend les droits économiques, sociaux et culturels des communautés autochtones et des peuples tribaux et qui a été ratifiée par la Colombie, s'applique aux populations afro-colombiennes. Au début de 2006, la

Commission d'Experts de la OIT a statué que oui, les communautés afro-colombiennes sont considérés comme des peuples tribaux au sens de la dite convention. Elle a rappelé l'obligation du gouvernement colombien de garantir aux communautés du Jiguamiando et du Curvarado leur droit à retourner sur leurs terres ancestrales et son obligation d'empêcher toute intrusion non autorisée sur leurs terres ou toute utilisation non autorisée de ces dernières par des personnes étrangères aux peuples en question. De plus, la Commission de la OIT demandait au gouvernement colombien de donner suite aux résolutions de la Defensoria del Pueblo et à la Directive no 008 de la Procuraduria General de la Nacion, quant à l'existence de plantations de palme africaine sur les territoires ancestraux des communautés, sans leur consentement. Enfin, elle demandait au gouvernement de lui fournir avant la fin de l'année 2006 des réponses à ses commentaires.²⁸

Mais de tous les mécanismes politico-juridiques, c'est le système interaméricain qui s'est avéré être le plus utile et le plus efficace. Comme nous l'avons vu plus tôt, les communautés se sont vu accorder en décembre 2001 des « mesures d'attention » (*Medidas Cautelares*) de la part de la Commission Interaméricaine de Droits Humains. Devant la non-application de ces mesures par l'État colombien, leur cas a été porté à la Cour Interaméricaine des Droits Humains qui a exigé à l'État colombien en mars 2003 la mise en place de « mesures provisoires » (*Medidas Provisionales*) pour la protection des communautés. C'est grâce à la pression exercée par la Cour Interaméricaine (CIDH) sur le gouvernement colombien, qu'ont eu lieu les Commissions de Vérification des plantations de palme africaine sur les territoires collectifs du Jiguamiando et du Curvarado. Ces commissions ont représenté une énorme avancée pour le processus de résistance des communautés, puisque pour la première fois, elles ont permis de pénétrer ce territoire sous contrôle absolu des paramilitaires et de pouvoir ainsi révéler au grand jour l'importance de la proportion des territoires collectifs qui avait été envahis par les compagnies de palme. De plus ces commissions ont permis de recueillir des preuves précises de cette appropriation illégale des territoires des communautés et de commencer la bataille politico-juridique pour leur récupération. Enfin, ces commissions ont permis de démontrer les intérêts économiques cachés derrière la stratégie étatique des déplacements forcés.

Évidemment, la OIT tout comme la CIDH ne possèdent aucun mécanisme coercitif en termes juridiques et en ce sens, ne peuvent traduire en justice et punir des personnes

précises du régime. Ces institutions supra-gouvernementales ne peuvent qu'émettre des recommandations et des avertissements à l'État colombien, ce qui a surtout comme effet d'exercer une pression politique. Par contre, nous avons vu que cette pression politique dans le cas de la CIDH a réellement un impact sur le gouvernement colombien puisqu'elle est arrivée à faire bouger les choses quant au projet agro-industriel de palme africaine dans le Curvarado, là où les intérêts économiques et politiques sont pourtant très puissants.

3.2.3 Stratégies politico-symboliques

Les stratégies politico-symboliques déployées par Justicia y Paz constituent en quelque sorte la pierre angulaire de leur travail d'appui au processus de résistance civile des communautés. Elles reposent entre autres sur la consolidation d'un réseau de groupes de solidarité provenant principalement des pays occidentaux qui, lorsqu'il est mobilisé, représente un mouvement d'opinion publique internationale que le gouvernement colombien craint, jusque dans une certaine mesure, du moins assez pour modifier en partie son comportement envers les communautés.

La pièce maîtresse de l'ensemble des stratégies politico-symboliques est évidemment la Zone Humanitaire qui permet, comme nous l'avons mentionné plus tôt, de circonscrire et d'identifier précisément le groupe humain victime de la répression étatique et de l'abus des compagnies, pour lequel on recherche la solidarité des groupes. C'est alors qu'entre en jeu l'accompagnement international dans les Zones Humanitaires, qui est très important pour la protection physique des communautés. Il est de fait beaucoup plus facile pour des étrangers d'effectuer un séjour dans un village où des familles se sont regroupées pour vivre ensemble, et de défendre physiquement et politiquement ce lieu comme étant un lieu exclusif de population civile, que de tenter d'accompagner des familles dispersées dans une région rurale où chacun vit sur sa parcelle de terre et où les zones grises sont multiples. De plus, en termes de protection, c'est le fait que la Zone Humanitaire soit un espace géographiquement délimité qui rend possible sa défense par l'accompagnement national et international. Les cordes ou la clôture autour du village dressent une ligne physique sur laquelle on peut se baser, pour exiger des acteurs armés de ne pas entrer ou de se retirer. Cette ligne permet également de réclamer plus facilement l'application littérale du Droit International Humanitaire quant à l'interdiction d'impliquer la population civile dans un conflit armé.²⁹

Mais la Zone Humanitaire en soi ne serait pas un mécanisme de protection très efficace, si elle n'était pas articulée au réseau d'appui international qui est activé par le biais de la stratégie des « actions urgentes ». Aussitôt qu'une agression est commise contre les communautés, l'équipe de terrain transmet l'information à l'équipe de Bogota, qui transmet l'information aux groupes qui composent son réseau d'appui international, qui à leur tour traduisent l'information dans la langue de leur pays et la diffuse sur une liste internet, où ils font appel à des individus et à des organismes qui ont été préalablement sensibilisés à la cause des communautés pour agir. La conséquence de l'activation de ces « actions urgentes » est que le gouvernement reçoit presque instantanément des centaines ou des milliers de lettres provenant de citoyens de différents pays qui demandent des comptes pour ce qui arrive aux communautés. De plus, la stratégie de Justicia y Paz consiste à diriger toute la pression vers le gouvernement central et non vers des paliers de gouvernement régionaux. Bien que dans certains cas, les appels au gouvernement colombien sont tortueux et s'engouffrent dans le labyrinthe des divers bureaux et sections de chacun des ministères visés, il m'est aussi arrivé de parler directement au Vice-Président de la République, un dimanche soir sur son téléphone cellulaire, suite à action urgente relatant une incursion militaire qui avait eu lieu dans le Jiguamiando. Dans la majorité des cas, Justicia y Paz est en mesure de fournir aux groupes de solidarité des numéros de téléphone cellulaire de fonctionnaires haut placés, principalement au sein de la Vice-présidence, de la *Defensoria del Pueblo* et de la *Procuraduria*, ce qui permet d'exercer une pression directe, rapide et efficace. Par ailleurs, dans le cadre de ces actions urgentes, il arrive parfois que Justicia y Paz arrive à faire se déplacer dans les communautés des « commissions de vérification » composées de membres du gouvernement et d'ONG, pour constater la situation et recueillir des témoignages des communautés, ce qui a bien sûr pour effet de freiner la répression, mais également de mettre davantage de pression sur le gouvernement. Ainsi, grâce à la visibilité qu'acquièrent les communautés, les réprimer se fera à un coût politique beaucoup plus élevé pour le gouvernement colombien.

Par ailleurs, Justicia y Paz fait appel à ce réseau d'appui international non seulement en mode défensif lorsqu'il y a une agression contre les communautés, mais également en mode offensif. Par exemple, ils peuvent activer le réseau afin de faire pression sur le gouvernement colombien pour obtenir la tenue d'une réunion à Bogota entre les représentants des communautés en résistance et du gouvernement central, avec la

participation d'ONGs nationales et internationales qui appuient les communautés, et parfois de certaines ambassades. Ces réunions ont comme objectif de forcer le gouvernement à donner des réponses aux communautés et à prendre des engagements, par exemple face l'appropriation des territoires collectifs par les compagnies de palme, et ce avec la présence de témoins externes aux communautés.

D'autre part, Justicia y Paz fait appel à ce réseau en mode pro-actif, c'est à dire en invitant les organisations à participer à des rencontres internationales, afin de se rencontrer, d'échanger sur leur vécu et d'établir des stratégies conjointes de résistance. Dans cette optique, Justicia y Paz a créé depuis huit ans, ce qu'elle a appelé le « Réseau d'Alternatives à la Mondialisation et à l'Impunité » qui tient depuis lors une rencontre par année. Dans ce réseau participent non seulement les groupes de solidarité du nord qui appuient les communautés en résistance civile colombiennes que Justicia y Paz accompagne, mais également des communautés paysannes et autochtones ainsi que des organisations sociales de base d'un peu partout en Amérique latine. La particularité de ce réseau est en fait d'être orienté vers la solidarité entre des communautés en résistance de l'Amérique latine et vers la construction de stratégies communes de résistance, avec l'appui des groupes du Nord, pour défendre leurs territoires et leurs richesses naturelles, et pour combattre l'impunité. Enfin, en plus de convoquer les membres de ce réseau à ces rencontres, Justicia y Paz organise également une fois par année ce qu'elle appelle des « pérégrinations » ou des « marches écologiques ». Ils préparent des trajets de plusieurs jours de marche dans le Bajo Atrato, qui permettront aux groupes de solidarité de venir constater la dévastation d'importantes parties de la forêt tropicale du Choco par les compagnies privées, la protection de l'Armée dont bénéficient ces compagnies qui exploitent illégalement les territoires des communautés et les sites où sont prévus les prochains méga-projets économiques dans la région.

En illustrant clairement les liens entre les violations de droits humains dont sont victimes les communautés, la destruction environnementale à laquelle on soumet leur territoire ancestral et les méga-projets de « développement » qu'on implante dans cette région, les membres de Justicia y Paz arrivent à lier intelligemment droits humains, éco-politique, et luttes alter-mondialistes. Comme l'affirme Kearney, le caractère international des mouvements de défense des droits humains et des mouvements environnementalistes

entraîne une reconfiguration politique des luttes paysannes, en faisant les liens entre les enjeux locaux qui affectent les communautés rurales du Sud et les enjeux mondiaux qui préoccupent les groupes de solidarité du nord.³⁰ D'autre part, la stratégie de la « visibilité » dont parle Castells,³¹ est l'élément essentiel autour duquel s'articulent les mécanismes de pression et de résistance privilégiés par Justicia y Paz. L'utilisation des technologies de communications telles que le téléphone satellite et internet et la consolidation d'un réseau d'appui au niveau international, permettent à Justicia y Paz d'inverser en partie le rapport de force qui existe entre l'État colombien et les communautés du Jiguamiando et du Curvarado au profit de ces dernières. C'est d'ailleurs cette stratégie de visibilité qui a permis de maintenir suffisamment de pression sur le gouvernement colombien, pour rendre possible le passage à l'offensive des communautés par l'ouverture de deux Zones Humanitaires dans le Curvarado, au sein de l'empire de la palme.

3.3 Accompagnement international sur le terrain et mécanismes de pression

Nous avons vu que l'appui international au processus de résistance civile des communautés est un élément important des stratégies politico-symboliques et de protection physique sur le terrain mises en place par Justicia y Paz. Comme nous l'avons vu, la présence physique internationale sur le terrain représente une protection pour les communautés contre les incursions armées. Pour le gouvernement colombien, attaquer un étranger aurait un coût politique beaucoup plus élevé que le fait d'attaquer un paysan colombien ou même un membre d'une ONG colombienne, à cause de la mauvaise publicité que cela ferait sur la scène internationale. Dans le même ordre d'idée, le fait de tuer un paysan devant un membre d'un organisme de défense des droits humains étranger représente pour le gouvernement colombien un coût politique bien plus élevé que s'il le faisait sans la présence de témoins, étant donné la visibilité internationale dont l'assassinat de ce paysan bénéficiera. Voilà pourquoi la présence d'accompagnateurs « internationaux » sur le terrain peut être un mécanisme de protection efficace, lorsque celle-ci est jumelée à l'activation des réseaux d'appuis étrangers dans les cas d'intimidations ou d'attaques. Justicia y Paz diffuse dans ces réseaux des « actions urgentes » qui consistent à alerter l'opinion publique internationale afin que les groupes de solidarité fassent des pressions politiques sur les autorités colombiennes lors d'agressions militaires et paramilitaires contre les communautés, ainsi que pour appuyer les revendications de ces dernières. Ainsi la stratégie

de « l'accompagnement international » se base sur la complémentarité de l'impact qu'a la présence sur le terrain en Colombie et le travail de dénonciations et de pressions fait à partir de l'étranger.

À titre d'exemple à Montréal, le PASC – Projet Accompagnement et Solidarité Colombie – un organisme qui travaille avec Justicia y Paz et les communautés du Jiguamiando et du Curvarado, s'appuie sur un large réseau de diffusion internet de plus de 500 personnes, auxquelles il demande de réagir promptement dans un cas de violation des droits humains pour faire pression sur le gouvernement colombien. Afin de construire son propre réseau d'appui composé d'individus et d'organismes prêts à s'inscrire sur sa liste de diffusion et à agir en cas d'urgence, le PASC a dû d'abord déployer des efforts visant à informer et sensibiliser la population québécoise et canadienne sur la réalité colombienne. Ainsi, ce groupe a entrepris d'organiser fréquemment des activités d'éducation populaire portant sur la Colombie et le processus de résistance civile des communautés et utiliser divers outils pour rejoindre la population telles que des conférences, ateliers, expositions de photos, projection vidéo, production d'une revue et la création d'un site web. D'ailleurs à leur retour, les accompagnateurs du PASC livrent des témoignages auprès des médias alternatifs et partagent leurs connaissances dans les écoles, les milieux communautaires, syndicaux, universitaires, etc. En fait, pour que le réseau d'appui au niveau international fonctionne, les groupes de solidarité doivent élaborer leur propre processus d'éducation populaire chez eux, afin de contrer la désinformation et de toucher la sensibilité des personnes. Pour ce faire, ils doivent créer leur propres moyens et outils de communications alternatifs pour rejoindre la population. De plus, il est important que ces groupes fassent les liens entre les problèmes sociaux vécus au sud et ceux vécus au nord, ou du moins entre les problèmes globaux engendrés par le système capitaliste néolibéral et les problèmes locaux des communautés paysannes du sud, afin que les individus au nord se sentent concernés et interpellés à agir. Ainsi ces groupes de solidarité internationale, en construisant leur propre réseau d'appui pour participer aux « actions urgentes » de Justicia y Paz et des communautés, déploient aussi chez eux un processus de conscientisation de la population sur les causes profondes des guerres et des inégalités sociales. En augmentant la visibilité du processus de résistance civile des communautés du Jiguamiando et du Curvarado pour augmenter la pression sur le gouvernement colombien et ainsi contribuer à modifier le rapport de force, ces groupes augmentent aussi la visibilité des intérêts économiques

nationaux et étrangers qui se cachent derrière les violations de droits humains. Ainsi ce type de travail de solidarité agit également en tant qu'appui politique au processus de résistance civile de ces communautés qui dénoncent l'État et les compagnies de palme africaine qui s'enrichissent grâce à la répression.

En fait, le PASC fait partie de ce courant de petits groupes de solidarité qui naissent en Europe et en Amérique du Nord, principalement issus des franges plus radicales du mouvement ayant été d'abord étiqueté sous la bannière d'« anti-mondialisation » puis sous celle d'« alter-mondialiste », qui en fait regroupe les tendances les plus diverses de la gauche. Ce courant de la solidarité internationale veut se distancer de l'idéologie et des pratiques conventionnelles de la majorité des ONGs de « coopération internationale ». Il considère que les organismes qui travaillent dans le domaine de la solidarité internationale devraient être critiques face au concept de « développement » qui s'inscrit dans la vision occidentale selon laquelle le développement est linéaire et vertical et qui par conséquent implique nécessairement une hiérarchie entre pays occidentaux « développés » et pays pauvres « sous-développés ». Cette vision entraîne bien souvent une attitude « eurocentrique » et paternaliste au sein des groupes de coopération internationale qui, malgré toutes leurs bonnes intentions d'aide et de solidarité, contribuent trop souvent à l'imposition d'un modèle de pensée et d'un système politique et économique de développement copié sur le modèle occidental.

Voilà pourquoi les groupes de solidarité autonomes tels que le PASC considèrent pour la plupart que tout organisme de solidarité internationale doit, pour éviter de tomber dans ce piège, reconnaître les racines historiques des inégalités Nord/Sud ; c'est à dire reconnaître que l'Occident a bâti sa richesse et sa puissance en bonne partie grâce au pillage, à l'esclavage et aux massacres à l'époque de la colonisation (sans oublier l'exploitation des travailleurs du nord qui y a aussi grandement contribué). De plus, ils considèrent qu'il est également essentiel de reconnaître que les inégalités actuelles sont la conséquence du système économique et politique global dans lequel on vit, le capitalisme, et que par le biais des doctrines néolibérales on a développé de nouvelles formes de colonialisme. Ce néocolonialisme s'exprime souvent à travers l'implantation de méga-projets dits « de développement », qui vont souvent à l'encontre de la volonté des populations locales, de leur autonomie et de leur autodétermination. En ce sens, la « coopération internationale »

peut facilement devenir l'instrument des politiques néo-coloniales de l'Occident, en appuyant par leur travail la mise en place de projets de développement qui servent davantage les intérêts des entreprises multinationales, des gouvernements occidentaux et des oligarchies nationales, que ceux des peuples et communautés locales que l'on prétend aider. Ainsi ce courant critique propose la « solidarité directe » comme étant une vision de la solidarité Nord/Sud plus horizontale, c'est à dire la construction d'une relation de solidarité qui n'est pas perçue comme une relation d'aide humanitaire mais plutôt comme un appui politique au processus de résistance civile des communautés. Cela signifie que ces groupes de solidarité ne se disent pas neutres, puisqu'un de leurs objectifs explicites vise à contribuer à faire tomber les masques des acteurs clés d'un système économique et politique qui sous des airs de démocratie et de liberté, détruit, vole, impose et exploite. En ce sens ces groupes considèrent non seulement qu'ils appuient des paysans du Sud mais qu'ils font eux-même partie de la résistance à un système global qu'ils désapprouvent. En ce sens, l'émergence de ce type de groupes de solidarité s'inscrit parfaitement dans les réseaux de la globalisation de la résistance décrits par Castells.³²

¹ Comision Intereclesial de Justicia y Paz, 20 janvier 2003, *Persiste presion armada de tipo paramilitar encubierta en el Jiguamiando*, Consejo Comunitario del Jiguamiando y familias del Curvarado, Informe Ejecutivo 12, Bogota.

² Entrevue que j'ai réalisée avec une paysanne d'âge adulte dans le village de Nueva Esperanza, Jiguamiando, 2003.

³ Cette accompagnatrice internationale, c'est moi-même, mais nous reviendrons plus tard dans le cadre de ce chapitre.

⁴ Le Bassin hydrographique de la rivière Cacarica est situé au nord du Bajo Atrato, près de la frontière avec le Panama et du Golfe de l'Uraba. Les communautés du Cacarica font face à déforestation et à l'implantation illégale de monocultures de bananes Baby par une compagnie sous-traitante de Del Monte sur leur territoire collectif. Elles dénoncent également le passage de l'autoroute panaméricaine sur leur territoire. Justicia y Paz accompagne ces communautés depuis qu'elles sont arrivées à Turbo en tant que déplacées suite à « l'Operacion Genesis » de 1997. Elles sont retournées sur leur territoire ancestral en 1999 et ont formé deux Zones Humanitaires en 2001.

⁵ Comision Intereclesial de Justicia y Paz, 12 février 2005, *Informe 12 - Justicia y Paz - Proceso 1701 - Inhibidos de los cargos de Rebelion integrantes de Justicia y Paz*, Bogota D.C.

⁶ *Idem*.

⁷ Il s'agit de moi même.

⁸ Le même jour dans le Jiguamiando, à 30 minutes à pied de la Zone Humanitaire de Nueva Esperanza, le paysan Luis Simon Perez fut détenu par une centaine de militaires du Bataillon Voltigeros de la Brigade XVII. Alors qu'il était interrogé et torturé par des militaires, d'autres militaires entrèrent dans sa maison, la fouillèrent et en retirèrent une photo puis revinrent vers le paysan. Ils lui demandèrent : « Qui est cette guérillera ? » Simon répondit : « Elle n'est pas une guérillera, c'est une accompagnatrice internationale. Elle s'appelle Tania et elle vient du Canada. » Alors les militaires répondirent : « Accompagnatrice du Canada mon cul, ce sont tous des fils de pute ». ⁸ Il s'agissait d'une photo de moi que j'avais laissé en souvenir à Simon alors que j'étais dans le Jiguamiando.

⁹ Comision Intereclesial de Justicia y Paz, 13 février 2005, *Informe 49 - Consejo Comunitario del Jiguamiando y familias del Curvarado - Persisten Intimidaciones, Amenazas y un Proceso Judicial*, Bogota, D.C.

¹⁰ *Idem*, Il est à noter que Ligia Maria Chaverra, représentante légale du Conseil Communautaire Majeur du Curvarado, Manuel Denis Blandon, représentant légal du Conseil Communautaire Majeur du Jiguamiando, et Willinton Cuesta Vice-Président du Conseil Communautaire Majeur du Jiguamiando, sont tous les trois accusés au sein du processus pénal archivé à Rio Sucio sous le No 987 (devenu le processus pénal No 2123 lorsqu'il fut archivé à l'Unité de Droits Humains de la *Fiscalia* à Bogota), processus dans lequel sont également accusé les 10 membres de Justicia y Paz et moi-même.

¹¹ Projet Accompagnement Solidarité Colombie, groupe dont je suis une membre fondatrice.

¹² D'ailleurs à ce sujet, Mme Hina Jilani, alors représentante spéciale du Secrétaire général des Nations Unies pour la question des Défenseurs des Droits de l'Homme, avait écrit dans son rapport sur la Colombie en 2002 :

« La Représentante spéciale a été informée que des procédures légales sont parfois initiés contre des défenseurs de droits humains par des officiers militaires qui les poursuivent habituellement sous des charges telles que calomnie, diffamation, crime de rébellion ou organisation de groupes illégaux. Ces procédures font partie intégrante de la stratégie qui vise à réduire au silence les défenseurs de droits humains. L'action légale est habituellement initiée contre les défenseurs de droits humains qui ont publié des rapports sur l'implication présumée d'officiers militaires avec des groupes armés dissidents. »

¹³ La rive nord du Jiguamiando est celle qui conduit au territoire du Curvarado, où est semée la palme africaine depuis au moins 2001.

¹⁴ Scott, James C., 1985, *Weapons of the Weak : everyday forms of peasant resistance*, London, Yale University Press.

¹⁵ Wolf, Eric R., 1974, *Las luchas campesinas del siglo XX*, 3a edicion, Mexico, Siglo Veintiuno Editores, S.A., p.394-399.

¹⁶ Le « principe de distinction » est inscrit à l'article 3 commun aux quatre Conventions de Genève et au Protocole additionnel II.

¹⁷ Wolf, Eric R., *op.cit.* p.394-399.

¹⁸ Beltran, Aguirre G., 1967, *Regiones de Refugio*, Instituto Indigenista Interamericano, Ediciones Especiales : 46, primera edicion, Mexico.

¹⁹ Selon le « principe de distinction » du DIH inscrit à l'article 3 commun aux quatre Conventions de Genève et au Protocole additionnel II.

²⁰ Castells, Manuel, 2002, *La era de la informacion : economia, sociedad y cultura, Vol.2 : El poder de la identidad*, version castellana de German Martinez Gimeno, Alianza Editorial, sexta reimpression, Madrid, p.132-135.

²¹ Avant de se rendre à Bajira, Orlando Valencia venait d'apprendre à Bogota que l'ambassade américaine lui avait refusé son visa d'entrée aux Etats-Unis, visa qu'il avait sollicité pour aller réaliser là-bas une tournée de dénonciation à laquelle il était invité par des ONG américaines. Par ailleurs le 9 mars 2005, de nombreuses unités militaires entraient dans la Zone Humanitaire de Pueblo Nuevo au Jiguamiando et s'y installaient pour la nuit, en violation flagrante du droit su Principe de Distinction de la population civile qui vit au sein d'un conflit armé, prescrit par le DIH.

²² Le concept de « Zones de Réserve » trouve ses fondements juridiques au sein du « Statut de l'environnement » colombien, qui fait référence aux « Zones de réserve de la société civile » - Article 109 et 110 de la loi 99 de 1993 et Décret 1996 de 1999. A la différence des Zones Humanitaires, celles-ci ne sont pas délimités par une clôture ou des cordes, mais on y installe tout de même des pancartes où est inscrit un message « Zones de Réserve de Biodiversité. Lieu exclusif de population civile ».

²³ « Gringos » est une expression très utilisée en Amérique latine pour désigner les Américains et en général tous les étrangers nord-américains et européens.

²⁴ Le 16 août 2006, la tension a monté d'un cran alors que des habitants de la Zone Humanitaire du Curvarado qui se trouvaient dans la petite ville de Belen de Bajira, furent abordés par un paramilitaire vêtu de civil, qui les informa que les paramilitaires étaient en train de préparer un attentat contre le paysan Enrique Petro, à qui appartient le titre de propriété privée sur laquelle est construite la Zone Humanitaire, ainsi que contre tous les habitants de la Zone Humanitaire et tous les accompagnateurs nationaux et internationaux : « ils attendent seulement l'ordre et le moment que dira le supérieur pour agir », a t'il affirmé avant de s'éloigner. Cette fois, il ne s'agissait plus d'attendre que les accompagnateurs internationaux s'en aillent, la menace paramilitaire leur était également dirigée. Cependant rien ne s'est encore produit et la menace est pour l'instant restée sans suite.

²⁵ Castells, Manuel, op. cit. p.132-135.

²⁶ Wolf, Eric R., op. cit.p.391-393.

²⁷ À moins qu'il n'y ait un accompagnateur international sur le terrain, auquel cas c'est à lui que revient la première interlocution avec les militaires ou paramilitaires dans le cadre d'une incursion.

²⁸ Comisión Intereclesial de Justicia y Paz, 18 avril 2006, *DeVer* 252 - OIT se pronuncia sobre Pueblos del Jiguamiando y Curvarado, Bogota. D.C.

²⁹ Cette interdiction au cœur du « principe de distinction » du DIH qui est inscrit à l'article 3 commun aux quatre Conventions de Genève et au Protocole additionnel II.

³⁰ Kearney, Michael, 1996, *Reconceptualizing the Peasantry: Anthropology in global perspective*, Critical Essays in Anthropology, Boulder, Colorado, Westview Press, p.182-185.

³¹ Castells, Manuel, op.cit. p.126-132.

³² Castells, Manuel, op.cit. p.132-135.

CONCLUSION

1. VIOLENCE DU CAPITALISME ET DÉPLACEMENTS FORCÉS

Aujourd'hui, le marché hégémonique dans son expansion prédatrice doit redéfinir ses stratégies d'appropriation et de contrôle, dans le cadre d'une nouvelle guerre de conquête dont le point de mire est le territoire. Le positionnement des empires économiques et politiques dépend de leur capacité à s'accaparer des territoires stratégiques tant en termes géopolitiques qu'en termes de richesses naturelles. Nous assistons actuellement à une néo-colonisation de l'espace mondial, qui à la différence de l'époque de la colonisation menée par les grands empires d'Europe occidentale, n'est pas tant dirigée par les États-Nations mais plutôt par le capital transnational, qui compte cependant sur l'appui des coalitions armées des États occidentaux lorsque des interventions militaires sont nécessaires pour tenter de « créer les conditions favorables à l'investissement » (sic).

Tout au long de ce mémoire nous avons vu comment, en Colombie, le phénomène de concentration des terres aux mains de quelques grands propriétaires terriens s'est accentué fortement avec les déplacements forcés de population, qui ont obligé près de deux millions et demi de paysans à abandonner leurs terres de 1994 à 2003, sur un total d'environ 3 millions et demi de déplacés au cours des vingt dernières années.¹ La grande majorité de ces déplacements forcés ont été provoqués par les groupes paramilitaires en complicité avec l'Armée nationale, et ils ont permis de repousser la population civile paysanne hors des régions rurales stratégiques. Les chefs narco-paramilitaires, nouveaux seigneurs terriens, se sont ainsi appropriés avec l'appui de l'État colombien de plus de quatre millions d'hectares des meilleures terres du pays², sur lesquelles ont ensuite été implantés des méga-projets économiques et des corridors commerciaux d'exportation, qui répondent aux besoins du marché global et principalement de l'Occident. Les industries pétrolière, minière, forestière et agro-industrielle sont les principales bénéficiaires de l'expropriation à feu et à sang des terres de la petite paysannerie colombienne de ses propres terres. Dans ce pays, les déplacements forcés de population permettent, pour reprendre les termes des économistes, de « relocaliser » des populations tout comme on « relocalise » des usines en les déplaçant du nord vers le sud afin d'avoir accès à une main d'œuvre moins coûteuse. En réalité, les grands joueurs du système capitaliste procèdent actuellement à une reconfiguration des

territoires à l'échelle mondiale dans le cadre de laquelle on désigne pour ces territoires de nouvelles fonctions auxquelles doivent « s'adapter » les populations qui y vivent. Ainsi, si l'on a besoin de terre dans un pays ou une région donnée pour l'agro-industrie, on doit vider cette région de sa population paysanne, qui occupe les terres d'une manière bien peu productive (sic), afin de modifier la vocation de ces terres pour qu'elles puissent répondre aux exigences du marché global et aux besoins de rentabilité des firmes privées nationales et multinationales. Une fois les infrastructures en place et les projets prêts à opérer, on retourne chercher dans la population la main d'œuvre pour les faire fonctionner. Diverses stratégies sont utilisées selon les pays pour opérer cette ré-ingénierie sociale et économique des territoires. En Colombie, ce sont les déplacements forcés de population et les massacres qui précèdent le repeuplement des régions rurales avec des anciens paysans dépossédés transformés en ouvriers agricoles. Cependant dans la majorité des pays du Sud, peu importe le type de stratégie utilisée pour s'approprier les terres, que ce soit par la violence ou par les manigances juridiques et les offres monétaires, l'arrivée de l'agro-industrie conduit vers l'anéantissement de la paysannerie autonome. Le paysan propriétaire de ses terres qui vit d'agriculture de subsistance et du commerce à petite échelle de ses surplus dans le marché local, est considéré comme un « obstacle au développement ». De la même manière, les milliers d'hectares de forêt tropicale sont considérées, dans une perspective strictement capitaliste, comme des territoires gaspillés parce leur potentiel économique n'est pas exploité. Ainsi perçus, la forêt tout comme ses habitants sont des « barrières au libre marché » qui doivent être éliminées. C'est dans cette optique qu'en mars 2006, les négociations du Traité de Libre Échange (TLC) entre les Etats-Unis et la Colombie ont été conclues. Selon ses promoteurs, la Colombie doit cesser d'utiliser ses terres fertiles pour produire des aliments pour sa population, elle doit plutôt les consacrer à la production agro-industrielle destinée à l'exportation et principalement à la production de combustibles d'origine agricole tels que le biodiesel de palme africaine ou l'éthanol de canne à sucre.

1.1 La menace verte

Dans la vague de prise de conscience de l'Occident concernant la réalité des changements climatiques, on connaît actuellement un « boom » de la demande pour les bio-combustibles à l'échelle mondiale. Même si des scientifiques et des groupes écologistes commencent à dénoncer que les bio-combustibles produisent souvent plus d'émissions de gaz à effet de

serre que les combustibles fossiles qu'ils remplacent si l'on tient compte de tous les facteurs de leur chaîne de production, il est loin d'être certain que ce cri d'alarme pourra être entendu. L'industrie « verte » est payante, de gros intérêts économiques sont en jeu et les compagnies du secteur agro-industriel et pétrolier sont déterminées à en profiter. Pendant qu'à un bout de la planète les consommateurs du nord pensent faire un bon geste en mettant du bio-diesel dans leur voiture, à l'autre bout de la chaîne on rase des forêts tropicales humides irremplaçables et on réprime les paysans.

Au delà de la préoccupation écologique concernant la production de bio-combustibles, se trouvent d'autres problèmes de taille ; celles de l'accès à la terre, de la souveraineté alimentaire et de la faim à l'échelle planétaire. L'augmentation rapide de la demande en Europe et en Amérique du Nord pour les bio-combustibles aura pour conséquence que des milliers d'hectares de terres fertiles vont cesser d'être destinées à la production d'aliments pour être destinées à la production de combustibles. Étant donné que la demande de combustibles des consommateurs occidentaux, ainsi que de la Chine et de l'Inde, va continuer d'augmenter avec les années et que la majorité de ces pays ne possèdent pas suffisamment de terres agricoles pour produire chez eux les bio-combustibles, ils seront produits en majorité dans les pays du sud. Ainsi de manière accélérée, de plus en plus de terres fertiles des pays pauvres vont se retrouver entre les mains de quelques géantes multinationales de l'agro-alimentaire et du secteur énergétique, ce qui aura pour effet de « déplacer » les petits paysans vers la misère des centres urbains surpeuplés ou de les convertir en prolétaires ruraux. De la même manière, les forêts vont cesser de garantir la subsistance de milliers de personnes pour être remplacées par d'immenses monocultures de soya, de palme africaine et de canne à sucre. Les sources d'eau de ces régions seront contaminées et les sols de ces écosystèmes fragiles seront graduellement épuisés par cette agriculture intensive et l'utilisation massive de produits chimiques. De plus, la production de combustibles à partir de produits agricoles contribue déjà à faire monter les prix de ces denrées alimentaires sur le marché mondial, ce qui aura de graves conséquences sur les populations pauvres qui n'auront plus la capacité de se procurer ces aliments de base devenus trop coûteux pour elles : c'est le cas du maïs, aliment de base de 130 millions de Mexicains et Centraméricains dont le prix a presque doublé en 2 ans.³

Cependant, pour les grandes compagnies nationales et multinationales, les bio-combustibles sont une opportunité en or pour faire du profit. Les entreprises qui produisent et commercialisent les produits agricoles d'exportation, les industries de biotechnologies, l'industrie agroalimentaire et de produits agrochimiques, ainsi que les entreprises pétrolières et du secteur énergétique seront les principales bénéficiaires de ce nouveau marché qui va continuer de croître sous un discours vert... En plus, en Europe et aux Etats-Unis, les compagnies qui oeuvrent dans la fabrication de bio-combustibles sont éligibles à des subventions et profitent d'importants avantages fiscaux.⁴ Il semble que ce soit en réalité pour servir les intérêts de ces puissants groupes économiques qui tirent les ficelles de ceux qui dictent les politiques globales, que tant de gouvernements occidentaux, d'agences bilatérales, d'organismes multilatéraux et d'experts internationaux font la promotion de cette absurde solution pour freiner le réchauffement la planète.

Ainsi, si le phénomène de l'agro-industrie a déjà provoqué une alarmante concentration de la propriété terrienne et la ruine de millions de paysans dans le monde, l'entrée du secteur énergétique dans le domaine de l'agro-industrie risque d'avoir des conséquences encore incalculables sur la question de la souveraineté alimentaire et le problème de la famine dans les pays du sud. En réalité, le problème n'est pas le bio-combustible en soi, mais le modèle agricole avec lequel il est produit : l'agro-industrie. Les monocultures de canne à sucre, de maïs, de soya et de palme africaine, entre autres, sont déjà la principale cause de déforestation et d'exode rural dans le monde.⁵ Si on multiplie encore davantage l'expansion de ces monocultures pour la production massive de bio-combustibles, les conséquences sociales et environnementales seront dramatiques. Les conflits agraires résultants du manque d'accès à la terre et à l'eau qui privent des milliers de paysans d'un moyen de survie, risquent fort de se multiplier et avec eux les conflits socio-politiques et l'instabilité dans de nombreux pays d'Amérique latine et du Sud en général.

En Colombie, ce sont précisément les conflits agraires qui sont à la source du conflit armé, dans ce pays où la violence de cette logique du profit atteint des sommets. L'implantation du projet agro-industriel de palme africaine sur les terres des communautés du Jiguamiando et du Curvarado s'est appuyée sur cette violence, qui a pris plusieurs formes au cours des années. Comme nous l'avons vu au cours du mémoire, en décembre 1997, elle s'est exprimée par le déplacement forcé massif des communautés hors de leur territoire

ancestral, provoqué par les paramilitaires et l'Armée. Aussitôt la majorité de la population civile évacuée du territoire, les paramilitaires avec l'aide de l'Armée ont combattu la guérilla dans la région (qui a dû battre en retraite dans les montagnes du bassin du Jiguamiando) et progressivement établi leur contrôle sur le bassin du Curvarado de 1998 à 2001. Puis on a commencé à couper la forêt, à préparer les sols, à creuser les canaux d'irrigation pour le méga-projet de palme. Dès 2001 les violentes incursions des paramilitaires, brûlant les villages et commettant des massacres, ont obligé les communautés qui étaient retournées sur leurs terres au Curvarado en 2000, à battre en retraite dans le bassin du Jiguamiando. Parallèlement au début de 2001, des paysans aperçoivent dans la municipalité de Brisas, au Curvarado, des serres contenant des centaines de petits palmiers africains. C'est également en 2001 que sort une première page de publicité de l'entreprise Urapalma pour faire la promotion de son projet de palme africaine. Puis c'est en 2002, que des paysans sont témoins pour la première fois de la présence de palmiers africains de deux mètres de hauteur plantés sur le territoire Curvarado, autour desquels sont placées des pancartes de la Brigade XVII de l'Armée nationale. En 2003, on estime qu'il y a 1500 hectares de palme plantée dans le Curvarado, alors que la violence paramilitaire reprend de plus belle dans les villages du Jiguamiando et que plusieurs personnes des communautés sont assassinées au cours de cette seule année. En 2004, lors de la Commission de Vérification, on constate plus de 4000 hectares de plantations de palme sur les territoires collectifs. En 2006, des familles des communautés du Curvarado retournent à nouveau, contre vents et marées, sur leur territoire, mais il y a maintenant près de 15 000 hectares de terre recouverte de palme dans les bassins du Jiguamiando et du Curvarado. Le projet agro-industriel prévoit s'étendre sur un total de 30 000 hectares. Ainsi, pendant que le gouvernement promet publiquement de rendre les terres aux communautés mais qu'il n'entreprend aucune action juridique ou administrative qui officialiserait cette annonce et rendrait possible le retour des terres, de nouvelles plantations continuent actuellement d'être implantées sur leurs territoires collectifs.

Parallèlement en février 2007, les communautés recevaient une nouvelle menace selon laquelle les paramilitaires « démobilisés » du Bloc Elmer Cardenas, qui opèrent maintenant sous le nom de *Aguilas Negras*, allaient entrer « faire le ménage » partout où il y a des paysans qui réclament des terres dans le Jiguamiando et le Curvarado. Face au dur bilan des 10 ans de résistance civile des communautés du Jiguamiando et du Curvarado, qui compte

13 déplacements forcés, 112 personnes assassinées et plus de 15 000 hectares de terres volées pour l'agro-industrie du bio-diesel, il est difficile de mettre en doute la violence des forces du capitalisme contemporain.

Ainsi, l'analyse que j'ai effectuée tout au long de ce mémoire, de l'histoire des communautés du Jiguamiando et du Curvarado et de la dynamique du conflit armé colombien situé dans le contexte national et international, me permet de confirmer ma première hypothèse de départ selon laquelle le déplacement forcé est une stratégie utilisée par l'État colombien qui, articulée aux intérêts actuels du capital global, vise à opérer une contre-réforme agraire afin de mettre en place des projets agro-industriels qui remplacent l'agriculture de subsistance considérée comme étant un « obstacle au développement » dans le cadre du système capitaliste néolibéral. Comme l'a si bien exprimé un des paysan du Jiguamiando : « Ce que veulent l'État et les entreprises, c'est en finir avec les paysans ; que celui qui ne meurt pas avec les balles, meure de faim, et que ceux qui restent deviennent des esclaves dans la plantation »⁶ En fait, la stratégie consiste à supprimer la « paysannerie communautaire » en la transformant en une masse d'ouvriers agricoles, éliminant du même coup un adversaire politique tenace.

Force est de constater que l'utilisation de la stratégie du déplacement forcé à une double finalité à la fois politique et économique. D'une part on prétend affaiblir la guérilla en évacuant la population paysanne qui vit dans les régions rurales où elle est présente, ce qui a pour effet de lui enlever ses bases d'appui potentielles. Du même coup, cela permet de s'appropriier les territoires convoités pour les méga-projets économiques et de transformer la campagne colombienne au profit d'une classe d'entrepreneurs. Pour consolider l'expropriation des paysans, on implante les projets agro-industriels qui cimentent la contre-réforme agraire au profit de l'empire narco-paramilitaire. Pour ce faire, on doit d'abord raser la forêt afin de se protéger des attaques surprises de la guérilla, puis consolider un contrôle militaire sur le territoire afin d'être en mesure de garantir la sécurité des investissements privés. Enfin, les monocultures de palme africaine, destinées principalement à la fabrication d'agro-combustibles, s'inscrivent en outre à merveille dans les plans de l'économie globale et dans la consolidation à l'échelle nationale de l'agenda néolibéral.

Cependant, des attitudes criminelles d'une telle envergure ne peuvent éviter de générer des réactions et des confrontations tant à l'échelle globale que locale. Les communautés dépossédées, exclues et humiliées chercheront des stratégies de résistance adaptées à leur situation et à leur histoire particulière. Pour cette raison, nous assistons actuellement à l'émergence de formes diverses et originales d'affrontements entre le système hégémonique du capitalisme néolibéral, qui sous des airs de développement impose ses méga-projets destructeurs, et les systèmes locaux de production matérielle et idéologique, de subsistance physique et culturelle, et de résistance, qui s'érigent et grandissent dans les failles et les contradictions de l'impérialisme économique et politique et de l'interventionnisme militaire. A l'échelle globale, les communautés paysannes sont en quelque sorte les pions d'un immense jeu d'échec, que les grands joueurs du système ont décidé de déplacer. Mais si ces derniers ont un plan de réingénierie qui vise à reconfigurer les territoires, leurs fonctions économiques et leurs compositions sociales, ceux qui résistent et refusent de se laisser déplacer sur l'échiquier dérangent le jeu et troublent la stratégie des joueurs.

2. IDENTITÉS PORTEUSES DE RÉSISTANCE ET DÉFIS À SURMONTER

Dans le cadre du processus de résistance du Jiguamiando et du Curvarado, il y a deux éléments identitaires très forts que les métis et les afro-colombiens des Zones Humanitaires partagent et qui agissent en tant qu'éléments de cohésion : premièrement celui d'être des « paysans » (*campesinos*) et ensuite celui d'être une « population civile en résistance » (*población civil en resistencia*). Comme nous l'avons vu, dans le cadre du conflit armé colombien, il est très important pour la population civile de se distinguer des acteurs armés et cela l'est encore plus pour les communautés paysannes qui se déclarent en résistance, afin de légitimer leur lutte et d'obtenir des appuis internationaux. La « résistance civile » offre une alternative à celle de prendre les armes, qui permet de se démarquer de la guérilla et, surtout, qui offre la possibilité de résister tout en continuant d'être paysan. Quant à l'identité paysanne, elle est au centre de ce qui motive les communautés tant métisses qu'afro-colombiennes à risquer leur vie pour défendre « le territoire ». Enfin, l'identité ethnique joue également un rôle clé dans ce qui mobilise les Afro-colombiens à défendre leur territoire ancestral. Contrairement à ce que stipule Kearney lorsqu'il affirme qu'on assiste actuellement et universellement à une diminution de l'identité de classe chez les paysans, qui sont selon lui en train de disparaître comme groupe social,⁷ ou à ce qu'affirme

Castells qui stipule que l'ethnicité est en train de se fragmenter comme source d'identité et qu'elle ne construit plus à elle seule suffisamment de "sens" dans la société contemporaine pour faire émerger « l'identité de résistance »,⁸ je soutiens à la lumière de la résistance des communautés du Jiguamiando et du Curvarado, que l'ethnicité et la classe jouent encore tous deux un rôle prédominant dans l'identité qui se façonne au sein des processus de résistance et qui motive cette dernière. En fait, je crois que l'ethnicité, la classe, les droits humains et l'éco-politique sont tous fortement inter-reliés dans les principaux enjeux des luttes paysannes actuelles, ainsi que dans la construction de leurs identités dans la résistance.

En premier lieu, l'appartenance ethnique permet souvent la consolidation d'une identité autour d'une « mémoire collective » et d'un « territoire ancestral ». Le « territoire » donne, dans de nombreux cas, un cadre légal à la lutte en plus de permettre au groupe de situer géographiquement son lieu d'appartenance légitime qui deviendra son « arène de lutte ». L'articulation du « territoire » avec la « mémoire » permet de faire référence à un mode de vie commun légué par les ancêtres, dont la légitimité est antérieure à celle de l'État, ainsi qu'à des souffrances collectives imposées par des ennemis contre lesquels on doit se défendre. Ainsi l'ethnicité donne, d'une part, le ciment inter-générationnel à la lutte des paysans ; on lutte à la fois pour les ancêtres et pour les enfants et chacun a le devoir de défendre l'héritage pour les générations à venir. D'autre part, l'ethnicité lorsque combinée aux notions de "communauté" et de "territoire", permet de mettre de l'avant la revendication du droit à l'autodétermination, particulièrement pour l'autogestion communautaire des territoires et des ressources. Ainsi articulée, l'ethnicité permet donc d'aller au delà d'une lutte pour "préserver la culture" ; l'objectif social de ces luttes consiste souvent à remettre en question le modèle de développement actuel et les valeurs fondamentales qui soutiennent le système capitaliste. Cela permet l'émergence de mouvements paysans pluriethniques, comme c'est le cas des communautés afro-colombiennes et métisses du Jiguamiando et du Curvarado, qui s'unissent dans la défense d'un territoire, source de subsistance et d'identité pour tous. Cependant la notion d'ancestralité, directement liée à l'ethnicité, est primordiale dans le processus de légitimation de ces luttes pour le territoire, qui vont au delà des revendications paysannes traditionnelles pour le droit à la terre.

Par ailleurs, l'appartenance de classe, reflétée dans l'identité « paysanne », est au centre de ce qui mobilise ces acteurs sociaux dans la lutte et permet d'unir Afro-colombiens et métis, autour d'objectifs politiques communs. Ce qui motive fondamentalement la résistance des Afro-colombiens et des métis est le désir de pouvoir continuer à vivre d'agriculture de subsistance en tant que paysans, de manière relativement libre et autonome, sans ingérence de l'extérieur. En fait, l'analyse de leur processus d'organisation et de leur lutte m'a permis de confirmer ma deuxième hypothèse de départ, selon laquelle chez les communautés du Jiguamiando et du Curvarado, la « résistance civile pour le territoire » se traduit concrètement par la volonté de défendre leur mode de vie et leur mode de production paysan sur lequel ils exercent eux-mêmes le contrôle. Le fait de pouvoir continuer à pratiquer l'agriculture de subsistance en tant que petite paysannerie propriétaire de ses terres est ce qui leur permet d'assurer à leur famille et aux générations futures une autonomie alimentaire et une certaine liberté. Cet enjeu, qui semble être l'élément central et unificateur de la résistance des communautés, est ce qui motive fondamentalement leur action. De plus, en revendiquant à la fois leur droit à la terre en tant que paysans et leur droit à l'autodétermination sur leur territoire collectif en tant que peuple ancestral, les paysans afro-colombiens et métis du Jiguamiando et du Curvarado articulent habilement identité de classe et identité ethnique. En fait, les communautés se sont créées, dans la « résistance civile » pour la défense du territoire, une nouvelle identité collective qui est devenue le moteur de leur lutte.

Cependant il est clair que la bataille que mènent les communautés est loin d'être terminée et que les défis qui les attendent sont énormes. Après la phase de répression sauvage et celle de la persécution sélective, après avoir réduit les paysans à la misère, l'étape suivante sera celle de l'infiltration, de la division et de la séduction. Les « para-palmiculteurs » et l'État ont commencé à déployer toute une gamme de nouvelles stratégies qui visent à anéantir en douceur ce qui reste de résistance dans les bassins du Jiguamiando et du Curvarado. Il faut se rappeler que des 2500 paysans qui habitaient au départ les territoires des bassins du Curvarado et du Jiguamiando, environ 2200 se sont déplacés à Pavarando lors du déplacement forcé massif de 1997. De ces 2200 déplacés, on calcule que seulement la moitié ont effectué le retour sur leur territoire en 2000 ; déjà donc avec le premier déplacement forcé, c'est plus de 1000 personnes qui se sont dispersées dans les différentes villes du Choco et d'Antioquia. Par la suite, les vagues de répression de 2001 et 2003 ont

aussi provoqué l'exode de plusieurs familles dont la majorité des membres de la communauté de Puerto Lleras. On calcule aujourd'hui qu'il y a environ 1000 paysans du Jiguamiando et du Curvarado qui font partie du processus de résistance. Il y a donc un grand nombre de familles originaires du Jiguamiando et du Curvarado qui se sont dispersées un peu partout dans la région, qui ne vivent plus en région rurale et qui ne pratiquent plus l'agriculture puisqu'ils n'ont plus accès à la terre depuis qu'elles sont parties. Il s'agit de familles dont le tissu social a été brisé lorsqu'elles ont perdu leur communauté et la majorité d'entre elles vivent depuis lors dans un contexte de pauvreté extrême. Ainsi, les palmiculteurs, en établissant des alliances avec des déplacés qui vivent dans les zones urbaines, réussissent souvent à se faire alliés des personnes qui ont des liens de parenté avec les gens qui font partie du processus de résistance. Sachant que les Afro-colombiens ne refuseront jamais la visite de membres de leur famille élargie, les palmiculteurs ont trouvé un bon moyen d'accéder à ceux qui résistent, pour tenter de les séduire. Ces personnes rendent visite aux communautés en résistance, posent des questions, discutent, cherchent à convaincre...D'ailleurs, il semble que dans les derniers mois les palmiculteurs ont réussi à créer une association de paysans afro-colombiens urbanisés, nommée *Tierra Prometida*, et que les gens de la communauté noire de Pueblo Nuevo au Jiguamiando reçoivent de plus en plus de visites de membres de leur famille qu'ils n'ont pas vus depuis très longtemps et qui font maintenant partie de cette association. Il est donc même très probable que les compagnies de palme aient cherché spécifiquement à entrer en contact avec des membres des familles de ceux qui résistent, pour leur proposer de vendre la parcelle familiale (que les gens qui vivent au Jiguamiando avait refusé de vendre) ou pour qu'ils cherchent à convaincre les gens de leur famille qui font partie du processus de résistance de vendre. D'autre part, étant donné qu'un des arguments principaux des paysans qui résistent au projet de palme est que celui-ci va leur faire perdre leur souveraineté alimentaire, les palmiculteurs offrent maintenant parfois à certains paysans qui acceptent de travailler pour eux, de garder une parcelle de terre pour pouvoir continuer à cultiver les denrées de subsistance pour leur famille. De plus d'autres projets agro-industriels sont en gestation dans la région ; des projets de manioc, de banane plantain et de cacao. Il sera probablement plus aisé de séduire les paysans avec des produits du terroir qu'ils sont habitués à cultiver même s'il s'agit de monocultures. Pour compléter le tout, vient la stratégie de repeuplement avec des paysans déplacés et des gens sans travail provenant de différentes villes et municipalités du Bajo Atrato et d'autres provinces. On calcule que pour

l'instant environ 150 personnes non originaires du Curvarado qui travaillent pour les entreprises de palme se seraient ainsi établies sur le territoire, mais il est prévisible que le phénomène s'accélère rapidement. L'idée consiste à financer et à promouvoir l'établissement de petits villages au cœur des plantations de palme, tout près des Zones Humanitaires et des Zones de biodiversité. D'une part pour créer un climat de rivalité entre les déplacés, mais d'autre part pour infiltrer ceux qui résistent. Il s'agit simplement qu'un informateur des compagnies « tombe en amour » avec une veuve de la Zone Humanitaire et le tour est joué, il aura accès à des informations qui permettront d'affaiblir la résistance. Enfin, la séduction par une nouvelle brigade de l'Armée dans la région qui offre d'acheminer de l'aide alimentaire aux habitants des Zones Humanitaires, qui offre d'y envoyer des professeurs et des brigades médicales...

Nous en sommes donc à l'étape des stratégies subtiles, intelligentes, insidieuses et perverses. Alors qu'à l'étape de la répression, il était facile pour les paysans du Jiguamiando et du Curvarado d'identifier clairement l'ennemi, qui attaquait les communautés de plein front, celui-ci a maintenant plusieurs visages. Les offres monétaires, les promesses de développement et l'appât du gain rapide auront peut-être des effets plus dévastateurs sur le processus de résistance que les attaques militaires. Bien que cela puisse sembler paradoxal, je crois qu'il sera plus difficile pour les familles de combattre la division et l'infiltration et de résister à la séduction qu'il ne l'a été de résister à tant de répression. Devant les massacres et les déplacements forcés, plusieurs ont décidé de s'unir et de se battre contre un même ennemi qui voulait les anéantir. Mais après dix ans de résistance aux incursions, aux menaces et à la précarité, il y a un essoufflement et devant cette fatigue, les offres économiques en emporteront probablement plus d'un.

Cependant en même temps, l'ouverture des Zones Humanitaires et des Zones de biodiversité dans le Curvarado a aussi fait renaître l'espoir pour plusieurs paysans déplacés de récupérer leur terre, de retourner enfin à la vie rurale et de suivre l'exemple des familles qui résistent. L'attrait du retour à l'autonomie sur leurs terres, avec l'appui de Justicia y Paz et d'accompagnateurs internationaux, de la possibilité de retrouver une parcelle de terre tout en bénéficiant d'une certaine protection, a aussi quelque chose de séduisant pour les déplacés. Évidemment, cette option est tout de même plus risquée que celle de travailler dans les plantations, et ce ne sont donc probablement que les plus téméraires des déplacés

qui la choisiront et viendront renflouer les rangs des communautés en résistance dans les Zones Humanitaires et des Zones de biodiversité.

3. POSSIBILITÉS ET LIMITES DE LA « GLOBALISATION DE LA RÉSISTANCE »

Nous avons analysé dans le cadre du chapitre 5 comment les droits humains et « l'éco-politique » ont permis l'émergence de nouveaux mouvements sociaux capables de relier les enjeux locaux aux enjeux globaux et d'ainsi projeter les luttes paysannes sur la scène internationale, contribuant de cette manière à modifier le rapport de force entre les paysans et l'État. Ces champs socio-politiques permettent également la naissance de mouvements qui traversent les frontières ethniques, de classes, et de générations. La lutte paysanne, reprise par des groupes anti-capitalistes ou alter-mondialistes, peut alors être reformulée au delà des questions proprement agraires, dans le cadre d'une idéologie qui remet parfois en question le système global dans son ensemble. De la même façon, les luttes paysannes sont alimentées de nouveaux concepts, comme le droit à l'autodétermination, et ont accès à de nouveaux outils, comme le droit international. C'est selon moi, l'articulation originale chez les paysans afro-colombiens et métis du Jiguamiando et du Curvarado, de l'identité de classe et de l'identité ethnique dans le cadre de la « résistance civile », ainsi que l'intégration de leur lutte pour la protection de leur territoire ancestral dans un mouvement international de droits humains, de défense de l'environnement et de lutte alter-mondialiste, qui leur a permis d'établir un rapport de force suffisamment puissant pour freiner la répression et ainsi pouvoir continuer à survivre, à s'organiser et à réclamer, malgré le poids des intérêts contre lesquels ils s'opposent.

Ainsi, le travail des groupes de solidarité au niveau national et international consiste à déployer des mécanismes qui aideront les communautés à résister aux assauts et à conserver leur position, et qui mettront suffisamment de pression sur les grands joueurs de l'échiquier capitaliste pour les forcer à repenser leurs stratégies. Dans ce cadre, le territoire devient l'arène de lutte pour affronter les dynamiques globales qui se jouent localement, où les réseaux internationaux s'articulent aux communautés paysannes en résistance pour démasquer la logique du système, en démontrant comment les violations de droits humains font partie des modalités d'implantation de projets économiques, comme celui de la palme africaine au Curvarado et au Jiguamiando.

Avec la consolidation de mouvements internationaux d'opinion, de solidarité et de résistance, on assiste à un déplacement à la fois discursif et géopolitique des enjeux des luttes paysannes. Alors que les enjeux agraires étaient traditionnellement confinés à la sphère nationale, puisqu'ils n'étaient perçus qu'en terme d'accès à la terre et aux moyens de production, ils sont aujourd'hui projetés vers la sphère internationale puisque les enjeux productifs des paysans sont reformulés au sein de l'espace des droits humains conçus intégralement, en tant que droits politiques, économiques, sociaux et culturels. Ce sont en fait ces réseaux de collectifs, organismes et communautés de base qui s'articulent à l'échelle internationale pour construire la résistance qui permettent de faire le lien entre les enjeux locaux et globaux en démasquant ce qui se cache derrière les doctrines économiques et ce qui soutient le système capitaliste à l'autre bout de la chaîne de production. L'action des ONGs et des groupes de solidarité comme Justicia y Paz et le PASC, en projetant la lutte des communautés paysannes du Jiguamiando et du Curvarado sur la scène internationale par le biais des droits humains et de l'éco-politique, donne une visibilité à leur résistance qui leur permet d'augmenter fortement la pression sur le gouvernement colombien et les compagnies de palme. Ainsi l'analyse des stratégies de résistance déployées par ces communautés et les acteurs externes qui les appuient, a permis de confirmer ma troisième hypothèse de départ selon laquelle le processus de « résistance civile » des communautés du Jiguamiando et du Curvarado s'appuie sur les différentes forces qui s'articulent dans les réseaux modernes de la « globalisation de la résistance » qui permettent l'internationalisation des luttes locales et la redéfinition des rapports de force entre l'État et les paysans. Il est un exemple des nouvelles formes de résistances des populations de l'Amérique latine actuelle, qui s'articulent autour de la recherche de l'autodétermination, du contrôle sur les ressources naturelles locales et de la défense de l'environnement, face aux pressions des méga-projets économiques sur leurs territoires.

Toutefois, bien que l'on assiste à la consolidation de ce type de réseaux qui permettent l'articulation des mouvements sociaux entre eux sur la scène internationale, ce qui vient modifier le rapport de force entre les groupes d'opposition et les États ainsi qu'entre les populations locales et les intérêts privés, il ne faut pas oublier que l'offensive du système capitaliste est elle aussi globale. Ainsi, l'avènement de la « globalisation de la résistance » ne doit surtout pas être interprété comme une affirmation optimiste selon laquelle celle-ci risquerait de mettre en péril le système, puisqu'il n'existe à l'heure actuelle que peu

d'articulation entre les divers réseaux internationaux et que leur cohésion politique et idéologique est faible. Cependant on doit reconnaître que la construction de ces réseaux offre de nouvelles possibilités de lutte, en permettant de combiner et d'articuler des stratégies et des fronts d'actions auparavant dispersés. C'est grâce à la coordination entre les communautés, Justicia y Paz et les groupes de solidarité étrangers, que le processus de résistance du Jiguamiando et du Curvarado a atteint un tel pouvoir de confrontation. Force est de constater que le fait que ces paysans vivant au fond de la forêt du Choco soient arrivés à résister depuis maintenant dix ans à l'offensive d'intérêts aussi puissants et qu'ils continuent à ce jour de vivre de manière autonome sur leur territoire, est en soi une victoire impressionnante.

L'exemple de ces communautés nous démontre que de nouvelles formes de construction politique émergent dans le cadre de ce processus de « globalisation de la résistance », qui nous permettent de déjouer les plans des États et de puissants groupes d'intérêts économiques et politiques en les forçant à revoir leurs stratégies d'agression. Cependant, il y a effectivement lieu de se demander si les paysans du Jiguamiando et du Curvarado, même avec l'appui de Justicia y Paz et des groupes de solidarité internationaux, pourront arrêter la machine infernale du projet de palme sur leur territoire, maintenant que les plantations sont déjà en place. Il est évident que même s'ils ont accompli des pas de géants, la lutte de ces communautés est loin d'être gagnée. Le rapport de force qui s'établit est en constante redéfinition ; il requiert une vigilance sans relâche et la création fréquente de nouveaux mécanismes de protection et stratégies de résistance locales et globales.

Peut être réussiront-ils à faire reculer en partie les entreprises de palme et le gouvernement, en se faisant accorder une indemnisation et en récupérant les milliers d'hectares de terres qui ne sont pas encore ensevelies sous la palme, ce qui empêcherait le projet agro-industriel de continuer d'avancer sur leur territoire. Peut être réussiront-ils à traduire en justice Urapalma pour sa complicité avec les paramilitaires et sa responsabilité dans le déplacement forcé et les assassinats dont ont souffert les communautés. Ou peut-être pourront-ils seulement continuer à être un gros caillou dans le soulier de l'État colombien et des palmiculteurs, mais du moins ils auront acquis le pouvoir de déranger l'éléphant qui pensait simplement les écraser sans autre forme de procès. Après tout, comme un paysan du Jiguamiando me disait : « Qu'avons nous à perdre ? S'ils veulent nous tuer eh bien qu'ils

nous tuent tous ici sur notre territoire, mais je ne finirai pas comme esclave dans la plantation! De toute façon, il restera toujours quelqu'un pour raconter l'histoire ».⁹

¹ Ibañez, 2005, Saul Antonio, *Principales aspectos de la coyuntura nacional colombiana*, Informe de Codhes, p.7.

² Juan Camilo Restrepo, 11 octobre 2005 « Que sea en serio! », *El Colombiano*.

³ Movimiento Mundial por los Bosques, *Biocombustibles : grave amenaza disfrazada de verde*, Boletín 112, 14 décembre 2006. Tiré de : www.wrm.org.uy

⁴ Idem.

⁵ Idem.

⁶ Entrevue que j'ai réalisée avec un paysan d'âge adulte dans la Zone Humanitaire de Nueva Esperanza au Jiguamiando en 2004.

⁷ Kearney, Michael, *Reconceptualizing the Peasantry : Anthropology in global perspective*, Critical Essays in Anthropology, Boulder, Colorado, Westview Press, 1996, p.58-59.

⁸ Castells, Manuel, *La era de la informacion : economia, sociedad y cultura, Vol. 2 : El poder de la identidad*, version castellana de Carmen Martinez Gimeno, Alianza Editorial, Madrid, sexta reimpression, 2002, p.80-83.

⁹ Entrevue que j'ai réalisée avec un paysan afro-colombien d'âge adulte dans la Zone Humanitaire de Pueblo Nuevo au Jiguamiando en 2004.

BIBLIOGRAPHIE

1. Monographies

- Beltran, Aguirre G., 1967, *Regiones de Refugio*, Instituto Indigenista Interamericano, Mexico, Ediciones Especiales 46
- Bernardo Perez Salazar, Cesar Velasquez Monroy et Edgar Bejarano, Novembre 2003, *Megaproyectos, Corporativismo Global y Violencia en Colombia*, Observatorio del Manejo del Conflicto, Bogota, Universidad Externado de Colombia.
- Casanova, Gonzales P., 1970, *Sociologia de la explotacion, Siglo Veintiuno*, Mexico, Editores, S.A., segunda edicion.
- Castells, Manuel, 2002, *La era de la informacion : economia, sociedad y cultura, Vol. 2 : El poder de la identidad*, version castellana de Carmen Martinez Gimeno, Madrid, Alianza Editorial, sexta reimpression.
- Davis Shelton, 1977, *Victims of the Miracle. Development and the Indians of Brazil*, Cambridge, Cambridge University Press, Part 3.
- Frank, André Gunder, 1970, *Le développement du sous-développement*, Paris, Maspéro
- Javier Giraldo M., 2003, S.J., *Guerra o Democracia*, Fundacion para la Investigacion y la Cultura – Coleccion El Pez en la Red, Bogota.
- Kearney, Michael, 1996, *Reconceptualizing the Peasantry : Anthropology in global perspective*, Critical Essays in Anthropology, Boulder, Colorado, Westview Press.
- Machado, A., 1998, *La cuestion agraria en Colombia a fines del milenio*, Bogota, El Ancora Editores.
- Ocampo, J.A. et Perry, S., 1995, *El giro de la politica agropecuaria*, Bogota, TM Editores-FONADE-DNP
- Scott, James C., 1985, *Weapons of the Weak : everyday forms of peasant resistance*, London, Yale University Press.
- Wolf, Eric R., 1966, *Peasants*, Foundation of Modern Anthropology Series, Marshall D. Sahlins, Editor, Englewood Cliffs, New Jersey, Prentice Hall, Inc.
- Wolf, Eric R., 1974, *Las luchas campesinas del siglo XX*, 3a edicion, Mexico, Siglo Veintiuno Editores, S.A.

2. Articles

- Benito Juarez, 13 avril 2006, *Alvaro Uribe affronte sa pire crise à six semaines du scrutin présidentiel*, Genève, www.lecourrier.ch / aussi sur www.risal.collectifs.net ;
- Carlos Fernando Gaitan O., julio 2 de 2004, “Centro de Investigaciones Las Gaviotas creo combustible biologico para reemplazar acpm”, *El Tiempo*.
- Carlos Jose Herrera, 25 avril 2006, *Surgen nuevos grupos de paramilitares que entrarian a operar cuando termine el actual desarme con las autodefensas*, Bogota, Caracol Radio.

Castillo Fabio, 1987, «los Jinetes de la Cocaina», Bogota, *Editorial Documentos Periodisticos*, p.234 et ss. ; Castillo Fabio, «La Coca Nostra», Bogota, *Editorial Documentos Periodisticos*, 1991.

El Espectador, 10 avril 2007, «Uribe ofrece experiencia colombiana en biocombustibles en cumbre del PPP», Bogota,.

El Tiempo 17 mars 2007, «¿Chiquita repite historia del 1928 ?».

Elisabeth Rosental, 31 janvier 2007 «Scientists are taking 2nd look at biofuels», Amsterdam, *International Herald Tribune*.

General Alvaro Valencia Tovar, 3 juin 1988, « Ante la cruda realidad », *El Tiempo*, Bogota.

Gloria Ines, juillet 2004 « Planeacion Nacional anuncia un nuevo modelo de desarrollo economico », Corresponsal de *El Tiempo*, Cali.

Helda Martinez, 5 décembre 2006, *Biodiesel Push Blamed for Violations of Rights*, IPS News, Bogota, www.ipsnews.net

Hernando Calvo Ospina, Avril 2003 « Un mariage de convenance sanguinaire : les paramilitaires au cœur du terrorisme d'État colombien », *Le Monde Diplomatique*

Hernando Calvo Ospina, novembre 2004, « Les acteurs cachés du conflit colombien », *Le Monde Diplomatique*.

Hugo Garcia Segura, 14 octobre 2006, « Vacios y ambigüedades en Ley de Desarrollo Rural : « Mico » en ley de Tierras ? », *El Espectador*.

Ivan Cepeda Vargas, 6 février 2005, « La Mesa de Donantes », *El Espectador*

Jorge Enrique Robledo Castillo, 1^{er} juin 2003 « Colombia : La confiscación à travers del ALCA, Militarizacion de la Hegemonia de EE.UU. en America Latina », revue *Rebelión*.

Jorge Enrique Robledo Castillo, 24 octobre 2002, « Colombia : Los neoliberales se desnudan », revue *Rebelión*.

Juan Camilo Restrepo, 11 octobre 2005 « Que sea en serio! », *El Colombiano*.

Mariela Gomez Giraldo, 18 de julio de 2003, « Tierras, punto debil de proceso con paras », *El Tiempo*;

Maude Chalvin, Hiver 2004-2005, « L'arrière-cour de l'Empire : le nouvel impérialisme », Montréal, journal *Alerta*.

Maurice Lemoine, Avril 2003 « Un mariage de convenance sanguinaire : Dangereuse Escalade », *Le Monde Diplomatique*.

Naranjo Gloria, août 2001, *El desplazamiento forzado en Colombia, reivencion de la identidad e implicaciones en las culturas locales y nacional*, Scripta Nova, Revista Electronica de Geografia y Ciencias Sociales, No 94,. Disponible à : www.ub.es/geocrit/sn-94.htm

Paula Cristina Perez G., Enviada especial Mutata, 2005, «Retorno con palma africana», *El Colombiano S.A. & CIA S.C.A.*

Redaccion Nacional, « Instituto Colombiano de Desarrollo Rural les quito 10 mil hectareas a negritudes del Choco », *El Tiempo*, 22 octobre 2005.

Revue Cambio, 15 mai 2000, *Las finanzas de los paras*.

Scott Wilson, 2003, *Cease-Fire Becomes Land Grab : Colombian Group Takes Farmland, Homes at Gunpoint*, Washington Post Foreign Service, Washington Post, september 20, p.A25

Semana, 27 septembre 2004, "Revelaciones explosivas", Bogota,.

Semana, 14 août 2006, «El 'Führer' de Uraba : Como un joven de escasos 22 años llevo a convertirse en 'El Aleman'. El jefe de uno de los grupos paramilitares mas combativos del pais, que esta semana se desmobiliza », Bogota.

Semana, 5 juin 2005, « Habla Vicente Castaño : El verdadero jefe de las autodefensas le da la cara al pais por primera vez – Entrevista exclusiva de SEMANA », Bogota.

Uraba Hoy, No.34, Avril 2006.

3. Publications d'organisations non gouvernementales

AFROFDES, AMUAFROC, CEPAC, CIMARRON, HORCONES et PCN, junio de 2002, *Mision de Observacion a la Situacion de las Comunidades Afrodescendientes en Colombia – Desplazamiento forzado interno, Violaciones al Derecho Internacional Humanitario y Situacion de personas afrocolombianas en las carceles*, Bogota – Colombia.

CAVIDA – Comunidades de Autodeterminacion Vida y Dignidad, Cacarica -, 2002, *Somos Tierra de Esta Tierra - Memorias de una resistencia civil*, Choco, Colombia, primera edicion.

CINEP Banco de Datos de Violencia Politica Diciembre de 2004, *Colombia : Deuda con la Humanidad - Paramilitarismo de Estado 1988-2003*, Noche y Niebla - Panorama de Derechos Humanos y Violencia Politica en Colombia, Bogota, Impresion Editorial Codice Ltda.

Comision Intereclesial de Justicia y Paz , 2005, *La Tramoya – Derechos Humanos y Palma Aceitera : Curvarado y Jiguamiando – Caso Tipo 5*, Bogota.

Comision Intereclesial de Justicia y Paz, Bogota, D.C.,13 de agosto de 2004 *DeVer 82 Por la Soberania Alimentaria Sancion al BM y al BID : Veredicto Final del Tribunal por la Soberania Alimentaria del 27 de julio en Quito, Ecuador,.*

Comision Intereclesial de Justicia y Paz, 20 janvier 2003, *Persiste presion armada de tipo paramilitar encubierta en el Jiguamiando*, Consejo Comunitario del Jiguamiando y familias del Curvarado, Informe Ejecutivo 12, Bogota.

Comision Intereclesial de Justicia y Paz, 20 janvier 2003, *Persiste presion armada de tipo paramilitar encubierta en el Jiguamiando*, Consejo Comunitario del Jiguamiando y familias del Curvarado, Informe Ejecutivo 12, Bogota.

Comision Intereclesial de Justicia y Paz, février 2004, *Informe sobre la Verificacion de la siembra extensiva de Palma Aceitera en la Cuenca del Curvarado, Bajo Atrato chocoano, adelantada los dias 16 y 17 de febrero de 2004, III. LO OBSERVADO - Detalles*, Bogota.

Comision Intereclesial de Justicia y Paz, 12 février 2005, *Informe 12 - Justicia y Paz - Proceso 1701 - Inhibidos de los cargos de Rebelion integrantes de Justicia y Paz*, Bogota D.C.

Comision Intereclesial de Justicia y Paz, 13 février 2005, *Informe 49 - Consejo Comunitario del Jiguamiando y familias del Curvarado - Persisten Intimidaciones, Amenazas y un Proceso Judicial*, Bogota, D.C.

Comision Intereclesial de Justicia y Paz, octubre 2005, *La Tramoya – Derechos Humanos y Palma Aceitera – Curvarado y Jiguamiando – Caso tipo 5*, Bogota.

Comision Intereclesial de Justicia y Paz,, 21 octubre 2005, *DeVer 211 – El gobierno nacional desconoce derechos de las comunidades afrodescendientes de Jiguamiando et Curvarado* Bogota D.C..

Comision Intereclesial de Justicia y Paz, 2 novembre 2005, *IE 64 – Planean nuevos atentados contra afrodescendientes – Desviacion de dineros del Plan Colombia por presion paramilitar*, Bogota, D.C.

Comision Intereclesial de Justicia y Paz, 12 avril 2006, *Por lo Menos sus Nombres 35 – desmobilizacion Bloque Elmer Cardenas – Genesis de la Iniquidad*, Bogota, D.C.

Comision Intereclesial de Justicia y Paz, 18 avril 2006, *DeVer 252 - OIT se pronuncia sobre Pueblos del Jiguamiando y Curvarado*, Bogota. D.C.

Comision Intereclesial de Justicia y Paz, 30 avril 2006 *Por lo Menos sus Nombres 36 – Institucionalizacion paramilitar del Bloque Elmer Cardenas – Genesis de la Iniquidad*, Bogota, D.C.

Comision Intereclesial de Justicia y Paz, 3 mai 2006, *DeVer 258 – Pacto con PARA fisuras*, Bogota.

Comision Intereclesial de Justicia y Paz, 12 juin 2006, *DeVer 268 – La palma. Ya paso el tiempo que nos arrasaron*, Bogota D.C.

Comision Intereclesial de Justicia y Paz, 27 juin 2006, *De Ver 272 – Entre la Ley y la Realidad*, , Bogota.

Comision Intereclesial de Justicia y Paz, 27 juin 2006, *De Ver 272 – Entre la Ley y la Realidad*, , Bogota.

Comision Intereclesial de Justicia y Paz, , 13 juillet 2006, *DeVer 278 – Palma desplazada ? Devolucion ? Restitucion ? Realidad o Imagenes ?*, Bogota, D.C.

Comision Intereclesial de Justicia y Paz, 20 octubre 2006. *DeVer 306 – Ley de la Exclusion Rural, Legalizacion de la Apropiacion Paramilitar*, Bogota, D.C.,

Comision Intereclesial de Justicia y Paz, , 28 décembre 2006, *DeVer328 – Incoeder emite Resolucion que no resuelve la apropiacion ilegal de tierras en el Curvarado y Jiguamiando*, Bogota D.C.

Comision Intereclesial de Justicia y Paz, 13 avril 2007, *DeVer 364 – Criminalidad, Politica, Agronegocios*, section III. *C.I. Multifruits S.A. : Su conformacion, Partido Conservador, ASOCOMUN y nexos con paramilitares*, Bogota, D.C.

Comision Colombiana de Juristas, 4 juillet 2003, *Alerta frente a las cifras gubernamentales sobre derechos humanos en Colombia*, Bogota ONG con status consultivo ante la ONU, Filial de la Comision Andina de Juristas (Lima) y de la Comsion Internacional de Juristas (Ginebra)

Fajardo, D. diciembre 2001, *La tierra y el poder politico : la reforma agraria y rural en Colombia*, Bogota, Universidad Nacional de Colombia.

Fidel Mingorance, Flaminia Minelli et Hélène, 2004, *El cultivo de la Palma africana en el Choco – Legalidad Ambiental, Territorial y Derechos Humanos*, Human Rights Everywhere y Diocesis de Quibdo, Primera Edicion, www.hr-everywhere.org

Guerrero Eugenio 2005 *El cinismo de la impunidad*, Corporación de Apoyo a las Comunidades Populares.

Ibañez, 2005, Saul Antonio, *Principales aspectos de la coyuntura nacional colombiana*, Informe de Codhes.

Movimiento Mundial por los Bosques, *Biocombustibles : grave amenaza disfrazada de verde*, Boletín 112, 14 décembre 2006. Tiré de : www.wrm.org.uy

Organizacion Internacional par las Migraciones y Pontifica Universidad Javeriana, 2002, *Desplazamiento interno y atencion Psicosociales : el reto de reinventar la vida, un estado del arte*, Colombia : Servigraphic.

Pedro Leon Gomez, Director del Centro de Investigaciones en Palma de Aceite CENIPALMA, 21 mai 1998m, *En Colombia, "Oro Verde"*, de Colombia, Agencia AUPEC.

Ricardo Buitron, 25 juin 2001, *Colombia : incentivo economico perverso para la plantacion de palma aceitera* Accion ecologica, page web de Ecoportal <http://www.wrm.org.uy>, Extrait du Bulletin 47.

Ricardo Carrere, 2001, « Capitulo 1 – Vision de conjunto - Palma aceitera : la expansion del monocultivo destructivo » *El amargo fruto de la palma aceitera*, World Rainforest Movement, International Secretariat, [wrm.wrm.org.uy](http://www.wrm.org.uy)

Rocio del Pilar Moreno Sanchez, Agosto 2000., *Icentivos economicos perversos para la Conservacion de la Biodiversidad : el caso de la Palma Africana*, Instituto de Investigacion de Recursos Biologicos Alexander Von Humboldt, BIOSINTESIS, Boletín No.21.

Sergio Mosquera, Directeurs de publication : Claudia Mosquera, Mauricio Pardo et Odile Hoffman, juillet 2002, *Afrodescendientes en las Americas – Trayectorias sociales e identitarias : 150 años de la abolicion de la esclavitud en Colombia – Parte 1 : Resistir a la dominacion, resistir en la dominacion – Los procesos de manumision en las provincias del Choco -*, Universidad Nacional de Colombia– Instituto Colombiano de Antropologia e Historia (ICANH)– Institut de Recherche pour le Développement (IRD)– Instituto Latinoamericano de Servicios Legales Alternativos (ILSA).

Sintraminercol – Equipo de Investigacion en Derechos Humanos, mars 2003 *La Gran Minería en Colombia : una guerra de exterminio de las multinacionales*, Bogota, Colombia.

World Rainforest Movement, International Secretariat *Oil Palm – From Cosmetics to Biodiesel : Colonization Lives On*, Montevideo, Uruguay, Août 2005. www.wrm.org.uy

World Rainforest Movement, International Secretariat, *El amargo fruto de la palma aceitera*, wrm.wrm.org.uy

4. Publications d'institutions colombiennes

Chambre de Commerce de Baranquilla, émis le 27 avril 2005, *Certificado de Existencia y Representacion Legal de la Compañia Urapalma S.A.*

Chambre de Commerce de Medellin, émis le 27 avril 2005, *Certificado de Existencia y Representacion Legal de la Compañia Inversiones Agropalma y Cia Ltda.*

Consejeria Presidencial para el Plan Colombia, 9 janvier 2004, *La Palma de Aceite, un Proyecto Sostenible*, Programa de Desarrollo Alternativo (PDA) .

Defensoria del Pueblo, 2002 , *Explotacion Maderera y Derechos Humanos en el Bajo Atrato – Choco*, Amicus Curiae, Bogota, D.C. www.defensoria.org.co.

Departamento Administrativo Nacional de Estadistica (DANE), 1996, *Encuesta Nacional Agropecuaria – Resultados 1995*, Bogota.

Gouvernement colombien, *Decreto 4760 du 20 décembre 2005*, cité dans Comision Intereclesial de Justicia y Paz, 10 janvier 2006, *DeVer 234 – Reglamentada la ley PARA la impunidad*, Bogota.

Gouvernement colombien, « Cambio para construir la paz », *Plan Nacional de Desarrollo 1998-2000, Bases*.

Instituto Colombiano de Desarrollo Rural, août 2005, *Resolucion No. 1516 del 8 de agosto de 2005*.

Ministère de l'Intérieur et de la Justice, 21 mai 2004, *Oficio en respuesta al derecho de peticion interpuesto por Hugo de Jesus Tuberquia y Willinton Cuesta Cordoba*.,

Ministerio de Agricultura y Desarrollo Rural – Instituto Colombiano de Desarrollo Rural (INCODER), 14 mars 2005, *Los Cultivos de Palma de aceite en los territorios colectivos de las comunidades negras de los rios Curvarado y Jiguamiando, en el departamento del Choco*, Subgerencia de ordenamiento social de la propiedad – Grupo de asuntos etnicos, Subgerencia de desarrollo productivo social – Grupo de zonas especiales – Oficina de enlace Territorial, Bogota.

Presidencia de la Republica, Departamento de Planeacion Nacional, 2002, *Bases del Plan Nacional de Desarrollo 2002-2003 : Hacia un Estado Comunitario*, Bogota.

Presidencia de la Republica, Ministerio de Defensa Nacional, Republica de Colombia, 2003 *Politica de Defensa y Seguridad Democratica*, Bogota.Press, Part 3.

Procuraduria General de la Nacion – Delegada para la Prevencion en Materia de Derechos Humanos y Asuntos Etnicos, janvier 2005, *Declaracion de Luz Mary Cabeza Martinez del 21 de enero de 2005*.,

Perfetti, J.J. et Guerra, M.R., 1993, *Los beneficiarios del gasto publico social en las areas rurales*, Estudio de incidencia del gasto publico social, Bogota, DNP.

Tribunal Cotencioso Administrativo del Choco , *Acta No 003*, anexo al expediente de Tutela 2005-2007, Folio 258.

5. Publications d'institutions internationales

ARD/CAPP, Colombia Agribusiness Partnership Program, Third Quarter Report FY 05, April to June 2005, Submitted to USAID/Colombia – Report prepared for the United States Agency for International Development. http://pdf.dec.org/pdf_docs/PDACF235.pdf

Armée des États-Unis, *Operaciones Contra Fuerzas Irregulares*, traduction espagnole du Manuel FM-31-15 de l'Armée des États-Unis, Bibliothèque de l'Armée (colombienne), septembre 1962.

Binswanger, H. Et al., 1993, *Power, distortions, revolt and reform in agricultural land relations*, Washington D.C., Banque Mondiale.

Bureau colombien du haut commissaire des Nations Unies pour les droits, 30 juin 2003, *Sobre la importancia del principio humanitario de distincion en el conflicto armado interno*. Communiqué de presse disponible sur www.hchr.org.co.

Departamento de Estado U.S.A. y Policia Antinarcóticos, cité dans Vargas Meza Ricardo 2000 *Plan Colombia : ¿Construcción de Paz ou sobre dosis de guerra*, Accion Andina Colombia, Revista “Desde Abajo”, suplemento especial No.2.

Nations Unies, 2004, rapport de M. Doudou Diene, Rapporteur spécial des Nations Unies sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, xénophobie, et formes connexes d'intolérance, , E/CN.4/2004/18/Add.3,

World Bank, 6 juillet 2006 Commodity Price Data (Pink Sheet), Development Prospect Group & Development Economics Vice Presidency, Washington, D.C., <http://web.worldbank.org>

6. Ressources Internet

ARD Inc. - <http://www.ardinc.com/contact/>

Colombia Agribusiness Partnership Program (CAPP), ARD, Janvier 2003-Décembre 2007. <http://www.ardinc.com/projects/>

Comision Interecclesial de Justicia y Paz - <http://es.geocities.com/justiciaypazcolombia/>

Fedebiocombustibles de Colombie - www.fedebiocombustibles.com

Fedepalma - www.fedepalma.org

Fedepalma - www.fedepalma.org

Human Rights Watch - www.hrw.org/americas/

Projet Accompagnement Solidarité Colombie - www.pasc.ca

School of the Americas Watch - www.soaw.org/new/

Statut de Rome de la Cour pénale internationale

http://www.icc-cpi.int/library/about/officialjournal/Statut_du_rome_120704-FR.pdf

www.fr.wikipedia.org

World Rainforest Movement - www.wrm.org.uy

7. Sources des cartes géographiques en annexe

Base de données de la République de Colombie et Bulletin du *Departemento Administrativo de Seguridad* (DAS), Observatoire du Programme présidentiel de droits humains et droit international humanitaire (DIH). Cartographie IGAC-DANE, 2003.

Central Intelligence Agency (CIA), 15 juin 2001. *Relief Web* www.relief.web.nt

Institut de géographie Agustin Codazzi (SIGAC), 2004.

<http://www.turismocolombia.com/library/documents/DocNewsNo4458DocumentNo1128.pdf>

Institut de géographie Agustin Codazzi (SIGAC), 2005.

<http://www.turismocolombia.com/library/documents/DocNewsNo4458DocumentNo1118.pdf>

Ministère des Transports de Colombie. Graphique de *El Espectador*. Tiré du *DeVer* 291, août 2005, Comision Intereclesial de Justicia y Paz.

<http://es.geocities.com/justiciaypazcolombia/>

Multi Map : <http://uk.multimap.com>

SIMCI, UNODC, DEVINFO, mod. OCHA, 31 décembre 2005

<http://www.colombiassh.org/archivos/archivos/Analiticos/SURexpacum.png>

ANNEXE 1

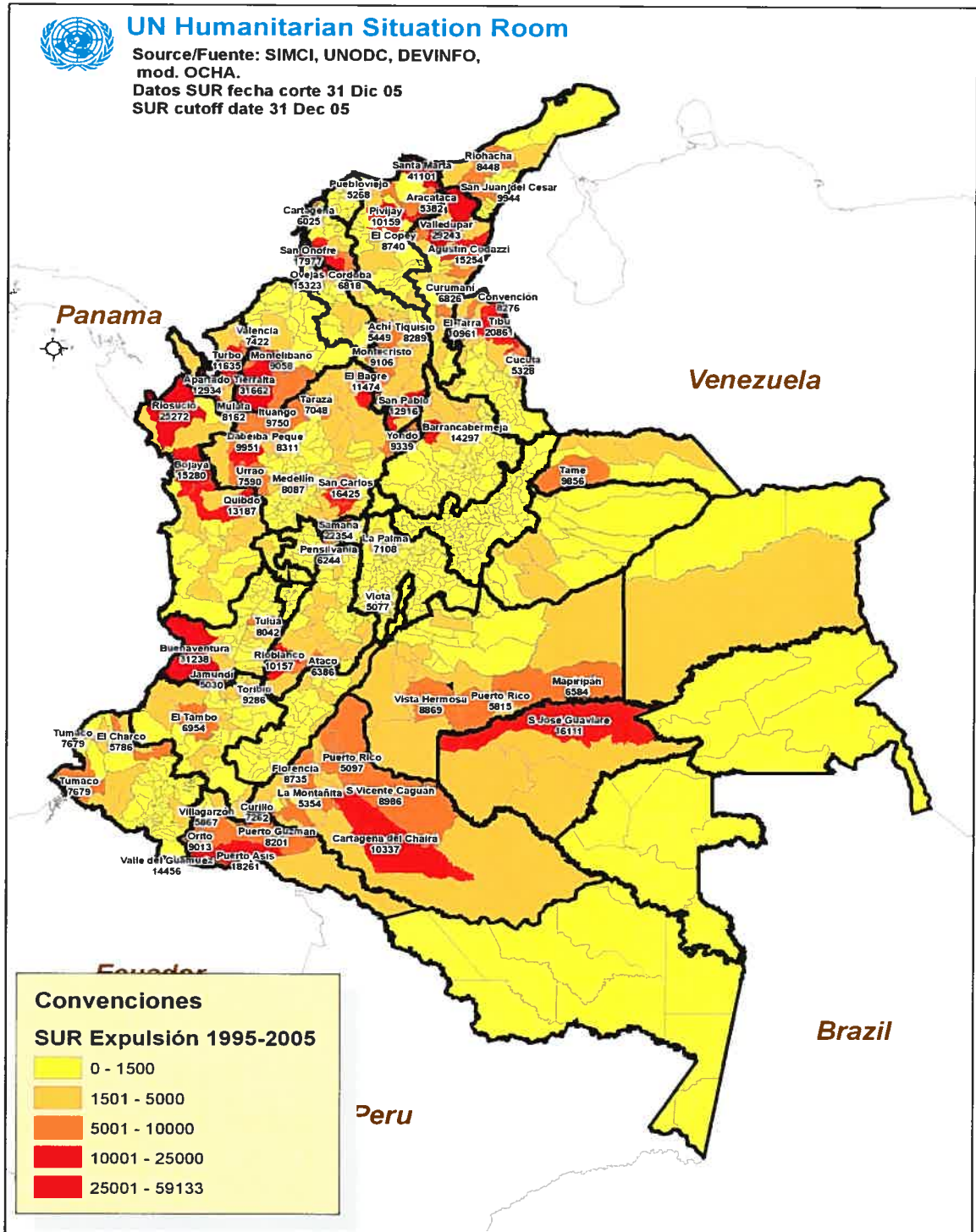
Figure 1 – LA COLOMBIE



Source : Central Intelligence Agency (CIA), 15 juin 2001
Tiré de : www.relief.web.int

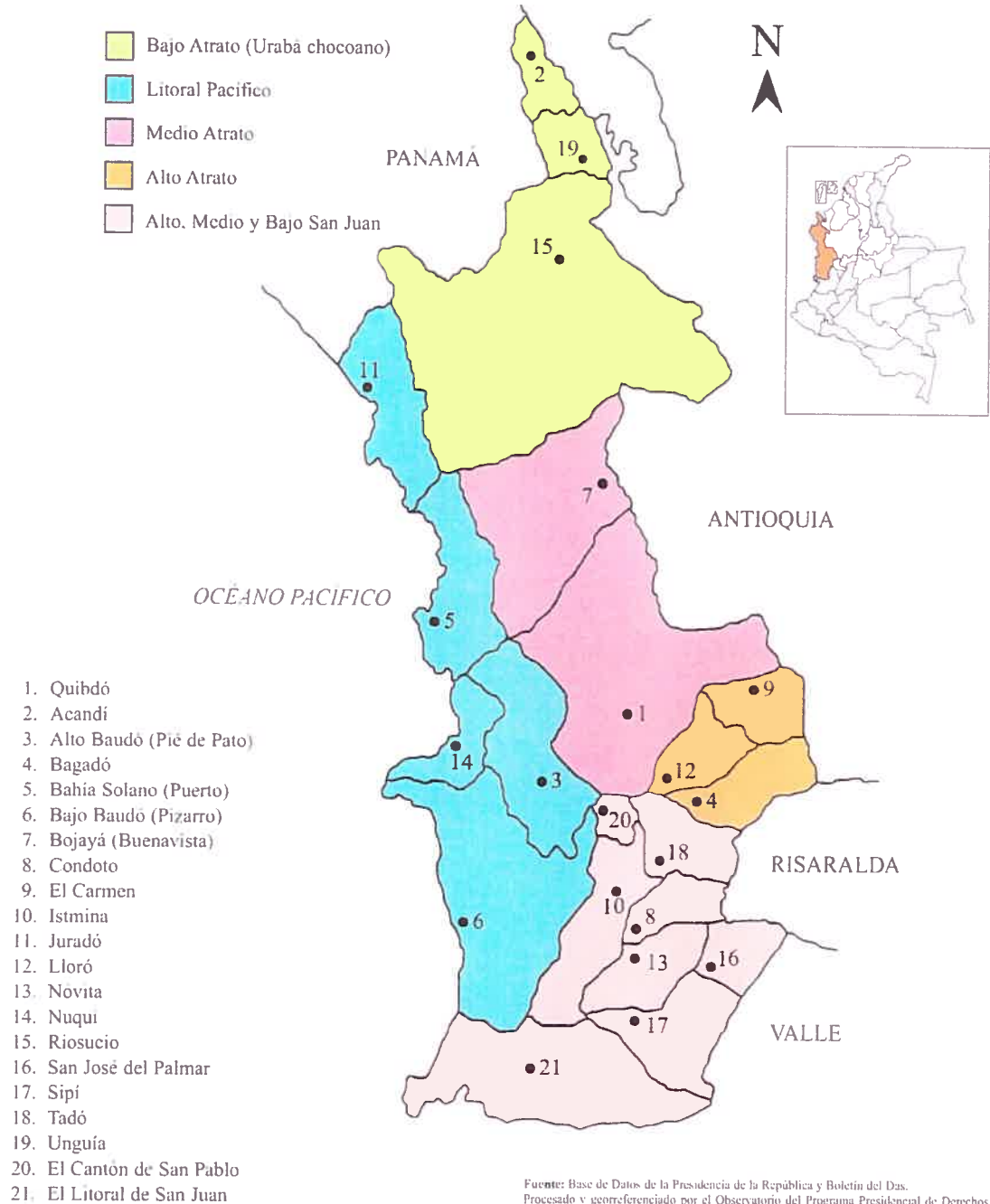
ANNEXE 2

Figure 2 - Les déplacements forcés en Colombie de 1995 à 2005



Source : SIMCI, UNODC, DEVINFO, mod. OCHA, 31 décembre 2005
Tiré de : <http://www.colombiassh.org/archivos/archivos/Analiticos/SURexpacum.png>

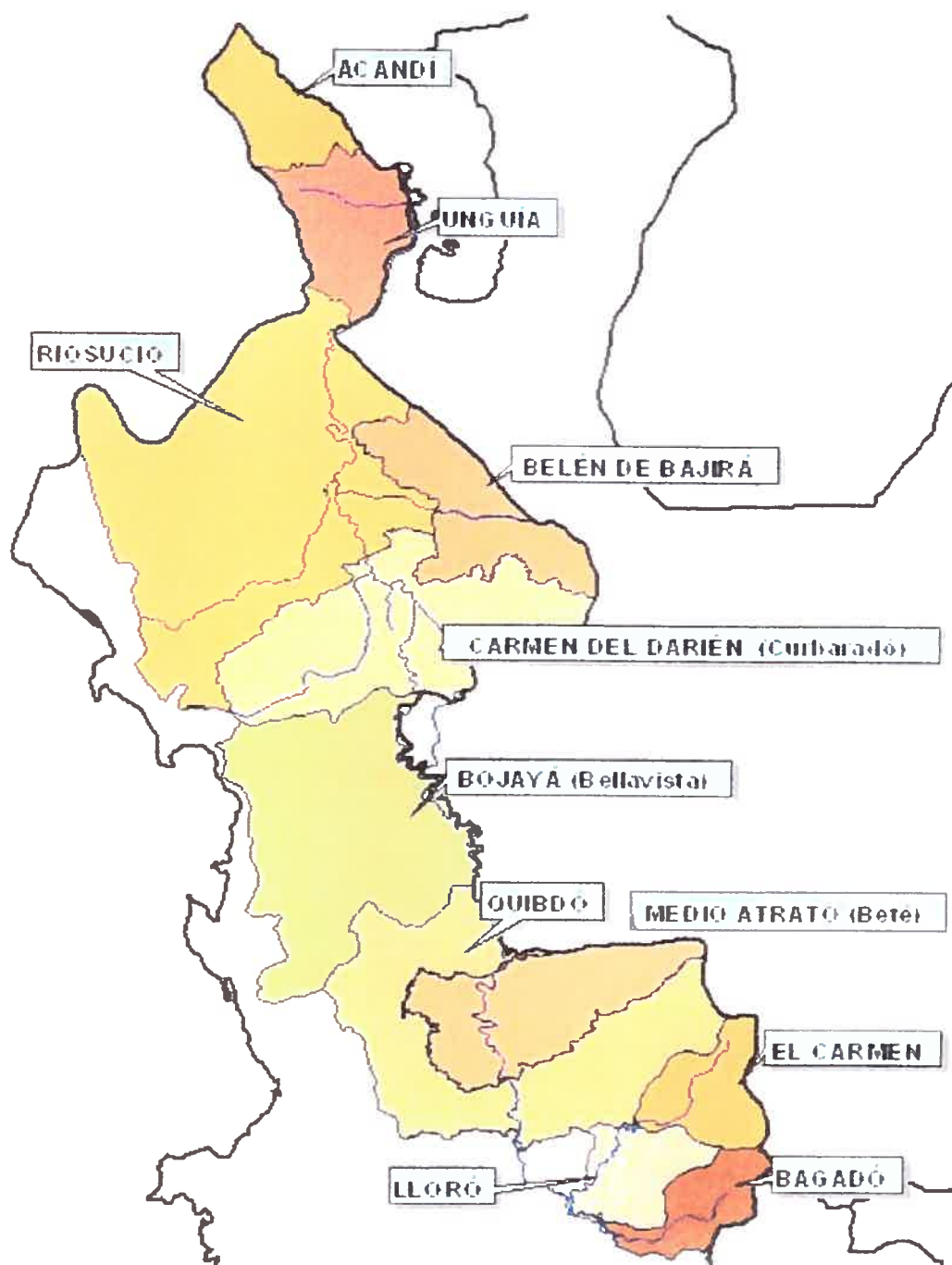
ANNEXE 3

Figure 3 - MUNICIPALITÉS ET SOUS RÉGIONS DU CHOCO¹

Source : Base de données de la République de Colombie et Bulletin du DAS. Produite par l'Observatoire du Programme Présidentiel de Droits Humains et DIH, Cartographie Igac-Dane, 2003.

¹ Le territoire qui était jadis couvert par la municipalité de Riosucio est, depuis 2004, divisé en trois municipalités : Riosucio, Belén de Bajura et Carmen del Darién (aussi appelé Curvarado).

ANNEXE 4

Figure 4 – LA RÉGION DU FLEUVE ATRATO ET SES MUNICIPALITÉS (2004)¹

Source : Base de données de la République de Colombie et Bulletin du DAS. Produite par l'Observatoire du Programme Présidentiel de Droits Humains et DIH, Cartographie Igac-Dane, 2003.

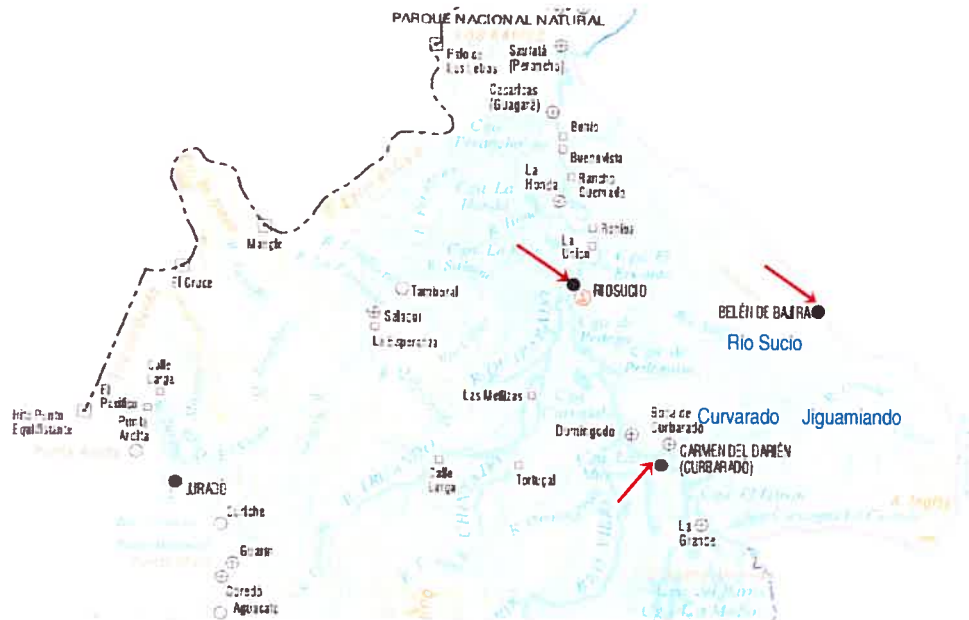
¹ La rivière Jiguamiando est située dans la municipalité de Carmen de Darién. La rivière Curvarado est située sur la limite qui sépare les municipalités de Carmen del Darién et Belén de Bajirá, mais fait partie, au niveau administratif, de Carmen del Darién.

ANNEXE 5

Figure 5 – NORD DU DÉPARTEMENT DU CHOCO (agrandissement)¹

Source : République de Colombie, Département administratif de statistique (DANE), Institut de géographie Agustin Codazzi (SIGAC), 2004.

Tiré de : <http://www.turismocolombia.com/library/documents/DocNewsNo4458DocumentNo1128.pdf>

**Figure 6 – NORD-OUEST DU DÉPARTEMENT D'ANTIOQUIA (agrandissement)²**

Source : Institut de géographie Agustin Codazzi (SIGAC), 2005.

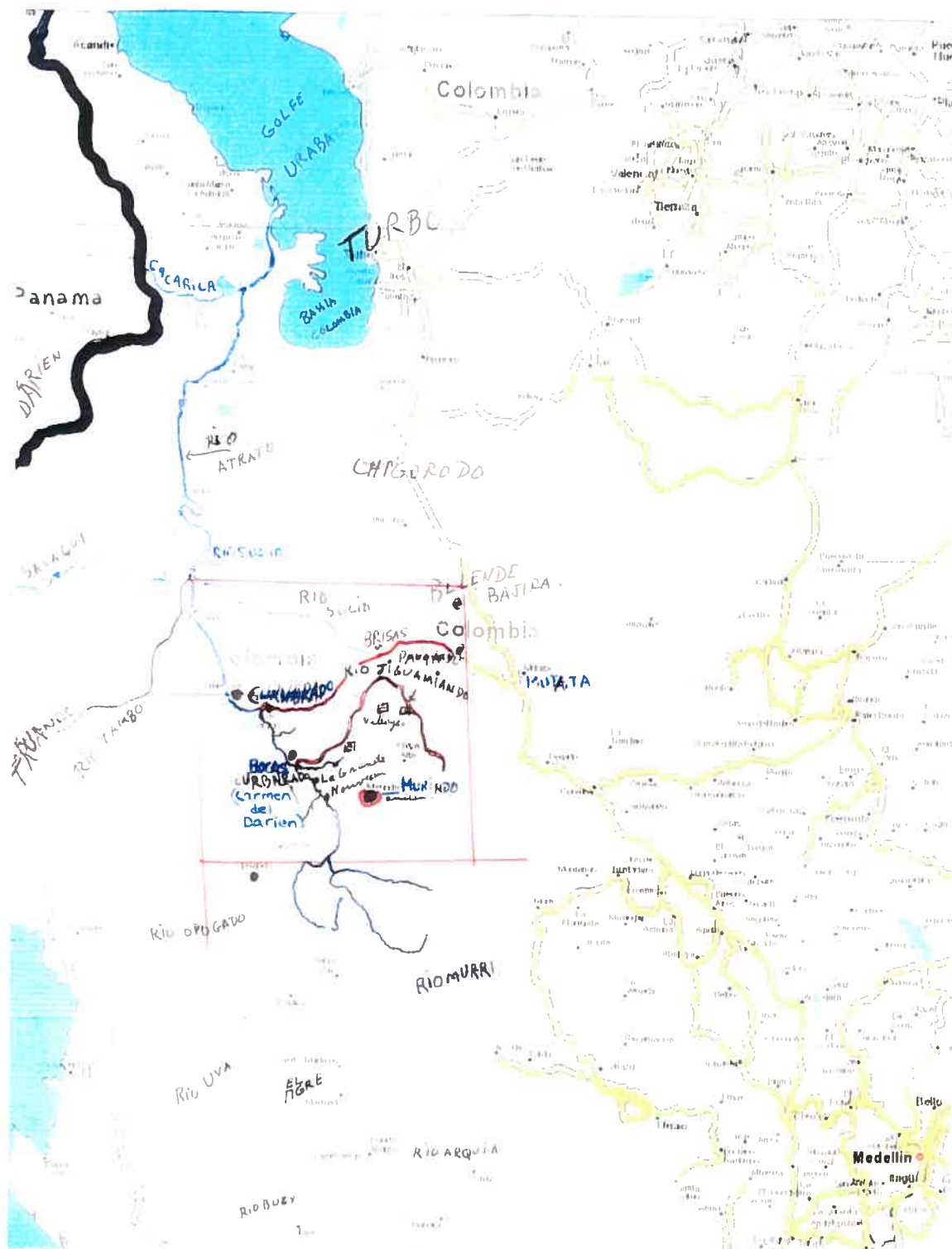
Tiré de : <http://www.turismocolombia.com/library/documents/DocNewsNo4458DocumentNo1118.pdf>



¹ Veuillez noter que vous trouvez, sur cette carte, le village de Belen de Bajira, situé sur la frontière avec Antioquia. Il y a d'ailleurs toujours un litige entre les départements d'Antioquia et du Chocó sur l'emplacement de la frontière et sur l'appartenance de Belen de Bajira au Chocó. Les noms en bleu et les flèches rouges sont ajoutées par moi.

² La ligne rouge représente l'autoroute Medellín-Turbo, qui passe, entre autres, par les villes de Mutata, Chigorodo et Apartado. Il est à noter qu'on peut observer sur cette carte le village de Murindo située sur la frontière avec le Chocó. Il y a également un litige quant à l'appartenance de Murindo à Antioquia. Les flèches rouges sont ajoutées par moi.

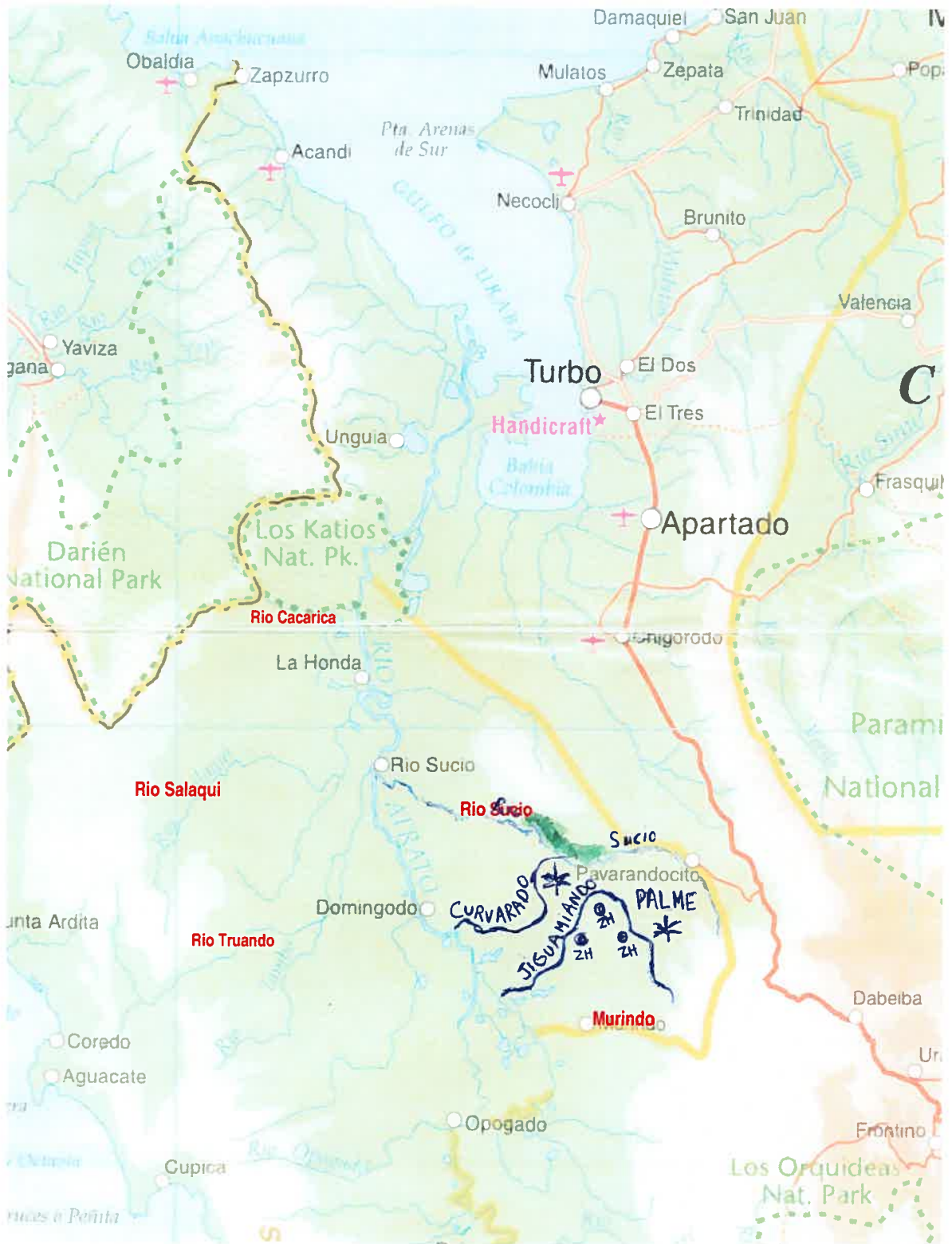
ANNEXE 6

Figure 7 - LES BASSINS DES RIVIÈRES JIGUAMIANDO ET CURVARADO¹

Source : <http://uk.multimap.com>

¹ L'encadré en rouge (ajouté à la main) vise à aider le lecteur à situer l'emplacement des bassins hydrographiques des rivières Jiguamiando et Curvarado dans le Nord-ouest de la Colombie. Les ajouts à la main sont faites par moi pour aider à situer les différentes rivières et municipalités importantes de la région.

ANNEXE 7
Figure 8 - BAJO ATRATO (agrandissement)¹



Source : <http://uk.multimap.com>

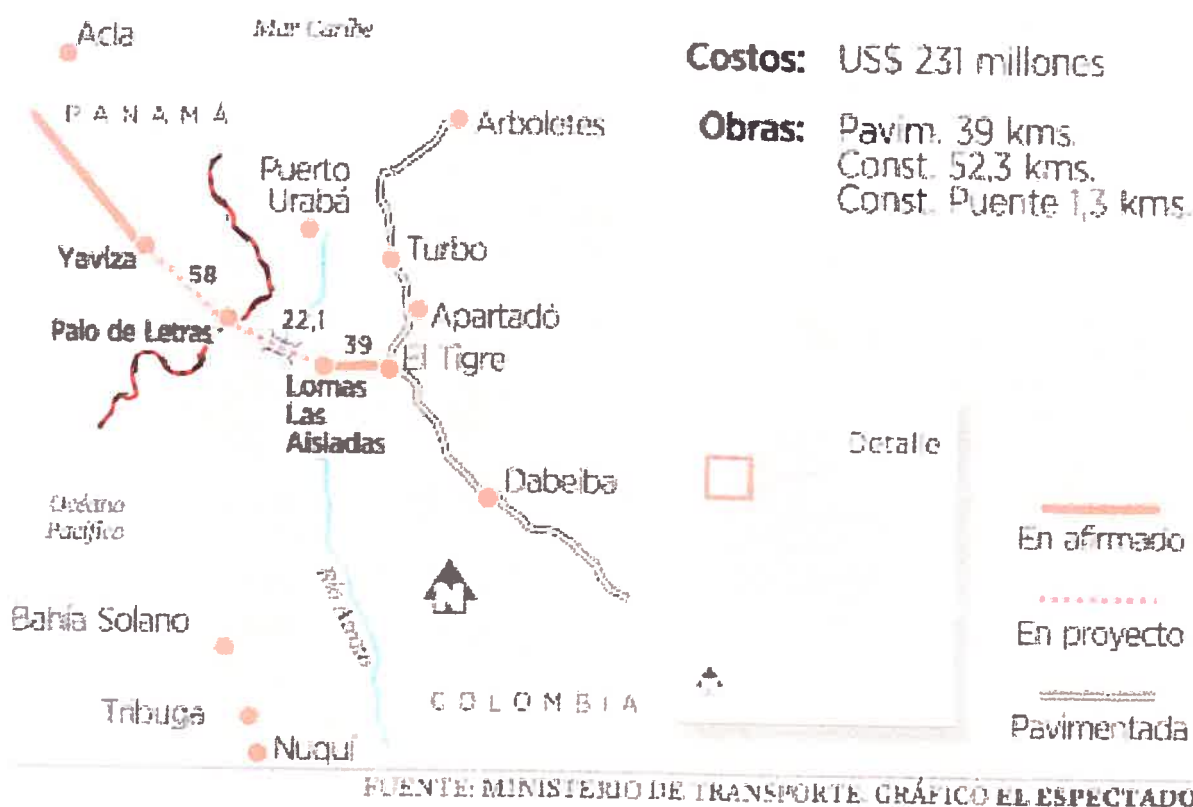
¹ Les points en bleu où est écrit « ZH » représentent les trois Zones Humanitaires du Jiguamiando. Les dessins de palmiers sont les principales aires où la palme africaine a été plantée. J'ai ajouté les noms en rouge.

ANNEXE 8

Figure 9 – TRACÉ PRÉVU DE L'AUTOROUTE PANAMÉRICAINNE COLOMBIENNE-PANAMA DANS LE TAPON DEL DARIEN

CARRETERA DEL TAPÓN DE DARIÉN

Sector: Guapa - Lomas Las Aisladas - Palo de Letras - Yaviza



Source : Ministère des Transports (Colombie). Graphique de El Espectador. Tiré du *DeVer* 291, août 2005, Comisión Intereclesial de Justicia y Paz. <http://es.geocities.com/justiciaypazcolombia/>

Traduction de la légende :

Coûts : 231 millions de \$U.S.

Travaux : A asphalter - 39 km, construction 52,3 km, construction du pont 1,3 km.

- ** La ligne rouge pleine représente le secteur de la route qui est déjà en construction (goudronné)
- ** Le ligne pointillé rouge représente la partie de la route « en projet »
- ** La ligne double noire représente l'autoroute asphaltée Medellin-Turbo
- ** Le tracé rouge qui passe vis à vis le village de *Palo de Letras* a été ajouté par moi pour rendre plus visible la frontière entre la Colombie et la Panama.

